This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

1003

Pw. 23835 e. 28
1

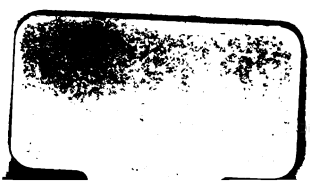

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE

BELGE.

Digitized by Google

Imprimerie de G. STAPLEAUX.

Digitized by Google

ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE

BELGE

PUBLIÉ PAR

M. Aug. Scheler, Dr. phil.,

BIBLIOTHÉCAIRE DU ROI
ET AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE, CHEVALIER DE L'ORDRE DU CHRIST,
ET DÉCORÉ DE LA CROIX DU MÉRITE DE LA SAXE ERNESTINE.

PREMIÈRE ANNÉE.

BRUXELLES ET LEIPZIG.

CHEZ KIESSLING ET COMPAGNIE.

1854

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Résumer annuellement, sous un certain nombre de rubriques, les divers documents statistiques officiels qui paraissent dans le cours de l'année relativement à l'état ou au mouvement de la population, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, aux recettes, aux dépenses et à la dette publiques, au jeu de nos principales institutions gouvernementales, en un mot au développement du pays sous ses différentes faces; — joindre à ces relevés sommaires concernant la Belgique les données statistiques essentielles sur les principaux pays du monde, puisées aux sources les plus récentes et les plus dignes de créance; — tracer à la fin de chaque année les principaux faits accomplis dans le pays et rattacher à cet aperçu historique l'énumération des votes importants émis par la législature, la liste des distinctions nationales

Digitized by Google

décernées, et la nécrologie des hommes remarquables décédés dans le courant de l'année; — tel est en peu de mots le plan de cet Annuaire.

Il nous semblait réunir assez d'éléments d'intérêt et de succès pour que nous ne craignions pas de sacrifier à son exécution une partie de nos loisirs. Malgré certaines défectuosités attachées à cette première année et que nous ne nous dissimulons pas, nous nous flattons de l'espoir que non-seulement ceux qui pourront puiser dans l'Annuaire d'utiles renseignements, mais encore tous les amis de la Belgique intéressés à son avenir et à sa prospérité, voudront bien lui vouer une bienveillante attention et accueillir avec indulgence les prémices d'une entreprise qui, considérée en elle-même, a déjà rencontré l'approbation de plusieurs hommes compétents, et pour laquelle nous réclamons l'application de l'adage : *fit fabricando faber*.

Pour ce premier volume, nous avons trouvé une riche moisson à faire dans un document officiel dont le pays peut s'enorgueillir et pour le cadre immense qu'il embrasse et pour le soin et la méthode avec lesquels il a été rédigé. Nous voulons parler de l'*Exposé de la situation du royaume (période décennale* 1841 *à* 1850) publié, par ordre du Ministre de l'intérieur, par la commission centrale de statistique (1).

(1) Ce volume, qui comprend 1118 pages in-folio, a été résumé par M. Heuschling, dans le tome V des Bulletins de la commission centrale de statistique (il a été fait des tirages à part de ce travail), et en allemand, sous le titre : *Statistisches Gemälde des Königreichs Belgien* (Dessau, 1855, in-8), par M. J. Reiss.

Digitized by Google

Nous devons, en outre, les éléments de l'article *population*, qui se trouve aux pages 7-26 de ce livre, à l'obligeance de M. Horn, auteur de l'ouvrage renseigné dans la note ci-dessus et des lettres *sur la populationistique* qui viennent de paraître à Leipzig.

Le point de vue auquel nous nous sommes placé en rédigeant cet Annuaire n'est pas le besoin spécial d'une seule classe de la société, l'intérêt particulier soit des hommes occupant une position publique ou des économistes, soit des hommes d'affaires ou des gens du monde, mais l'intérêt de tous ceux qui désirent se tenir au courant de la marche du pays, autant que des chiffres peuvent la représenter, et conserver le souvenir des événements qui le concernent et des hommes qui lui ont rendu des services.

La vulgarisation des travaux statistiques a été un des vœux émis par le premier congrès statistique; puissions-nous être considéré comme ayant dignement marché dans cette voie!

A. S.

Bruxelles, 15 décembre 1853.

Digitized by Google

Trois divers, un autre, les Cahiers de Lorraine, pour l'année, qui se range aux pages 7-20 de ce livre, à l'obligeance de M. Henri, secrétaire de l'Ouvrage, renseigne dans la note ci-dessus et des lettres sur la personnalité de qui s'abrite de pseudonyme à Lorjay.

Le point de vue auquel nous nous sommes placé en recueillant cet Annuaire n'est pas le besoin spécial d'une seule classe de la société. Il faut parfaire sait des lecteurs occupant une position publique ou de fonctionnaires, et de leurs différences ou des pour un monde. Mais l'intérêt de tous ce qui désirent se tenir au courant de la marche du pays, autant que des citoyens soucieux de représenter, reconnaît de soumettre ces chiffres qui le leur permettent de juger, par le détail des faits, de la marche générale de la société.

La vulgarisation des travaux statistiques a été un de ceux dans lesquels le premier congrès statistique international de 1853 a insisté. Puissions-nous être considéré comme ayant déjà marché dans cette voie!

A. S.

Digitized by Google

Ire SECTION.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LA BELGIQUE.

I. — Territoire.

La Belgique est située au centre de l'Europe occidentale, entre la France, l'Allemagne, la Hollande et la mer du Nord, entre les 49° 27′ et 51° 30′ de *latitude* boréale et entre les 0° 14′ et 3° 44′ de *longitude* Est rapportée au méridien de Paris.

La plus grande *longueur* prise du nord-ouest au sud-est (d'Ostende à Arlon) est de 56 lieues, la plus grande *largeur* du nord au sud (de Hoogstraeten à Chimay) est de 34 lieues. Le *littoral* de la mer du Nord s'étend sur 14 lieues. Le développement total des *frontières* du royaume (littoral compris) est de 1,417 kilomètres ou 283 ½ lieues.

Étendue superficielle du royaume : 2,945,593 hectares ou 1,178 lieues carrées métriques, ou 536 milles carrés géographiques. Ce chiffre se décompose, selon les neuf provinces et selon la nature du terrain, de la manière suivante :

1. *Selon les provinces :*

Luxembourg	441,704	hect.
Hainaut	372,206	»
Namur	366,181	»
Brabant	328,322	»
Flandre occidentale	323,449	»
Flandre orientale	299,787	»
Liége	289,319	»

Digitized by Google

Anvers.	283,310	»
Limbourg	241,315	»

2. *Selon la nature des terrains :*

Terres labourables	1,463,663	hect.
Bois.	539,127	»
Bruyères, fanges, terrains vagues . . .	308,254	»
Prés	247,152	»
Pâtures.	98,786	»
Grandes routes, chemins, canaux de navigation	64,710	»
Vergers	61,723	»
Terrains essartés.	48,254	»
Jardins et terrains légumiers	38,761	»
Bâtiments et cours	20,078	»
Rivières et ruisseaux.	13,825	»
Pépinières et terrains plantés	7,938	»
Étangs, réservoirs, mares	7,086	»
Broussailles	6,258	»
Jardins et terrains d'agrément	5,065	»
Dunes et laisses de mer	3,741	»
Fortifications et champs d'exercice. . .	2,535	»
Chantiers, quais, digues	2,450	»
Houblonnières.	1,264	»
Marais	1,238	»
Rues, places publiques	1,052	»
Alluvions	1,050	»
Cimetières.	495	»
Carrières houillères.	285	»
Vignes.	229	»

Le nombre des *bâtisses* était en 1850, savoir :

Maisons et bâtiments	679,327
Magasins.	2,352
Fabriques et usines.	14,268
Édifices publics.	2,751
Églises, chapelles, presbytères	7,222
Autres que celles désignées ci-dessus . .	3,024
Total.	708,944

Digitized by Google

Le point le plus élevé **du royaume se trouve près de Stavelot sur la frontière de Prusse ; hauteur 680 mètres.**

Les plus profondes excavations **sont les mines de houille Rieux-de-Cœur à Quaregnon (415 mètres) et Espérance à Seraing (396 mètres).**

Digitized by Google

II. — Division administrative et judiciaire du royaume.

1. Division administrative.

Sous le rapport administratif, les neuf provinces sont divisées en 35 arrondissements dont les noms suivent. La distinction des classes se rattache à leur importance d'après les trois éléments réunis, la population, le nombre des communes et l'étendue superficielle. A la tête de chaque arrondissement se trouve un fonctionnaire nommé *commissaire d'arrondissement*.

Provinces.	Arrondissements.	Classe.	Nombre des communes.	
Anvers. . .	Anvers.	1	57	146 (4 villes).
	Turnhout.	3	50	
	Malines.	4	39	
Brabant. . .	Bruxelles.	1	120	338 (15 vill).
	Louvain.	2	111	
	Nivelles.	3	107	
Fland. occid.	Bruges et Ostende.	2	69	248 (8 villes).
	Thielt et Roulers.	3	38	
	Courtrai.	3	46	
	Furnes et Dixmude.	4	54	
	Ypres.	4	41	
Fland. orient.	Gand et Eecloo.	1	97	294 (11 vill.)
	Alost.	3	81	
	Audenarde.	4	61	
	Saint-Nicolas.	4	29	
	Termonde.	4	26	
	Reporter.	.	1,026	

Digitized by Google

	Report.	.	1,026	
Hainaut.	Tournay.	2	87	
	Mons.	2	78	
	Thuin.	3	79	427 (21 vill.)
	Charleroi.	3	68	
	Ath.	4	64	
	Soignies	4	51	
Liége . . .	Liége.	1	108	
	Verviers.	3	56	330 (7 villes).
	Huy.	3	80	
	Waremme.	4	86	
Limbourg . .	Hasselt et Maeseyck.	2	101	201 (4 villes).
	Tongres.	3	100	
Luxembourg .	Neufchâteau.	3	57	
	Arlon et Virton.	3	54	195 (11 vill).
	Marche.	4	51	
	Bastogne.	4	33	
Namur . . .	Namur.	2	124	
	Dinant.	3	136	345 (5 villes).
	Philippeville.	3	85	
			2,524	communes

dont 86 villes et 2,438 communes rurales (1).

2. Division judiciaire.

Ressort de la *cour de cassation :* tout le royaume.

» de la *cour d'appel* de Bruxelles : les provinces d'Anvers, de Brabant et de Hainaut.

» » » Gand : les deux Flandres.

» » » Liége : Namur, Limbourg et Luxembourg.

Les juridictions des 26 tribunaux de 1re instance forment 26 *arrondissements judiciaires*, dont :

4 de 1re classe, savoir : Bruxelles, Anvers, Gand, Liége.

(1) Depuis 1850, le nombre des communes rurales est augmenté de 4, ce qui porte les chiffres ci-dessus respectivement à 2,528, 86 et 2,442.

Digitized by Google

7	de	2e classe	Mons, Tournay, Bruges, Tongres, Arlon, Namur, Verviers.
7	de	3e »	Louvain, Malines, Charleroi, Audenarde, Termonde, Courtrai, Ypres.
8	de	4e »	Hasselt, Nivelles, Turnhout, Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Dinant.

Les 26 arrondissements judiciaires se sous-divisent en 203 *cantons de justice de paix.*

Digitized by Google

III. — Population.

Sous cette rubrique, nous nous proposons de donner annuellement à nos lecteurs le relevé du mouvement de la population pendant l'année qui précède la publication de l'Annuaire. Comme base de ces relevés annuels et pour fournir des points de comparaison fixes, nous avons jugé convenable de commencer par un aperçu rétrospectif sur l'état et le mouvement de la population belge pendant la période bi-décennale de 1832 à 1851, en partant ainsi de l'époque en jamais mémorable de la fondation d'une Belgique indépendante.

I. Période 1832-1851. — *État de la population.*

1. D'après les calculs basés sur le recensement opéré du 16 novembre au 31 décembre 1829, la population de la Belgique s'élevait le 31 décembre 1831 à 3,785,814 âmes. Nous donnons ci-après les modifications de ce chiffre telles qu'elles se sont produites de 5 en 5 ans, en distinguant les villes des communes rurales.

La Belgique renfermait

au 31 déc.	dans les villes.	dans les communes rur.	Total.
1831	929,246	2,856,568	3,785,814 hab.
1836	959,532	2,968,569	3,927,901 »
1841	1,027,544	3,110,838	4,138,382 »
1846	1,095,264	3,241,784	4,337,048 »
1851	1,152,891	3,320,284	4,473,175 »

Digitized by Google

2. La population du royaume s'est donc accrue dans le cours de la

1re pér. quinquennale (1832/36) de 142,087 h. ou de 3.75 p. c.
2e » » (1837/41) de 210,481 h. ou de 5.36 »
3e » » (1842/46) de 198,666 h. ou de 4.80 »
4e » » (1847/51) de 136,127 h. ou de 3.14 »

Pendant la période entière de 1832 à 1851 :
Dans les villes, de 125,645 h. ou 24.07 p. c.
Dans les communes rurales, de 463,716 h. ou 16.25 »
Dans tout le pays . . . de 687,361 h. ou 18.16 »

Cette augmentation de près de 1 p. c. par année moyenne peut, comparativement à d'autres états européens, être qualifiée de très-considérable. La décroissance relative, signalée pendant les 2 dernières périodes quinquennales soumises à notre examen, doit être attribuée à la crise alimentaire de 1846 et 1847 et au choléra de 1849, circonstances qui, en amoindrissant le nombre des naissances et en augmentant celui des décès, ont dû sensiblement arrêter la progression du chiffre de la population.

3. Le tableau suivant fait connaître l'état de la population et la proportion de l'accroissement qu'elle a subi, aux quatre époques indiquées, dans chacune des neuf provinces du royaume.

Provinces.	Nombre des habitants au 31 déc. 1831.	1836.	1841.	1846.	1851.	Accroissement. Habit.	Pour cent.
Anvers.	389,942	390,180	379,245	407,482	425,748	15,806	31.66
Brabant	561,828	592,252	636,804	692,347	745,906	184,198	32.77
Fland. occid.	608,226	627,128	654,379	641,720	635,118	26,892	4.42
Fland. orient.	742,973	758,906	790,283	792,039	788,363	45,390	6.11
Hainaut	613,179	637,979	667,252	714,939	741,563	128,384	20.94
Liége	375,030	390,725	417,824	453,297	473,130	100,100	26.70
Limbourg .	160,090	165,857	173,508	185,755	189,956	29,866	18.65
Luxembourg .	160,762	167,800	177,199	186,178	194,509	33,747	20.99
Namur . . .	213,784	227,074	244,648	263,571	276,820	63,036	29.48
Le royaume .	3,785,814	3,927,901	4,138,382	4,337,048	4,473,175	687,361	18.16

Il ressort de ces chiffres que l'accroissement de la population n'est au-dessous de la moyenne générale de 18.16 p. c. que dans les deux Flandres, résultat naturel de la crise alimentaire de 1846 et 1847, qui s'était particulièrement appesantie sur ces

Digitized by Google

deux provinces, où elle avait été elle-même précédée d'une crise industrielle produite par le dépérissement de l'industrie linière.

Toutefois, la situation s'y étant considérablement améliorée dans les dernières années, cette amélioration s'est déjà manifestée par une progression plus rapide de l'accroissement de population.

4. Il n'est point sans intérêt d'étendre l'examen dont nous nous occupons aux principales villes du royaume. Nous le faisons ci-dessous pour les cinq villes du pays dont la population dépasse le chiffre de 50,000 habitants. Le chiffre des habitants était

	au 31 déc. 1831.	au 31 déc. 1851.	Accroissement en vingt ans.
à Bruxelles,	99,522	146,986	47,464 ou 47.69 p. c.
à Gand,	85,539	109,915	24,354 ou 28.46 »
à Anvers,	73,649	97,602	23,953 ou 32.52 »
à Liége,	58,752	83,507	24,755 ou 42.13 »
à Bruges,	41,903	51,603	9,700 ou 23.15 »

Les proportions d'accroissement sont le moins fortes dans les villes de Gand et de Bruges, qui présentent ainsi la même infériorité que les deux provinces dont elles sont les capitales; les résultats les plus favorables sont pour Bruxelles et Liége; Anvers occupe à peu près le milieu entre les deux extrêmes.

II. Période 1832-1851. — *Mouvement de la population.*

1. L'accroissement général et continu de la population, tel qu'il ressort des relevés ci-dessus, provient de l'excédant tant des immigrations sur les émigrations que des naissances sur les décès. Les faits relatifs à l'immigration et à l'émigration sont en Belgique d'une valeur peu considérable et ne sont pas même constatés pour toute l'étendue de la période que nous traitons. Nous le réservons pour le prochain annuaire, et nous nous bornons à examiner le mouvement de la population relativement aux naissances et aux décès. Dans les vingt années (1832/51), le chiffre des *naissances* se présente ainsi qu'il suit :

	Villes.	Communes rurales.	Total.
En 1832	30,057	88,467	118,524
— 1833	33,222	104,570	137,792

Digitized by Google

En 1834	34,985	104,777	139,762
1835	35,698	107,229	142,927
1836	32,644	111,570	144,214
1837	32,669	110,045	142,714
1838	33,584	118,486	152,170
— 1839	32,031	103,991	136,022
— 1840	33,430	102,712	138,142
— 1841	37,222	106,445	143,667
— 1842	37,276	103,225	140,501
— 1843	37,047	101,625	138,670
— 1844	37,631	102,231	139,862
— 1845	38,384	104,634	143,018
— 1846	35,334	89,452	124,786
— 1847	34,986	88,167	123,153
— 1848	34,890	90,940	125,830
— 1849	37,978	101,325	139,303
— 1850	38,721	99,013	137,734
— 1851	39,643	100,979	140,622

Par périodes quinquennales, les nombres des naissances se constituent ainsi qu'il suit :

	Villes.	Communes rurales.	Total.	Année moyenne.
de 1832-1836	166,006	517,213	683,219	136,644
de 1837-1841	170,436	542,279	712,715	142,543
de 1842-1846	185,672	501,165	686,837	137,367
de 1847-1851	186,218	480,424	666,642	133,328

Le nombre total des naissances était donc pendant les vingt années :

dans les villes . . . 708,332; année moyenne 35,417;
comm. rur. . . . 2,041,081; » 102,054;
le royaume . . . 2,749,413; » 137,471;

Au premier abord on s'aperçoit que de cinq en cinq ans, les naissances ne se sont point augmentées dans la même proportion que la population; que, par conséquent, la fécondité relative est en décroissance. Cette observation s'applique surtout aux deux dernières périodes quinquennales, où même le chiffre absolu des naissances présente une diminution continue. La raison de ce fait, nous l'avons signalée dans ce qui précède.

Digitized by Google

2. Les décès ont été, pendant les vingt années, ainsi qu'il suit :

	Villes.	Communes rurales.	Total.
En 1832	35,606	79,304	114,910
— 1833	31,607	79,599	111,206
— 1834	31,639	84,934	116,573
— 1835	28,308	72,835	101,143
— 1836	26,055	75,379	101,134
— 1837	29,156	89,006	118,142
— 1838	28,975	80,975	109,950
— 1839	28,858	76,610	105,448
— 1840	29,758	74,144	103,902
— 1841	30,391	72,249	102,640
— 1842	30,730	77,812	108,542
— 1843	29,448	73,366	102,814
— 1844	29,132	71,655	100,787
— 1845	30,460	75,329	105,789
— 1846	33,226	79,785	113,011
— 1847	36,060	89,155	125,215
— 1848	32,489	81,245	113,734
— 1849	44,349	83,311	127,660
— 1850	29,463	67,675	99,138
— 1851	30,202	70,871	101,073

Voici le chiffre des décès par groupes de cinq années :

	Villes.	Communes rurales.	Ensemble.	Année moyenne.
1832-1836	153,013	392,051	545,066	109,013
1837-1841	147,008	392,984	540,082	108,016
1841-1846	152,996	375,957	528,953	105,791
1847-1851	172,563	394,257	566,820	113,364

Le nombre total des décès était donc pendant les vingt années

dans les villes de . . . 620,672; année moyenne 31,284
dans les communes . . 1,555,249; » 77,762
dans le royaume. . . 2,180,921; » 109,046

Le relevé par groupes de cinq années manifeste une tendance sensible vers la diminution de la mortalité; car, tandis que la

Digitized by Google

population est en voie de progression continue pendant toute l'étendue de la période, nous voyons le nombre des décès en décroissance continue dans les trois premiers groupes quinquennaux ; ce n'est qu'au quatrième que le choléra et les crises politique, industrielle et alimentaire ont arrêté cet heureux mouvement de décroissance. Et même dans ces cinq dernières années, malgré la décroissance de la fécondité et l'accroissement de la mortalité, la balance entre les naissances et les décès est encore à l'avantage des premières.

3. Voici, en effet, le chiffre auquel s'élève l'*excédant des naissances sur les décès* :

1832-1836	138,153 ; année moyenne,	27,631
1837-1841	172,633 ;	34,527
1842-1846	157,884 ;	31,577
1847-1851	99,822 ;	19,964

Pour toute la période de vingt ans, ces chiffres sont :

dans les villes	82,660 ; année moyenne		4,133
dans les communes	485,832	—	24,292
dans le royaume	568,492	—	28,425

L'excédant des naissances ressort encore mieux des proportions suivantes :

Dans la 1re période quinq. il y a sur 1,000 décès 1,255 naiss.

» 2e	»	1,319	»
» 3e	»	1,298	»
» 4e	»	1,171	»

et dans la période entière de vingt années :

dans les villes	sur 1,000 décès	1,132 naiss.
dans les communes rurales	»	1,312 »
villes et communes rurales	»	1,260 »

D'après ces proportions, la population devrait s'accroître d'une manière plus rapide dans les campagnes que dans les villes, puisque, dans les premières, les naissances dépassent les décès dans une proportion beaucoup plus avantageuse que dans les dernières. Mais en réalité, c'est le contraire qui s'est produit ; car (voy. plus haut, I, 2) la population des communes rurales ne s'est accrue de 1832 à 1851 que de 10,25 pour cent, et celle

Digitized by Google

des villes de 24,07 pour cent. Les causes de ce résultat sont le grand nombre des immigrations d'étrangers au pays qui se font dans les villes, et la part toujours grandissante que les communes rurales fournissent annuellement à la population citadine.

III. Mouvement de la population en 1852. — *Naissances.*

Nous réservant de revenir encore dans la suite de cet article sur quelques points relatifs au mouvement de la population dans les vingt années qui précèdent 1852, nous abordons le véritable objet de l'annuaire de 1854, savoir le mouvement de la population de 1852.

1. *Nombre des naissances* : 140,838. Il se décompose ainsi qu'il suit :

	Villes.	Communes rurales.	Ensemble.
Garçons	20,304	52,610	72,914
Filles	19,100	48,824	67,924
Total.	39,404	101,434	140,838

En 1851, le nombre total était de 140,622, savoir : 39,643 dans les villes et 100,979 dans les communes rurales. L'excédant absolu de 1852 sur 1851 se monte ainsi à 216; mais il est à remarquer qu'il n'y a excédant que dans les campagnes où il se monte à 455 et que les villes ont un minus de 239.

Comparé aux moyennes ci-dessus indiquées des quatre périodes quinquennales, le chiffre de 1852 présente un excédant

sur 1832-36 de 4,194
» 1842-46 de 3,471
» 1847-51 de 7,510

et il n'est inférieur que de 1,705 à la moyenne la plus forte, celle de 1837-41. Si donc en 1852 la fécondité n'a pas augmenté d'une manière considérable, elle est du moins restée dans la progression normale des dernières années, et le chiffre des naissances de 1852 est depuis 1846 le plus considérable qui ait été atteint et n'est dépassé que de 2,180 par celui de 1845.

2. Le tableau suivant donne la répartition des 140,838 nouveau-nés de 1852 *par provinces*, en distinguant entre les villes et les communes. Nous y joignons, comme éléments de compa-

Digitized by Google

raison, pour chaque province, le chiffre total de 1851 et la moyenne de la période décennale 1841-1850. A la suite, nous donnons, par province, les différences qui, en 1852, se produisent en plus ou en moins relativement à ces deux termes de comparaison.

Provinces.	Nés en 1852. Villes.	Comm.	Total.	Nés en 1851.	Moyenne ann. des naissances de 1841-1850.
Anvers	5,520	8,124	13,644	13,606	12,761
Brabant	8,284	16,396	24,680	24,493	23,195
Fland. occid.	6,048	13,953	20,001	20,304	20,068
Fland. orient.	7,680	16,082	23,762	23,879	23,790
Hainaut	4,459	18,317	22,776	22,572	21,795
Liége	4,493	11,689	16,182	15,979	14,795
Limbourg	910	4,746	5,656	5,484	5,404
Luxembourg	714	4,900	5,614	5,940	5,816
Namur	1,296	7,227	8,523	8,365	8,027
Le royaume	39,404	101,434	140,858	140,622	135,651

Différence d'une part entre 1852 et 1851, et d'autre part entre 1852 et la moyenne de 1841-50 :

Provinces.	1851.	Moyenne de 1841-50.
Anvers	+ 38	+ 883
Brabant	+187	+1,485
Flandre occident.	—303	— 67
Flandre orientale	—117	— 28
Hainaut	+204	+ 981
Liége	+203	+1,387
Limbourg	+172	+ 252
Luxembourg	—326	— 202
Namur	+138	+ 496
Le royaume	+216	+5,187

Il ressort du deuxième tableau que le chiffre de 1852 est inférieur tant à celui de 1851 qu'à l'année moyenne 1841-50 dans les deux Flandres et le Luxembourg, et qu'il dépasse plus ou moins fortement les deux termes de comparaison dans les six autres provinces.

La décroissance est la plus forte dans le Luxembourg ; l'augmentation, dans les provinces de Brabant, Liége et Hainaut.

Digitized by Google

3. Au point de vue des *sexes*, il résulte des chiffres donnés plus haut qu'il est né en 1852 :

dans les villes	sur 1,000 filles	1,063 garçons.
» communes	»	1,077 »
» villes et comm. réunies	»	1,073 »

En 1851, il était né

dans les villes	sur 1,000 filles	1,052 garçons.
» communes	»	1,060 »
» le royaume	»	1,059 »

Les chiffres collectifs des dix années 1841-1850 offrent les proportions suivantes :

Villes . . .	sur 1,000 filles	1,058 garçons.
Communes . .	»	1,066
Le royaume. .	»	1,063

On voit ainsi que l'excédant normal des naissances masculines sur les féminines a été plus grand en 1852 qu'en 1851 et dans l'année moyenne 1841-1850, tant dans les villes que dans les campagnes.

4. Quant à l'*état civil* des nouveau-nés, il y a eu en 1852 :

	Naissances légitimes.	illégitimes.
Villes . .	33,479	5,925
Campagnes.	95,488	5,946
Le royaume	128,967	11,871

Il en résulte que, parmi 1,000 naissances, les villes comptent 150, les campagnes 59, le pays en général 84 naissances illégitimes. Le chiffre des villes est ainsi presque le triple de celui des campagnes. L'année 1851 présente à peu près les mêmes proportions; mais comparons les chiffres collectifs de la période 1841-50, savoir :

	Naissances légit.	illég.	ensemble.
Villes . .	315,990	53,468	369,458
Campagnes . .	937,875	49,182	987,057
Le royaume. .	1,253,865	102,650	1,356,515

Le nombre des naissances illégitimes parmi 1,000 naissances

Digitized by Google

en général a donc été, dans ladite période, de 145 dans les villes, de 50 les dans campagnes et de 82 dans le royaume. Cette comparaison constate pour 1852 une augmentation considérable des naissances illégitimes, tant dans les villes que dans les campagnes; et ce qui a lieu de surprendre, la marche progressive est plus rapide à la campagne (1841-50, 50 p. 1000; 1852, 59 p. 1000; différence *neuf* p. 1000) que dans les villes (1841-50, 145 p. 1000; 1852, 150 p. 1000; différence *cinq* p. 1000).

Si le nombre des naissances illégitimes donne la mesure de l'immoralité d'un peuple, il faut conclure de ces chiffres qu'il y a une tendance déplorable dans les campagnes à se rapprocher sous ce rapport des grands centres de population.

5. Les deux tableaux qui suivent donnent la répartition par provinces des chiffres généraux relatifs, d'une part, à la distinction des sexes, d'autre part, à celle des enfants légitimes et illégitimes. La troisième colonne de chacun de ces tableaux donne les chiffres proportionnels, rattachés d'un côté à 1000 filles, de l'autre à 1000 naissances.

Provinces.	Garçons.	Filles.	Rapport. Garçons sur 1000 filles.
Anvers . . .	7,042	6,602	1,067
Brabant. . .	12,761	11,919	1,071
Flandre occid.	10,366	9,635	1,076
Flandre orient.	12,309	11,453	1,075
Hainaut . . .	11,693	11,083	1,055
Liége . . .	8,413	7,769	1,083
Limbourg . .	3,052	2,604	1,172
Luxembourg .	2,831	2,765	1,032
Namur . . .	4,427	4,096	1,081
Le royaume .	72,914	67,924	1,075

La troisième colonne, dans laquelle nous voyons le chiffre fixant la proportion entre les naissances masculines et les naissances féminines flotter entre 1,032 (Luxembourg) et 1,172 (Limbourg), présente des différences beaucoup plus considérables que celles qui se constatent sur la moyenne annuelle d'une série d'années, ce qui doit être attribué aux nombreuses causes accidentelles qui influent sur le nombre de naissances d'une seule année dans de petites étendues de terrain telles que le Limbourg et le Luxembourg.

Digitized by Google

Provinces.	Naissances. Légitimes.	Illégitimes.	Rapport illégitimes parmi 1000 nouv. nés.
Anvers	12,542	1,102	81
Brabant	21,060	3,620	146
Flandre occident. .	18,848	1,153	57
Flandre orient . .	21,826	1,936	81
Hainaut	20,780	1,996	87
Liége	15,002	1,180	73
Limbourg. . . .	5,400	256	43
Luxembourg . . .	5,438	176	31
Namur	8,071	452	55
Le royaume.	128,967	11,871	84

La 3e colonne présente de nouveau de notables variations entre les provinces; nous revoyons comme d'habitude la province de Brabant avec sa capitale Bruxelles fournir le plus haut chiffre proportionnel des naissances illégitimes (146 parmi 1000), celle de Luxembourg, qui n'est ni industrielle ni commerçante, le plus bas (31 parmi 1000).

6. Il nous reste à nous arrêter à un dernier point relatif aux naissances, c'est la comparaison du rapport numérique entre les enfants nés vivants et les enfants *mort-nés*. A cette dernière catégorie appartenaient en 1852, sur les 140,838 naissances, 6,441 nouveau-nés, ce qui donne un rapport de 46 pour mille. Comme toujours le chiffre relatif des mort-nés était en 1852 plus élevé dans les villes qu'à la campagne, parmi les enfants légitimes que parmi les illégitimes. On a constaté

dans les villes : 2,457 mort-nés; soit 55 sur 1000;
» comm. rur. 4,284 » » 42 »;

et quant à l'état civil :

parmi les enfants légitimes : 5,713, soit 44 sur 1000;
» » illégitimes 728, » 61 »

Sous le rapport du sexe, il y a eu un excédant proportionnel considérable des mort-nés masculins (3,680 ou 53 sur 1000); sur les mort-nés féminins (2,761 ou 42 sur 1000).

Le nombre des mort-nés se répartit ainsi parmi les provinces :

Digitized by Google

Provinces	Mort-nés.	Rapport sur 1000 naiss.
Anvers	621	40
Brabant	1,149	46
Flandre orient.	1,004	50
Flandre occident.	1,174	50
Hainaut	917	40
Liége	837	52
Limbourg	266	47
Luxembourg	185	33
Namur	288	54

L'année 1852 ne présente pas de changements très-sensibles comparativement à 1851 où l'on comptait sur 140,622 nouveau-nés 6,374 mort-nés, soit 45 sur mille. Mais la période décennale de 1841-50, considérée dans son ensemble, offre des résultats plus favorables. Le rapport des mort-nés (56,834) aux nouveau-nés en général (1,356,515), est de 42 à 1000 au lieu de 46 à 1000 comme en 1852.

IV. Décès de 1852.

1. L'accroissement du chiffre des mort-nés nous semble tenir pour une grande part à l'augmentation des naissances illégitimes, car la *mortalité* en général paraît être plutôt en décroissance progressive. Le *nombre des décès* a été en 1852 (y compris les mort-nés) de 102,412. Ce chiffre présente un excédant de 1,359 sur le chiffre correspondant de 1851, mais il faut aussi tenir compte de l'augmentation de la population. Comparé à celui des années moyennes des quatre périodes quinquennales (voir plus haut), il est dépassé par

celui de la période 1832-1836 de 6,601
» » 1837-1841 de 5,604
» » 1842-1846 de 3,552
» » 1847-1851 de 10,952

bien que la population se soit augmentée dans ces 20 années réunies de 686,361 individus, soit de 18 pour 100. La décroissance continue de la mortalité en Belgique est donc un fait incontestable et confirmé même par les résultats de 1852.

Digitized by Google

Elle ressort encore davantage de l'examen du rapport entre les naissances et les décès.

2. *L'excédant des naissances sur les décès* est, en 1852, de 38,426; dans les quatre sections quinquennales de la période 1832-1851, il flotte entre 19,964 (moyenne de 1847-1851) et 34,527 (moyenne de 1837-1841). Dans l'année moyenne 1832-1851, il y a 1,260 naissances sur 1,000 décès; en 1852, nous trouvons 1,375 naissances sur 1,000 décès.

3. Considérés au point de vue du *lieu de séjour*, les décès de 1852 se répartissent comme suit :

Villes : 50,454 (252 de plus qu'en 1851, mais 880 de moins que dans l'année moyenne de 1832-1851).

Campagnes : 71,958 (1087 de plus qu'en 1851, mais 5,804 de moins que dans l'année moyenne de 1832-1851).

L'excédant des naissances sur les décès se monte en 1852 dans les villes à 8,950, dans les campagnes à 29,476. Dans l'année moyenne 1832-1851 ces chiffres étaient respectivement 4,133 et 24,292. Tandis que dans ladite année moyenne il y avait dans les villes 1,132 et dans les campagnes 1,312 naissances sur 1,000 décès, nous trouvons pour 1852, 1,298 naissances dans les villes et 1,409 dans les campagnes sur 1,000 décès. L'amélioration est, comme on voit, plus forte dans les villes que dans les campagnes, dans la proportion de 166 à 97.

4. Quant au *sexe*, le chiffre des décès de 1852 se divise en

51,070 décès masculins et
51,342 » féminins.

Comme le nombre des naissances se monte respectivement à 72,914 et 67,924, l'excédant des naissances sur les décès se monte, pour le sexe masculin, à 21,844, pour le sexe féminin à 16,582, ou, en d'autres termes, il y a eu, en 1852, 1,428 naissances masculines sur 1,000 décès d'hommes et seulement 1,325 naissances féminines sur 1,000 décès de femmes. Depuis longtemps ce rapport se produit constamment en Belgique, et la conséquence naturelle en doit être une progression continuelle de l'excédant du nombre des hommes sur celui des femmes.

Digitized by Google

5. Le tableau suivant donne la répartition du chiffre général des *décès par provinces*. La 2e colonne donne l'excédant des naissances sur les décès ; la 3e, le chiffre des naissances rapporté à 1,000 décès.

Provinces.	Décès.	Excédant des naissances.	Rapport des naissances à 1,000 décès.
Anvers	10,054	3,590	1,357
Brabant.	16,891	7,789	1,461
Flandre occid.	17,012	2,989	1,176
Flandre orient.	19,380	4,382	1,226
Hainaut.	15,649	7,127	1,455
Liége.	10,484	5,698	1,544
Limbourg	5,977	1,679	1,422
Luxembourg	3,906	1,708	1,437
Namur	5,039	3,464	1,685

Le nombre relatif des naissances est le plus fort, d'après ces chiffres, dans les provinces de Namur et de Liége ; le plus faible, dans les deux Flandres, où l'on constate, selon une augmentation de la mortalité, du moins une diminution de fécondité.

6. Nous terminons ces considérations sur la mortalité de 1852 par l'examen des décès au point de vue de l'*état civil*. En défalquant du chiffre général des décès (102,412) celui des mort-nés, qui est, comme il a été dit, 6,441, nous décomposons le chiffre 99,971 qui reste ainsi qu'il suit :

Célibataires.	Villes	9,231	hommes.	8,783	femmes.
	Comm. rur.	20,242	»	19,653	»
	Le roy.	29,473	»	28,843	»
Mariés	Villes	3,308	»	2,963	»
	Comm. rur.	8,568	»	8,027	»
	Le roy.	11,876	»	10,990	»
Veufs et veuves.	Villes	1,335	»	2,460	»
	Comm. rur.	4,486	»	6,698	»
	Le roy.	6,041	»	9,158	»

Il résulte de ce qui précède une nouvelle confirmation du fait que dans la catégorie des veufs et veuves, contrairement aux deux autres, le nombre des décès féminins l'emporte sur celui des décès masculins. Ce fait provient de ce qu'il existe plus

Digitized by Google

de veuves que de veufs, le veuf se remariant plus facilement que la veuve.

V. Mariages.

1. Le chiffre des mariages contractés en 1852 s'élève à 31,251 (villes 8,866, communes 22,385). En 1851 il y a eu dans les villes 9,303, dans les communes 23,866, ensemble 33,169 mariages. La diminution des mariages en 1852 est ainsi dans les villes de 437, dans les communes de 1,481, ensemble 1,918. Comparé aux chiffres de l'année moyenne des sections quinquennales de la période 1832-51, qui sont :

1832/36	29,821
1837/41	30,908
1842/46	28,290
1847/51	30,304

le chiffre de 1852 dépasse la plus haute moyenne (celle de la période 1837/41) de 343, la plus basse (celle de 1842/46) de 2,962.

Cependant, si l'on tient compte de la progression de la population, ou, autrement dit, en cherchant le rapport entre la population et les mariages de chaque année, on trouvera qu'il y a une décroissance sensible dans le nombre des mariages. Cette décroissance, que l'on observe également dans d'autres pays, est principalement motivée par la diminution de la mortalité, qui fait que tous les ans il y a moins d'unions conjugales détruites par la mort, et par conséquent moins de secondes et de troisièmes noces. En effet, si l'on compare dans une période le nombre des mariages nouveaux avec celui des mariages dissous par la mort, on constatera une augmentation progressive des mariages. Ainsi, par exemple, dans la période décennale 1841/50 il est mort 136,492 hommes mariés, 119,555 femmes mariées, ce qui fait 256,047 mariages dissous par la mort. Le nombre des mariages nouveaux étant, pendant la même époque, de 289,676, l'augmentation des liaisons conjugales existantes fut, en 10 ans, de 33,629, soit en un an de 3,363, ou bien sur 1,000 mariages détruits, on comptait 1,131 mariages nouveaux. En 1852 la mort, ayant enlevé 11,876 hommes mariés

Digitized by Google

et 10,990 femmes mariées, a dissous 22,866 mariages. Par contre le nombre des mariages nouveaux a été de 31,251, ce qui fait un excédant de 8,385 sur les mariages dissous; il y a eu donc sur 1,000 mariages dissous 1,367 nouveaux. Cette proportion est encore plus forte dans les villes que dans les communes rurales; les mariages dissous sont aux mariages nouveaux dans les villes comme 1,000 à 1,414, dans les communes comme 1,000 à 1,349.

2. *Par provinces*, le nombre des *mariages* se répartit comme suit:

Anvers	2,988	Liége	3,357
Brabant	5,395	Limbourg	1,231
Flandre occid.	4,336	Luxembourg	1,119
Flandre orient.	5,263	Namur	1,757
Hainaut	5,625	Le royaume	31,251

3. Par *état civil* des mariés, le chiffre de 31,251 se décompose de la manière suivante :

	Villes.	Communes.	Total.
Mariages entre garçons et filles	6,994	18,385	25,379
— garçons et veuves.	548	1,135	1,683
— veufs et filles	964	2,327	3,291
— veufs et veuves	360	538	898

Ce relevé prouve de nouveau que le nombre des veufs contractant un deuxième ou un troisième mariage est plus considérable que celui des veuves; bien qu'il y ait plus de veuves que de veufs, ceux-ci entrent dans le chiffre des mariages de 1852 pour 4,189, les veuves seulement pour 2,581.

4. Les *divorces* sont au nombre de 30 dans les villes et 5 dans les communes rurales. Dans ce nombre 20 ont été prononcés dans le Brabant; les autres provinces ensemble n'en comptent que 15: Anvers 1, Flandre occidentale 2, Flandre orientale 5, Hainaut 2, Liége 4, Namur 1. Le nombre des divorces est très élevé relativement à l'année 1851, où il n'était que de 27. Dans les sections quinquennales de la période 1832-51, le nombre s'élevait :

1832/36	62; année moyenne	12
1837/41	98;	20
1842/46	108;	22
1847/51	122;	24

Digitized by Google

Le nombre de divorces augmente donc continuellement. Il faut noter toutefois que cette augmentation assez rapide ne se rapporte essentiellement qu'à la ville de Bruxelles et ses environs. Ainsi des 224 divorces constatés dans la période décennale 1841/50, près de la moitié, savoir 110, ont été prononcés dans le Brabant; dans le chiffre de 1851 (27), cette province y est pour 14, donc pour plus de la moitié; dans celui de 1852 (35), pour 20 ou 4/7.

VI. État de la population le 31 décembre 1852.

L'excédant des naissances sur les décès (38,426), combiné avec celui des immigrations sur les émigrations, donne à la population du royaume un accroissement de 43,286 âmes.

L'accroissement de 1851 était de 46,973 âmes, et présente une différence en plus de 3,687. Nous donnons ci-après par province, et en distinguant les villes des communes rurales, l'état de la population du royaume, d'abord au 31 décembre 1851, ensuite au 31 décembre 1852.

PROVINCES.	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE					
	1851.			1852.		
	Villes.	Comm. rur.	Provinces.	Villes.	Comm. rur.	Provinces.
Anvers	157,630	268,118	425,748	160,130	270,019	430,133
Brabant	221,347	523,589	745,936	228,760	529,705	758,519
Flandre occid.	184,861	450,257	635,118	187,137	450,551	637,688
Flandre orient.	216,796	571,567	788,363	219,372	570,928	790,300
Hainaut . .	145,985	595,580	741,565	147,710	601,818	749,528
Liége . . .	129,127	346,033	475,160	131,715	351,121	482,836
Limbourg .	32,199	157,757	189,956	32,713	159,184	191,897
Luxembourg.	23,570	170,939	194,509	23,740	171,733	195,473
Namur . . .	40,476	236,344	276,820	41,191	238,796	279,987
Le royaume.	1,153,891	3,320,284	4,473,175	1,173,529	3,343,939	4,516,461

Digitized by Google

Il résulte de ce tableau que l'augmentation est
dans les villes de . . 19,631 âmes ou 1,73 p. c.
dans les campagnes. 23,655 » » 0.71 »
dans le royaume. . 43,286 » » 0.98 »

En 1851 l'accroissement présentait les chiffres suivants :

Villes . . 18,763 ou 1.68 p. c.
Campagnes. 28,210 » 0.85 p. c., d'où l'on voit que la diminution de l'accroissement que présente le chiffre total de 1852 ne frappe que les communes rurales, tandis que le résultat de 1852 pour les villes est plus favorable que celui de 1851. Si, en somme, l'accroissement de 1852 est inférieur à celui de l'année précédente, il est supérieur au chiffre moyen des périodes 1832/36, 1842/46, 1847/51, et n'est dépassé que par celui de la période 1837/41. (Voir I.)

Voici, par provinces, le chiffre absolu et proportionnel de l'accroissement de 1852.

Anvers.	4,483 ou 1.05	p. c.
Brabant	12,583 » 1.68	»
Flandre occidentale	2,570 » 0.40	»
Flandre orientale	1,937 » 0.25	»
Hainaut	7,963 » 1.07	»
Liége.	7,676 » 1.62	»
Limbourg.	1,941 » 1.03	»
Luxembourg	964 » 0.49	»
Namur.	3,167 » 1.14	»

Le maximum, 1.68 p. c., est fourni par le Brabant, grâce à la capitale ; suivent les provinces de Liége et de Namur.

Les deux Flandres fournissent naturellement le minimum, puisque ces provinces, comme il a été dit plus haut, présentent le plus faible excédant des naissances sur les décès.

VII. Résumé des éléments du mouvement de la population en 1852.

Combinant le chiffre de la population au 31 décembre 1852 avec les chiffres relatifs au mouvement de la population pendant l'année, nous trouvons que sur 10,000 habitants il y a eu :

Digitized by Google

	Naissances.	Décès.	Mariages.
dans les villes.	336	249	76
dans les communes rurales.	303	215	67
dans le royaume.	312	227	69

La mortalité ainsi que la fécondité sont donc plus grandes dans les villes que dans les communes rurales. Ce relevé démontrerait également qu'il y a dans les villes une plus grande fréquence de mariages que dans les campagnes, si ce fait ne ressortait déjà de ce qui a été dit plus haut (V. 1.).

Par provinces, les nombres relatifs des naissances, décès et mariages, se constituent de la manière suivante. Il y a sur 10,000 habitants dans la province de :

	Naissances.	Décès.	Mariages.
Anvers.	317	231	69
Brabant	325	223	71
Flandre occidentale .	314	267	68
Flandre orientale . .	301	245	67
Hainaut	304	209	75
Liége.	335	247	73
Limbourg.	295	207	64
Luxembourg	287	200	57
Namur.	305	181	63
Le royaume. . . .	312	227	69

Maximum de la fécondité relative : Liége ; minimum, Luxembourg.
» » mortalité » Fl. occ.; » Namur.
» » fréquence relative des mariages : Hainaut; » Luxembourg.

VIII. Densité de la population en 1852.

En comparant la population du royaume avec la superficie, nous trouvons que le 31 décembre 1852 la Belgique comptait 153 habitants par 100 hectares. Cette densité de population n'est atteinte par aucun autre État de l'Europe ; et encore cette proportion générale est-elle dépassée par quelques provinces, comme il résulte du tableau qui suit. Ce tableau indique pour chaque province : *a.*) l'étendue en hectares ; *b.*) le nombre des communes rurales et des villes ; *c.*) la densité de la population au 15 octobre 1846, époque du dernier recensement général ;

Digitized by Google

d) celle du 31 décembre 1853, et *e*) leur différence en plus ou en moins.

Provinces.	Étendue en hectares.	Nombre de villes, com. rur.	Densité de la population au 15 oct.	au 31 déc.	sement.
Anvers	285,510	4	142	145	+ 3
Brabant	328,322	8	330	331	+ 1
Fland. occid.	323,449	15	234	199	— 1
Fland. orient.	299,787	11	282	265	— 2
Hainaut. . .	372,206	21	406	402	— 4
Liége . . .	280,519	7	324	327	+ 3
Limbourg .	241,315	10	172	179	+ 7
Luxembourg.	441,704	11	104	103	— 1
Namur . .	366,181	5	341	345	+ 4
Le royaume .	2,945,593	86	2,442	2,447	+ 5

Ces chiffres montrent que dans l'espace de six ans, la densité de la population n'a diminué que dans les deux Flandres. L'accroissement est le plus fort dans le Brabant, le plus faible dans le Luxembourg. Au point de vue de la densité, les provinces belges se rangent ainsi qu'il suit : Flandre orientale, Brabant, Hainaut, Flandre occidentale, Liége, Anvers, Limbourg, Namur, Luxembourg. En 1846, la Flandre occidentale figurait avant le Hainaut.

Digitized by Google

IV. — Composition des assemblées représentatives.

I. Pouvoir législatif.

Nombre des sénateurs (loi du 31 mars 1847) : 54

« ***représentants*** : 108 (à raison d'un représentant par 40,000 hab.).

Pour être sénateur, il faut payer au trésor une somme de 2,116 fr. (1,000 florins) de contributions directes, patentes comprises. Dans les provinces où le nombre des citoyens inscrits n'atteint pas la proportion d'un éligible sur 6,000 ames de population, ce nombre est complété par les citoyens les plus imposés au-dessous de 2,116 fr.

Les représentants ne sont soumis à aucune condition de cens.

Nombre des éligibles au sénat en 1851.

	Payant le cens.	Supplémentaires.	Ensemble.
Anvers.	44	25	69
Brabant.	120		120
Flandre occident.	52	54	106
Flandre orient.	65	65	130
Hainaut	46	74	120
Liége	32	44	76
Limbourg	14	16	30
Luxembourg	10	21	31
Namur	32	12	44
	405	321	726

Digitized by Google

En 1852, le titre des éligibles payant le cens s'élevait à 424; sur le nombre des nouveaux inscrits, la Flandre occidentale en compte 15, la Flandre orientale 4, le Hainaut 3, et le Luxembourg 1. Par contre, les provinces de Brabant et d'Anvers ont perdu, chacune, un numéro de la liste de 1850.

Le *nombre des électeurs* présente de 1841 à 1851 les variations suivantes. La diminution considérable que l'on remarque de 1842 à 1843 et 1844 est un effet de la loi du 1er avril 1843, votée dans le but de réprimer les fraudes électorales. L'augmentation, au contraire, du chiffre de l'année 1848, provient de l'abaissement du cens à 20 florins, sanctionné par la loi du 12 mars 1848.

1841	48,363	1847	46,630
1842	49,222	1848	79,189
1843	44,381	1849	78,528
1844	43,661	1850	78,228
1845	44,174	1851	79,446
1846	45,383		

L'abaissement du cens électoral en 1848 a surtout augmenté le chiffre proportionnel des électeurs urbains, bien qu'il n'ait point été sans influence sur le chiffre absolu des électeurs des communes rurales. Le tableau suivant, établissant la comparaison du nombre des électeurs de l'année 1847 avec celui de 1848, fera mieux ressortir les effets de la loi du 12 mars 1848.

1847. Villes,	16,103 élect.	Comm. rur.	30,360 élect.
1848. »	33,609 »	»	45,467 »

L'augmentation est donc pour les villes de 108.77 p. c., pour les communes de 49.76 p. c. Dans la province de Brabant, ces chiffres, toutefois, sont respectivement 148 1/2 et 58.9 p. c.

En 1847 et 1850, la somme totale des électeurs se dénombrait par professions ainsi qu'il suit :

	1850.	1847.
Cultivateurs	23,116	14,472
Marchands et détaillants . .	7,970	3,328
Artisans.	7,521	2,199
A reporter. .	38,607	19,999

Digitized by Google

	1850.	1847.
Report. .	38,607	19,999
Propriétaires	4,686	3,762
Rentiers.	4,066	3,051
Négociants et com. négociants.	3,889	2,665
Cabaretiers.	3,851	1,205
Industriels	3,536	2,648
Fonctionnaires et employés .	3,307	1,894
Meuniers	1,952	1,462
Brasseurs	1,712	1,497
Clergé	1,618	874
Médecins et chirurgiens . .	1,461	1,172
Aubergistes.	1,302	817
Bouchers	903	342
Notaires.	859	819
Pâtissiers et boulangers . .	727	343
Nobles titrés et non titrés. .	684	645
Avocats.	604	448
Professeurs et instituteurs .	541	241
Pharmaciens	491	329
Entrepreneurs	445	236
Artistes.	437	156
Agents d'affaires	424	303
Juges et conseillers . . .	340	298
Orfévres	256	113
Fonctionnaires pensionnés .	254	91
Greffiers	205	141
Avoués	156	142
Militaires	155	67
Géomètres et arpenteurs . .	151	99
Officiers du ministère public.	132	118
Architectes.	125	75
Courtiers	122	90
Bateliers	122	94
Banquiers	90	71
Tanneurs	46	31
Artistes vétérinaires . . .	12	13
	76,228	46,330

Digitized by Google

II. Conseils provinciaux.

Les conseils provinciaux sont composés sur la base de :

1 conseiller sur 40,000 hab. pour les provinces d'Anvers et de Liége.

1 conseiller sur 35,000 hab. pour les provinces de Namur, de Limbourg et de Luxembourg.

1 conseiller sur 70,000 hab. pour les provinces de Brabant, des deux Flandres et de Hainaut.

D'après cette base, les conseils provinciaux sont composés, dans la province d'Anvers, . de .46. membres.

de Brabant,	de	88
Flandre occid.	de	.64.
Flandre orient.	de	.73.
Hainaut,	de	.61.
Liége,	de	50
Limbourg,	de	35
Luxembourg,	de	.34.
Namur,		
		461 membres.

Sont électeurs pour la formation des conseils provinciaux ceux portés sur les listes pour la formation des chambres et sur les listes supplémentaires. Ces dernières comprennent, lorsqu'ils réunissent les conditions légales, les citoyens qui ont obtenu la naturalisation ordinaire, les fils des veuves auxquels leurs mères délèguent leurs contributions, plus, dans les cantons qui ne réunissent pas 70 électeurs, tous ceux qui payent, suivant le nombre manquant, trois ou quatre cinquièmes du cens.

La somme des électeurs provinciaux était, pour tout le royaume:

Électeurs pour les Chambres.	46,330	79,926
Listes supplémentaires.	3,555	5,325
Total.	49,885	85,251

En 1847, le rapport du nombre des électeurs provinciaux à la population du royaume était encore de 1 sur 88; les effets de l'abaissement du cens en 1848 le firent descendre en

Digitized by Google

1848 à 1 électeur sur 52 habitants; en 1850, à 1 sur 55.

Aux élections provinciales de 1848, on a constaté en moyenne pour tout le pays 62.43 votants par 100 électeurs. Dans le Hainaut, cette moyenne s'élève à 81.73; dans le Limbourg, à 80.97; dans la Flandre orientale, elle baisse à 55.26; dans la province de Liége, à 52.92, et dans le Brabant, à 49.88 p. c.

Communes.

Le nombre des conseillers varie, suivant la population des communes, de 7 à 31. Pour en fixer le chiffre, les communes sont divisées en 13 classes.

Elles se composent, pour la période de 1848 à 1860, comme suit:

Comm. comptant au max.		âmes.	Nombre des conseillers.
La 1re de	1,305	1,000	7
2e »	948	5,000	9
3e »	243	10,000	11
4e »	15	15,000	13
5e »	3	20,000	15
6e »	5	25,000	17
7e »	1	30,000	19
8e »	2	35,000	21
9e »	1	40,000	23
10e »	1	50,000	25
11e »	»	60,000	27
12e »	1	70,000	29
13e »	1	plus de 70,000	31

Droits d'électeur. Est électeur tout Belge majeur, né dans le pays ou naturalisé, demeurant depuis le 1er janvier dans la commune où l'élection a lieu, et payant, suivant que la population s'y élève à 2,000, 5,000, 10,000, 15,000 âmes ou au delà, respectivement fr. 15, 20, 30, 50 ou 42.32 c. de contributions, patente comprise. Les contributions de la femme sont attribuées au mari; celles des enfants mineurs au père. Celles de la veuve peuvent compter en faveur d'un fils ou d'un gendre.

Aux élections de 1844, on constate 44.81 électeurs par 1000 habitants et 77.29 votants par 100 électeurs. Le nombre des électeurs communaux était à cette époque de 194,443.

Digitized by Google

V. — Enseignement public.

1. Enseignement primaire.

Le nombre des *écoles primaires communales*, adoptées ou subsidiées, était

En 1830 de 4,046, fréquentées par 293,000 élèves.
En 1840 de 5,753, » » 493,773 »

Le chiffre des écoles pour 1850 se décompose ainsi : 1,029 pour les garçons ; 1,218 pour les filles ; 3,506 pour les deux sexes. A la même époque, le personnel enseignant se composait de 4,813 instituteurs et sous-instituteurs, et de 3,627 institutrices et sous-institutrices.

Malgré la progression considérable qui ressort de la comparaison de 1830 à 1850, on a constaté que 100,000 enfants sont encore privés d'instruction.

Le nombre des écoles est à la population dans le rapport de un

à 1009 en 1830
à 783 en 1840
à 759 en 1845
à 797 en 1850

et la proportion du nombre des élèves à la population, de

72.3 élèves sur 1,000 habitants en 1830
118.0 » » » 1840
111.5 » » » 1850

Digitized by Google

Les chiffres des élèves, des écoles et des instituteurs se décomposent de la manière suivante, par provinces :

Provinces.	Habitants.	Écoles.	Élèves.	Rapport du chiffre des élèves à celui de la pop.	Instituteurs
Anvers . . .	420,556	431	51,205	106.4 sur mille hab.	1,065
Brabant. . .	734,617	792	78,248	106.5	1,295
Flandre occid.	631,137	795	70,140	111.1	1,565
Flandre orient.	783,450	911	68,611	87.5	1,065
Hainaut. . .	733,740	1,064	85,844	116.9	1,415
Liége . . .	467,843	563	51,950	111	850
Limbourg . .	188,198	220	19,717	104.7	259
Luxembourg .	198,588	459	29,714	154.2	455
Namur . . .	274,073	518	38,344	139.9	487
	4,426,202	5,753	493,773	111.5	8,440

Aux écoles primaires, il faut joindre les *salles d'asile*, dont le nombre était en 1848 de 515, dont 204 communales ou adoptées, et les *écoles du midi, du soir* ou *du dimanche pour adultes*, dont le nombre était à la même époque de 1,110, fréquentées par 190,678 élèves, dont 121,443 au-dessous de 15 ans.

Pour la formation des instituteurs primaires, il existe deux *écoles normales de l'État* à Lierre et à Nivelles, et *sept écoles normales épiscopales* subsidiées par l'État.

Les premières comptaient, pendant l'année scolaire 1848-1849, 87 élèves à Lierre, 124 à Nivelles; ensemble 211. Étaient sortis munis de diplômes : 48 élèves.

Les écoles épiscopales sont :

Bonne-Espérance,	comptant en 1850	57	élèves.
Carlsbourg,	»	36	»
Malonne,	»	46	»
Saint-Nicolas,	»	22	»
Saint-Roch,	»	36	»
Saint-Trond,	»	44	»
Thourout,	»	65	»
		306	élèves.

Ont été diplômés en 1850 : 60 élèves.

Les 22 *écoles primaires supérieures*, qui existaient avant la loi de 1850 organisant l'enseignement moyen, ont été converties par ladite loi en écoles moyennes (voy. plus bas).

Digitized by Google

Le personnel de l'inspection civile de l'enseignement primaire de l'État comprend 1 inspecteur général des écoles normales, 9 inspecteurs provinciaux et 108 inspecteurs cantonaux ; celui de l'*inspection ecclésiastique*, 9 inspecteurs diocésains, 148 inspecteurs cantonaux, 2 inspecteurs généraux pour les écoles des cultes protestant et israélite.

La *dépense totale* de l'enseignement primaire a été en 1848 de 4,376,675 fr. Cette somme se répartit ainsi entre les différentes branches de ce service :

Commission centrale, inspection provinciale, civile et ecclésiastique	101,420 25
Inspection cantonale	78,180 75
Conférences des instituteurs	15,736 90
Dépenses ordinaires	2,156,302 03
Écoles, mobilier	611,057 12
Subsides et récompenses aux élèves et aux instituteurs	156,790 25
Écoles spéciales (salles d'asile, etc.)	549,816 71
Écoles normales et primaires supérieures. . . .	307,141 50
	4,376,675 51

Sur cette somme, l'État a fourni 1,189,957 15
Les provinces 512,369 76
Les communes 1,586,918 17
La bienfaisance publique 304,499 73
Les élèves. 785,850 70
4,376,675 54

2. Enseignement moyen.

En vertu de la loi du 1er juin 1850, il a été créé 10 athénées royaux et 30 écoles moyennes.

Digitized by Google

I. — *Écoles royaux* (organisés par arrêté royal du 1er septembre 1851).

	Nombre d'élèves.		Dotation de l'État.
	1er oct. 1851.	1er déc. 1851.	
Arlon	83	158	25,000 fr.
Anvers	263	254	33,000 »
Bruges	113	126	29,000 »
Bruxelles	569	465	35,000 »
Gand	286	259	33,000 »
Hasselt	132	244	25,000 »
Liége	437	450	33,000 »
Mons	261	254	29,000 »
Namur	155	178	29,000 »
Tournay	249	202	29,000 »
Totaux	2,548	2,538	300,000 fr.

II. — *Écoles moyennes* (organisées par arrêté royal du 10 juin 1852).

Provinces.	Villes.	Dates de l'érection des écoles
Anvers.	*Anvers,	3 juin 1851
	Lierre,	23 déc. 1850
	Turnhout	31 » 1851
Brabant.	Aerschot,	23 » 1850
	Diest,	7 » 1850
	Hal,	15 fév. 1851
	*Jodoigne,	17 mai »
	*Louvain,	15 fév. »
	**Wavre,	9 juin »
Flandre occid.	*Bruges,	3 » »
	*Courtrai,	7 juin »
	Furnes,	
	Ypres,	30 oct. »
Fland. orient.	*Alost,	15 fév. »
	*Gand,	22 mars 1852
	Renaix,	5 juin 1851
Hainaut.	Ath,	26 mai 1852
	**Beaumont,	5 août 1851

Digitized by Google

Provinces.	Villes.	Dates de l'érection des écoles.
	Braine-le-Comte,	28 sept. 1851
	Charleroi,	30 oct. 1850
	Fleurus,	15 déc. »
	Houdeng-Aimeries,	10 mai 1852
	*Mons,	5 août 1851
	Pâturages,	15 fév. »
	**Péruwelz,	30 sept. »
	Rœulx,	10 mai »
	**Saint-Ghislain,	5 août »
	***Soignies,	8 mai 1852
	*Thuin,	5 août 1851
Liége.	Huy,	30 oct. »
	*Limbourg,	3 juin »
	Spa,	31 déc. 1850
	**Stavelot,	3 juin 1851
	**Visé,	12 mai »
	Waremme,	14 nov. »
Limbourg.	*Maeseyck,	3 juin »
	Saint-Trond,	» »
	Tongres,	5 mars 1852
Luxembourg.	*Marche,	3 juin 1851
	*Neufchâteau,	» »
	**Saint-Hubert,	6 mars »
	*Virton,	3 juin »
Namur.	**Andenne,	28 » »
	Couvin,	9 déc. »
	*Dinant,	11 oct. »
	Namur,	31 déc. »
	**Philippeville,	28 juin »
	Rochefort,	24 déc. »

(Le chiffre 50 n'était pas encore atteint en date du 15 mars 1853 ; dans les villes marquées d'un simple astérisque, l'école moyenne a été substituée à une école primaire supérieure ; dans celles marquées d'un double astérisque, elle a remplacé une école industrielle et commerciale. A Soignies, elle a remplacé le collége.)

Le subside collectif porté au budget de l'État en faveur des écoles moyennes s'élève à 200,000 fr.

Digitized by Google

III. — *Établissements provinciaux ou communaux subventionnés par le trésor public.*

Collége de Louvain.	Collége de Herve.
» Tirlemont.	» Huy.
» Nivelles.	» Beeringen.
» Diest.	» Saint-Trond.
» Ypres.	» Tongres.
» Ath.	» Bouillon.
» Charleroi.	» Dinant.
» Chimay.	» Virton.
» Enghien.	

École industrielle de Gand.
» Liége.
École de commerce, d'industrie et des mines de Mons.
École industrielle et littéraire de Verviers.
École moyenne de Quiévrain.

IV. — *Établissements exclusivement provinciaux ou communaux.*

Collége de Courtrai.	Collége de Jumet.
» Thielt.	» Audenarde.
» Binche.	» Ostende.

Écoles moyennes de Bruxelles.
École industrielle des ouvriers à Huy.

V. — *Enseignement normal moyen.*

a.) École normale destinée à former des professeurs pour les écoles moyennes à Nivelles, organisée par arrêté royal du 3 septembre 1852.

b.) École normale des humanités à Liége, annexée à l'université (arrêté royal du 1er septembre 1852).

c.) École normale des sciences à Gand, annexée à l'université (arrêté royal du 2 septembre 1852).

3. Enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur est donné dans *deux universités de l'État*, à Gand et à Liége, dans l'*université catholique de Lou-*

Digitized by Google

vain, et dans l'*université libre de Bruxelles*. Sont annexées à l'université de Gand : une école du génie et une école normale des sciences ; à l'université de Liége : une école des mines, arts et manufactures, et une école normale des humanités.

Le personnel au mois de décembre 1850 a été de 186 professeurs et agrégés enseignants. Ils se répartissent par université et par faculté ainsi qu'il suit :

Facultés.	Gand.	Liége.	Louvain.	Bruxelles.
Philosophie et lettres.	9	12	9	9
Droit	9	10	12	18
Sciences	13	14	6	8
Médecine	14	13	10	15
Théologie	—	—	6	—
	45	49	42	50

Les *allocations de l'État* pour ses deux universités à Liége et à Gand, depuis 1830 jusqu'à 1850, se répartissent ainsi qu'il suit :

	Personnel enseignant et administratif.	Matériel, collections et frais administratifs.	Bourses d'études et de voyage.
1830-1835	1,298,462 fr.	443,221 fr.	157,460 fr.
1836-1840	2,004,412 »	593,140 »	160,500 »
1841-1845	2,398,655 »	480,647 »	160,000 »
1846-1850	2,472,546 »	431,422 »	154,900 »
Total des 20 années	8,174,075 fr.	1,948,430 fr.	632,860 fr.
Année moyenne. .	408,704 fr.	97,421 fr.	31,645 fr.

Promotions au doctorat dans les différentes facultés depuis 1836 *jusqu'en* 1850.

	1836-1843. (8 ans.)	1844-1850. (7 ans.)
Docteurs en philosophie et lettres.	28	21
— droit	335	417
— sciences	8	15
— médecine	309	251
— chirurgie	139	180
— accouchements . .	225	205
— sciences polit. et adm.	—	14
Candidats notaires	—	20
Totaux. . .	1,044	1,123
Moyennes annuelles.	130	160

Digitized by Google

Diplômes conférés pendant l'année 1852.

	ÉLÈVES inscrits.	admis.
Épreuve préparatoire à la candidature en sciences	82	65
Candidature en philosophie et lettres	152	58
Doctorat id. id.	16	10
Candidature en sciences naturelles.	117	91
Doctorat id. id.	4	4
Candidature en pharmacie	27	19
Candidature en sciences phys. et math.	5	4
Doctorat id. id.	1	1
Candidature en droit	185	100
1er doctorat id.	124	83
2e id. id.	69	52
Doctorat en sciences polit. et admin.	13	11
Grade de candidat notaire	91	59
Candidature en méd., chir. et accouch.	79	58
1er doctorat id. id. id.	64	46
2e id. id. id. id.	74	67
3e id. id. id. id.	79	69
Doctorat en chirurgie	—	—
Doctorat en accouchements	5	4
Grade de pharmacien	34	23
	1,221	824

Bourses conférées par l'État, en vertu de l'arrêté royal du 24 *juillet* 1850.

Peuvent être décernées annuellement par le gouvernement sur la proposition des jurys d'examen :

60 bourses d'études universitaires de 400 fr.

6 id. de voyage » 1,000 fr. conférées pendant 2 ans à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction.

Digitized by Google

Produit des inscriptions des élèves des universités de l'État dans l'année scolaire 1849-1850.

Gand.	32,875 fr.	Moyenne par élève	90 fr. 80 c.
Liége.	40,200 fr.	id.	80 fr. 00 c.
Total.	73,075 fr.	id.	85 fr. 50 c.

Concours universitaire. — Prix décernés.

	Gand.	Liége.	Bruxelles.	Louvain.
1845	1	1	1	1
1846	3	—	—	1
1847	1	—	—	—
1848	—	2	1	1
1849	—	3	—	—
1850	—	1	—	—

4. Enseignement dans l'armée.

1. *École militaire* à Bruxelles, créée en 1834. Nombre des élèves : 105.
2. *Compagnie des enfants de troupe* à Lierre, créée en 1847 et destinée principalement à concourir au recrutement des cadres subalternes de l'armée. Elle est commandée par un capitaine. Nombre des élèves : 480.
3. *Compagnies d'école*, ayant pour but de former des caporaux et des sous-officiers (écoles régimentaires), et de donner un commencement d'instruction aux miliciens illettrés qui se trouvent dans les rangs de l'armée (*écoles du soir*). Il y a autant d'écoles régimentaires que de régiments; une école du soir est attachée à chaque fraction de corps détachée. Dans l'année 1848, 3,857 miliciens ont fréquenté les écoles régimentaires; de ce nombre 561 ont été promus au grade de caporal ou de brigadier, et 202 au grade de sous-officier.
4. *École d'équitation* à Ypres (arrêté royal du 10 déc. 1847). Elle a été supprimée en 1853.
5. *École de pyrotechnie* à Liége (arrêté royal du 24 janv. 1841).

Digitized by Google

5. Écoles de navigation de l'État.

Elles sont organisées et réglementées par les arrêtés royaux du 17 octobre 1835, du 31 décembre 1841 et du 19 février 1849.

Celle d'*Ostende* était fréquentée en 1850 par 63 élèves.

Celle d'*Anvers* » » 53 »

Dans la même année 5 élèves ont été brevetés : 1 pour le grade de capitaine au long cours, 1 pour le grade de 1er lieutenant, et 3 pour le grade de second lieutenant.

Pendant le 2e semestre 1852 :

L'école d'Anvers était fréquentée par 88 élèves ; sur ce nombre 32 se sont embarqués, dont 2 en qualité de premiers lieutenants et 2 de seconds lieutenants ; au 31 décembre on comptait 34 élèves sur les bancs. Depuis la réorganisation de l'école en 1849, celle-ci a fourni 6 capitaines, 17 premiers lieutenants, 13 seconds lieutenants, 19 matelots, 49 novices, 37 mousses et 16 élèves en mer en ce moment.

Pendant l'année 1852 l'école d'Ostende a été fréquentée par 87 élèves ; 9 d'entre eux ont passé leur examen, 1 pour le grade de 1er lieutenant au long cours et 8 pour le grade de second lieutenant.

L'arrêté royal du 12 janvier 1852, qui rend obligatoire les examens des officiers de la marine marchande, donnera une heureuse impulsion à ces deux établissements.

6. Enseignement commercial.

Institut supérieur du commerce à Anvers, fondé par le concours du gouvernement et de l'administration communale, en vertu de l'arrêté royal du 29 octobre 1852. Il ne sera ouvert que vers la fin du mois d'octobre de cette année.

7. Enseignement vétérinaire.

École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État à Cureghem-lez-Bruxelles. Cette école compte, sans le directeur et l'économe, 9 professeurs et 3 répétiteurs. Le nombre des élèves est d'environ 76.

Digitized by Google

8. Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture.

Noms des écoles.	Nomb. des élèves admis pour l'année 1851-1852.	Subsides alloués en 1852.	Date de l'institution.
École pratique d'agriculture de Rollé (Luxembourg)	25	10,700	
École pratique d'agriculture d'Ostin (Namur)	22	11,300	17 juill. 1849
École d'agriculture de la Trapperie (Luxembourg)	22	9,000	27 août »
École d'agriculture de Thourout (Flandre occidentale)	30	14,000	8 juin »
École d'agriculture de Chimay (Hainaut)	27	7,800	5 nov. »
École d'agriculture de Verviers (Liége)	16	5,500	31 août »
École d'agriculture de Tirlemont (Brabant)	16	9,750	17 avril »
École d'agriculture de Leuze (Hainaut)	39	11,700	3 oct. »
Section agricole d'Oosteeker (Flandre orientale)	25	2,500	31 » »
École d'apprentissage de Haine-Saint-Pierre pour la fabrication des instruments aratoires	11	5,800	
École pratique d'horticulture de Vilvorde	30	14,350	30 avril »
École d'horticult. de Gendbrugge	27	10,600	» »
Total.	290	113,900	

Digitized by Google

VI.—Établissements scientifiques ou littéraires subventionnés par l'État.

1. *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, fondée en 1772, dissoute en 1794, rétablie en 1816 et réorganisée en 1845. Elle est divisée en 3 classes :

La classe des sciences se composant de deux sections : section des sciences mathématiques et physiques, et section des sciences naturelles.

La classe des lettres et des sciences morales et politiques.

La classe des beaux-arts.

Chaque classe est composée de 30 membres. Elle compte en outre 50 associés étrangers et 10 correspondants regnicoles au plus.

Dotation de l'Académie au budget de l'État : 40,000 fr.

A l'Académie se rattache :

La *Commission royale d'histoire*, instituée le 22 juillet 1834 pour la publication de documents historiques et de chroniques belges inédites. Ses publications comprennent déjà 15 volumes in-4° de documents et de chroniques, et 18 volumes in-8° de bulletins des séances. Dotation spéciale : 9,000 francs. Sous la direction de la Commission, il existe depuis 1847 un *bureau paléographique*, chargé de satisfaire aux demandes tant des administrations publiques que des particuliers, ayant pour objet des transcriptions, des vérifications, des extraits, des analyses de textes, des traductions, des renseignements empruntés aux manuscrits et aux archives de l'État. Dotation du bureau paléographique : 5,000 fr.

2. *Académie royale de Médecine*, organisée par arrêté royal

Digitized by Google

en 1841. Elle a son siége à Bruxelles et se divise suivant les diverses branches de la science médicale en six sections. Le nombre des membres titulaires est de 36 (6 par section). En outre l'Académie compte 9 membres adjoints (à l'avenir il ne sera plus nommé de membres adjoints), 72 membres correspondants, 64 membres honoraires. Dotation : 20,000 fr.

3. *Observatoire royal* à Bruxelles. Personnel : un directeur et quatre aides attachés. Budget : personnel 14,840 ; matériel et dépenses diverses 7,160 ; total 22,000 fr.

4. *Musée royal d'Histoire naturelle* à Bruxelles. Personnel (outre le comité de surveillance composé de 5 personnes) : un directeur, un conservateur, un secrétaire et deux préparateurs. Dotation : 15,000 fr. dont 8,600 pour le personnel.

5. *Musée de l'Industrie*, créé en 1826 et réorganisé en 1841. Il comprend 1° un dépôt de modèles et de machines pour les constructions, les arts, l'industrie et l'agriculture ; 2° une collection de dessins, de machines ; 3° une bibliothèque technologique. Outre la commission administrative de 12 membres, le personnel se compose d'un directeur, de deux secrétaires, d'un chimiste, d'un dessinateur et d'un mécanicien. Budget : 28,000 fr., dont 16,748 pour le personnel.

6. *Bibliothèque royale à Bruxelles*, fondée en 1837, réorganisée le 18 février 1853. Elle se divise en deux sections : l'une comprend les imprimés, cartes, plans, estampes, médailles, l'autre les manuscrits. Elle contient environ 180,000 volumes, y compris les doubles, 19,668 manuscrits, 30,000 gravures et 14,000 monnaies et médailles. Le personnel comprend, outre le conseil d'administration, composé de 5 membres ; un conservateur en chef, deux conservateurs-adjoints, un secrétaire, trois employés auxiliaires, un commis aux écritures, un concierge et un huissier. Budget : 60,000 fr., dont 26,680 pour le personnel.

7. Les autres *bibliothèques publiques* du royaume sont :

1° Celles des universités de Louvain (60,000 vol., 300 incunables, 302 manuscrits et un grand nombre de brochures), de Gand (59,650 vol., 597 manuscrits, 480 incunables, 3,550 brochures, 14,000 thèses universitaires et 5,200 opuscules), de Liége (58,000 vol., 26,000 brochures, 430 manuscrits).

2° Celles des villes d'Anvers (19,148 vol., 25 manuscrits, 1,122 médailles ; dotation annuelle 5,400 fr.), de Malines

Digitized by Google

(2,500 vol., 120 manuscrits; dotation 700 fr.), de Bruges (10,500 vol. et 550 manuscrits; dotation 1,000 fr.), d'Ypres (9,000 à 9,500 vol.; budget 1,400 fr.), de Furnes (fondée en 1848), de Courtrai, de Mons (15,000 vol., 348 manuscrits; budget 3,150 fr.), d'Ath (fondée en 1842, 3,000 vol.; budget 200 fr.), de Tournay (26,230 vol., 2,127 brochures et 208 manuscrits; budget 1,700 fr.), de Namur (17,000 vol. et 80 manuscrits), d'Arlon (fondée en 1842, 3,000 vol.; budget 1,100 fr.), de Hasselt, d'Audenarde (fondée en 1841, 4,229 v.; budget 350 fr.), de Verviers, de Chimay (fondée en 1849, 820 vol.), de Tirlemont et de Termonde. Ces deux dernières ont été fondées en 1850. La plupart des bibliothèques communales ci-dessus nommées reçoivent un exemplaire des ouvrages acquis par le gouvernement par voie d'achat ou de souscription.

8. *Archives nationales.*

A. *Archives générales du royaume à Bruxelles.* En 1837 ce dépôt renfermait 39,742 chartes et actes sur parchemin, 52,572 registres et 38,280 cartons et liasses; depuis il s'est considérablement accru. Quatre volumes d'inventaire ont été publiés en 1837, 1845, 1848 et 1851. Le budget de l'établissement est de 26,350 fr., dont 25,750 pour le personnel, à la tête duquel se trouvent un archiviste et un archiviste-adjoint.

B. *Archives de l'État dans les provinces.* Des dépôts de ce genre existent à Arlon (institué le 15 novembre 1849), Bruges, Gand, Liége, Mons, Namur et Tournay. Outre une somme de 4,000 fr. pour dépenses de matériel, une somme totale de 10,800 fr. est portée annuellement au budget de l'État pour le traitement attaché au personnel de ces dépôts. Dans quelques villes la province y supplée.

C. *Archives provinciales.* Les administrations provinciales possèdent aussi des archives d'une grande utilité pour l'histoire nationale, aussi bien que pour les intérêts des provinces, des communes et même des particuliers. Les archives les plus importantes sont celles des deux Flandres et du Hainaut.

D. Parmi les archives *des communes*, le dépôt de Bruges est surtout remarquable, cette ancienne cité, qui fut l'entrepôt général du commerce entre le midi et le nord de l'Europe, ayant conservé un grand nombre de pièces qui se rapportent aux événements dont elle a été le théâtre au moyen âge.

Digitized by Google

VII. — Établissements relatifs aux beaux-arts.

A. Enseignement.

Les établissements destinés à l'enseignement des beaux-arts sont divisés en trois catégories, savoir :

1° Les académies royales des beaux-arts, où s'enseignent d'une manière aussi complète que possible la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure (1er degré).

2° Les académies de dessin établies dans les principales villes, qui donnent un enseignement plus ou moins étendu (2e degré).

3° Les écoles de dessin, établies dans toutes les villes dont la population est assez nombreuse pour en permettre l'institution; elles donnent l'instruction dans les principes de l'art du dessin et de l'architecture (3e degré).

Au premier degré nous avons :

1. *L'Académie royale des Beaux-Arts à Anvers.* Cet établissement est dirigé par un conseil de 11 membres et par un directeur spécial. Le corps professoral compte 16 membres. Voici quel a été, en 1850, le nombre des élèves inscrits dans les diverses branches d'études :

Dessin d'après le modèle vivant et les antiques.	122
Sculpture.	86
Principes du dessin des figures.	216
Dessin d'ornements	421
Architecture	164
» navale	13
Dessin appliqué aux arts industriels.	21
Gravure sur cuivre et sur bois.	8
Peinture de paysages et animaux.	9
Total.	1,060

Digitized by Google

Sur les 1,050 élèves 752 étaient Anversois, 258 étrangers à la ville et 90 étrangers au pays.

Il est attaché à l'Académie un corps académique composé de membres effectifs au nombre de 25 au plus, dont 15 Belges et 10 étrangers. Ils prennent le titre de membre de l'*Académie royale des Beaux-Arts à Anvers*. Tout membre effectif est tenu d'exécuter une œuvre pour le musée d'Anvers, dont le prix est fixé de commun accord entre l'artiste et le conseil d'administration (1). Le budget de l'Académie est pour 1857 de 55,706 fr. dont 32,550 pour le personnel.

2. *Académie royale des Beaux-Arts à Bruxelles*. L'établissement est communal, mais le gouvernement lui accorde un subside annuel de 12,000 fr. Dans les différentes classes il y avait, dans l'année scolaire 1852-1853, 641 (431 anciens et 210 nouveaux) élèves, dont la plupart sont des artisans.

3. Au deuxième degré il y a les *Académies de dessin* de :

	Nombre des prof.	Nombre des élèves.	Ressources annuelles.
Malines.	5	451	6,970 fr.
Louvain.	9	455	18,400
Bruges.	9	375	12,400
Courtrai.	5	177	4,633
Ostende.	5	118	2,370
Roulers.	4	102	1,600
Ypres.	5	207	2,732
Gand.	16	485	22,290
Saint-Nicolas.	5	182	3,370
Termonde.	5	167	1,100
Tournay.	5	154	10,479
Liége.	10	432	25,850
Namur.	1	107	3,560
Mons.	3	154	7,000
	87	3,564	122,754

4. Au troisième degré se trouvent les *écoles de dessin* de Lierre, Turnhout, Diest, Nivelles, Tirlemont, Iseghem, Menin, Nieuport, Poperinghe, Furnes, Dixmude, Werwicq, Alost, Audé-

(1) Cette Académie, organisée par arrêté royal du 19 décembre 1851, a été instituée en première du roi le 5 septembre 1852.

Digitized by Google

narde, Grammont, Renaix, Sottegem, Tamise, Lokeren, Eecloo, Ath, Charleroi, Lessines, Enghien, Maeseyck, fréquentées en 1850 par 2,119 élèves.

5. *Conservatoires de musique.* Il en existe à charge du gouvernement à

Bruxelles en 1849 (nombre des prof. 41, des élèves 299; somme allouée par l'État 45,000 fr., par la province 13,465 fr., et par la ville 1,500 fr.);

Liége (prof. 27, élèves 300; somme allouée par l'État 19,000 fr., par la province 15,000 fr., par la ville 5,600 fr., rétribution des élèves, environ 3,000 fr.);

Gand (établissement communal; nombre des élèves en 1850, 224 jeunes gens, 84 demoiselles, ensemble 308).

B. Musées.

Il existe des musées à

Bruxelles (appartenant à l'État, budget annuel 19,000 fr.).

Anvers (reçoit annuellement de la ville et de l'État 5,000 fr. pour acquisitions nouvelles).

Malines (tableaux).

Louvain (tableaux et objets d'art).

Bruges (peinture, sculpture, architecture).

Ypres (» » »).

Courtrai (musée des arts et cabinet d'histoire naturelle).

Gand (musée d'objets d'art).

Mons (» » et d'antiquités, cabinet d'histoire naturelle).

Tournay (musée de tableaux, médailles, antiquités et d'histoire naturelle).

Liége (73 tableaux anciens et modernes, et en outre un musée d'archéologie).

Arlon (musée d'antiquités).

Namur (musée d'archéologie).

Les musées dont la liste précède sont, à l'exception de celui de Bruxelles, des établissements communaux ou provinciaux.

Nous avons à mentionner à part le *Musée royal d'armures, d'antiquités et d'artillerie*, établi dans le bâtiment de l'ancienne porte de Hal à Bruxelles, fondé en 1835 et réorganisé en 1847.

Digitized by Google

Budget annuel : personnel 3,700, achats 8,200, ensemble 11,000 fr.

C. Concours.

1. *Concours annuel entre les élèves des académies des beaux-arts.* Le lauréat reçoit pendant quatre ans une bourse de voyage de 2,500 fr. par an, s'il a subi un examen constatant qu'il possède les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 500 fr. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à concourir périodiquement dans l'ordre suivant : La peinture, la gravure, l'architecture, la peinture, la sculpture, la peinture, l'architecture, la peinture, la gravure, la sculpture, la peinture, l'architecture et la sculpture.

2. *Concours de composition musicale,* ayant lieu tous les deux ans à Bruxelles. Premier prix : pension de voyage de 3,500 fr. conférée pendant quatre ans.

D. Expositions nationales des beaux-arts.

Elles ont lieu tous les trois ans à Bruxelles et sont organisées d'après les arrêtés royaux du 16 juin et du 14 juillet 1848. Depuis 1830, sept expositions ont eu lieu à Bruxelles, savoir en

1833,	482	ouvrages exposés,		
1836,	610	»	»	envoyés par
1839,	813	»	394	exposants,
1842,	919	»	445	»
1845,	982	»	484	»
1848,	1,186	»	580	»
1851,	1,479	»	792	» dont 314 étrangers.

	Dépenses des expositions.	Montant des souscriptions pour les loteries.
1833,	30,083 fr.	10,460 fr.
1836,	21,711	23,140
1839,	36,330	67,740
1842,	27,423	53,150
1845,	38,818	33,100
1848,	29,802	44,340
1851,	84,000	41,500

Digitized by Google

RÉCOMPENSES ACCORDÉES.

	Décorations.	Médailles en Or.	Vermeil.	Argent.	Bronze.	Argent.		
1835,	4	—	28	—	—	—		
1836,	3	11	—	18	49	6,850 fr.	à 12	artistes.
1839,	6	5	15	—	—	7,200	» 18	»
1842,	8	17	15	—	—	6,500	» 21	»
1845,	9	24	44	—	—	4,000	» 13	»
1848,	4	15	46	—	—	5,000	» 20	»
1851,	25	(1) 34	—	—	—	5,000	» 10	»

E. Commission royale des monuments.

Instituée le 7 janvier 1835, à l'effet de donner son avis, 1° sur les réparations qu'exigent les monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent ou par leur importance sous le rapport de l'art, 2° sur les plans relatifs aux constructions et réparations des églises et des édifices destinés au culte et en général de tous les autres édifices publics. Elle se compose de 8 membres nommés par le roi, et dont les fonctions sont gratuites. Un secrétaire et un architecte-dessinateur y sont attachés. Il figure au budget de l'État une somme de 33,200 fr. pour la restauration ou conservation de monuments ou objets d'arts, en dehors des subsides de l'État pour la construction ou la restauration d'édifices civils ou religieux.

(1) 19 croix de chevalier et 3 croix d'officier.

Digitized by Google

VIII. — Journaux et écrits périodiques.

Avant le 25 mai 1848, date de la suppression du timbre, on comptait en Belgique 202 journaux, dont 82 paraissaient dans le Brabant. Ces 202 journaux livraient au timbre 2,781,458 feuilles et rapportaient au trésor 105,605 fr. 70 c. Sur ces 202 journaux 18 paraissaient sept fois, 20 six fois, 20 trois fois, 12 deux fois et 132 moins de deux fois par semaine, — 137 étaient rédigés en français, 52 en flamand, 1 en anglais, 1 en allemand et 1 en polonais, — 122 avaient pour objet la politique, 37 les sciences, la littérature, les arts et les modes, et 33 étaient exclusivement consacrés aux annonces, avis et affiches.

Depuis l'abolition du timbre le nombre des journaux de toute nature s'est considérablement accru ; cet accroissement a encore été favorisé par la réduction du droit de poste. Il est toutefois difficile de constater par des chiffres ce mouvement progressif.

Quant aux revues et aux recueils scientifiques, littéraires et artistiques, on en évalue le nombre à environ 200.

Digitized by Google

IX. — Cultes.

1. Population selon les cultes en 1846.

Catholiques.	4,326,873	
Protestants.	6,578	7,368
Anglicans	790	
Israélites.	1,336	
Autres cultes	1,019	
Cultes non déclarés.	600	
	4,337,196	

2. Culte catholique. *Division diocésaine et paroissiale en* 1850.

Diocèses.	Provinces.	Cures de 1re cl.	Cures de 2e cl.	Succursales.	Chapelles.	Vicariats
Archevêché de Malines.	Anvers.	10	11	159	12	191
	Brabant.	10	20	384	11	281
Évêché de Bruges.	Flandre occid.	20	16	228	7	270
» Gand.	Flandre orient.	22	15	280,	6	290
» Tournay.	Hainaut.	6	26	417	7	214
» Liége.	Liége.	6	18	356	24	128
	Limbourg.	5	10	208	17	103
» Namur.	Luxembourg.	5	15	299	66	31
	Namur.	4	12	309	47	46
	Total. .	86	143	2,640	497	1,554
	En 1830 :	227		2,015	194	1,353

Digitized by Google

Dépenses annuelles à charge de l'État.

		Traitement individuel.
1 archevêque :	21,000 fr.	21,000 fr.
5 évêques :	75,500	14,700
3 vicaires généraux de l'archevêché.	10,800	3,600
10 vicaires généraux des évêchés.	32,000	3,200
12 chanoines généraux de l'archevêché.	28,800	2,400
40 chanoines généraux des évêchés.	80,000	2,000
Séminaires (personnel).	40,000	—
86 curés de 1re classe.	176,085	2,047 fr. 50 c.
143 » 2e »	195,195	1,365
2,640 desservants.	2,079,000	787 » 50 c.
197 chapelains	98,500	500
1,554 vicaires.	777,000	500
85 coadjuteurs.	42,500	500
Frais de tournée du clergé supérieur.	25,600	—
Indemnité des prêtres auxiliaires.	1,300	—
Augmentation de traitement.	10,415	—
28 aumôniers des prisons.	21,957	—
33 aumôniers militaires.	32,000	—
175 pensions.	102,892	—
Bourses des élèves des séminaires.	73,858	—
Édifices du culte. Part de l'État.	444,000	—
	4,366,382	

Indépendamment des traitements à charge de l'État, les fabriques d'églises et des communes peuvent accorder des supplé-

Digitized by Google

ments de traitement. En 1849 les communes ont alloué de ce chef 129,413 fr.

En outre, pour les édifices du culte, les provinces ont voté en 1850 une somme de . . . . . 289,645 fr.

Les communes, en 1849, une somme de . . . 155,252 »

Les libéralités en faveur des établissements du culte catholique autorisées en 20 ans (de 1831 à 1850) se montent à 6,066, soit 303 par année. Ces libéralités ont fait l'objet de 3,437 dispositions entre-vifs (donations) et 2,615 dispositions par testament. L'évaluation qui en a été faite sans déduction des charges qui les grèvent, présente un chiffre total de 16,306,481 fr., soit 815,324 fr. par année.

Congrégations religieuses. Le nombre et la population des couvents ou congrégations religieuses existant dans le pays à l'époque du recensement général de 1846, ont été ainsi qu'il suit :

	Nombre des communautés		Population.	
Désignation des communautés.	d'hommes.	de femmes.	hommes.	femmes.
Associations hospitalières.	25	152	238	2,559
» hospitalières et enseignantes.	12	93	272	1,129
» enseignantes.	68	340	870	3,844
» ayant pour objet la vie contemplative et le saint ministère. . .	32	57	671	2,285
Totaux. . .	137	642	2,051	9,917
			11,968	

En 1829 on ne comptait que 2,847 religieux et 1,944 religieuses.

3. Culte protestant.

A. *Églises entretenues par l'État* et faisant partie de l'union des églises protestantes, représentées par le Synode. Ces églises existent à Anvers, Bruxelles, Gand, Hoorebeke-Sainte-Marie,

Digitized by Google

Dour (un coadjuteur du pasteur de Dour dessert aussi les protestants de Mons et de Pâturages), Tournay (joint à Rongy), Liége, Verviers (joint à Hodimont). Les dotations portées au budget de l'État pour ces cultes sont pour les traitements des pasteurs et du personnel attaché :

à Anvers	(2 pasteurs)	6,800 fr.
à Bruxelles	(2 »)	8,070
à Gand	(1 »)	5,560
à Hoorebeke	(1 »)	2,300
à Dour et sa dépendance Pâturages (1 pasteur et 1 coadjuteur)		4,050
à Tournay	(1 pasteur)	5,550
à Liége	(1 »)	3,425
à Verviers	(1 »)	4,716
		34,671
L'État alloue en outre pour frais de culte		2,896
pour frais du Synode		1,000
pour bourses des enfants des pasteurs, indemnités de déplacement et subsides		5,531 fr., ce qui porte le montant
des charges de l'État à		44,098

Le Synode a fondé dans son sein un comité spécial d'évangélisation chargé de recueillir par souscription les dons nécessaires à l'entretien de quelques petites églises détachées. Ce comité a déjà placé des ministres de l'Évangile à la Bouverie, à Cuesmes et à Vilvorde.

B. *Culte anglican.* Les diverses chapelles anglicanes du pays sont du ressort de l'évêché de Londres. Avant 1834, le culte anglican n'était pas doté en Belgique. Depuis, l'État a alloué successivement un traitement aux ministres anglicans résidant à Ostende, Bruxelles (2 chapelles), Anvers, Bruges, Gand et Spa, dont le montant collectif s'élève à 12,300 fr. L'insuffisance de ces traitements est suppléée par les membres des églises. Il existe une troisième chapelle anglicane à Bruxelles, dont les frais sont supportés par les fidèles.

Digitized by Google

C. *Société évangélique.* Cette société, fondée en 1858 et dont les recettes, provenant des dons volontaires du pays et de l'étranger, se sont élevées en 1852-1855 à 58,880 fr., entretient des ministres et des maîtres d'écoles au profit des petites congrégations évangéliques qui se sont successivement constituées dans les localités suivantes : Charleroi, Fontaine-l'Évêque, Gollisseau, Leers-Fosteau, Liége, Lize (Seraing), Nessonvaux, Sprimont, Taintignies, Verviers.

D. *Chapelles évangéliques* soutenues exclusivement par les membres ou par des dons de l'étranger.

a. Temple du boulevard de l'Observatoire,
b. » de la rue Belliard,
c. Église flamande de la rue des Pripiers,

à Bruxelles (1).

4. Culte israélite.

L'État fournit aux besoins de ce culte la somme de 9,500 fr. (dont 4,000 pour le grand rabbin de Bruxelles, 1,300 pour frais d'administration et de culte et 4,200 pour les ministres officiants à Bruxelles, Anvers, Gand, Liége et Arlon).

(1) Les temples du boulevard de l'Observatoire et de la rue Belliard font partie, depuis peu, des églises dépendantes de la Société évangélique.

Digitized by Google

X. Bienfaisance publique.

1. *Bureaux de bienfaisance.*

	1848	1849	1850
Nombre des ménages inscrits sur les registres des bureaux de bienfaisance.	221,079	216,959	205,516
Nombre des individus.	979,164	946,250	901,456
Revenus des bureaux de bienfaisance.	fr. 8,927,903	8,623,458	7,939,469

Des calculs plus détaillés ont constaté, pour la moyenne des trois années 1848-1850, l'existence de 100 indigents sur 465 habitants (dans les villes 100 sur 309, dans les communes rurales 100 sur 496). Toutefois beaucoup d'inscriptions sur les registres des bureaux de bienfaisance ne répondent pas à un besoin réel de secours, mais se font en vue d'avantages attachés au nom d'indigent, tels que l'admission aux bureaux des consultations gratuites d'avocats, les secours médicaux, etc. On peut apprécier plus exactement l'étendue de la misère dans le pays par le relevé des pauvres *effectivement secourus* pendant toute l'année. Le nombre d'indigents de cette nature est pour la période triennale en question de 1,243,814 individus, année moyenne 414,605. Sur la base de cette somme d'indigents les rapports ci-dessus établis entre le chiffre des habitants et celui des indigents dans les villes et les campagnes se modifient ainsi qu'il suit.

Digitized by Google

Voici par province le nombre d'habitants sur lesquels on compte 100 indigents :

Provinces.	Habitants. Villes.	Campagnes.	En général.
Anvers.	1,521	2,648	2,085
Brabant.	2,548	1,135	1,357
Flandre occidentale.	409	489	463
Flandre orientale.	684	910	836
Hainaut.	737	1,559	1,277
Liége	886	1,948	1,477
Limbourg. . . .	941	1,571	1,412
Luxembourg. . .	3,057	63,128	18,648
Namur.	520	8,615	2,613
Le royaume . . .	806	1,183	1,056

Le montant des secours distribués, moyenne de 1848-1850, est dans les villes de 2,574,176, dans les campagnes de 4,260,384, ensemble de 6,834,560 francs. Si l'on répartit le montant des secours entre le nombre des indigents inscrits, on obtient la quotité des secours annuels par indigent. Celle-ci est pour les villes de 8 fr. 96 c. et dans les communes rurales de 6 fr. 52 c., moyenne générale de 7 fr. 25. L'enquête de ces secours prouve que le chiffre des inscrits ne correspond nullement à celui des indigents réels.

Le montant des revenus fixes et ordinaires des bureaux de bienfaisance s'est élevé annuellement en moyenne à 5,489,322 fr. et le montant des secours distribués à 6,834,560 fr.; la somme de 1,345,238 fr. qui constitue la différence entre ces deux chiffres représente le montant des ressources extraordinaires des bureaux et des subsides qui leur sont alloués par les communes.

L'entretien des indigents étrangers au pays ou des Belges dont le domicile de secours est inconnu, tombe à charge du gouvernement (loi du 18 février 1845). Cette dépense, qui n'était en 1840 que de 28,278 fr., s'est montée en 1850 à 87,330 fr.

2. *Monts-de-piété*. Il en existe 22 dans le pays (1). D'après une

(1) Selon l'*Almanach royal*, le nombre des monts-de-piété en 1853 est de 23. L'*Exposé de la situation du royaume* ne fait pas mention du mont-de-piété de Lierre, qui doit cependant avoir été fondé avant 1850.

Digitized by Google

enquête faite en 1844, les capitaux versés par les hospices et autres établissements de charité dans les caisses des monts-de-piété pour subvenir à leurs opérations s'élevaient à 7,817,561 fr. 45 c. portant un intérêt variant entre 3 et 5 °/₀ et se montant à 167,560 fr.

Voici le relevé des opérations des 22 monts-de-piété en 1851 :

Nombre des gages déposés ou renouvelés.	1,527,655	valeur moyenne de chaque gage déposé 5 fr. 85 c.
Montant des capitaux prêtés sur ces gages.	8,938,566 fr.	
Nombre des gages retirés.	1,393,178	
Montant des dégagements	8,569,630	
Nomb. des gages vendus.	49,801	
Montant des ventes.	433,648	

Les intérêts perçus par les monts-de-piété varient assez généralement d'après l'importance des sommes prêtées ; les plus petites payent 12 à 15 °/₀.

L'année 1851 est la première où les dispositions de la loi du 30 avril 1848 ont été mises en vigueur.

3. *Hospices et hôpitaux*. Relevé de 1850.

Nombre des hospices et hôpitaux de toute dénomination :

dans les villes	280	ensemble 404.
dans les communes rurales.	124	
Population, dans les villes	23,178	ensemble 29,208.
Id. dans les communes rurales.	6,030	
Revenus.	6,164,048 fr.	
Dépenses.	6,606,739	

A. *Hospices de maternité*. Il en existe à

Bruxelles, fondé en 1834 (700 à 800 accouchements par an).
Gand, fondé en 1851 (213 accouchements).
Bruges, » (152 »)
Nieuport, » (7 »)
Liége, » (155 »)
Tournay.

Digitized by Google

B. *Hospices des enfants trouvés et abandonnés.* Des établissements de ce genre existent, sans comprendre les crèches, dans 19 villes. Dans la période de 1831 à 1850, le nombre des enfants trouvés s'est élevé à 146,534, année moyenne 7,327. Pour 1850, le chiffre est de 7,574 (4,267 enfants trouvés, 3,307 enfants abandonnés; le contingent du Brabant est de 3,215).

Les frais d'entretien de ces 7,574 enfants se sont montés à 586,843 fr. 43 c. pour les communes et provinces, à 137,715 fr. pour l'État, ensemble à 724,558 fr. 43 c., donc par enfant à 95 fr. 66 c.

Des tours d'exposition n'existent plus qu'à Anvers, Malines, Louvain, Gand et Mons.

C. *Sourds-muets. Aveugles.* Le nombre d'établissements affectés à l'instruction et à l'entretien de cette classe de malheureux s'élevait en 1850 à 10, avec une population de 375 personnes des deux sexes.

Un recensement spécial opéré en 1835 a constaté l'existence dans le royaume de 1,746 sourds-muets (963 hommes et 783 femmes) et de 3,892 aveugles (2,462 hommes et 1,430 femmes). C'est 1 sourd-muet sur 2,193, et 1 aveugle sur 1,012 habitants.

D. *Établissements ophthalmiques.* Il en existe un depuis quelques années à Bruxelles (fondé en 1848; ont été traités, du 1er avril 1851 au 31 mars 1852, 266 malades (11,879 journées).

Mons (ont été reçus en 1851, 229 malades).

Namur (sont entrés du 1er mai 1851 au 31 avril 1852 366 malades).

Subsides du gouvernement pour ces établissements en 1850: 21,391 fr.

E. Les établissements affectés au *traitement des aliénés* étaient pendant la période décennale de 1836 à 1845 au nombre de 58, dont 18 publics et 40 particuliers; on y comprend la colonie de Gheel (province d'Anvers), établissement unique dans son genre comptant 912 aliénés (476 hommes et 436 femmes) au 31 décembre 1850. Le recensement des aliénés fait en 1842 a donné les résultats suivants:

Digitized by Google

De 2 à 10 ans,	villes 8,	comm. rural.	24	total 32	
11 — 20	»	» 65	»	215	280
21 — 30	»	» 208	»	427	635
31 — 40	»	» 296	»	607	903
41 — 50	»	» 412	»	601	1,013
51 — 60	»	» 307	»	390	697
61 — 70	»	» 222	»	237	459
71 — 80	»	» 119	»	87	206
81 — 90	»	» 25	»	14	39
91 — 100	»	» 4	»	1	5
Age inconnu.		219	»	26	245
		1,885		2,629	4,514

(2,426 hommes 2088 femmes.)

De ces 4,514 aliénés, 1,845 vivaient avec leurs parents, 2,470 étaient placés dans des établissements ou chez des particuliers; sur 199 il manque des renseignements. Si l'on compare les chiffres qui précèdent à la population, on obtient le résultat suivant : sur un aliéné il y a

dans les villes. 580 hab.
» comm. rur. 1,234 » } en général 964 habitants.

Suivant les sexes il y a un aliéné masculin sur 892, un aliéné féminin sur 1,041 hab. Les provinces de Luxembourg et de Liége comptent le moins, celles d'Anvers et de Flandre occidentale le plus d'aliénés.

F. *Fermes-hospices*, créées dans les Flandres, les unes par les bureaux de bienfaisance, les autres par la charité privée, en faveur des vieillards et des enfants. On comptait le 1er janvier 1851 dans les arrondissements les plus pauvres des deux Flandres (Roulers et Thielt) 14 de ces établissements peuplés par 1,052 indigents. Le prix de la journée d'entretien ne dépassait pas en moyenne 20 cent. par indigent. Dans la Flandre occidentale il existe 15 fermes-hospices complétement organisées, 9 en voie d'organisation.

4. *Dépôts de mendicité.* Ils sont au nombre de 5, savoir à la Cambre (lez Bruxelles), à Hoogstraeten, à Mons, à Reckheim (Limbourg) et à Bruges. Le nombre des individus entrés dans ces dépôts de 1851 à 1850 est de 76,006 (dont

Digitized by Google

47,626 volontaires), soit 3,800 par année moyenne. A partir de 1848 on a remarqué que le nombre des condamnés l'emporte sur celui des volontaires.

Les journées de séjour étaient en 1849 de 1,345,731; les dépenses se sont élevées à 682,144 fr., soit 50 centimes par journée de reclus.

5. *Écoles de réforme*, pour les jeunes indigents mendiants et vagabonds des deux sexes, âgés de moins de 16 ans. L'une établie en 1848 à Ruysselede pour les garçons, l'autre en 1852 pour les filles, à Beernem. A Ruysselede les dépenses se sont élevées en 1852 à 122,967 fr. (en tenant compte des valeurs en magasin, les dépenses afférentes à 1852 ne sont que de 104,517). De cette somme 84,756 fr. sont dus par les communes, les prisons ou autres établissements. Le personnel des employés se compose de 24 personnes et les traitements figurent dans la dépense pour 16,250 fr. En 1852 le total des journées de présence est de 184,046 et la population moyenne de 503 colons. Le 31 décembre 1852, il y en avait 520. Étaient entrés dans l'année 184, sortis 135, transférés 18, décédés 5, déserté 8 colons. Les frais de nourriture et d'entretien sont revenus en 1852 à 50 1/2 cent. par colon, à 1 fr. 40 1/2 c. par employé et à 1 fr. 12 c. par ouvrier de la ferme.

L'exploitation agricole de Ruysselede s'étend aujourd'hui sur une surface de 104 hectares 19 ares 53 centiares.

L'école des filles à Beernem, construite l'année dernière et pour laquelle les chambres ont voté un crédit extraordinaire de 46,000 fr., vient seulement d'être livrée à sa destination.

6. *Ateliers de charité*, à Gand, Anvers et Malines.

Celui de Gand, fondé en 1857, occupait en 1851 en moyenne 364 individus par jour, auxquels il a été payé un salaire de 55,667 fr. Le travail fourni avait une valeur de 85,005 fr. dont il faut déduire 57,905 fr. pour matières premières et 3,939 pour frais d'administration.

A Anvers, la moyenne quotidienne de travailleurs est de 64 c.; il y eut le 31 décembre 1851 un bénéfice de 143 fr. 75 c.

A Malines, 340 pauvres ont trouvé de l'occupation; la dépense en 1851 fut de 26,267 fr.; la vente des objets fabriqués rapporta 25,655 fr.

7. *Écoles-manufactures*. Il n'en existe encore que dans les

Digitized by Google

provinces d'Anvers, de Brabant, de la Flandre occidentale, de la Flandre orientale et du Hainaut. La plupart de ces écoles ont été fondées par des particuliers et sont de date récente ; quelques-unes reçoivent des subsides des communes et des établissements charitables. En 1851 leur nombre s'élevait à 740 (dont 384 existaient avant 1848), fréquentées par 39,543 élèves. Subsides alloués jusqu'en 1850 sur les fonds de l'État, 114,847 ; sur ceux de la province, 32,220 ; sur ceux des communes, 35,062 fr.

8. *Ateliers d'apprentissage et de perfectionnement.* Il y en a dans la Flandre occidentale 37, affectés pour la plupart au tissage de la toile et d'étoffes diverses. On y a établi 625 métiers, dont quelques-uns à *la Jacquart*. Le salaire quotidien des ouvriers peut être évalué en moyenne à 1 fr., celui des apprentis varie entre 30 et 50 cent. La durée ordinaire de l'apprentissage est de 4 à 6 mois. La Flandre orientale compte 26 ateliers, le Hainaut 4.

9. *Caisses d'épargne.* Sommes déposées dans les caisses d'épargnes de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale par les particuliers et les administrateurs.

31 décembre	1832	917,677 fr.
»	1833	4,428,855 »
»	1835	18,379,242 »
»	1840	49,477,574 »
»	1845	52,923,302 »
»	1848 (1)	22,540,367 »
»	1850	22,779,037 »
»	1851	21,585,086 »
»	1852	20,274,204 »

Le nombre des déposants particuliers était à la fin de 1848 de 17,454 pour 14,862,464 fr. (valeur moyenne du livret 852 fr.) ; à la fin de 1850 de 23,302 pour 17,024,396 fr. (valeur moyenne du livret 731 fr.) ; à la fin de 1852 de 23,310 (valeur moyenne du livret 631 fr.).

D'autres caisses d'épargne existent encore à la Banque de Belgique et aux administrations communales de Tournay et de Malines.

(1) Date de la réduction de l'intérêt à 3 p. 100.

Digitized by Google

10. *Sociétés de secours mutuels.* Nombre de ces sociétés 211 (dans 55 villes et communes) avec 24,567 participants. Cet objet a été réglé par une loi spéciale du 3 avril 1851.

11. *Caisses de prévoyance.*

A. *Pour les ouvriers mineurs.* Six sociétés centrales à Liége, Namur, Mons, Charleroi, dans le Centre et le Luxembourg, toutes fondées de 1838 à 1844; en outre une caisse particulière dans chaque exploitation pour secours à ses malades ou blessés.

Recettes des caisses communes (centrales), année moyenne de 1846 à 1850 :

	339,392 fr. 32 cent.
Dépenses.	269,166 » 49 »
Excédant.	70,225 » 83 »
Recettes des caisses particulières.	370,763 fr. 98 cent.
Dépenses.	345,380 » 93 »
Excédant.	25,383 » 05 »

Dans ce grand mouvement de fonds 3/5 environ provenaient des cotisations des ouvriers.

De 1835 à 1844, on a constaté 1,259 accidents, 1,175 ouvriers tués et 860 blessés.

B. *Pour les ouvriers du chemin de fer de l'État.* La caisse de retraite et de secours fondée en 1838, modifiée en 1845 et 1846, comptait, à la fin de 1848, 4,314 membres, et en comprenant les membres de leur famille 16,838 participants. Les secours accordés pendant 3 1/2 ans (du 1er juillet 1845 au 3 décembre 1848) se sont élevés à la somme de 184,918 fr. répartie entre 2,435 ouvriers malades, 783 ouvriers blessés, 183 veuves d'ouvriers, 10 orphelins et 91 ouvriers mis hors de service.

C. *Pour les pêcheurs et les pilotes* d'Ostende, de Blankenberghe, Heyst et Adinkerke.

Recettes de ces caisses

en 1850.	67,647 fr.	(Ostende 37,248).
Dépenses.	20,728 »	(» 11,529).

D. *Pour les marins voyageant sous pavillon belge.* La caisse de prévoyance à Anvers comptait en 1850 environ 1,500 par-

Digitized by Google

ticipants; les recettes étaient de 46,910 fr. (subside du gouvernement 10,000 fr.), les dépenses de 44,054 fr.

12. *Caisse générale de retraite.* (Loi du 8 mai 1850.) Les opérations n'ont commencé que le 16 avril 1851 à Bruxelles.

Au 31 décembre 1852, la caisse avait reçu 938 dépôts au profit de 686 assurés et s'élevait en principal et intérêts, déduction faite des frais, à 169,656 fr. 07; les rentes viagères constituées à la fin de 1852 s'élèvent à fr. 48,636 et se subdivisent comme suit : rentes commençant à être payées à 55 ans, 28,488 fr.; à 60 ans, 11,592; à 65 ans, 8,556 fr.

13. *Libéralités au profit des établissements charitables* autorisées par le pouvoir civil de 1831 à 1850 :

3,241 libéralités représentant une somme de 16,272,706 fr. au profit des bureaux de bienfaisance, hospices et sociétés de charité maternelle; 72 montant à 1,961,410 fr. pour fondations de bourses, écoles et établissements d'instruction charitable, ensemble 18,234,116 fr., soit 911,706 fr. par année moyenne.

Digitized by Google

XI. — Justice.

I. Cours d'Assises.

1. *Nombre des jurés* en 1850 : 15,809, dont 9,329 payant le cens déterminé par la loi et 4,480 du chef de la profession libérale qu'ils exercent. Après l'épuration, en vertu de la loi du 15 mai 1838, ce chiffre se réduit à 3,461 jurés.

2. *Causes criminelles*, jugées par les 9 cours d'assises du royaume, de 1840 à 1849 : 3,188; nombre des accusés impliqués, 4,845.

De ce nombre 1,158 étaient accusés de crimes contre les personnes, et 3,687 de crimes contre les propriétés; 4,570 ont été jugés contradictoirement, 275 par contumace. Le chiffre de 4,570 se décompose ainsi par provinces et par genre de crimes :

	Cont. les pers.	Cont. les prop.	Ens.	Habitants pour 1 accusé de crime.
Anvers. . .	89	262	351	11,577
Brabant . .	171	651	822	8,410
Flandre occid.	197	822	1019	6,310
Flandre orient.	178	648	826	9,604
Hainaut. . .	129	330	459	15,570
Liége . . .	101	346	447	10,130
Limbourg . .	65	153	218	8,528
Luxembourg .	78	116	194	9,601
Namur. . .	63	171	234	11,265
	1,071	3,499	4,570	9,490

Sur les 1,071 accusés de crimes contre les personnes, 432 ont été acquittés, 142 condamnés à mort, 103 aux travaux forcés à

Digitized by Google

perpétuité et 73 aux travaux forcés à temps ; le reste à des peines inférieures.

Sur les 5,499 accusés de crimes contre les propriétés, 900 ont été acquittés, 169 ont été condamnés à mort, 274 aux travaux forcés à perpétuité et 825 aux travaux forcés à temps ; le reste à des peines inférieures.

3. Dans la période de 1840 à 1849, ont été traduits devant les cours d'assises 55 individus accusés de *crimes politiques* et 86 individus accusés de *délits de presse*, dont trois seulement avaient une nature politique. Les 55 accusés de la première catégorie étaient impliqués dans 5, les 86 de la seconde dans 26 accusations. Des 55, 28 ont été acquittés, 26 condamnés à mort, 1 à la reclusion ; des 86, 28 ont été mis hors de cause, 20 acquittés, 26 condamnés à la reclusion et 7 à une amende. Des 3 accusés pour délits de presse d'un caractère politique, 2 ont été acquittés, 1 condamné à l'amende.

4. Des 311 *condamnations à mort* renseignées sous 2 et 3, 23 seulement ont été mises à exécution. Aucune exécution n'a eu lieu pendant la période décennale dans les provinces de Liége, de Limbourg et de Luxembourg.

5. Nombre des crimes dont les auteurs sont restés inconnus, pendant le même espace de temps : 9,697.

6. Des 4,570 individus accusés et jugés contradictoirement, 83 p. c. sont du sexe masculin, 17 p. c. du sexe féminin. Sous le rapport de l'âge on a constaté que :

1.23 p. c.	appartient	à l'âge au-dessous de 16 ans
13.28	»	» de 16 à 21 ans
14.88	»	» 21 à 25 »
16.43	»	» 25 à 30 »
13.74	»	» 30 à 35 »
12.93	»	» 35 à 40 »
9.47	»	» 40 à 45 »
7.23	»	» 45 à 50 »
5.05	»	» 50 à 55 »
2.58	»	» 55 à 60 »
2.43	»	» 60 à 70 »
0.53	»	» 70 à 80 »
0.04	»	» 80 ans et plus
0.18	d'un âge inconnu.	

Digitized by Google

Sous le rapport de l'origine, 95 p. c. sont indigènes, 5 p. c. étrangers; sous celui du séjour, 34 p. c. habitaient dans les villes, 66 p. c. dans les communes rurales; 25 p. c. étaient nés dans les villes, 75 p. c. dans les communes rurales.

En ne tenant pas compte des enfants de 10 ans et au-dessous, les célibataires entrent pour 52, les mariés pour 41 et les veufs pour 7 p. c. dans la population générale. Mais le chiffre 4,570 se compose de 54 p. c. de célibataires, et de 46 p. c. de mariés ou veufs.

Sous le rapport de l'instruction, il résulte des relevés faits à cet égard que les classes de la société dépourvues de toute instruction fournissent à peu près les deux tiers des accusés, et que les crimes sont relativement moins nombreux parmi la population agricole, les domestiques et les professions libérales, que parmi la population industrielle et commerciale.

II. Tribunaux correctionnels.

De 1840 à 1849, le nombre des affaires présentées est de 218,569; de ce nombre ont été renvoyées devant le tribunal

par la chambre du conseil.	34,672 aff.
par la chambre d'accusation.	395 »
par la cour de cassation.	7 »
portées devant le tribunal par citation du ministère public	155,978 »
par citation directe de la partie civile . .	2,168 »
par des administrations publiques	27,349 »
	218,569
Les affaires terminées par jugement au fond sont au nombre de	215,268
par jugement d'incompétence	443
par radiation du rôle	2,495
	218,206

Les *prévenus* impliqués sont au nombre de 317,444, 250,263 hommes et 67,181 femmes;

Digitized by Google

pour délits	162,478	317,444.
pour crimes corrrectionnalisés . . .	7,348	
pour contraventions de simple police .	644	
» » à des lois spéciales	146,977	

Voici le résultat des poursuites :

Acquittés	56,745	317,444.
Condamnés à un an de prison et plus .	10,969	
» à moins d'un an de prison	134,824	
» à l'amende seulement . .	111,386	
» à la détention dans une maison de correction. . .	664	
» à la confiscation ou à une réparation civile . .	2,856	

Des 317,444 prévenus, ont subi la détention préventive jusqu'au prononcé du jugement : 67,980 ; ont été mis en liberté sous caution : 679 ; ont été laissés en liberté : 248,785.

Appels. Sur 215,741 jugements rendus par les tribunaux correctionnels, il a été interjeté 6,476 appels (un peu plus de 3 jugements attaqués sur 100). Par suite des arrêts et jugements rendus, 888 prévenus acquittés ont été condamnés, 964 prévenus condamnés ont été acquittés ; la peine de 579 a été aggravée, et la peine de 1,014 prévenus a été atténuée.

III. Tribunaux de simple police (au nombre de 191).

Affaires jugées de 1840 à 1849 : .	189,448	
Inculpés	294,803	
Condamnés à l'amende	222,891	294,803.
» à l'emprisonnement . .	52,288	
Acquittés.	37,757	
Jugement d'incompétence à l'égard de	1,867	

Appels : 695 ; 526 jugements ont été confirmés, 218 infirmés par acquittement et 151 infirmés par diminution de peine.

Digitized by Google

IV. Justice civile. (Période décennale de 1840-1849.)

1. *Justices de paix.*

Bureau de conciliation. Affaires conciliées . .	25,956
» non conciliées . .	31,425
Juridiction contentieuse. Affaires jugées . .	72,375
Affaires terminées à l'amiable	55,596
Juridiction gracieuse. Conseils de famille	81,082
Appositions de scellés	10,593
Ventes de biens de mineurs	21,829
Total des affaires :	291,858
Par année moyenne	29,185

2. *Tribunaux de première instance.*

Causes pendantes : 5,233; nouvelles : 63,330.
Causes civiles terminées : 65,833.

3. *Tribunaux de commerce.*

Causes nouvellement introduites pendant les 10 années : 73,370.
Causes terminées : 75,758.

4. *Cours d'appel.*

Pendant les 10 années, les tribunaux de première instance et de commerce ont rendu 44,792 jugements en matière civile, 50,633 jugements en matière commerciale.

Le nombre des jugements réformés en appel a été de 1,521, soit 3,4 % en matière civile et de 315, » 0,6 % » commerciale.

5. *Cour de cassation.*

La 1re chambre (matière civile) était saisie par année moyenne de 107 pourvois, dont 58 ont été terminés, et 49 renvoyés à l'année suivante.

La 2e chambre a statué, année moyenne, sur 113 pourvois en matière criminelle et autres matières ; dans ce nombre il y a 26 arrêts de cassation, 81 arrêts de rejet, et 6 arrêts de désistement.

Digitized by Google

6. *Saisies immobilières* : 2,681.

Ouvertures d'ordre : 2,084.

Débiteurs incarcérés *a*) pour dettes . . 1,386 } 1480
b) En matière pénale pour dommages-intérêts 94 }

Aucune contrainte par corps n'a été exercée au nom de l'État.

7. *Faillites* : 1,552 ; savoir :

45 dont le montant du passif s'élevait à moins de 1,000 fr.
313 dont le passif était de 1,000 à 5,000 »
270 » 5,000 à 1,000 »
216 » 10,000 à 20,000 »
209 » 20,000 à 50,000 »
78 » 50,000 à 100,000 »
83 » au delà de 100,000 fr.
338 dont le passif est resté inconnu.

V. Notaires en fonctions en 1850.

	Notaires.	Actes par année moyenne de 1841 à 1850.
Anvers,	95	14,817
Brabant,	148	29,849
Flandre occidentale,	152	19,488
orientale,	174	25,429
Hainaut,	147	32,531
Liége,	113	21,660
Limbourg	49	8,880
Luxembourg,	60	8,536
Namur	63	11,166
	1,003	172,376

C'est en moyenne 1 notaire par 4,426 habitants ; le nombre d'actes reçus par chaque notaire, année moyenne, est de 1750.

VI. Conseils de prud'hommes.

Il en existe 11 (1) dans le pays, à Gand, Bruges, Ypres, Courtrai, Renaix, Saint-Nicolas, Termonde, Lokeren, Alost, Roulers et Anvers. Le nombre des affaires conciliées par le bureau spécial en 1850 est de 667 ; celui des affaires renvoyées au bureau général 98 ; celui des affaires restées sans solution 143.

(1) Selon l'*Almanach royal*, il existe un conseil de prud'hommes à Louvain, ce qui porte le nombre total à 12.

Digitized by Google

XII. — Prisons.

1. Les prisons se classent en trois grandes catégories : maisons de police municipale et de passage, maisons d'arrêt et de justice, maisons centrales pour peines.

A. *Maisons de police municipale et de passage.*

Nombre : 168. Ces 168 prisons ont reçu, en 1850, 7,100 passagers et 3,275 condamnés en simple police, ensemble 10,375 prisonniers.

B. *Maisons d'arrêt et de police.* Il existe une maison de police dans chaque chef-lieu de province, Hasselt excepté; une maison d'arrêt dans chaque chef-lieu d'arrondissement judiciaire.

Dans les huit chefs-lieux de province, les deux prisons se trouvent réunies sous la dénomination de maison de sûreté civile et militaire. Quatre maisons de cette catégorie sont érigées d'après le système cellulaire; ce sont celles de Tongres, Liége, Marche et Dinant, ainsi que la prison spéciale des femmes à Bruxelles, dépendance de la maison de sûreté, et la prison de Bruges, où l'on a construit depuis peu un quartier cellulaire destiné aux hommes prévenus, accusés et condamnés.

Population moyenne des vingt-six établissements dans les années 1841 à 1850.

Années.		Années.	
1841	2,040	1846	3,139
1842	1,990	1847	4,263
1843	2,135	1848	5,427
1844	2,011	1849	2,780
1845	2,140	1850	2,089

Digitized by Google

Les huit maisons de sûreté seules comptaient en 1850 une population moyenne de 1,347 prisonniers.

C. *Maisons centrales pour peines.* Il y en a huit ; savoir :

1. La maison de force de Gand, pour les hommes condamnés aux travaux forcés.

2. La maison de reclusion de Vilvorde, pour les hommes condamnés à la reclusion et pour certaines catégories de condamnés correctionnellement en état de récidive.

3. La maison de correction de Saint-Bernard (Anvers), pour les condamnés à l'emprisonnement correctionnel.

4. La maison de détention militaire d'Alost, pour les militaires condamnés à la broyette et à la détention.

5. La maison pénitentiaire de Namur, pour les femmes condamnées à l'emprisonnement, à la reclusion et aux travaux forcés.

6. La maison pénitentiaire de Saint-Hubert, pour les jeunes délinquants du sexe masculin.

7. La maison pénitentiaire de Liége, pour les jeunes délinquants.

8. La prison du fort de Huy, pour les condamnés politiques.

Population moyenne des maisons centrales.

	Gand.	Vilvorde.	Saint-Bernard.	Alost.	Namur.	Saint-Hubert.
1841	830	808	1,151	1,129	444	—
1842	883	737	1,182	1,216	456	—
1843	925	659	1,342	1,171	493	—
1844	1,002	577	1,320	1,270	498	105
1845	1,045	606	1,158	1,189	493	139
1846	1,093	679	1,252	1,054	536	237
1847	1,134	750	1,679	1,157	529	372
1848	1,190	790	1,581	946	522	386
1849	1,236	814	1,391	983	473	369
1850	1,249	743	1,515	929	476	266

2. *Mouvement de la population des prisons en 1850.*

Entrées.	Passagers.	7,494
	Prévenus et accusés.	5,672
	A reporter.	13,166

Digitized by Google

Report.	43,166
Condamnés correctionnellement et criminellement.	11,107
Condamnés en simple police.	3,335
Détenus pour dettes.	303
Autres catégories	960
Militaires passagers	2,025
» prévenus et accusés.	1,630
» condamnés	641
Total des entrées	33,167
» sorties	33,114

En déduisant du nombre des entrées la rubrique *passagers*, et de celui des sorties la rubrique *transférements*, on obtient les chiffres suivants : entrées : 25,636 ; sorties : 17,956. La grande infériorité de ce dernier chiffre résulte de ce que le plus grand nombre de prévenus et d'accusés sont portés en double dans le relevé des entrées, d'abord à titre de prévenus et d'accusés, ensuite à titre de condamnés.

3. *Personnel des prisons.* Le nombre total des employés des prisons rétribués par le budget de l'État est de 573 ; le chiffre des traitements s'élève (non compris les tantièmes sur les fournitures faites par l'établissement qui font approximativement 8,000 fr.) à 485,550. Taux moyen d'un traitement : 847 fr. 38 cent.

4. *Coût de la nourriture des détenus.* Le prix moyen de la journée d'alimentation dans les maisons centrales, pendant une période de treize années de 1831 à 1843, a été de fr. 0,24.38
Dans les maisons de sûreté, de. 0,26.79
Dans les maisons d'arrêt où le système de la régie a été introduit de 1838 à 1843, de. 0,28.05
Cette moyenne de 26 ou 27 centimes par jour s'est maintenue dans les années 1847-1849.

5. *Coût général de l'entretien de chaque détenu.* Moyenne des années 1847-1849 :

Maisons centrales	Par an.	Par jour
Gand.	fr. 218 38	60 cent.
Vilvorde.	254 40	70 »
Saint-Bernard	226 85	62 »

Digitized by Google

Maisons centrales.	Par an.	Par jour.
Alost.	fr. 220 46	60 cent.
Namur	254 12	70 »
Saint-Hubert. . . .	273 30	75 »
Maisons de sûreté et d'arrêt (en régie. .	222 28	61 »
Maisons de sûreté et d'arrêt (en entreprise	373 04	102 »

6. *Somme totale [illegible] pour les prisons.*

En 1845	fr. 3,047,685	20 cent.
1846	3,746,281	42 »
1847	4,169,797	50 »
1848	3,692,347	75 »
1849	4,133,703	09 »

Le service des travaux a coûté pendant la période décennale de 1840-1849 . . . . . 11,151,206 96

Les recettes augmentées de la différence entre les montants de l'inventaire du 1er janvier 1840 et de celui du 31 décembre 1849, s'élèvent à 11,615,174 89

Ce qui porte le bénéfice réel à 464,967 93

Digitized by Google

XIII. — Régime sanitaire.

On comptait en 1850

	Dans les villes.	Dans les c. rur.	Ensemble.
Docteurs en médecine, etc.	567	590	2,157
Chirurgiens accoucheurs et officiers de santé	276	382	658
Pharmaciens	515	356	871
Sages-femmes	498	850	1,128

En 1831, il y avait 1 doct. en méd., chir., etc., sur 2,084 hab.
En 1840 » » 2,100 »
En 1850 » » 2,235 »

Dans ce relevé, qui ferait croire à une décroissance du nombre des médecins, il ne faut pas perdre de vue, qu'avant la législation actuelle sur l'enseignement supérieur, beaucoup de praticiens n'étaient autorisés à exercer, en vertu de leurs diplômes, qu'une seule des trois branches de l'art de guérir, tandis qu'aujourd'hui les diplômes de *docteur* comprennent à la fois le doctorat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

En 1831, il y avait 1,826 communes rurales sans médecin résidant; en 1850, ce nombre était réduit à 1,741.

Digitized by Google

XIV. — Armée.

1. Composition de l'armée sur le pied de paix.

Les relevés qui suivent ont été faits d'après le dernier budget de la guerre promulgué, savoir, celui de 1853 (*Moniteur* de 1853, n° 163). Ce budget a été composé en conformité de la nouvelle organisation de l'armée sanctionnée par la loi du 8 juin 1853.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE. — *Officiers généraux.*

		Hommes.	Chevaux.
Section d'activité :	Lieutenants-généraux.	9	36
	Généraux-majors.	18	54
Section de réserve :	Lieutenants-généraux.	2	6
	Généraux-majors.	4	8

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

	Colonels.	3	9
	Lieutenants-colonels.	3	6
	Majors.	6	12
	Capitaines de 1re classe.	12	24
	» 2e »	12	24
	Lieutenants.	8	24
	Sous-lieutenants.	8	

ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.

État-major des provinces.

	Hommes.	Chevaux.
Généraux-majors ou colonels	5	10

Digitized by Google

État-major des places.

	Hommes.	Chevaux.
Commandants de 1re classe.	3	
» 2e »	12	
» 3e »	6	
Majors de place	3	12
Adjudants de pl. de 1re classe	5	
» 2e »	14	
» 3e »	13	
Portiers consignes de 1re cl.	15	»
» 2e »	15	»

SERVICE DE L'INTENDANCE.

Intendant en chef	1	2
» 1re classe	1	1
» 2e »	1	1
Sous-intendants de 1re classe	8	8
» 2e »	8	»

SERVICE DE SANTÉ.

Inspecteur général	1	1
Médecins principaux	4	»
» de garnison	7	»
» de bataill. de 1re cl.	1	»
» adjoints	20	»
Pharmacien principal	1	»
» de 1re classe	4	»
» de 2e »	8	»
» de 3e »	18	»
Inspecteur vétérinaire	1	1

INFANTERIE.

Cette arme se compose :

1. D'un régiment de carabiniers (de 4 bataillons actifs, d'un de réserve et d'un dépôt).

2. D'un régiment de grenadiers, de 12 régiments d'infanterie de ligne et de 2 régiments de chasseurs à pied, chacun de 3 bataillons actifs, d'un de réserve et d'un dépôt.

Digitized by Google

3. De 2 compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.
4. D'un cadre de division de discipline, et
5. D'une compagnie d'enfants de troupe.

RÉGIMENTS.

OFFICIERS.

	Hommes.	Chev.
États-majors actifs.		
Colonels	16	32
Lieutenants-colonels	16	32
Majors	49	98
Capitaines-adjudants-majors de 1re et 2e classe	16	16
Lieutenants et sous-lieut. adjudants-majors	49	»
» » porte-drapeaux	13	»
» » officiers payeurs	32	»
Médecins de régiment	16	»
» de bataillon de 1re et de 2e classe	33	»
Bataillons actifs.		
Capitaines de 1re et 2e classe	294	»
Lieutenants	294	»
Sous-lieutenants	294	»
États-majors des bataillons de réserve.		
Majors	16	16
Lieutenants et sous-lieutenants offic. payeurs	16	»
Compagnies des bataillons de réserve.		
Capitaines de 1re et de 2e classe	128	»
Lieutenants	128	»
États-majors de dépôt.		
Majors	16	
Capitaines quartiers-maîtres de 1re et de 2e cl.	16	
Officiers d'armement	16	
Capitaines administrateurs d'habillement	16	
Médecins de bataillon de 1re et 2e classe	16	

Digitized by Google

Compagnies de dépôt.

	Hommes.
Capitaines de 1re et 2e classe	16
Lieutenants	16
Sous-lieutenants	16

TROUPE.

Sous-officiers et soldats	24,289

COMPAGNIES SÉDENTAIRES DE SOUS-OFFICIERS ET DE FUSILIERS.

Officiers	8
Troupe	226

DIVISION DE DISCIPLINE.

Officiers	7
Sous-officiers, caporaux, tambours	12

COMPAGNIE D'ENFANTS DE TROUPE.

Officiers	5
Sous-officiers et enfants	272

CAVALERIE.

Cette arme se compose de :

1. 2 régiments de chasseurs à cheval } chacun de 6 escadrons
2. 2 » lanciers, } actifs et d'un escadron
3. 3 » gardes, } de dépôt.
4. 2 » cuirassiers, chacun de 4 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt.

OFFICIERS.

États-majors de régiment.

	Hommes.	Chev.
Colonels	7	21
Lieutenants-colonels	7	14
Majors	19	38
Capitaines-adjud.-majors de 1re et de 2e classe	7	14
Lieutenants-adjudants-majors	7	14

Digitized by Google

	Hommes.	Chev.
Capitaines-instructeurs de 1re et de 2e classe.	7	14
Lieutenants et sous-lieut. porte-étendards .	7	14
Capitaines quartiers-maîtres de 1re et de 2e cl.	7	»
Lieutenants et sous-lieutenants offic. payeurs.	7	»
Capitaines administrateurs d'habillement . . .	7	»
Médecins de régiment.	7	»
» de bataillon de 1re et de 2e classe . . .	12	»
Vétérinaires de 1re classe.	7	»
» de 2e	7	»
» de 3e	5	»

Escadrons actifs.

Capitaines commandants.	38	76
» en second.	38	76
Lieutenants	76	152
Sous-lieutenants.	76	152

Escadrons de dépôt.

Capitaines commandants	7	14
Lieutenants	7	14
Sous-lieutenants.	7	14

TROUPES.

Sous-officiers et cavaliers	5,106	4,501

ARTILLERIE.

Cette arme se compose de :

1. Un état-major particulier ;
2. 4 régiments, le 1er de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siége et d'une batterie de dépôt ; les 3 autres, chacun de 5 batteries montées, de 6 batteries de siége et d'une batterie de dépôt ;
3. 2 compagnies de train d'artillerie ;
4. 1 » de pontonniers ;
5. » d'ouvriers armuriers ;
6. » d'artillerie.

Digitized by Google

État-major particulier.

	Hommes.	Chev.
Colonels	1	1
Lieutenants-colonels	1	1
Majors	1	1
Capitaines de 1re classe	1	1
Lieutenants	2	2
Commandants d'artillerie de 1re classe	1	»
» de 2e »	1	»
Gardes d'artillerie de 1re classe	2	»
» de 2e »	2	»
» de 3e »	2	»
Sous-officiers et employés	12	»

États-majors des régiments.

Colonels	1	3
Lieutenants-colonels	1	2
Majors	3	6
Capitaines adjudants-majors	1	2
Lieutenants adjudants-majors	1	2
Capitaines instructeurs	1	2
» quartiers-maîtres	1	»
Lieutenants et sous-lieutenants offic. payeurs	1	»
Capitaines-administrateurs d'habillement	1	»
Médecins de régiment	1	1
» de bataillon de 1re et 2e classe	1	1
» vétérinaires de 1re classe	1	1
» » de 2e »	1	1

Batteries à cheval.

Capitaines commandants	1	2
» en second	1	1
Lieutenants	2	4
Sous-lieutenants	2	4

Digitized by Google

Batteries montées.

	Hommes.	Chev.
Capitaines commandants.	15	30
» en second.	15	15
Lieutenants	22	44
Sous-lieutenants.	23	46

Batteries de siége.

Capitaines commandants.	24	24
Lieutenants	24	24
Sous-lieutenants.	24	24

Batteries de dépôt.

Capitaines commandants.	4	4
Lieutenants.	4	4
Sous-lieutenants.	4	4

Train d'artillerie.

Capitaine commandant	1	2
» en second	1	2
Lieutenants.	3	3
Sous-lieutenants	3	3

Pontonniers.

Capitaine commandant	1	1
» en second.	1	1
Lieutenants	2	2
Sous-lieutenants.	2	2

Ouvriers sapeurs.

Capitaine commandant.	1	»
Lieutenant.	1	»
Sous-lieutenants	2	»

Ouvriers d'artillerie.

Capitaine commandant	1	»
Lieutenant.	1	»
Sous-lieutenants.	2	»

Digitized by Google

Sous-officiers et canonniers.	4,396	1,595

GÉNIE.

Cette arme se compose d'un état-major particulier et d'un régiment de 10 compagnies.

État-major particulier.

Colonels	3	6
Lieutenants-colonels	5	5
Majors	5	5
Capitaines de 1re classe	18	8
» de 2e »	5	
Lieutenants	13	8
Sous-lieutenants	13	
Gardes de 1re classe	10	»
» de 2e »	20	»
» de 3e »	20	»

État-major du régiment.

	Hommes.	Chevaux.
Colonel	1	2
Lieutenant-colonel	1	2
Majors	2	4
Capitaine-adjudant-major de 1re classe	1	1
Lieutenants-adjudants-majors	2	»
Capitaine quartier-maître de 2e classe	1	»
Sous-lieutenant officier payeur	1	»
Capitaine administrateur d'habillement	1	»
Médecin de régiment	1	»
» de bataillon de 2e classe		

Compagnies.

Capitaines de 1re classe	10	»
» de 2e »	10	»
Lieutenants	10	»
Sous-lieutenants	10	»

Digitized by Google

TROUPE.

	Hommes.	Chev.
Sous-officiers et soldats.	789	»

GENDARMERIE.

OFFICIERS.

Colonel.	1	3
Lieutenant-colonel.	1	2
Majors	3	6
Capitaine adjudant-major.	1	2
» quartier-maître de 1re classe.	1	»
» administrateur d'habillement.	1	»
Capitaines.	9	18
Lieutenants.	9	9
Sous-lieutenants	20	20
Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	1,408	1,008

RÉSUMÉ.

	Officiers.	Troupe.	Total.	Chevaux.
État-major général	33	—	33	135
Corps d'état-major	52	—	52	199
État-major des provinces et des places	61	60	121	40
Intendance militaire.	22	—	22	15
Service de santé.	65	—	65	3
Infanterie.	1,558	24,829	26,387	241
Cavalerie.	569	5,106	5,475	5,166
Artillerie — État-major	61	48	109	32
Artillerie — Troupes.	265	4,396	4,661	1,958
Génie — État-major	60	50	110	24
Génie — Troupes	52	389	841	9
Gendarmerie	46	1,408	1,454	1,068
	2,644	36,686	39,330	8,760

2. GRANDS COMMANDEMENTS TERRITORIAUX OU DIVISIONS TERRITORIALES.

I. **Première division**, quartier général à Gand. Elle comprend :

Les *commandements provinciaux* des deux Flandres ;

Digitized by Google

Les *forts* ou *forteresses* de la Hazegras (à Knocke), Menin, Nieuport, Ostende, Ypres, Audenarde, Gand, le Pont-de-Paille à Maldeghem, Saint-Laurent à Bouchaute, Termonde;

Les *garnisons* de Bruges, Courtrai et Alost.

II. **Deuxième division**, quartier général à Bruxelles. Dans sa circonscription se trouvent :

Les *commandements provinciaux* d'Anvers et de Brabant;

Les *forts* ou *forteresses* d'Anvers, Lierkenshoek, Lille, Sainte-Marie, Diest;

Les *garnisons* de Hoogstraeten, Lierre, Malines, Saint-Bernard, Turnhout, Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Vilvorde;

L'*école d'enfants de troupe* à Lierre et l'*école militaire* à Bruxelles.

L'*arsenal de construction* à Anvers, le *camp d'artillerie*, et le polygone à Braschaet.

III. **Troisième division**, quartier général à Liége. Sa circonscription comprend :

Les *commandements provinciaux* de Liége, de Limbourg et de Luxembourg;

La *citadelle* de Liége, les *forts* de la Chartreuse, de Huy et de Bouillon;

Les *garnisons* de Beverloo, Hasselt, Saint-Trond, Arlon, le *camp* de Beverloo.

IV. **Quatrième division**, quartier général à Mons. Elle comprend :

Les *commandements provinciaux* de Hainaut et de Namur;

Les *forts* ou *forteresses* d'Ath, Charleroi, Mons, Tournay, Dinant, Namur, Philippeville;

La *garnison* de Mariembourg (fort démantelé en 1850).

V. Aux divisions territoriales correspondent autant de directions d'artillerie et de directions du génie, ayant les mêmes circonscriptions.

3. COMPOSITION DES DIVISIONS ET BRIGADES DE L'ARMÉE; EMPLACEMENT DES ÉTATS-MAJORS.

I. *Infanterie.*

1re division à Gand.	1re brig. à Bruges,	2 rég. à Bruges et à Ypres.
	2e brig. à Gand,	2 » à Gand.

Digitized by Google

2e division à Bruxelles.	1re brig.	à Anvers,	2 rég.	à Anvers et à Brux.
	2e »	à Bruxelles,	2 »	à Bruxelles.
3e division à Liége.	1re »	à Liége,	2 »	à Liége.
	2e »	à Liége,	2 »	à Anvers et à Arlon.
4e division à Mons.	1re »	à Tournay,	2 »	à Namur et à Tournay
	2e »	à Mons,	2 »	à Mons.

II. *Cavalerie.*

Division de cav. légère à Louvain.	1re »	à Tournay,	2 »	à Mons et à Tournay.
	2e »	à Namur,	2 »	à Louvain et à Namur
Division de grosse cav. à Bruxelles.	1re »	à Bruxelles,	1 »	(guides) à Bruxelles.
	2e »	à Gand,	2 »	à Gand et à Bruges.

III. *Artillerie.*

Division d'artillerie à Bruxelles.	1re »	à Bruxelles,	2 »	à Anvers et à Malines.
	2e »	à Liége,	2 »	à Liége et à Tournay.

IV. *Corps non embrigadés.*

Compagnie sédentaire de sous-officiers à Louvain.
1re compagnie sédentaire de fusiliers à Vilvorde.
2e » » à Alost.
Compagnie de discipline à Diest.
Corps de la gendarmerie à Bruxelles.
Régiment du génie à Gand.

4. TABLEAU DES TRAITEMENTS FIXES ATTACHÉS AUX DIFFÉRENTS GRADES DANS L'ARMÉE.

Lieut. général en activité	fr. 16,900 ; en disp.	11,260
» à la séc. de rés.	10,140	«
» en non-activité	6,760	«
» à la réforme	3,380	«
Général-major en activité	11,600 ; en disp.	8,400
» à la suite de rés.	6,960	«
» en non-activité.	4,640	«
» à la réforme	2,320	«
Colon., comm. la gendarmerie.	9,500 ; en disp.	6,330
» d'artillerie, du génie, de cavalerie, du corps d'é-		

Digitized by Google

tat-major . . .	fr.	8,400	5,600
Colonel d'infanterie . . .		7,400	4,950
» en non-activ.) de toutes		3,700	
» à la réforme) armes.		1,850	
Lieut.-col. d'artillerie, du génie, de cavalerie, d'état-major. . . .		6,300 ; en disp.	4,200
» de gendarmerie . .		7,100	4,750
» d'infanterie . . .		5,900	3,950
» en non-act.) de toutes		2,950	
» à la réforme) armes.		1,475	
Major de gendarmerie . . .		6,300 ; en disp.	4,200
» de cavalerie, d'artillerie, du génie et d'état-major.		5,500	3,660
» d'infanterie		5,050	3,360
» en non-activ.) de toutes		2,225	
» à la réforme) armes.		1,262-50	
Capitaine de 1re cl. de gendarmerie		5,050	
» de cavalerie, comm. d'escadron . . .		4,650	
» d'artillerie et d'état-major		4,650	
» de pontonniers et du génie		4,200	
» d'infanterie . . .		3,300 ; en rés.	2,200
» en non-act) de toutes		1,650	
» à la réforme) armes.		825	
Capitaine de 2e cl. de cavalerie et d'état-major . .		3,800	
» d'artillerie et du génie.		3,350	
» d'infanterie . . .		2,900 ; en rés.	1,933.33
» en non-act.) de toutes		1,450	«
» à la réforme) armes.		725	«
Lieut. de cavalerie et d'artillerie instructeur		3,350	«
» de gendarmerie, de cava-			

Digitized by Google

lerie et d'art. (batt. mont.)	fr.	2,950
Lieut. d'état-major		2,950
» du génie, adjud.-major.		2,900
» » service ordin.		2,500
» d'artillerie (état-major, batteries de siége)		2,500
» d'infanterie.		1,900 ; en rés. 1,266,66
» en non-activ. } de toutes		950
» à la réforme } armes		475
Sous-lieut. adj.-major de cav.		2,400
» d'art. (batt. à chev.).		2,500
» adj.-major de gend.		2,500
» d'état-maj. et de cav.		2,500
» de gendarmerie.		2,500
» adj.-major du génie.		2,500
» d'artillerie (batt. de siége, pontonniers)		2,100
» du génie		2,100
» d'infanterie.		1,600
» en non-act. (de toutes		800
» à la réform. } armes.		400

5. Solde journalière des sous-officiers et soldats.

Infanterie.

	fr.	c.	
Adjudant sous-officier	2	11	
Tambour-major et sergent-cornet.	1	37	
Maître armurier	1	69	
Caporal-tambour et cornet		95	
Sergent-major, suivant les services et régs	1	69	à 1 80
Sergent et fourrier	1	37	à 1 50
Caporal	»	74	à 79
Tambour et cornet	»	63	à 68
Élève tambour et cornet.	»	52	
Soldat	»	52	à 58
» division de discipline.	»	55	
Enfant de troupe	»	45	à 53

Digitized by Google

Cavalerie.

	Fr. c.
Adjudant-sous-officier	2 32
Trompette-major.	1 79
» brigadier.	1 58
Maître armurier	2 22
Maréchal des logis chef	2 22
Maréchal des logis et fourrier	1 79
Brigadier	» 95
Trompette.	1 37
Cavalier et maréchal ferrant	» 74

Artillerie.

Adjudant-sous-officier	2 32
Maréchal des logis chef artificier	1 90 à 2 22
Trompette-major.	1 79
» brigadier	1 58
Maître armurier	1 90
Maréchal des logis chef et adjudant de batterie.	1 90 à 2 22
» (ouvriers)	2 42
Maréchal des logis et fourrier	1 58 à 1 79
» » (comp. d'ouv.)	2 00
Brigadier	» 95 à 1 05
» artificier.	» 84
Trompette.	1 26 à 2 37
Canonnier de 1re classe	» 74 à 79
» » (comp. d'ouvriers)	» 95
» 2e classe.	» 63 à 74
» 3e »	» 63
Pontonnier de 1re classe,	» 79
» 2e »	» 68

Génie.

Gardes de 1re classe, traitement annuel.	2,000
» 2e »	1,600
» 3e »	1,200
Adjudant-sous-officier	2 32
Tambour-major	1 69

Digitized by Google

	Fr. c.
Caporal-tambour	1 16
Maître armurier	1 90
Sergent-major	1 90
Sergent et fourrier	1 69
Caporal	» 95
Tambour	» 74
Maître-ouvrier et sapeur-mineur de 1re cl.	» 74
Sapeur-mineur	» 63
Gendarmerie.	
Adjudant-sous-officier	3 80
Maréchal des logis chef	3 30
Maréchal des logis à cheval	3 10
Maréchal des logis à pied	2 30
Brigadier à cheval	2 80
Brigadier à pied.	2 10
Gendarme à cheval	2 35
Gendarme à pied	1 85

6. Militaires décorés de l'ordre de Léopold.

A la date du 25 janvier 1853, l'armée comptait dans ses rangs :

9 Commandeurs de l'ordre ;
47 Officiers ;
472 Chevaliers.

Les 9 commandeurs sont tous lieutenants-généraux, sauf l'inspecteur général du service de santé qui, du reste, porte la décoration civile.

Parmi les 47 officiers, il y a 4 lieutenants généraux, 19 généraux, 20 colonels, 1 lieutenant-colonel, 1 intendant en chef, 1 médecin principal, 1 médecin en chef en disponibilité.

Les 472 chevaliers comptaient :

2 Généraux-majors ;
23 Colonels ;
51 Lieutenants-colonels ;
86 Majors ;

A reporter . 162

Digitized by Google

Report.	162
122	Capitaines;
25	Lieutenants;
5	Sous-lieutenants;
103	Sous-officiers;
9	Brigadiers;
5	Soldats;
1	Intendant de 1re classe;
3	» 2e classe;
4	Sous-intendants de 1re classe;
2	» 2e classe;
1	Sous-intendant-adjoint;
3	Médecins principaux;
7	» de garnison;
9	» de régiment;
1	» de bataillon;
1	Inspecteur vétérinaire;
2	Vétérinaires de 1re classe;
1	Directeur d'hôpital;
5	Pharmaciens de 1re classe;
3	Chefs de musique.
472	

7. Militaires décorés de la Croix de fer.

Au 31 décembre 1850, il y avait dans l'armée 164 officiers décorés de la Croix de fer.

Digitized by Google

XV. — Marine de l'État.

I. *Personnel.*

			Solde annuelle d'activité.
Offic. de marine.	1	Capitaine de vaisseau (rang de colonel)	à 8,400 fr.
	4	Capit. lieut. de vaisseau (rang de lieut.-col.)	» 7,600
	4	Lieutenants de 1re classe (rang de major)	» 5,040
	3	» 2e » (rang de capit.)	» 3,600
	8	Enseignes de vaisseau (rang de lieutenant)	» 2,520
	1	Aspirant de 1re classe (rang de sous-lieut.)	» 1,260
Offic. de santé.	1	Chirurgien-major de 1re classe	» 5,040
	3	Chirurgiens-aides-majors	» 2,520
	2	» sous-aides-majors	» 2,100
Comptables.	2	Sous-commissaires de 1re classe	» 3,000
	2	» 2e »	» 2,520
	1	Agent comptable	» 4,260
	2	Écrivains	» 945
	2	Ingénieurs de 1re classe	» 5,040

II. *Matériel.*

La flottille de l'État se compose des bâtiments suivants :

Le brick *le Duc de Brabant*, de 20 canons.
La goëlette *Louise-Marie*, de 12
2 canonnières-chaloupes (désarmées).
Les paquebots à vapeur *le Chemin de Fer belge.*
la Ville d'Ostende.
la Ville de Bruges.
Les bateaux à vapeur *la Ville d'Anvers.*
la Princesse Charlotte.

Digitized by Google

III. *Détails des allocations affectées aux dépenses des divers services de la marine, tirés du budget des affaires étrangères pour* 1854.

Pilotage. Personnel . . . . . fr.	105,450	
Remises à payer aux pilotes et autres dépenses	200,610	
Passage d'eau à Anvers. Personnel.	11,850	
Police maritime. Personnel. Anvers.	11,260	
» » Ostende	3,140	
» » Blankenberghe, Nieuport.	3,000	26,400
» » Bruxelles, Louvain, Gand, Termonde	4,000	
Primes d'arrestation aux agents et vacations aux experts et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif)	4,000	
Sauvetage.	14,300	
Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres. Traitement des agents et courriers	10,850	
Bâtiments de l'État. Personnel. . . .	237,007 60	
Vivres	88,965	
Pensions, secours, caisse de prévoy.	15,500	
Magasin.	2,000	
Matériel. Pilotage.	90,800	
Passage d'eau.	37,000	
Police maritime	6,700	
Sauvetage.	2,200	549,500
Malles-postes.	100,800	
Entretien	50,000	
Magasin	2,000	
Total . . . fr.	1,133,832 67	

Digitized by Google

En joignant à cette somme le montant du traitement des personnes attachées à la direction centrale de la marine, savoir fr. 20,600, le total des dépenses s'élève pour 1854 à fr. 1,154,432 67.

Par suite de l'armement du brick *le Duc de Brabant*, décrété par les chambres dans leur dernière session, ce chiffre dépasse de 106,704 fr. 33 c. celui porté au budget de 1853.

XVI. — Garde civique.

Le total général du personnel de la garde civique du royaume était en 1850 de 500,000 hommes, divisés en

31,784 formant la force de la garde civique active dont l'organisation est complète;

81,470 de la garde active dont l'organisation est incomplète, et

386,746 de la force non active ou de la réserve.

Les 31,784 hommes de la garde active complétement organisée se répartissent par armes et par provinces, ainsi qu'il suit :

Provinces.	Infant.	Artill.	Caval.	Éclair.	Pomp.	Total.
Anvers (2 comm.) . . .	3,475	300	66	100	—	3,941
Brabant (13 comm.) . . .	9,634	150	68	120	30	10,002
Flandre occid. (9 comm.).	2,681	165	30	148	177	3,201
Flandre orient. (5 comm.).	4,899	84	85	—	—	5,068
Hainaut (3 comm.) . . .	2,615	309	70	80	70	3,144
Liége (3 comm.)	3,717	120	50	360	—	4,247
Limbourg (1 comm.). . .	384	—	—	—	—	384
Luxembourg (2 comm.). .	372	66	—	—	—	438
Namur (2 comm.). . . .	1,176	88	—	—	95	1,359
Le royaume.	28,953	1,282	369	808	372	31,784
Bruxelles	4,571	150	68	120	—	4,909

Les budgets communaux de la garde civique présentent une dépense annuelle et moyenne de 6 fr. 50 c. par garde actif, soit, pour les 113,254 hommes composant la force active, une dépense totale de 736,151 fr., à laquelle il est pourvu :

1° Par des crédits spéciaux portés aux budgets des communes ;

Digitized by Google

2° Par le produit des rétributions ou amendes en matière de garde civique;

3° Par le produit des contributions frappées sur les familles aisées qui n'ont point d'hommes en activité de service dans la garde civique; le chiffre total de ces contributions, perçues dans 59 communes, s'est élevé en 1850 à 207,338 fr. 17 c.

Cette dernière ressource va disparaître en vertu des modifications apportées à la loi organique du 8 mai 1848 par celle du 13 juillet 1853 (*Moniteur*, 1853, n° 196).

Digitized by Google

XVII. — Finances de l'État.

Depuis le 4e trimestre de l'année 1830 jusqu'à l'année 1850 inclusivement, les prévisions des budgets définitivement fixés par les lois se sont élevées en dépenses à la somme de 2,631,390,031 francs 32 cent., et en recettes à celles de 2,526,432,029 fr. 84 c. Les faits réalisés par suite de l'exécution des budgets et conformément aux comptes-rendus constatent

une dépense réelle de . . .	Fr.	2,532,992,153 72 c.
et une recette de	»	2,516,862,257 18 »
Excédant des dépenses.	Fr.	16,129,896 54 c.

D'après les calculs donnés par M. le ministre des finances dans l'exposé à l'appui des voies et moyens de l'exercice 1854, soumis à la chambre le 28 février 1853, ce découvert de 16 millions sera porté, après la clôture de l'exercice 1853, à 28,368,289 francs 13 cent. La mesure prise à l'égard des 11,264,436 fr. de titres 5 p. c., dont le remboursement a eu lieu par suite de la conversion, ramènera, selon M. le ministre, la dette flottante du chiffre de 28,368,289 fr. affecté au déficit des exercices antérieurs à 1854, à 22,384,512 fr. 86 c.

I. DÉPENSES DE L'ÉTAT.

Selon les prévisions des budgets de 1853 *ou* 1854 *et comparées à celles définitivement effectuées en* 1850.

I. Dette publique.

	1854	1850.
Service de la dette (intérêt et amortissement) . . . . fr.	30,070,900 60	29,764,526 96
Rémunérations	5,615,780	5,476,717 40
Fonds de dépôt	496,000	448,980 68
	36,182,680 60	35,690,225 04

Digitized by Google

II. Dotations.

	1854.	1850.
Liste civile	2,731,322 75	2,731,322 75
Dotation de l'héritier présomptif du trône.	200,000	— —
Entretien des palais de la rue Ducale et de Tervueren.	50,000	— —
Sénat.	40,000	40,000
Chambre des représentants.	450,350	449,912 94
Cour des comptes.	149,100	147,900
	3,640,772 75	3,389,136 69

III. Justice.

Administration centrale.	245,550	235,246 96
Ordre judiciaire.	2,379,265	2,409,233 93
Justice militaire.	55,874	63,972 39
Frais de justice.	600,215	510,345 20
Palais de justice.	75,000	57,056 50
Publications officielles.	137,000	116,367 77
Pensions et secours.	23,500	19,106
Cultes.	4,226,140 55	4,207,640 50
Établissem. de bienfaisance.	625,000	554,465 51
Prisons.	3,566,000	3,468,192 89
Frais de police.	58,000	58,000
Dépenses imprévues.	5,000	2,984 86
Dépenses arriérées de l'exercice antérieur transférées.	— —	78,560 62
	11,796,344 55	11,761,370 93

IV. Affaires étrangères.

Administration centrale.	178,691	172,650
Traitements des agents politiques.	466,000	346,000
Consulats.	82,600	49,000
Frais de voyage.	70,500	70,500
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	80,000	80,000
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses imprévues.	40,600	44,000
Commerce, navigation, pêche.	270,500	355,204 33
Marine.	1,130,391 67	967,453 18
Frais de perception des droits de chancellerie.	3,000	— —
	2,320,882 67	2,084,787 51

Digitized by Google

V. Intérieur.

(Le budget de 1854 n'est point encore arrêté par la loi.)

	1854.	1850.
Administration centrale. . .	fr. 256,550	245,760 85
Pensions et secours. . . .	18,000	15,319 51
Statistique générale . . .	17,900	14,987 20
Frais de l'administration dans les provinces	877,032	879,491 73
Frais de l'administration dans les arrondissements . . .	274,500	270,718 90
Construction et restauration d'hôtels provinciaux . . .	—	65,999 94
Milice	66,700	51,381 53
Garde civique.	20,000	11,843 21
Fêtes nationales	40,000	29,980 99
Récompenses honorifiques et pécuniaires	8,000	6,961 46
Légion d'honneur et Croix de fer.	122,000	116,833 59
Agriculture.	875,400	776,158 60
Voirie vicinale	492,800	299,376 56
Industrie	237,150	231,107 21
Poids et mesures.	73,400	71,722 02
Instruction publique. Enseignement supérieur . . .	712,400	648,856 51
Instruction publique. Enseignement moyen.	698,000	280,987 87
Instruction publique. Enseignement primaire	1,218,955 23	1,219,772 15
Lettres et sciences	291,691	249,359 46
Beaux-arts	387,000	285,670 61
Service de santé.	100,000	75,859 51
Eaux de Spa	20,000	20,000
Traitements de disponibilité.	10,859 16	9,859 26
Dépenses imprévues	9,900	161,306 99
Crédits supplémentaires et autres	—	216,798 12
Maintien du travail industriel, agricole et artistique . .	—	499,912 38
	6,827,337 39	6,752,005 73

Digitized by Google

VI. Travaux publics.

(Le budget de 1854 n'est point encore arrêté par la loi.)

	1854.	1850.
Administration centrale. . .	fr. 671,600	379,813 95
Ponts et chaussées. Bâtiments civils. Canaux et rivières .	5,917,384 02	5,232,350 72
Mines.	249,933 35	233,910 52
Services d'exécution. Chemins de fer. Postes. Télégraphes. Régie :		
Voies et travaux.	2,667,560	
Traction et arsenal.	3,634,770	9,273,800 83
Mouvement et trafic	2,016,790	
Télégraphes.	71,000	232,103 »
Service en général	188,556	
Régie.	40,000	
Postes	1,619,000	1,612,636 15
Pensions.	7,000	5,992 29
Secours à des employés, etc. .	5,000	4,185
Dépenses imprévues	18,000	69,284 45
	17,106,587 35	17,044,096 91

VII. Guerre.

(Le budget de 1854 n'étant pas encore présenté, nous donnons les chiffres de celui de 1853.)

Administration centrale. . .	255,900	242,929 31
États-majors	1,213,704 30	1,047,434 13
Service de santé des hôpitaux	930,645 62	856,676 21
Solde des troupes	19,461,800	15,856,091 09
École militaire	161,500	156,442 29
Établissements et matériel de l'artillerie.	800,000	525,210 36
Matériel du génie	700,000	1,038,310 04
Pain, fourrages et autres allocations	6,470,959 84	4,467,458 84
Traitements divers et honoraires	186,700	206,595 11
Pensions et secours.	68,243 38	65,528 63
Dépenses imprévues	105,546 86	1,083 86
Gendarmerie	1,835,000	1,737,089 51
Créances arriérées.	—	4,322 85
	32,190,000 »	26,185,766 03

Digitized by Google

VIII. Finances.

	1854.	1850.
Administration centrale. . .	fr. 918,200	691,738 86
Administration du trésor dans les provinces	548,500	286,404 17
Administration des contributions directes, douanes et accises	7,788,040	7,811,480 01
Administration de l'enregistrement et des domaines. .	1,717,625	1,696,305 72
Administration de la caisse générale des recettes. . .	12,400	2,307 06
Pensions et secours.	25,000	24,547 71
Dépenses imprévues	12,000	10,775 73
	10,821,565	10,525,559 25

IX. Non-valeurs et remboursements.

Non-valeurs.	848,000	922,692 12
Remboursements.	1,200,000	1,815,947 76
	2,048,000	2,738,639 88

L'ensemble des dépenses prévues pour 1854, en supposant que le chiffre du budget de la guerre pour 1853 se reproduise pour 1854, et que celui des budgets de l'intérieur et des travaux publics déposés par le gouvernement, soient adoptés par la législature, s'élève à. 122,089,625 05

La somme totale des dépenses effectuées en 1850 est de. 116,171,174 47

Différence. . . 5,918,454 46

II. RECETTES DE L'ÉTAT.

Les recettes dont se compose le budget des voies et moyens de 1854 (loi du 8 juin 1853) sont réparties en quatre chapitres qui comprennent :

Les impôts proprement dits, évalués à	fr.	92,104,850
Les péages à		8,390,000
Les capitaux et revenus, y compris le chemin de fer, à		22,473,000
Les remboursements à		2,034,300
Ensemble. . .	fr.	125,002,150

Digitized by Google

Report.	125,002,150
Produit des ventes de biens domaniaux	1,000,000
fr.	126,002,150
Balancée avec la somme des dépenses prévues, qui est	122,089,625 93
Elle présente un boni de fr.	3,912,554 07

Les impôts proprement dits s'élevant en Belgique à 92,104,850 fr., et la population étant au 1er janvier 1852 de 4,431,048 habitants, l'impôt par tête n'y est que de 20 fr. 78 c. Cette proportion par habitant est de 28 fr. 45 c., si, au lieu de s'attacher à la somme des impôts, l'on se base sur l'ensemble des recettes comprises au budget.

Observations sur différents éléments du budget des voies et moyens.

Contribution foncière. — Elle figure au budget en principal pour 15,500,000 francs, avec les centimes additionnels pour 18,359,750. A la fin de 1850, la contenance imposable était de 2,822,686 hectares. Le revenu imposable des propriétés non bâties était en 1850 de 110,906,163 fr. 33 c.; celui des propriétés bâties, de 49,637,740 fr. 20 c. Le nombre des parcelles était de 5,872,023; celui des propriétaires 953,380 (en 1845, 914,937). Près du tiers de la propriété foncière est entre les mains de 668,714 propriétaires qui possèdent un revenu cadastral de 400 fr. et au-dessous; environ un second tiers est entre les mains de 58,657 propriétaires dont la possession est limitée à un revenu cadastral de 400 à 2,000 fr.; les autres propriétaires se classent, d'après le revenu cadastral, de la manière suivante :

4,396	possèdent un revenu de	2	à	3	mille francs.
2,646	»	»	3	à	4	»
1,551	»	»	4	à	5	»
715	»	»	5	à	6	»
892	»	»	6	à	8	»
497	»	»	8	à	10	»
580	»	»	10	à	15	»
238	»	»	15	à	20	»
142	»	»	20	à	25	»
131	»	»	25	à	50	»

Digitized by Google

80 possédant un revenu de 35 à 50 mille francs.
50 » » 50 à 70 »
20 » » 70 à 100 »
11 » » 100 mille fr. et au-dessus.

Contribution personnelle. — Ce produit, en y comprenant les centimes additionnels perçus au profit de l'État, s'est élevé dans les huit dernières années comme il suit :

1845	8,967,322 fr.	1849	9,069,083 fr.
1846	9,059,591	1850	9,155,825
1847	9,136,337	1851	9,286,619
1848	9,121,285	1852	9,366,067

En temps ordinaire, le produit de la contribution personnelle doit suivre la marche progressive de la population. Cette marche ascendante s'est vue cependant momentanément arrêtée par les événements de 1848; mais, à partir de 1850, elle a repris son cours naturel. Les prévisions ont été, du chef de cet impôt, portées à 9,350,000 fr. pour 1853, et à 9,460,000 fr. pour 1854.

De 1841 à 1850, la moyenne des articles de rôle de la contribution personnelle a été de 365,915 fr.

Droit de patente. — Produit prévu pour l'exercice 1854 : 3,498,000 fr. (additionnels compris). En 1845, le produit était de 2,854,954 fr.; en 1852, de 3,369,526. Cette progression avait été arrêtée sensiblement en 1848 et 1849. Dans la période décennale de 1841 à 1850, le nombre des patentables a été, année moyenne, de 262,000.

Redevances sur les mines. — Voici comment se compose la somme globale portée au budget de 1854 :

Redevance fixe (10 fr. par kilom. carré)	17,400	220,000
» proportionnelle (2 1/2 p. c. du produit net)	202,600	
10 centimes additionnels	22,000	
5 » pour frais de perception	12,000	
Total	254,000	

Droit de débit en détail des boissons alcooliques (loi du 1er décembre 1849). — Prévisions : 900,000 fr. Produit de 1852 : 913,570 fr.

Digitized by Google

Droit de débit de tabac. — Lors de la présentation du projet de loi sur ce droit, le produit en avait été estimé à 300,000 fr.; comme il ne s'est élevé en 1852 qu'à 168,300 fr., il ne figure au budget de 1854 que pour 170,000 fr.

Douanes. Droits d'entrée. — Le produit des droits d'entrée a été de 1849 à 1852, année moyenne, de 11,811,959 fr. Le budget de 1854 porte 12,440,000 fr.

Droits de sortie. — Recette annuelle moyenne de 1849-1852 : 511,277 fr. La suppression des droits de sortie sur un grand nombre de marchandises n'a fait porter au nouveau budget que 100,000 fr.

Droits de transit. — Recette annuelle moyenne de 1849-1852 : 37,188 fr. Le budget porte, vu la diminution progressive depuis 1849, 25,000 fr.

Droits de tonnage. — Recette annuelle moyenne pendant les quatre dernières années, 438,891 fr.; en 1852 seul, 561,549 fr. Cette augmentation considérable peut être attribuée, en partie, au traité conclu avec la Grande-Bretagne, et aux simplifications introduites dans notre législation commerciale par la loi du 3 février dernier. Ces causes continueront probablement d'agir en 1853 et 1854 ; mais comme, d'un autre côté, il n'est pas à prévoir que les importations extraordinaires de cafés, de céréales, de riz, de sucres et de tabacs, qui ont eu lieu en 1852 et qui ont donné à la navigation un développement considérable, atteignent les mêmes limites, on a cru devoir établir, pour 1854, le revenu des droits de tonnage, à la somme de 525,000 fr., soit 36,000 fr. de moins que le produit de 1852.

Timbres de quittances. — Recette prévue : 35,000 fr.

Accises.

Branches de produits.	Recettes en 1852.	Prévisions du budget de 1854.
Sel et eau de mer . . . . . fr.	4,534,879	4,500,000
Vins étrangers	2,328,364	2,300,000
Eaux-de-vie indigènes.	4,334,083	5,000,000
A reporter. . .	11,197,326	11,800,000

Digitized by Google

Report.	11,197,386	11,800,000
Liquides alcooliques distillés à l'étranger	260,025	270,000
Bières et vinaigres	6,386,144	6,600,000
Sucre de canne et de betterave	3,5000,00	3,500,000
Glucoses et autres sucres non cristallisés	6,931	7,000
Timbres de quittances.	4,802	5,000
Timbre de permis de circulation	900	1,000
Totaux.	21,565,098	23,183,000

Aux recettes de l'accise sur les bières et vinaigres, prévues en 1854, on a joint pour une somme de 180,000 fr. le montant des sommes qui ont été déduites des redevabilités à titre de restitution, par suite de différences de capacité des cuves-matières résultant du mode de jaugeage en vigueur avant la législation actuelle.

Garanties des matières et ouvrages d'or et argent. — Recette moyenne de 1851 à 1850 : 140,510 fr. 81 c. Les prévisions pour 1854 sont fixées à 160,000 fr.

	Prévisions 1854.	Recette moy. de 1841-1851.
Enregistrements.	10,500,000 fr.	10,222,875 25
Greffe.	275,000	295,155 53
Hypothèques.	1,800,000	1,667,913 42
Timbres.	3,000,000	2,903,831 40

Successions. — Le chiffre de 1853 est maintenu à 7,900,000 fr. Ce n'est qu'à l'expiration de l'année courante que les effets de la loi du 17 décembre 1851 pourront être appréciés avec exactitude. Tout annonce cependant que le produit du droit de mutation en ligne directe atteindra le chiffre des prévisions, soit 1,300,000 fr.

Rivières et canaux. — Ces produits figuraient au budget de 1852 pour 3,000,000 de fr.; mais depuis le vote de ce budget, le tarif des péages sur les canaux de Gand à Terneuzen, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et sur l'Escaut, a été réduit en vertu du traité conclu avec la Hollande, le 20 septembre 1851, et de la loi du 20 décembre suivant.

Malgré ces réductions, les recettes de 1852 se sont élevées

Digitized by Google

à 2,962,000 francs, somme un peu supérieure à la moyenne des cinq dernières années, qui est de 2,944,704 fr. 59 c.

En se basant sur ces résultats, et en tenant compte de l'augmentation qu'on peut espérer par suite de l'ouverture du canal latéral à la Meuse et de la jouissance de l'intégralité des produits du canal de Mons à Condé, on a cru pouvoir fixer les prévisions de 1854 à 3,000,000 de fr.

Routes appartenant à l'État. — Le chiffre des prévisions de 1852 était de 1,585,000 fr.; les recettes, pendant cet exercice, ont été de 1,573,795 fr.

Pour 1853, il n'a été porté au budget, de ce chef, que 1,500,000 fr., dans la pensée que les résultats de la réadjudication des barrières, qui devait avoir lieu à la fin de 1852, seraient moins favorables, à cause de l'extension des lignes de chemins de fer.

Loin que cette prévision se soit réalisée, les adjudications nouvelles présentent une augmentation de 125,440 fr. sur les adjudications précédentes.

En ayant égard à cette augmentation, qui ne profite pas cependant intégralement au trésor, puisque les produits de plusieurs barrières sont attribués en tout ou en partie aux provinces, on a cru devoir fixer à 1,650,000 fr. le chiffre de l'évaluation pour 1854.

Postes. — Les évaluations proposées pour les postes se décomposent ainsi qu'il suit :

1° Taxes des lettres et affranchissements.	fr.	2,960,000
2° Port des journaux et imprimés . .		240,000
3° Droit sur les articles d'argent . . .		30,000
4° Émoluments au profit de l'État . . .		60,000
5° Remboursements des offices étrangers.		250,000
Total. . .	fr.	3,540,000

Ces évaluations présentent des différences assez notables avec celles portées au budget des voies et moyens de 1853. En voici le motif :

L'évaluation pour 1852 a été établie en prenant pour base les produits de 1851, renseignés au *Moniteur* du 6 novembre 1852.

Digitized by Google

Or, les faits de recette de 1852 sont venus modifier la proportion de 1851 entre les divers produits bruts.

Ainsi, en 1852, le produit des remboursements des offices étrangers atteindra à peine 230,000 francs. Il a été, en 1851, de 364,000 francs. On a porté les prévisions de 1854 à 250,000 francs, parce que l'on a lieu de compter sur une certaine augmentation dans le mouvement international des correspondances, par suite des réductions des taxes consenties dans ces dernières années.

Mais, par contre, le produit de la taxe des lettres et affranchissements, qui ne s'est élevé, en 1851, qu'à 2,700,000 fr., dépassera, en 1852, 2,900,000 francs, et il y aura également de légères augmentations sur 1851 pour les produits des journaux et imprimés, pour les articles d'argent et pour les émoluments.

En résumé, l'augmentation est de 140,000 francs sur les prévisions de 1853.

Produit du service des bateaux à vapeur. — Bien que la recette des bateaux à vapeur ait diminué sensiblement en 1852, on a maintenu l'évaluation portée au budget de 1853, soit 200,000, les causes de ce décroissement n'offrant qu'un caractère temporaire dont les traces s'effaceront probablement en 1853.

Chemin de fer.—Les produits du chemin de fer sont évalués, pour l'exercice 1854, à 18,000,000 de fr.

Ils se sont élevés, en 1852, à	fr.	16,913,000
En 1851, ils avaient été de	.	15,885,000
Et en 1850, de	.	14,665,000

Si la progression qui se manifeste depuis 1850, et qui s'élève à 1,125,000 francs en moyenne, pouvait se maintenir, l'évaluation à porter au budget de 1854 devrait être fixée à 19,160,000 francs; mais l'on ne peut raisonnablement admettre que les produits continueront, d'année en année, à suivre une progression aussi forte; sans doute, il est permis d'espérer une amélioration croissante et continue dans un certain rapport avec le développement du commerce et de l'industrie; mais, d'un autre côté, il ne faut pas se dissimuler non plus que cette pro-

Digitized by Google

gression se ralentira à mesure que l'on s'approchera d'une situation normale, et qu'elle peut, d'ailleurs, s'arrêter à la moindre crise qui surgirait.

Afin de tenir compte des éventualités, on n'a établi les prévisions de 1854 que d'après une progression annuelle de 500,000 fr., au lieu de 1,125,000 fr.

Suivant cette base, l'évaluation de 1854, savoir 18,000,000 de francs, dépasse de 800,000 fr. celle qui a été adoptée pour 1853.

Télégraphes électriques. — L'évaluation du produit des télégraphes est la même qu'au budget de 1853, soit 175,000 fr.

Domaines. (*Valeurs capitales.*) — Ces produits, compris dans les prévisions de 1852 pour 595,000 fr., se sont élevés pendant cette année à 841,536 fr., tandis que la moyenne des cinq dernières années est de 891,381 fr. D'après ces données, on a pensé qu'il y avait lieu de maintenir au budget de 1854 le chiffre de 825,000 fr. porté à celui de 1853.

Forêts. — Les produits de 1852 ne se sont élevés qu'à 930,727 fr., et sont, par conséquent, restés au-dessous des prévisions de cette année (1,020,000 fr.) et de la moyenne des cinq dernières années (975,212 fr.). Dans cet état de choses et en ayant égard aux aliénations qui se font en exécution de la loi du 3 février 1843, on a réduit à 900,000 fr. la somme à porter au budget de 1854.

Établissements et services régis par l'État. — Les produits et revenus des établissements et services régis par l'État sont évalués à 285,000 fr. Les revenus de l'école de réforme de Ruysselede y sont compris pour 180,000 fr.

Revenus des domaines. — Ces revenus, qui tendent nécessairement à diminuer, par suite de l'aliénation de biens domaniaux, ne se sont élevés, en 1852, qu'à 204,883 francs. Ils sont évalués au budget de 1854 à 200,000 francs.

Part réservée à l'État dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale. — Aux termes de l'art. 7 de la loi du 5 mai 1850 qui institue la Banque nationale, le sixième des bénéfices réalisés annuellement par cette banque est attribué au trésor. Cette disposition a reçu son exécution pour la première fois en 1852; la part du trésor a été de 158,417 fr. On est

Digitized by Google

fondé à espérer que les résultats des exercices 1853 et 1854 ne seront pas moins prospères. L'évaluation portée à ce dernier budget a été, en conséquence, fixée à 160,000 fr.

III. DETTE NATIONALE.

La dette publique se divise, 1° en dette ordinaire, provenant des charges résultant des traités avec le gouvernement des Pays-Bas, de la cession de divers immeubles par la ville de Bruxelles, des dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays en 1830, 1831 et 1832, et des mesures nécessitées par les événements de 1848 ; et 2° en dette extraordinaire, provenant des emprunts contractés afin de couvrir les dépenses votées pour les travaux d'utilité publique.

Décomposition de la dette nationale belge.

1. Rente de 846,560 fr., sans expression de capital, créée au profit du gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1er de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

2. Rente de 300,000 francs créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

3. Dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. au profit du gouvernement des Pays-Bas, en exécution de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842. Capital : 220,105,651 fr. 74 cent. ; les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de 5,502,640 francs 78 cent. l'an. Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette. Taux d'émission : 54 p. c.

4. Emprunt de 30,000,000 de fr. à 4 p. c., créé en vertu de la loi du 18 juin 1836. Il a été réalisé au prix de 92 p. c. et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de 27,364,163 fr. 74 c. Il était destiné à la construction de canaux, routes et chemins de fer. Il est divisé en 30,000 obligations de 1,000 fr. chacune. Somme annuelle destinée au paye-

Digitized by Google

ment des intérêts : 1,200,000 fr.; dotation annuelle d'amortissement : 1 pour cent au moins, soit 300,000 fr. (L'intérêt des obligations amorties est ajouté successivement au fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de l'emprunt.) Au 1er janvier 1853, la somme à amortir était de 22,186,000 fr. Frais relatifs à cette dette pour 1854 : 2,000 fr.

5. Emprunt de 50,850,800 fr. à 3 p. c., autorisé par la loi du 25 mai 1838. Il a été réalisé au taux de 73 1/2 p. c., et a produit, déduction des frais, une somme effective de 35,778,033 fr. 70 c. Destination : Remboursement d'un capital de 10,600,000 de francs en bons du Trésor, et continuation des travaux du chemin de fer. On a joint à cette dette l'emprunt de 7,624,000 fr. à 3 p. c., émis en vertu des lois du 1er mai 1842 et du 24 décembre 1843, pour réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution. Dotation d'amortissement de ces deux emprunts combinés : 1 p. c., soit 584,748 fr. Intérêts annuels : 1,754,244 fr. (L'intérêt des obligations amorties se joint annuellement au fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.) Situation de l'échéance du 1er août 1852 : amorti : 14,134,800 fr.; à amortir : 44,340,000 fr. Frais relatifs à cette dette pour 1854 : 35,000 fr.

6. Dette à 4 1/2 p. c., s'élevant à 95,442,832 fr. de capital nominal réparti comme il suit :

a) 84,341,632 fr. restant de l'emprunt de 100,800,000 fr. à 5 p. c.
b) 1,380,200 fr. restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c. à 5 p. c.

} dont la conversion en rentes 4 1/2 p. c. a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.

c) 9,721,000 fr. ayant servi à consolider une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante en conformité de l'art. 3 de ladite loi.

Cet emprunt a été émis au pair.

Somme annuelle destinée aux intérêts : 4,294,927 fr. 44 c.; dotation d'amortissement : 1 p. c. de capital, soit 954,428 fr. 32 c. (L'intérêt des obligations amorties est joint au fonds d'amortissement.) Somme amortie à l'échéance du 1er novembre 1852 : 9,229,876 fr. 44 c.; reste à amortir : 86,212,955 fr. 56 c. Frais relatifs à cette dette pour 1854 : 15,000 fr.

7. Emprunt de 84,656,000 fr. à 4 1/2 p. c., autorisé par la

Digitized by Google

loi du 22 mars 1844, et affecté au rachat, au prix de 50 p. c., de l'inscription de 169,312,000 fr. de capital portée au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. c. au nom du gouvernement du royaume des Pays-Bas et représentant le capital de 80 millions de florins dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842. Il a été réalisé au taux de 104 p. c. et a produit une somme effective de 88,042,240 fr. La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du Trésor dans le compte de l'exercice 1844. Somme annuelle destinée aux intérêts : 3,809,520 fr.; dotation d'amortissement : 1 p. c. du capital, soit 423,280 francs. Était amorti à l'échéance du 1er novembre 1852 : 3,792,000 francs; restait à amortir : 80,864,000 fr. Frais relatifs à cette dette pour 1854 : 13,000 fr.

8. Emprunt de 26 millions de fr. à 5 p. c., autorisé par la loi du 20 décembre 1851.

Intérêts annuels : 1,300,000 fr. Dotation d'amortissement : 1 p. c. du capital, soit 260,000 fr. Frais relatifs à cette dette : 5,000 fr.

9. Dette à 4 1/2 p. c. de 142,631,656 fr. contractée pour la conversion, autorisée par la loi du 1er décembre 1852, des emprunts à 5 p. c. de 1840 et 1842 (ces deux emprunts destinés principalement au chemin de fer) et de 1848 (37,513,940 fr., levés, comme emprunt forcé, pour les besoins du département de la guerre, pour le remboursement de bons du Trésor et pour divers tarvaux d'utilité publique). Intérêts annuels : 6,418,424 francs 52 c. Dotation d'amortisment : 1/2 p. c. du capital, soit 713,158 fr. 28 c. Frais relatifs à cette dette 25,000 fr.

La conversion a eu pour résultat de diminuer le budget de l'exercice 1854 d'une somme de 2,208,956 fr. 70 c.

Dans le chiffre de la dette 142,631,656 se trouve compris le capital de 11,264,436 fr. dont le remboursement a été demandé et effectué en vertu de la loi de conversion et dont les titres seront, en vertu de la loi du 14 juin 1853, remis en circulation.

10. Un minimum d'intérêt, garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1851, figure au budget de 1854, sans que ce crédit soit limitatif, pour 300,000 fr.

11. Dette flottante. Le crédit de 880,000 fr. demandé au

Digitized by Google

budget de 1854, représente l'intérêt de 4 p. c. sur une émission présumée d'une somme ronde de 22 millions, montant du découvert du Trésor tel qu'il est établi dans l'exposé joint au projet du budget des voies et moyens pour l'exercice 1854.

12. Rentes viagères : 4,469 fr. 27 c.

13. Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de 10,317 fr. 34 c., et se montant à 515 fr. 87 c.

14. Redevance annuelle à payer au gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. . . . . fr. 105,820 10

15. Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842. . . . . 21,164 02

La dette publique, telle qu'elle résulte de ce qui précède, s'élève ainsi à une charge, en rente, intérêts, redevances, amortissements et frais, de . . . . fr. 30,070,900 60

Le chiffre alloué pour 1853 était de 32,102,564 09

Il y a donc une diminution de . . . fr. 2,031,663 49

Les divers emprunts, renseignés ci-dessus sous les n°s 3-9, constituent, en capital nominal, une somme de 657,340,019 fr. 74 c. Les amortissements effectués jusqu'à la fin de 1852 réduisent cette somme à 622,340,245 fr. 30 c. . . .

Digitized by Google

XVIII. — Finances provinciales.

État indiquant, d'après les budgets pour l'exercice de 1854, les recettes et les dépenses des provinces du royaume.

Provinces.	Montant des recettes.	Montant des dépenses.	Excédant des recettes sur les dépenses.
Anvers . . .	409,516 47	409,516 47	»
Brabant . . .	1,149,849 37	1,149,849 37	»
Flandre occid.	1,617,984 61	1,617,984 61	»
Flandre orient.	530,276 71	530,276 71	»
Hainaut . . .	1,206,694 78	1,206,694 78	»
Liége . . .	986,228 71	885,729 35	100,499
Limbourg . .	147 200 90	147,200 90	»
Luxembourg .	304,908 05	304,908 05	»
Namur . . .	385,217 37	385,217 37	»
Totaux . .	6,746,843 97	6,646,344 61	100,499

Digitized by Google

XIX. — Finances communales.

Les budgets des dépenses des neuf villes qui servent de chef-lieu à nos provinces se sont élevées ensemble en 1852 à la somme de 12,541,695 fr., dans laquelle la part de la ville

de Bruxelles a été de	fr.	4,553,722
d'Anvers	»	fr.	2,353,905
de Liége	»	fr.	2,064,556
de Gand	»	fr.	1,737,531

Au budget de 1853, les recettes de Bruxelles s'élevaient à . . . . . fr. 5,158,304 27
Les dépenses, à . . . . . fr. 5,157,970 66

A celui de 1854, les recettes se résument ainsi qu'il suit:

Recouvrement des recettes arriérées.	fr.	45,695 77
Recettes ordinaires.	fr.	4,221,967 77
» extraordinaires	fr.	3,816,725 00
Total des recettes. . .		8,084,388 54

Digitized by Google

Les dépenses se décomposent de la manière suivante :

Excédant des dépenses au compte de 1852	fr.	128,894 81
Dépenses ordinaires	fr.	4,040,704 15
» extraordinaires . . .	fr.	3,800,986 00
» facultatives	fr.	113,685 00
Total des dépenses. . .		8,084,269 96 (1)

(1) L'augmentation de 3 millions de francs que présente le budget de 1854 comparativement à celui de 1853, provient du produit de l'emprunt de 6,300,000 francs destiné à la distribution des eaux, au Champ de manœuvres, à la rue de la Loi et au Palais des Beaux-Arts, et d'un commencement d'exécution de ces travaux.

La population de Bruxelles était, selon le dernier rapport du collége des bourgmestre et échevins, au 31 décembre 1852, de 150,003 individus, dont 71,758 du sexe masculin et 78,245 du sexe féminin (indépendamment des habitants du quartier Léopold non encore annexé à la ville à cette époque). Ce détail complète ceux que nous avons donnés p. 9, au sujet du mouvement de la population des principales villes du royaume.

Digitized by Google

XX. — Agriculture.

Population agricole. — Les travailleurs agricoles depuis l'âge de douze ans, y compris les domestiques des deux sexes, forment le quart de la population totale du royaume; cette proportion s'abaisse à 17 p. c. dans la province de Liége et s'élève à 37 p. c. dans le Limbourg et le Luxembourg. Relativement à l'étendue productive on compte en moyenne pour le royaume, 97.8 travailleurs agricoles par 100 hectares. En général, le nombre des femmes qui s'occupent des travaux agricoles est à celui des hommes comme 61 est à 100.

Exploitants, y compris les membres de leur famille employés aux travaux agricoles.	550,567 hommes,	356,608 femm.
Domestiques à gages.	107,303 »	69,725 »
	657,870	425,731
	1,083,601	

La somme totale que l'agriculture paye annuellement sous forme de salaires est évaluée à 98,253,574 fr.; elle se décompose comme il suit :

27,567,716 journées d'hommes au prix moyen de 1 fr. 15 c.	fr. 31,151,519
14,623,221 journées de femmes au prix moyen de 70 c.	10,236,255
A reporter.	41,387,774

Digitized by Google

Report. .	41,387,774
107,303 domestiques, frais d'entretien et gages évalués en moyenne à 400 francs l'an.	42,921,200
69,723 servantes, frais d'entretien et gages évalués à 200 francs l'an.	13,944,600
	98,253,574

Exploitations rurales. — Sur les 2,603,036 hectares accusés par le recensement de 1846, les propriétaires en faisaient valoir eux-mêmes 1,423,453 (55 p. c.); 1,179,583 hect. (45 p. c.) étaient affermés et cultivés par des locataires. En ne tenant compte que des terres régulièrement assolées et des prairies, et en négligeant les bois, les terrains essartés et les bruyères qui sont rarement mis en location, l'étendue exploitée par les propriétaires n'est que de 613,570 hect. Le domaine agricole exploité par des tenanciers est donc dans la proportion de 65.78 p. c. (environ 2/3). Ce chiffre s'élève dans la Flandre occidentale à 85 p. c. et s'abaisse dans le Luxembourg à 25.63 p. c.

En général, l'étendue moyenne d'une exploitation est de 4 hectares 55 ares, en tenant compte des bois, des terrains essartés et des bruyères; sinon, de 3 hectares 13 ares. Cette moyenne tombe à 2 hect. 76 ares dans la Flandre orientale et s'élève à 11 hect. 35 ares dans le Luxembourg. La plus grande moitié des exploitations est inférieure à cette moyenne de 3 hectares 13 ares. Car parmi les 572,549 exploitants propriétaires ou locataires, 247,551 (43.24 p. c.) ne cultivent qu'en dessous de 50 ares; 70,443 (12.30 p. c.) de 51 à 100 ares; 163,932 (28.99 p. c.) de 1 à 5 hectares; 42,737 (ou 7.47 p. c.) de 5 à 10 hectares, et 45,916 (8 p. c.) seulement cultivent plus de 10 hectares. On compte 1004 exploitations de 100 hectares et au delà.

Les 572,549 exploitants se répartissent entre :

119,312 propriétaires de tous les biens qu'ils mettent en valeur,

84,914 propriétaires de plus de la moitié de ces biens,

234,964 locataires de la totalité des terres qu'ils cultivent, et . . . . . .

136,360 locataires de la moitié de ces terres.

Digitized by Google

Répartition des cultures. — En représentant par le nombre 1000 les 2,603,036 hectares de terrain que comprend le domaine agricole de la Belgique, on trouve que

337.34	»	hectares sont consacrés aux céréales et farines.
25.22	»	aux plantes industrielles.
26.38	»	aux plantes légumineuses.
59.83	»	aux plantes fourragères.
50.66	»	aux tubercules et aux racines légumineuses.
139.19	»	aux prairies.
31.08	»	aux jachères.
19.17	»	à diverses cultures (jardins, vignes, pépinières).
186.58	»	aux bois.
124.55	»	hectares restent incultes ou ne sont soumis qu'à une exploitation périodique ou temporaire, succédant à de longs intervalles de stérilité complète ou partielle.
1000.		

Le tableau suivant indique la proportion des cultures diverses par provinces :

Digitized by Google

PROVINCES.	CÉRÉALES ET FARINEUX.	PLANTES INDUSTRIELLES	LÉGUMINEUX.	RACINES.	FOURRAGES.	PRAIRIES NATURELLES, PATURAGES et vergers.	JACHÈRES.	Cultures diverses, telles que vignes, jardins potagers, pépinières, jardins d'agrément et cultures diverses non spécifiées	BOIS.	Terres incultes (terrains essartés ou écobués, bruyères non cultivées et terrains vagues).	TOTAL.
Anvers	74,225	3,990	1,138	11,520	12,737	27,319	304	4,192	35,790	36,761	227,976
Brabant	141,953	9,958	7,736	23,687	28,775	29,316	4,074	8,174	32,305	2,277	287,455
Flandre occidentale	113,181	19,445	20,025	20,410	16,221	68,319	5,654	7,346	28,524	3,957	303,282
Flandre orientale .	114,739	15,862	6,488	23,142	19,585	32,627	1,718	4,879	21,809	2,870	243,659
Hainaut	138,706	11,266	13,435	15,198	34,295	45,080	12,734	6,768	55,152	2,950	332,504
Liége	81,463	1,197	7,097	11,188	15,588	49,073	9,995	4,615	42,318	24,719	247,253
Limbourg . . .	68,220	1,972	3,044	8,093	8,558	32,335	4,107	2,068	18,924	68,807	216,108
Luxembourg . .	48,542	745	999	10,147	5,375	50,025	18,424	7,191	141,125	128,944	411,512
Namur	97,074	1,219	8,715	8,477	17,624	28,295	25,898	4,466	109,519	33,929	333,284
LE ROYAUME. .	878,103	65,654	68,677	151,862	153,746	362,327	80,908	49,899	485,666	325,214	2,603,056

Digitized by Google

Les arrondissements où la culture des céréales tient le premier rang sont : Waremme (586 sur 1000 hectares), Nivelles (521), Termonde (519), Saint-Nicolas (514), Courtrai (505), Louvain (486). La culture des plantes industrielles tient le premier rang dans l'arrondissement de Roulers, où elle s'élève à 103 hectares.

En général, sur 100 hectares labourables il se cultive 68 hectares 35 ares en récoltes épuisantes et on ne destine que 31 hectares 65 ares aux plantes sarclées et fourragères et aux jachères, qu'on peut considérer comme formant les cultures réparatrices.

Détails sur les diverses cultures.

I. Céréales. — *Froment.* — Le froment est cultivé sur 233,452 hectares, étendue qui correspond à 16 hectares 84 ares pour 100 hectares de terres labourables. Le produit moyen est de 18 hectolitres 41 litres de grain, et de 3,047 kilog. de paille par hectare. La récolte du froment est ainsi de 4,305,837 hectolitres de grain du poids moyen de 78 kilog. l'hectolitre, et de 711,445,360 kil. de paille. En déduisant par hectare 184 litres de semence, il reste pour la consommation intérieure 3,876,246 hectolitres. Compté à 19 fr. 89 c. par hect., ce produit représente une valeur de 77,099,328 fr. La paille vaut (à 4 fr. 31 c. les 100 kilog.) 30,663,295 fr. Les importations du froment, y compris l'épeautre et le méteil, ont été, année moyenne (1841-1850), de 58,379,081 kilog. et les exportations, de 13,449,494 kilog.

Épeautre. — La culture de l'épeautre occupe, dans le royaume, une étendue de 51,847 hectares (3.74 p. c. des terres labourables), produit 1,437,854 hectolitres de grain vêtu équivalant, à raison de 72.96 p. c., à 1,049,058 hectolitres de grain net, et 106,900,531 kilog. de paille. Ce produit est évalué approximativement grain et paille à près de 16 millions de fr. Le produit moyen par hectare est de 27 hectol. 73 litres de grain en balle et de 2,062 kilogr. de paille. On emploie 447 litres de semence par hectare. La culture de l'épeautre remplace celle du froment dans les arrondissements de Marche, de Dinant et de Philippeville; il est aussi très-cultivé dans

Digitized by Google

les arrondissements de Charleroy, de Thuin, de Huy et de Liége.

Méteil. — On consacre à la culture du méteil une étendue de 39,716 hectares, qui produisent, à raison de 18 hectol. 88 litres par hectare, une quantité de 749,795 hectolitres de grain. Le produit de la paille est évalué à 2,963 kilog. par hectare, et la récolte entière, à 117,664,882 kilog. Valeur du produit (défalcation faite de la semence) : 15,050,039 fr.

Seigle. — La culture du seigle occupe une étendue de 283,369 hectares (20.43 p. c. des terres labourables), à peu près autant que le froment et l'épeautre réunis. Le produit moyen par hectare est de 18 hectolitres de grain du poids de 71 kilog. l'hectolitre, et de 3,223 kilog. de paille.

La récolte du seigle, dans une année ordinaire, est de 5,295,191 hectolitres de grain et de 913,418,725 kilog. de paille. La quantité de seigle réservée pour la semence est de 476,060 hectol. à raison de 168 litres par hectare. Évaluation du produit : 89,954,674 fr. Quantité de seigle importée : 18,384,962 kilog. ; exportée : 2,170,615 kilog. (1).

Orge. — L'orge est peu cultivée en Belgique, si l'on excepte les polders (Anvers et les deux Flandres) et quelques parties des provinces de Hainaut, de Liége et de Luxembourg. Elle sert à peu près exclusivement à la fabrication de la bière et de l'eau-de-vie. Elle occupe une étendue de 39,704 hectares (2.86 p. c. des terres labourables), qui produisent 1,281,220 hectolitres de grain et 122,645,656 kilog. de paille. Le produit moyen par hectare est de 32 hectolitres 27 litres de grain, du poids de 61 kilog. l'hectolitre, et de 3,089 kilog. de paille. On évalue la semence à 191 litres par hectare. Valeur du produit total : 18,545,246 fr. Quantité d'orge importée : 29,714,120 kilog. ; exportée : 770,700 kilog.

Avoine.—On consacre à la culture de l'avoine 202,430 hectares, environ le septième des terres labourables. Le produit moyen annuel est de 6,312,847 hectolitres de grain, et de 398,085,648 kilog. de paille. C'est, en moyenne, par hectare 31.19 hectolitres de grain, du poids de 44 kilog. l'hectolitre, et

(1) Les quantités citées ici et aux pages suivantes, indiquent, lorsqu'on ne fait mention d'aucune autre époque, la moyenne des années 1841 à 1850.

Digitized by Google

1,966 kilog. de paille. On évalue la semence à 288 litres par hectare. Valeur de l'avoine récoltée (sans la paille) : 39,677,570 francs (à 6 fr. 82 c. l'hectolitre). Quantité d'avoine importée : 6,497,797 kilog. ; exportée : 559,773 kilog.

Sarrasin. — Le sarrasin se cultive à peu près exclusivement dans les provinces d'Anvers, de Brabant, des deux Flandres et de Limbourg. L'étendue consacrée à cette culture est de 27,580 hectares, qui produisent 371,567 hectolitres de grain et 41,255,059 kilog. de paille. Le produit moyen du sarrasin est de 20 hectolitres 72 litres, et celui de la paille de 1,496 kilog. par hectare. Le poids du grain est évalué à 63 kilog. l'hectolitre, et la semence, par hectare, ne dépasse pas, en moyenne, 77 litres. Valeur du produit : grain, 6,356,324 fr.; paille, 1,580,007 fr. L'exportation du sarrasin est de 2,316,607 kilog. et l'importation seulement de 883,053 kilog.

II. Plantes industrielles. — *Houblon.* — La culture du houblon a quelque importance dans les deux Flandres, le Hainaut et dans l'arrondissement de Bruxelles ; elle occupe une étendue de 2,968 hectares, qui produisent 3,478,730 kilog. de houblon séché. C'est, en moyenne, 1,172 kilog. par hectare. Valeur : 125 fr. les 100 kilog. Importation du houblon : 164,910 kilog. ; exportation : 599,628 kilog.

Chicorée. — La chicorée est cultivée dans la province de Hainaut, le Brabant, les deux Flandres et Anvers. Cette culture s'étend sur 1,827 hectares, dont 954 dans le Hainaut, et produit, à raison de 17,852 kilog. par hectare, 32,625,020 kilog. de racines non séchées ; celles-ci se réduisent d'abord à 9,787,506 kilog. de racines séchées et à 7,830,004 kilog. de chicorée en poudre valant 2,505,601 fr. La Belgique exporte, en moyenne, 454,029 kilog. de racines vertes et séchées ; elle reçoit de l'étranger 326,126 kilog.

Tabac. — La culture du tabac occupe une étendue de 666 hectares ; les arrondissements où elle a le plus d'importance sont : Ypres, Courtrai, Mons, Tournay, Alost, Roulers, Ath, Thielt, Audenarde et Bruxelles. Le produit moyen du tabac est de 1,227,948 kilog. de feuilles séchées, soit 1,842 kilog. par hectare. Le prix varie par 100 kilog. de 60 à 80 fr. La Belgique importe, année moyenne, 5,972,570 kilog. de tabacs non fabriqués et 77,341 kilog. de tabacs fabriqués. L'exportation est,

Digitized by Google

pour les premiers, de 158,949 kilog., et pour les seconds, de 175,903 kilog.

Colza, navette et autres plantes oléagineuses. — On consacre à la culture du colza et des autres plantes oléagineuses une étendue de 26,099 hectares (1.88 p. c. des terres labourables); le produit moyen par hectare est de 19.91 hectolitres de graines ; l'hectolitre pèse, en moyenne, 69 kilog. (il se vend en moyenne 24 fr.) et peut donner 22.06 litres d'huile et 46.23 kilog. de tourteaux. Le produit moyen d'une année ordinaire des plantes oléagineuses est évalué à 519,703 hectolitres de graines. La quantité de graine réservée pour la semence est évaluée à 3,929 hectolitres, soit 8 kilog. par hectare.

On peut établir de la manière suivante le produit en graines, huile et tourteaux des plantes oléagineuses, en y ajoutant les quantités disponibles des graines de chènevis et de lin :

	Hectolitres.		
	de graine.	d'huile.	Tourteaux, kil.
Graine de colza, navette, cameline, etc.	516,677	113,979	25,885,978
Graine de chanvre.	16,326	1,970	780,219
Graine de lin	137,082	28,650	6,908,932
	670,085	144,599	31,575,129
De ces quantités il faut défalquer les exportations (moyenne des années 1846-1850)	22,524	41,370	2,115,442
	647,561	103,229	29,461,687
et ajouter les importations (moyenne des années 1846 à 1850).	526,869	97,040	8,782,959
	1,174,430	200,269	38,244,646

Ainsi, la consommation annuelle du pays est de 1,174,430 hectolitres de graines, qui peuvent produire 200,269 hectolitres d'huile et 38,244,646 kilogrammes de tourteaux; il faudrait donc que la production indigène de graines oléagineuses doublât pour qu'elle pût satisfaire à tous les besoins.

Digitized by Google

Chanvre. — Le chanvre n'est cultivé que sur une étendue de 1,712 hectares; l'hectare produit 1,144 litres de graines (qui peuvent donner 19 p. °/₀ d'huile) et 702 kilogrammes de chanvre brut teillé. On réserve le sixième du produit de la graine pour semence, soit environ 3,265 hectolitres. Le produit total du chanvre est ainsi évalué à 19,591 hectolitres de graines (l'hectolitre est évalué à 13 fr.) et à 1,201,525 kilogrammes de filasse. Quantité moyenne de chanvre brut importée : 31,540 kilog.; exportée : 31,401 kilog.

Lin. — En 1840, on consacrait à la culture du lin 40,624 hectares; en 1846 ce chiffre était tombé à 29,880; les deux Flandres sont comprises pour plus de deux tiers dans cette étendue; l'hectare de lin produit, en moyenne, 709 litres de graines et 583 kilogrammes de lin brut teillé. Une récolte ordinaire de lin peut donc être évaluée à 211,782 hectolitres de graines, dont on réserve environ les quatre onzièmes pour semences, et à 17,405,000 kilogrammes de lin teillé; ce dernier est évalué à 21,757,000 francs, valeur qui peut être portée à 47,775,000 francs, après la complète élaboration de la filasse brute par le travail industriel. L'importation de la graine de lin est, en moyenne, de 521,232 hectolitres. La quantité de lin brut et peigné importé est de 1,686,624 kilogrammes; les exportations s'élèvent à 6,607,894 kilogrammes.

Garance. — En 1846, la culture de la garance occupait encore une étendue de 162 hectares et se pratiquait exclusivement dans quelques communes de la province d'Anvers, de la Flandre orientale et de Limbourg. Le produit moyen de l'hectare est évalué à 6,915 kilogrammes de racines fraîches, qui se réduisent, par la dessiccation, à environ 1,937 kilogrammes de racines séchées. Le produit total de cette culture est de 1,122,269 kilogrammes de racines fraîches. Importations : 486,644 kilogrammes; exportations : 72,236 kilogrammes.

Cardère. — La cardère est exclusivement cultivée dans la province de Liége : sur les 213 hectares cultivés dans toute la Belgique, cette province en compte 211. Le produit de la cardère est de 770 francs par hectare, et le produit total de 164,000 francs. Les importations s'élèvent à 124,500 francs (prix déclaré) et les exportations, à 134,300 fr.

Betterave à sucre. — L'étendue consacrée à la culture de la

Digitized by Google

betterave à sucre est de 2,125 hectares. Les arrondissements où cette culture a le plus d'importance sont ceux de Mons (404 hect.), de Hasselt (401 hect.), de Louvain, de Tournay, de Soignies, de Bruxelles et de Wavre; viennent ensuite Liége, Charleroy et Nivelles. Le produit moyen est évalué à 35,518 kilogrammes par hectare, et au total, à 75,485,550 kilogrammes de racines, dont il est exporté 635,000 kilogrammes.

D'après des données généralement admises, les fabricants retirent, en moyenne, 6 kilog. de sucre de 100 kilog. de betteraves. A ce taux, les fabriques de sucre indigène produiraient 4,500,000 kilog. de sucre brut, non compris ce qui peut être extrait de la mélasse, qui en renferme encore 50 p. %.

III. Légumineuses. — *Pois et vesces.* — Cette culture occupe 14,808 hectares; le produit moyen de l'hectare est évalué à 16.01 hectolitres de pois et à 1,517 kilog. de paille. L'hectolitre pèse 79 à 88 kilog. La récolte d'une année ordinaire est de 237,083 hectol. de grains (prix moyen de 1837 à 1845 : 16 fr. 55 c.), et de 22,457,678 kilog. de paille. En 1850, il a été importé 677,435 kilogrammes de pois; il en a été exporté 18,181 kilogrammes.

Fèves et féveroles. — La culture des fèves et féveroles s'étend sur 39,387 hect. (2.84 p. c. des terres labourables). Elle absorbe près de 12 p. c. des terres labourables dans les arrondissements d'Ypres, de Furnes et d'Ostende, et dans les polders; elle occupe parfois dans l'assolement une place aussi importante que le froment. Elle produit, année ordinaire, 784,422 hectolitres de graine, à raison de 19.92 par hectare. On emploie, année moyenne, 20 hectolitres de semences par hectare. Valeur totale du produit : 11,401,397 fr.

Mélanges de pois, vesces, etc. — Les mélanges de pois, vesces, féveroles et céréales occupent une étendue de 14,484 hectares, qui, à raison de 15.48 hectolitres l'hectare, produisent 224,196 hectolitres de graine. On évalue la paille à 2,500 kil. et la semence à 250 litres par hectare.

La culture de toutes les légumineuses occupe, en Belgique, 68,628 hectares produisant 1,245,701 hectolitres de grains, plus 195,821,000 kilog. de fanes, et représentant une valeur d'environ 19,796,355 fr.

Digitized by Google

IV. Racines et plantes sarclées. — *Betteraves fourragères.* — La betterave fourragère est cultivée sur une étendue de 4,389 hectares, qui, à raison de 29,008 kilog. par hectare, produisent 127,328,193 kilog. de racines.

Navets. — Les navets se cultivent en première récolte et en récolte dérobée; la première récolte occupe une étendue de 7,012 hectares, et produit 15,967 kilog. par hectare; la seconde récolte occupe 111,999 hectares et donne 19,975 kilog. de navets par hectare. Le produit des deux récoltes est de 13,412,505 quintaux de navets, qui équivalent à 3,299,476 quintaux de foin.

Carottes et panais. — La culture des carottes et panais occupe une étendue de 5,397 hectares en première récolte, et de 26,892 hectares en récolte dérobée; le produit moyen par hectare est respectivement de 15,682 et de 9,354 kilog. de racines. En ajoutant à ces produits moyens 35 p. c. pour les feuilles, la production totale de cette culture est de 339,576,445 kilog. D'après des calculs, 1 hectare de carottes produit à peu près autant de matière nutritive que 2 hectares 20 ares de prairies.

Pommes de terre. — L'étendue consacrée à la culture des pommes de terre est de 116,195 hectares, dont 1,133 en seconde récolte. Le produit moyen est évalué à 200 hectolitres par hectare, pour la première récolte, et pour la récolte dérobée à 126 hectolitres, et le produit de la récolte entière à 23,143,084 hectolitres. La quantité de tubercules nécessaires pour la semence peut être évaluée à 1,743,000 hectolitres. Les 200 hectolitres que produit un hectare sont, comme matière nutritive, équivalents à 2,182 kilog. de froment; tandis qu'une étendue égale, emblavée de cette céréale, ne produit que 1,436 kilog. Mais on ne doit pas perdre de vue que la moitié de cette récolte est destinée à la nourriture des bestiaux. On a évalué la valeur de la récolte de pommes de terre, en tenant compte de la différence d'emploi, à 69 544,875 francs. Il a été importé, année moyenne, 130,457 hectolitres de pommes de terre; il n'en a été exporté que 80,297 hectolitres; mais l'exportation des pommes de terre a été prohibée pendant une partie des années 1841 et 1842, toute l'année 1843, environ quatre mois en 1845, et pendant onze mois et demi en 1846.

Digitized by Google

Choux. — La culture du chou, comme plante fourragère, n'occupe que 794 hectares, dont la plus grande partie se trouve dans les arrondissements d'Ypres, de Courtrai et de Tournay. La statistique ne fait point connaître la quantité de fourrage produite par la culture du chou; elle l'estime en argent et le porte à 354 fr. par hectare, ce qui est probablement le prix de revient.

V. Fourrages. — Prairies temporaires. — *Trèfles.* — On consacre une étendue de 147,922 hectares (10.67 p. c. des terres labourables) à la culture des différentes variétés de trèfles, parmi lesquelles le trèfle rouge est la principale. Le produit moyen d'une année ordinaire de ces plantes fourragères est évalué à 3,222,413,968 kil. de fourrage vert, soit 21,784 kil. par hectare, et se réduit à 645,036,000 kil. de trèfle fané. On récolte la graine sur une étendue de 11,239 hectares; le produit de l'hectare est évalué à 225 litres.

Luzerne. — La culture de la luzerne est très-pratiquée dans le Hainaut. Cette province compte 873 hectares sur les 1,698 hectares consacrés à cette culture dans tout le pays. Le produit moyen est évalué à 21,033 kilog. de fourrage vert par hectare, soit, pour la récolte entière, 35,722,298 kilog. Comme 100 kilogrammes de luzerne fanée valent, en moyenne, 112 kilog. de bon foin de prairie, et qu'en général le fanage réduit 1,000 kilog. de fourrage vert à 325 kilog. de fourrage sec, les luzernières fournissent 11,609,740 kilog. de fourrage sec équivalant à 13,002,968 kilog. de foin de prairies.

Spergule. — La spergule est très-répandue dans la région campinaire, où elle tient la première place parmi les plantes fourragères. On en fait plusieurs récoltes successives dans la même année et dans une même emblavure. On lui consacre une étendue de 33,442 hectares (dont 26,768 dans les deux provinces d'Anvers et de Limbourg) : 5,525 hectares sont consacrés en première récolte, donnant un produit moyen de 2,958 kilog. par hectare, et 28,117 en seconde récolte, donnant un produit de 2,786 kilog. par hectare.

Sainfoin. — Malgré les nombreux avantages que présente la culture du sainfoin, l'étendue qui lui est consacrée, et comprise dans celle de la spergule, n'est guère de plus de 500 hectares. Le grand sainfoin peut fournir, pendant trois et même quatre an-

Digitized by Google

nées, un produit annuel de 3,000 à 4,000 kilogrammes de foin sec.

Ray-grass. — La culture du ray-grass est encore moins répandue; il se sème rarement seul.

On évalue à 94,098,855 kilog. de fourrage vert le produit des diverses plantes fourragères comprises sous la rubrique spergule, sainfoin, ray-grass, etc., équivalant à 290,000 quintaux de foin.

VI. Prairies permanentes. — La statistique distingue les prairies en trois catégories : 1° les prairies fauchées, d'une étendue de 199,186 hectares; 2° les pâturages, 117,387 hectares, et 3° les vergers, 45,734 hectares, ensemble 362,307 hectares de prairies naturelles, le septième de l'étendue cadastrale et le cinquième de l'étendue productive du pays. Le produit des prairies fauchées est évalué à 3,026 kilog. de foin sec par hectare; il faut y ajouter le regain, qui est récolté sur 54,977 hectares. Le moyen d'évaluer les prairies pâturées, c'est de rechercher le nombre et le poids des bestiaux qu'elles peuvent nourrir sur une étendue donnée, en tenant compte de la durée du parcours des animaux. Ces appréciations ont conduit aux calculs suivants : dans les herbages les plus féconds, comme dans ceux qui sont exposés à de grandes inondations, un bœuf de 365 kilog. peut s'engraisser en six mois sur une étendue de 25 à 30 ares, tandis que, dans les pâturages ordinaires des vallées et des terres arides et humides, il faudrait une superficie moyenne de 1.89 à 3 hectares, superficie qui, dans les montagnes, se réduirait à 2 hectares, pour la subsistance d'un animal de ce genre. En considérant les vergers comme pâtures, une superficie de 35 à 40 hectares suffirait, dans notre pays, à entretenir une bête à cornes du poids de 300 kilog. pendant 190 jours; à ce compte les pâturages fournissent, pendant plus de six mois, à l'entretien de 435,000 animaux du poids de 300 kilog. ou de leur équivalent. En admettant que l'hectare de pâture donne un rendement moyen de 4,960 kilog. de foin, la production totale des pâturages serait de 8,090,800 quintaux, quantité suffisante pour entretenir pendant 190 jours, et à raison de 10 kilog., 425,830 bêtes bovines; une superficie de 38 ares environ nourrirait ainsi, dans notre pays, une tête de bétail. Le produit total des prairies en Belgique est évalué à 16,040,100 quintaux de foin sec ou son équivalent en herbe, ce qui porterait le produit moyen

Digitized by Google

à 4,424 kilog. par hectare. La valeur du produit est estimée à 176 fr. 71 c. par hectare.

Jachères. — Les jachères occupaient encore, en 1846, une étendue de 80,910 hectares (5.85 p. c. des terres labourables); les provinces où les étendues de jachères étaient le plus considérables sont Namur (23,898 hectares); Luxembourg (18,424 hectares); Hainaut (12,733 hectares); Liége (9,994 hectares); Flandre occidentale (5,655 hectares).

M. Royer estime que le pâturage fourni par un hectare de jachères équivaut à 250 kilogrammes de foin; à ce compte, les 80,910 hectares en auraient fourni 202,275 quintaux, valant 809,100 fr.

VII. Cultures diverses. — D'autres produits sont également cultivés dans différentes parties du pays, tels que la graine de moutarde, des plantes médicinales, l'alpiste, les lentilles, des genêts dans le Luxembourg, etc. Ces diverses cultures occupent une étendue de 11,041 hectares, dont la récolte est évaluée à 1,269,715 francs, à raison de 115 francs l'hectare.

On doit encore mentionner le bel établissement d'Uccle pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie fondé par feu M. de Mévius; il a une étendue de 24 hectares. En 1850 la production en cocons a été de 2,611 kilog. Le kilog. de cocons vaut 5 fr.

VIII. Vignes. — La culture de la vigne n'occupe qu'une étendue de 166 hectares, dont 146 se trouvent sur les coteaux qui environnent les villes de Huy et de Liége. Dans la première de ces villes, le produit récolté sur un hectare de vignoble est évalué à 20, et dans la seconde, à 16 hectolitres. La production du vin indigène est de 2,681 hectolitres. L'hectolitre en est estimé à 40 fr. Il se consomme, année moyenne, 88,000 hectolitres de vin étranger en Belgique. En 1850 l'importation s'est montée à 99,361 hectolitres et 505,814 bouteilles représentant une valeur de 9,339,869 fr.; les droits perçus se sont élevés, droits d'entrées et accises, à 2,647,894 fr.

IX. Jardins potagers. — Les jardins potagers occupent une étendue de 34,506 hectares des terres labourables. Le produit est évalué à 443 fr. 87 c. par hectare. La culture maraîchère a une grande importance en Belgique, non-seulement pour la consommation intérieure, mais encore pour l'exportation, qui aug-

Digitized by Google

mente considérablement. Pendant les années 1846 à 1850, la valeur annuelle des légumes importés s'élevait à 65,000 fr., tandis que les exportations présentaient une valeur de 131,000 fr. en 1848, de 203,000 fr. en 1849 et de 568,000 fr. en 1850.

X. Pépinières. — Les pépinières occupent une étendue de 887 hectares; on évalue le produit par hectare moyen à 367 fr., ce qui porte le produit total à 325,595 fr. Ces chiffres, toutefois, paraissent être en dessous de la réalité.

D'après le relevé du commerce extérieur, l'exportation des *fruits verts*, qui a été, en moyenne, de 173,378 francs, pendant les cinq années de 1841 à 1845, s'est élevée :

En 1846, à	534,669	francs ;
— 1847	577,200	»
— 1848	356,336	»
— 1849	654,916	»
— 1850	3,409,893	»

XI. Jardins d'agrément, parcs, bosquets et serres. — On consacre aux cultures de ce genre une étendue de 8,438 hectares. Le produit de ces terrains est difficile à estimer; cependant on ne croit pas exagérer en évaluant les produits de toute nature de l'industrie horticole belge à 5 millions de francs au *minimum*.

XII. Bois, forêts, taillis, sapinières, osseraies, etc. — A l'époque de l'établissement du cadastre, on comptait en Belgique 539,127, en 1846, 485,666 hectares de bois. Pendant les trente dernières années, les forêts soumises au régime forestier sont diminuées de près de moitié, soit par l'aliénation des bois domaniaux, soit par les défrichements des bois des communes et des établissements publics. L'étendue de ces forêts, qui était de plus de 300,000 hectares, est réduite aujourd'hui à 167,000. Les défrichements seuls ont absorbé, depuis vingt-cinq ans, plus de 32,000 hectares de bois communaux. Mais en mentionnant les défrichements, il faut aussi tenir compte des nouvelles plantations.

En France, les documents officiels attribuent aux bois de toute espèce une production annuelle de 4.19 stères par hectare. En appliquant ce taux à l'étendue accusée par le recensement de 1846, le sol forestier de la Belgique produirait 2,034,940 stères par

Digitized by Google

an. Un hectare de bois domanial peut produire 34 fr. 49 c. par an, et un hectare de bois communal, 26 fr. 13 c., moyenne 30 fr., à laquelle il faut ajouter environ 5 fr. pour la valeur du pâturage, de la glandée, du bois mort, du gibier, des essartages, etc. Pour compléter les renseignements relatifs aux bois, on doit encore mentionner les plantations isolées, si communes en Belgique, telles que les plantations des allées, des bordures, des haies, etc., et qui fournissent à la plupart des exploitations rurales le bois de chauffage et de service.

Le bois est un des principaux articles du commerce extérieur. Pendant les années 1841 à 1850, la Belgique a importé des bois de toute espèce, y compris les charbons de bois, pour une valeur de 41,014,000 fr.; elle en a exporté, dans la même période, pour 36,708,000 fr.; mais les importations du bois de construction ont dépassé de plus de la moitié la valeur des exportations.

XIII. Terrains essartés ou écobués, etc. — L'étendue des terrains de cette espèce est de 34,212 hectares. Ces terrains, après avoir été engazonnés et pâturés pendant dix, quinze ou vingt ans, selon leur fertilité acquise, produisent deux et parfois même trois récoltes sans engrais. Les produits que l'on y récolte sont le plus souvent du seigle, de l'avoine et des pommes de terre.

On peut établir de la manière suivante le produit de ces terrains, calculés sur le dixième de leur étendue :

1° 711 hectares de seigle, à fr. 12.80 l'hectolitre de grain et 1,304 kil. de paille, font une valeur de fr.	133,000
2° 999 hectares de pommes de terre ou d'avoine . .	99,900
3° 1,710 hectares d'avoine en deuxième récolte. . .	153,900
fr.	386,800

D'après ces calculs et en évaluant le pâturage à 10 fr. par hectare, les terrains essartés et écobués donneraient un produit annuel de 711,820 fr.

XIV. Bruyères non cultivées et terrains vagues. — En 1846, ces terrains avaient encore une étendue de 290,003 hectares, dont 67,662 dans le Limbourg et 11°,111 dans le Luxembourg. En évaluant le pâturage à 8 francs par hectare, le produit des bruyères serait de 2,320,024 fr. par an.

Digitized by Google

RECENSEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Chevaux. — Nombre : en 1816, 254,004 ; en 1825, 253,667 ; en 1840, 246,739 ; en 1846, 294,537. Ces derniers se classaient, par race et par âge, comme il suit :

	De trois ans et au-dessus.			Au-dessous de trois ans.		
Chevaux.	Entiers.	Juments.	Hongres.	Entiers.	Juments.	Hongres.
Race indigène.	6,011	154,536	62,871	22,523	38,197	12,767
Race étrangère ou croisée. .	567	6,701	7,834	719	1,440	869

Sur 1,000 chevaux du pays, il n'y en a que 65 d'origine étrangère ; le temps nécessaire pour le renouvellement de la race peut être limité à douze ans, puisque, sans compter les jeunes chevaux que l'exportation enlève au pays, le nombre des naissances est annuellement de 86 pour 1,000. On compte 7 chevaux par 100 habitants, 10 chevaux par 100 hectares de superficie et 16 chevaux par 100 hectares d'étendue productive.

Bêtes à cornes. — Le nombre des bêtes à cornes a été, en 1846, de 1,205,891 ; ce chiffre accuse une augmentation de 216,393 têtes sur 1816, de 332,152 sur 1825 et de 291,151 têtes sur 1840.

Les bêtes bovines se classent d'après les catégories suivantes :

1° De deux ans et au-dessus :		
Taureaux pour la monte. . . .	6,943	
Autres taureaux et bœufs. . . .	46,524	
Vaches laitières.	680,563	
Autres vaches.	46,013	
		780,043
2° De trois mois à deux ans :		
Taurillons	18,046	
Bouvillons	55,607	
Génisses.	266,816	
		320,469
Veaux		103,379
Total des bêtes à cornes.		1,205,891

Ainsi, sur 100 bêtes, en général, il y en a 35 au-dessous

Digitized by Google

d'un an; cette proportion assigne une période de six ans environ pour le renouvellement de l'espèce bovine. On compte 119 vaches pour 1 taureau, 5 génisses pour 1 taurillon ou bouvillon, et 87 vaches laitières pour 100 bêtes âgées de plus de 2 ans. Il y a eu 28 bêtes bovines par 100 habitants, 44 par 100 hectares de superficie, 67 par 100 hectares d'étendue productive et 86 par 100 hectares de terres labourables.

Bêtes de trait. — On considère comme bêtes de trait les chevaux indigènes âgés de plus de 3 ans (205,118), les bœufs (28,244) et les vaches (17,585); ces nombres sont compris dans ceux que nous venons de citer dans les deux paragraphes qui précèdent; en y ajoutant les 9,788 ânes et mulets recensés en 1846, on constate au total 258,735 bêtes de trait destinées aux travaux de l'agriculture. C'est une moyenne de 15 chevaux ou de 19 bêtes de trait de tout genre par 100 hectares de terres labourables. Les agronomes admettent que l'exploitation d'une ferme de cette étendue, avec un sol d'une ténacité médiocre, exige douze bêtes de travail de la force d'un cheval ordinaire.

Bêtes à laine. — En 1846, il y avait 662,509 bêtes à laine, dont 504,284 béliers, moutons et brebis d'un an et au-dessus, et 158,224 au-dessous d'un an. En 1846, il y avait dans les provinces belgiques, non compris le Limbourg et le Luxembourg, 604,535 bêtes à laine; c'est une diminution de 157,987 têtes (26 p. c.) pour les sept provinces. En 1840, on comptait encore, dans tout le royaume, 774,132 de ces animaux; ces diminutions successives prouvent que la race ovine est en pleine décadence. En 1846, on comptait encore 15 bêtes à laine par 100 habitants, 22 par 100 hectares de superficie et 37 par 100 hectares d'étendue productive. Le produit de la laine brute est évalué à 3,100,000 kilog., à raison de 4 à 5 1/2 kilog. par tête. Le lavage réduit les laines brutes à plus de la moitié de leur poids.

Porcs. — Le nombre des porcs était, en 1846, de 496,564, dont 395,575 de deux mois et au-dessus, et 100,989 au-dessous de deux mois. C'est une augmentation de 75,357 têtes (17 p. c.) sur l'année 1840. La proportion des porcs au-dessous de deux mois au total des porcs recensés est de 20 p. c. Cette proportion assigne au renouvellement de l'espèce porcine une période de dix mois environ.

Digitized by Google

Bœufs, chèvres et chevreaux. — La race caprine comptait 410,060 têtes en 1846 ; ce nombre se répartissait par provinces comme il suit : Anvers, 23,187 ; Brabant, 9,271 ; Flandre occidentale, 27,020 ; Flandre orientale, 21,781 ; Hainaut, 8,234 ; Liége, 2,528 ; Limbourg, 4,785 ; Luxembourg, 10,106 ; Namur, 2,848.

Les cinq races d'animaux qui viennent d'être énumérées comprennent ensemble 2,777,348 têtes. Réduits au type commun admis pour mesurer leur puissance comme producteurs d'engrais, source de toute fécondité, ces animaux représentent à peu près 1,387,413 bêtes bovines adultes.

Exportation de chevaux et bestiaux. — D'après le tableau du commerce, la Belgique a exporté, pendant les dix années de 1841 à 1850, les nombres de chevaux et bestiaux indiqués dans le relevé suivant :

CHEVAUX ET BESTIAUX.		BÉTAIL EXPORTÉ	
		En France.	Dans les autres pays y compris la France.
		Têtes.	Têtes.
Chevaux.	Autres que poulains	66,939	97,201
	Poulains ayant encore les dents de lait	16,164	22,301
Anes et mulets		211	234
Bêtes à cornes.	Bœufs, taureaux, vaches, bouvillons et taurillons	82,859	91,759
	Génisses	2,404	5,143
	Veaux pesant 30 kilog. et plus	9,508	30,907
	Veaux pesant moins de 30 kilog.	21,428	26,065
Bêtes à laine.	Moutons	161,306	189,712
	Agneaux	2,926	7,525
Cochons		545,533	821,873

Digitized by Google

Bestiaux à l'engrais. — Le recensement constate qu'il a été livré, en 1846, à l'engraissement 73,863 bêtes à cornes (dont 25,473 de 2 ans et au-dessous), 67,312 veaux, 57,727 moutons de 1 an et au-dessus, et 246,903 porcs de 3 mois et au-dessus.

Il résulte des calculs faits spécialement à ce sujet que chaque habitant du pays peut consommer, en moyenne et par an, environ 9 kilog. de viande.

AUTRES DÉTAILS RELATIFS A L'AGRICULTURE.

D'après le tableau suivant, on évalue à 753,813,125 francs la production agricole dans une année ordinaire, non compris les quantités réservées pour la semence :

Digitized by Google

NATURE des PRODUITS.	VALEUR vénale des produits.	VALEUR agricole des produits consommés aux lieux de production. (1)	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
Céréales (froment, épeautre, méteil, seigle, orge, avoine, sarrasin) . . .	217,168,101	77,194,991	294,363,092
Plantes industrielles (houblon, tabac, chanvre, lin, garance, cardères, colza, chicorée, betteraves à sucre).	46,714,548	3,013,164	49,727,712
Racines (betteraves fourragères, navets, carottes, pommes de terre, choux).	46,780,612 (2)	45,341,341	92,121,953
Légumineuses (pois et vesces, fèves et féveroles, mélanges de fèves, de vesces, d'avoine, etc.)	19,796,335	5,221,880	25,018,235
Fourrages (trèfles, luzerne, spergule, prairies fauchées)	959,386	54,995,285	55,954,671
Pâturages (prairies, jardins, bois, bruyères, sarts, chaumes)	»	48,240,842	48,240,842
Produits divers (fruits, vignes, jardins, pépinières, cultures diverses, bois, plantations isolées, terrains essartés, secondes récoltes)	28,905,118	»	28,905,118
Produits animaux. Lait	42,243,000	»	42,243,000
Laine	5,400,000	»	5,400,000
Viande	38,335,000	»	38,335,000
Engrais	»	73,503,502	73,503,502
Dépouilles, volailles, etc., (pour mémoire).	»	»	»
TOTAL. . .	446,302,120	307,511,005	753,813,125

(1) Ces produits sont les suivants : pailles, fanes, racines, fourrages et pâturages.

(2) Pour la moitié de la récolte des pommes de terre, destinée à l'alimentation des populations.

Digitized by Google

Si l'on ajoutait à cette somme de 753,813,125 francs tout ce qu'on a dû omettre forcément dans les évaluations qui précèdent, et si l'on rectifiait certaines données d'après les indications du cadastre, il est probable que la valeur des produits bruts annuels de l'industrie agricole atteindrait, en Belgique, le chiffre d'un milliard.

Valeur vénale des terres. — Les renseignements recueillis par le recensement de 1846 constatent que la valeur vénale des terres labourables s'est accrue, de 1830 à 1846, de 22 p. c. Un hectare de terre qui se vendait, en moyenne, 2,180 francs en 1830, coûtait, en 1835, 2,382 francs, en 1840, 2,654 francs, et en 1846, 2,694 francs. Cet accroissement varie beaucoup dans les différentes provinces : l'augmentation moyenne par hectare a été comme il suit : province d'Anvers, 597 francs (36.47 p. c.); Brabant, 570 francs (20.60 p. c.); Flandre occidentale, 260 francs (12 p. c.); Flandre orientale, 576 fr. (21.80 p. c.); Hainaut, 653 francs (21.51 p. c.); Liége, 651 francs (28.54 p. c.); Limbourg, 350 francs (21.75 p. c.); Luxembourg, 134 francs (20.58 p. c.); Namur, 543 francs (23.48 p. c.); le royaume, 484 francs (22.20 p. c.).

Prix des baux. — Les fermages ont également augmenté dans une progression constante pendant les quinze années; l'augmentation totale a été, en moyenne, de 17 fr. 25 c. par hectare.

Des relevés spéciaux constatent : 1° que l'accroissement du prix courant des baux a été en moyenne et par hectare, de 9.14 p. c. pendant les cinq premières années, de 12.58 p. c. pendant les années 1835 à 1840, et de 30.13 p. c. pour les quinze années; 2° que le rapport du prix des baux à celui des terres (intérêt du capital foncier) a été, en 1830 et 1835, de 2.62 p. c.; en 1840 de 2.65 p. c. et en 1846 de 2.80 p. c.; moyenne des 15 années, 2.67 p. c.

On ne doit cependant pas invoquer ces derniers chiffres pour démontrer que la rente de la terre est très-faible en Belgique, eu égard à l'intérêt produit par les autres capitaux. On doit tenir compte, dans ces appréciations, de la plus value qu'acquiert le capital foncier. Ainsi de 1830 à 1846, un hectare de terre s'est loué, en moyenne, 66 fr. 17 c.; sa valeur vénale s'est accrue, pendant quinze ans, de 484 francs; en ajoutant la plus value

Digitized by Google

annuelle (32 fr. 26 c.) au prix du bail, on trouve que l'intérêt du capital foncier a été en général de 3.91 p. c. au lieu de 2.67 p. c. Dans la province d'Anvers, le rapport de la rente au prix des baux a été, année moyenne sur quinze, de 4.79 p. c.; Brabant, 3.65 p. c.; Flandre occidentale, 3.59 p. c.; Flandre orientale, 4.03 p. c.; Hainaut, 3.67 p. c.; Liége, 4.38 p. c.; Limbourg, 4.13 p. c.; Luxembourg, 5.65 p. c.; Namur, 4.01 p. c.

Défrichements. — Depuis la promulgation de la loi du 2 mars 1847, toutes les communes qui possèdent des bruyères propres à la culture ont été engagées à les mettre en valeur ou à les vendre sous la condition de défrichement et de mise en culture. A la fin de 1850, le Gouvernement avait autorisé le défrichement par les communes de 226 hectares, la vente de 8,625 hectares, le partage de 1,920, la location de 804 et le reboisement de 4,605 hectares, ensemble 16,181 hectares de terrains communaux incultes, dont le mode de jouissance a été modifié.

Irrigations. — Depuis le 28 octobre 1845 jusqu'au 2 mars 1848, le Gouvernement a fait préparer à l'irrigation, dans les provinces d'Anvers et de Limbourg, une étendue de 1,328 hectares de bruyères; le prix de revient de l'hectare préparé à l'irrigation, y compris l'acquisition du sol, a été, en moyenne, de 310 francs; le prix de vente par hectare irrigué a été, en moyenne, de 292 francs.

Foires et marchés. — A la fin de l'année 1850, on comptait 390 marchés hebdomadaires, 34 foires mensuelles et 1,209 foires annuelles.

Les plus importants des marchés hebdomadaires sont ceux de la ville de Malines, destinés à la vente du bétail maigre. En 1848, il a été exposé en vente 33,351 bêtes bovines, dont 21,928 de race indigène et 11,423 de race hollandaise; c'est, en moyenne, 660 bêtes par marché.

Mercuriales. — Le prix des céréales a été, en moyenne, plus élevé pendant la période décennale qui s'est écoulée de 1841 à 1850 que pendant la période décennale précédente. Il n'y a d'exception que pour la paille qui, de 1841 à 1850, s'est vendue, en moyenne, quelques centimes de moins que pendant la période précédente.

Digitized by Google

Le tableau suivant indique, pour les deux périodes, le prix moyen des grains et fourrages vendus en Belgique :

Grains et fourrages.	Périodes. 1831 à 1840.	1841 à 1850.
	fr. c.	fr. c.
Froment, l'hectolitre . . .	18 27	20 58
Seigle, — . . .	11 62	13 31
Méteil, — . . .	14 26	16 43
Sarrasin, — . . .	10 14	12 38
Avoine, — . . .	6 60	6 84
Orge tardive, — . . .	10 72	11 02
Escourgeon, — . . .	10 38	10 91
Pommes de terre, — . . .	3 59	5 13
Foin, 100 kilogrammes. . .	6 61	6 76
Paille, 100 kilogrammes. . .	4 22	4 18

On ne doit pas induire de ces chiffres que la situation de l'industrie agricole a été plus favorable de 1841 à 1850 que pendant les dix années qui ont précédé cette période. La cherté des denrées, en 1846 et en 1847, a dû nécessairement influer sur la moyenne des prix des céréales pendant la dernière période.

Voici le prix moyen du froment et du seigle aux trois périodes antérieures :

Périodes.	Froment.	Seigle.
	fr. c.	fr. c.
1801 à 1810	17 93	11 82
1811 à 1820	23 67	15 55
1821 à 1830	16 10	9 89

On remarque également l'influence qu'a exercée l'année de disette de 1817 sur le taux des mercuriales de la période de 1811 à 1820.

Digitized by Google

XXI. — Industrie.

1. — Population industrielle (1).

Le nombre des manufacturiers, fabricants ou artisans s'élevait, en 1846, à 114,751; ils employaient, dans l'intérieur de leurs usines, fabriques ou ateliers, 314,842 ouvriers. Ces ouvriers se subdivisaient comme suit :

Hommes adultes.	207,784	248,457
Femmes »	40,673	
Garçons âgés de moins de 16 ans.	56,356	66,385
Filles »	30,029	
		314,842

(1) La statistique industrielle n'exprime, dans ses diverses données, que le minimum de l'importance du travail national : s'agit-il des ouvriers, on ne peut pas perdre de vue qu'elle renseigne seulement ceux qui travaillent dans les fabriques, les usines, les ateliers; que tous les travailleurs à domicile n'y sont pas compris; qu'en outre, le nombre rigoureusement exact des ouvriers occupés par chaque chef d'industrie, par chaque artisan, n'aura point été déclaré, à cause des fraudes qui se commettent dans les déclarations prescrites par la loi des patentes, fraudes qu'on a dû craindre de voir découvertes par des indications trop exactes. S'agit-il des salaires, on doit se souvenir que les taux indiqués ne présentent jamais au delà du prix de travail d'une journée ordinaire de quatre quarts, tandis que, dans la plupart des industries, les ouvriers travaillent habituellement au delà de ce terme; d'un autre côté, le recensement ayant été fait à l'entrée de l'hiver, à l'époque où certains métiers (et parmi ceux-ci en premier lieu les métiers qui tiennent à la construction) ne travaillent pas une journée pleine, il est probable que pour ces professions on n'aura indiqué que le taux du salaire payé exceptionnellement à l'époque du recensement; c'est ainsi que pour la section des artisans de l'industrie qui comprend les maçons, les plafonneurs, etc., le salaire moyen des adultes ressort au taux de fr. 1-45 par jour; que pour la section des artisans pour toutes les industries employant le bois comme matière première, section qui ren-

Digitized by Google

Voici comment ces chiffres se répartissent par provinces :

	Manufacturiers fabricants ou artisans.	Ouvriers.
Anvers.	11,326	23,058
Brabant	13,601	36,080
Flandre occidentale. .	26,664	44,501
Flandre orientale . . .	18,737	55,186
Hainaut	17,486	76,483
Liége	8,102	53,651
Limbourg.	5,529	6,997
Luxembourg. . . .	6,520	4,629
Namur.	6,286	14,257
Le royaume . . .	114,731	314,842

Ces chiffres donnent les proportions suivantes : pour les hommes 65.97 sur 100 travailleurs ; les femmes, 12.92 ; les garçons, 11.56 ; les filles, 9.55.

L'industrie linière, par la filature et la confection des dentelles, emploie le plus d'enfants ; elle en occupe 40.07 sur 100 travailleurs ; l'industrie sétifère en occupe 35 13 p. c. ; l'industrie cotonnière 27.93 ; la bonneterie 27.85 ; les diverses industries de confection en tissus, comprenant les tailleurs, les couturières, les modistes, etc., 23.54. Sur 100 travailleurs, 22.38 enfants sont employés à l'extraction des houilles et aux opérations qui en dépendent ; 22.61 dans les papeteries et les imprimeries ; 19.19 dans toutes les branches de travail qui ont le cuir pour matière première ; 17.36 dans les verreries, etc. ; 14.24 dans l'exploitation des carrières, des ardoisières et les divers travaux céramiques ; 12.05 dans les nombreuses branches de l'industrie métallurgique. Les industries qui occupent le moins d'enfants sont : la fabrication des produits chimiques, 8.31 garçons et filles sur 100 travailleurs ; les professions qui ont pour objet de pourvoir à l'alimentation de l'homme, 8.81 ;

ferme les charpentiers et menuisiers, le prix moyen de la journée pour les adultes est renseigné comme n'étant que de fr. 1-21 ; or, personne n'ignore que ce n'est point là le salaire permanent de ces classes de travailleurs. Ce sont des considérations qu'on ne doit pas perdre de vue dans l'appréciation des chiffres fournis par le recensement industriel. Ces réserves faites, nous groupérons ici les principaux résultats de cette partie de la vaste entreprise exécutée pour la première fois en Belgique le 15 octobre 1846.

Digitized by Google

celles qui ont pour objet l'éclairage, 10.29 ; tous les travaux auxquels les bois servent de matière première, 10.95.

En prenant pour base de comparaison tous les ouvriers industriels, tant ceux des grandes fabriques et usines que ceux qui travaillent chez les artisans, les provinces se rangent dans l'ordre suivant :

	Ouvriers sur 100 habitants.
Liége	11.85
Hainaut	10.70
Flandre orientale	7.00
» occidentale.	6.96
Anvers.	5.67
Namur.	5.41
Brabant	5.21
Limbourg.	3.76
Luxembourg.	2.48
Le royaume	7.25

Voici l'ordre dans lequel se rangent quelques grandes industries du pays, en ce qui concerne le nombre de leurs ouvriers (toujours seulement ceux employés à l'intérieur des établissements) :

Industrie linière.	60,023	ouvriers.
Extraction des houilles.	46,186	»
Métallurgie.	42,289	»
Industrie lainière	18,153	»
— cotonnière.	14,680	»

Salaires. — On a cherché à évaluer quelle est la somme totale, au minimum, payée en salaires aux 314,842 ouvriers qui précèdent, et on est parvenu à constater qu'on paye au moins par an

Aux hommes adultes fr.	92,767,950
Aux femmes id.	8,687,475
Aux garçons de moins de 16 ans,	5,873,550
Aux filles »	3,523,650
Total. fr.	110,852,625

Digitized by Google

Les verreries payent le salaire le plus élevé : il est pour les adultes, en moyenne, de 2 fr. 58 c. par jour; viennent ensuite l'extraction des houilles, avec 2 fr. 7 c.; les grands établissements de l'industrie métallurgique, avec 2 fr. 1 c.; les imprimeries, avec 1 fr. 95. L'industrie linière paye le moindre salaire; il est de 80 centimes en moyenne par jour.

En ce qui concerne les grandes industries, leur classement sous le rapport de la somme totale payée en salaires par chacune d'elles se fait comme suit :

Extraction des houilles. . . . fr.	23,778,525
Industrie métallurgique	19,068,150
» linière.	9,110,025
» lainière	6,646,125
» cotonnière	5,065,350

2. — Industrie minérale.

Mines de houille. — A la fin de 1850, le nombre des mines de houille concédées était de 254, d'une étendue de 103,966 hectares; il y avait, en outre, 56 mines de houille tolérées provisoirement, d'une étendue de 26,605 hectares, ensemble 310 mines de houille, d'une superficie de 130,569 hectares, qui se répartissent ainsi par provinces :

Hainaut	86,509
Liége	31,783
Namur.	12,150
Luxembourg. . . .	127

De 1841 à 1850 il a été autorisé ou régularisé 71 concessions, ensemble d'une superficie de 32,173 hectares.

Pendant la période de 1846 à 1850, il y avait, année moyenne, 222 mines de houille en activité, d'une étendue de 90,886 hectares; le nombre des siéges d'exploitation était de 597, dont 424 en activité, 127 en réserve et 46 en construction; 40 siéges d'exploitation possédaient des galeries souterraines aboutissant au jour et servant pour le transport et l'extraction des produits, et 228 avaient des galeries servant à l'écoulement des eaux. On employait à l'extraction du charbon 371 machines à

Digitized by Google

vapeur d'une force de 10,970 chevaux; 135 appareils spéciaux, d'une force de 24,471 chevaux, étaient employés à l'épuisement des eaux, et 58 machines à vapeur, d'une force de 531 chevaux, étaient employées à l'aérage. Il y avait, en outre, 40 manéges et 50 chevaux.

La moyenne des ouvriers occupés dans les houillères était de 46,639; ce nombre excède de 7,647 celui de la moyenne de 1841 à 1845.

Dans ce nombre il y avait, année moyenne, 35,375 ouvriers qui travaillaient à l'intérieur des mines et 11,264 étaient employés à la surface. Les ouvriers travaillant à l'intérieur des mines avaient un salaire journalier, savoir: les hommes 1 fr. 91 c., les femmes 1 fr. 35 c.; les garçons au-dessous de seize ans, 1 franc, et les filles 92 c.; le salaire des ouvriers qui travaillaient à la surface était moins élevé: les hommes gagnaient 1 fr. 84 c. par jour, les femmes 92 c.; les garçons 69 c. et les filles 59 centimes.

En général, la moyenne des salaires était de 1 fr. 21 c. par jour.

Sur 1,000 ouvriers travaillant à l'intérieur des mines, il y a 759 hommes, 139 garçons, total 898 ouvriers du sexe masculin, et seulement 102 du sexe féminin, dont 69 femmes et 33 filles. Sur 1,000 ouvriers employés à la surface, on compte 620 hommes et 88 garçons, et 292 personnes du sexe féminin, dont 185 femmes et 107 filles.

L'exploitation de la houille s'est développée, en Belgique, dans une forte proportion depuis une quinzaine d'années; mais la valeur créée par les produits des houillères n'a pas suivi la même progression. Le tableau suivant indique les quantités moyennes de la houille extraite et les valeurs moyennes à trois époques.

Quantités et valeurs moyennes de la houille extraite :

Années.	Tonneaux.	Valeur en fr.
1836-1840	3,390,952	43,016,666
1841-1845	4,505,180	40,744,121
1846-1850	5,527,595	48,571,851

Il résulte de la comparaison des trois périodes entre elles, qu'il y a eu augmentation : 1° de la deuxième période sur la pre-

Digitized by Google

mière, de 27 p. c. dans la quantité de houille extraite; 2° de 24 p. c. de la troisième période sur la deuxième; 3° que les produits des houillères ont augmenté de 57 p. c. de 1836 à 1850. D'un autre côté, le prix moyen par tonneau de houille a été, dans la première période, de 12 fr. 70 c.; dans la deuxième, de 9 fr. 09 c., et dans la troisième, de 8 fr. 50. Mais cette baisse ne portait pas uniformément sur chacune des cinq espèces de produits de nos houillères : *la houille maigre brûlant presque sans flamme* se vendait, en 1846, à raison de 6 fr. 55 c., et en 1850, à 5 fr. 85 c. le tonneau; le prix de *la houille sèche à courte flamme* est resté à peu près le même aux deux époques; *la houille maigre à longue flamme* a diminué de 40 centimes et se vendait, en 1850, à 9 fr. 60 c. la tonne; le prix de *la houille à longue flamme* était, en 1846, de 8 fr. 54 c. la tonne, et, en 1850, de 7 fr. 60 c.; *la houille grasse maréchale* a subi la plus forte diminution : elle se vendait, en 1846, à 11 fr. la tonne et, en 1850, à 7 fr. 88 c. On doit faire remarquer que les prix indiqués ne sont que des évaluations approximatives.

Les produits des charbonnages trouvent leur principal débouché dans la consommation intérieure. Cependant l'exportation des houilles a augmenté considérablement et a eu pour conséquence de réduire la proportion de la consommation intérieure de 77 p. c. qu'elle était, en moyenne, pendant les années 1836 à 1840, à 73 p. c. de 1841 à 1845, et à 69 p. c. de 1846 à 1850.

Mines métalliques. — Le nombre des mines métalliques concédées à la fin de l'année 1850 était de 52, comprenant une superficie de 47,390 hectares.

Dans ce nombre figurent 20 concessions pour le minerai de fer seul, accordées antérieurement à 1830 (la loi du 2 mai 1837 ne permet pas d'en accorder de nouvelles); 2 concessions pour le fer associé à d'autres minerais; 14 concessions pour le plomb seul; 2 pour le zinc seul; 10 pour le plomb et le zinc; 3 pour la pyrite et 1 concession pour le cuivre.

Outre le minerai de fer extrait des mines concédées, on continue à exploiter le minerai de fer d'alluvion (mines libres), qui se trouve en amas très-étendus en surface ou en amas tout à fait superficiels dans les quatre provinces. L'exploitation de ce mi-

Digitized by Google

nerai a eu lieu dans 136 communes en 1846, dans 122 en 1847, dans 82 en 1848, dans 63 en 1849 et dans 64 en 1850. On signale aussi l'existence et même l'exploitation fructueuse de la limonite (fer hydraté) sur plusieurs points des provinces d'Anvers, de Brabant, de Limbourg et des Flandres. En 1841, on commença, dans le Brabant, à extraire, d'une manière continue, du minerai siliceux du terrain tertiaire. En 1845 et 1846, l'exploitation du *minerai des marais* ou *des prairies* prit une grande extension : il en a été extrait, pendant ces deux années, 50,000 tonneaux dans 20 communes du Brabant, 100,000 dans 24 communes de la province d'Anvers et environ 100,000 tonneaux dans 2 communes de la Flandre orientale.

Pendant la période quinquennale de 1846-1850, on employait, pour l'extraction des minerais et pour l'épuisement des eaux, 27 machines à vapeur d'une force de 924 chevaux, 2 appareils hydrauliques de la force de 204 chevaux, 1,257 treuils mus par 1,816 hommes et 2 manéges avec 4 chevaux.

Le nombre des siéges d'exploitation en activité et le nombre des ouvriers en 1850 se répartissent entre les quatre provinces, comme il suit :

Provinces.	Siéges d'exploitation en activité.	Ouvriers.
Hainaut.	115	604
Liége.	66	2,219
Luxembourg. . . .	21	63
Namur	604	2,809
Total. . . .	804	5,695

Produit des mines métalliques, en tonneaux de 1,000 kilog.

Minerais.	Moyenne de 1841-1845.	Moyenne de 1846-1850.	Augment. p. c. sur la moyenne 1841-1845.
Calamine.	23,123	46,890	103
Plomb.	875	5,753	327
Pyrite.	1,675	4,844	127
Minerai de fer (mine lavée)	230,615	491,695	113

Ce n'est qu'en 1845 que commença ostensiblement l'exploitation de la blende (sulfure de zinc) ; limitée d'abord à 264 tonnes, elle s'est élevée, en 1850, à 7,308 tonnes.

Digitized by Google

Machines à vapeur.—La force motrice des machines à vapeur a plus que doublé de 1838 à 1850; à la fin de cette dernière année, le nombre des machines fixes établies dans le royaume était de 2,040, représentant une force de 51,055 chevaux.

Les trois provinces les plus industrieuses, celles de Hainaut, de Liége et de la Flandre orientale, emploient les neuf dixièmes de la force totale; elles sont comprises pour les quatre cinquièmes dans le nombre total des machines à vapeur. En établissant la part proportionnelle de la force motrice employée par les différentes industries, on trouve que les houillères, les mines métalliques, les carrières, les soufflerles des hauts fourneaux, forges, etc., le travail des métaux, la fabrication des machines, absorbent 75.66 p. c. de la force totale des machines à vapeur; la mouture des grains, 5 p. c.; les filatures de coton, 3.91 p. c.; les fabriques de draps, 3.65 p.c.; les filatures de lin, 2.29 p. c., et que 9.56 p. c. sont absorbés par les autres établissements industriels, tels que les fabriques d'huile, les fabriques de porcelaine, de produits chimiques, les verreries, les fabriques de sucre, les papeteries, les brasseries et distilleries, etc.

La navigation à vapeur s'opérait, en 1844, par 10 appareils d'une force de 891 chevaux. A la fin de l'année 1850, on comptait, pour le même service, 13 machines, représentant une force totale de 1,000 chevaux.

Les locomotives mises en œuvre sur les chemins de fer de l'État étaient, à la fin de 1850, au nombre de 170, ensemble d'une force de 10,703 chevaux. Les chemins de fer concédés employaient à la même date 59 machines d'une force de 3,152 chevaux-vapeur.

Usines métallurgiques.—En 1850, on comptait, en Belgique, 437 établissements métallurgiques. Ce nombre comprend: 1° 351 usines servant au traitement et à la préparation de la fonte et du fer, produisant, année moyenne, 264,715 tonneaux de fonte et de fer, valeur 40,751,142 fr.; 2° 2 fabriques d'acier; 3° 8 fabriques de plomb, produisant 955 tonneaux de plomb, valeur 398,847 fr.; 4° 20 fabriques de cuivre, produisant 995 tonneaux de cuivre, valeur 2,462,982 fr. (1); 5° 19

(1) Les fabriques de cuivre de la Belgique tirent de l'étranger, année moyenne, 807 tonneaux de cuivre brut, les mines de cuivre du pays ne produisant qu'une faible quantité de ce minerai.

Digitized by Google

fabriques de zinc, produisant 16,295 tonneaux de zinc, valeur 7,627,704 fr.; 6° 2 fabriques d'alun, produisant 565 tonneaux d'alun, valeur 134,251 fr., et 7° 35 verreries, dont la moyenne des produits est évaluée à 7,757,018 fr.

La valeur des produits créés par le travail des usines minéralurgiques a subi une diminution d'environ 40 p. c. pendant chacune des années 1848 et 1849, comparées à l'année 1847; en 1850, cette diminution n'était plus que de 34 p. c.

Cette diminution porte principalement sur la fabrication de la fonte et du fer, tandis qu'il y a eu augmentation dans la production du plomb, du zinc et du cuivre (laiton).

L'industrie métallurgique a exporté, année moyenne sur cinq, 77,871 tonneaux de fonte en gueuses et fer forgé, 1,478,377 kil. d'ouvrages de fer battu et coulé, ensemble d'une valeur de 10,548,000 fr.; 8,362,132 kilog. de zinc brut et laminé, valeur 5,078,000 fr.; 191,670 kilog. de plomb, valeur 84,000 fr.; 298,332 kilog. de cuivre brut et battu, valeur 747,000 francs; 9,356 kilog. d'acier, valeur 12,000 fr.; ensemble une valeur de plus de 16 millions de francs.

3. — Industrie manufacturière.

Industrie linière. — La culture du lin et du chanvre met annuellement à sa disposition 12 millions de kilog. de filasse brute, déduction faite de 6,414,821 kilog. provenant de l'excédant des exportations sur les importations.

Le mouvement du commerce a été, en total, en 1850, savoir :

	Importations.		Exportations.	
	Quant., kil.	Valeur, fr.	Quant., kil.	Valeur, fr.
Lin brut.	3,757,864	5,825,000	11,057,083	17,138,000
Chanvre brut.	675,754	678,000	25,584	28,000
Fils de lin et de chanvre.	428,916	856,000	1,449,614	5,027,000
Tissus de lin et de chanvre.	17,700	191,000	2,078,422	10,082,000
	4,872,834	7,588,000	14,610,703	32,275,000

En 1846, l'industrie linière travaillait avec 96,717 broches; elle occupait 60,023 ouvriers (?) dont 18,563 hommes, 7,348 femmes, 3,852 garçons, 20,193 filles.

Digitized by Google

Le salaire annuel payé à la même époque était de 9,110,020 fr.; le salaire journalier était en moyenne, pour les hommes de 80 centimes; pour les femmes, de 48 c.; pour les garçons, de 40 c.; pour les filles, de 38 c. Mais dans ce relevé n'est pas comprise une classe d'ouvriers pour laquelle le travail du lin n'est qu'un accessoire des travaux agricoles.

En 1850, les filatures de lin employaient 38 appareils à vapeur dont 4 régulateurs, d'une force de 1169 chevaux.

Industrie cotonnière. — Mouvement du commerce des cotons bruts :

	EN 1841.	EN 1850.
Importations. . .	7,549,635 kil.	10,002,243 kil.
Valeurs permanentes.	12,834,378 fr.	17,003,813 fr.
Exportations. . . .	41,127 kil.	2,780,001 kil.
Valeurs permanentes.	69,915 fr.	4,726,002 fr.

Mouvement du commerce des fils de coton :

	EN 1841.	EN 1850.
Importations.	41,287 kil.	41,692 kil.
Valeurs	603,000 fr.	343,000 fr.
Exportations.	138,570 kil.	115,443 kil.
Valeurs	765,000 fr.	629,000 fr.

Mouvement du commerce des tissus :

	EN 1841.	EN 1850.
Importations	301,352 kil.	237,521 kil.
Valeurs.	4,367,000 fr.	2,557,000 fr.
Exportations	525,947 kil.	1,261,790 kil.
Valeurs.	6,188,000 fr.	12,658,000 fr.

Le mouvement total du commerce spécial des cotons a atteint en 1850 le chiffre de 33,878,000 fr., dont 20,241,000 en importations et 13,637,000 en exportations.

L'industrie cotonnière travaillait, en 1846, avec 379,610 broches. Elle employait, en 1850, 120 appareils à vapeur, d'une force de 1,994 chevaux.

Nombre des ouvriers occupés en 1846 : 14,480, répartis comme il suit : hommes 7,552; femmes 3,420; garçons 2,494;

Digitized by Google

filles 1,305. Salaire annuel collectif : 5,065,350 fr. Salaire journalier moyen, pour les hommes 1 fr. 55 c., pour les femmes à 1 fr. 08 c., pour les garçons 46 c., pour les filles 30 c.

Industrie lainière. — La laine indigène (laine lavée), dont la production annuelle est évaluée à 1,350,000 kilog., n'est pas propre à toutes les espèces de tissus, et la majeure partie est employée dans la bonneterie et dans la fabrication de couvertures. Aussi le tiers environ de la laine produite en Belgique (403,346 kilog.) est-il exporté. D'un autre côté, les fabricants achètent à l'étranger des quantités de laine très-considérables (3,991,831 kilog., valeur 15,968,875 fr., année moyenne) servant de matières premières aux diverses espèces de tissus fabriqués dans le pays, tels que draps, mérinos, flanelles, baies, etc. L'exportation des produits comprend, année moyenne : 29,391 kilog. de fils de laine, valeur 431,300 fr.; 700,466 kilog. de draps, valeur 15,410,200 fr., et 53,466 kilog. de tissus de laine de toutes espèces, valeur 1,256,500 fr.

En 1850, le mouvement du commerce spécial de cette branche d'industrie a été :

	Importations.	Exportations.
Laines en masse et peignées.	16,941,000 fr.	1,642,000 fr.
Fils de laine.	3,419,000	1,320,000
Draps.	847,000	15,047,000
Autres tissus.	7,551,000	1,262,000
	28,758,000	19,271,000
	48,029,000	

Les diverses fabriques de laine employaient, en 1846, environ 130,000 broches, 5,550 métiers, et donnaient de l'occupation à 18,153 ouvriers, dont 10,134 hommes, 4,686 femmes, 2,076 garçons et 1,257 filles. Dans ce nombre ne sont pas compris les ouvriers travaillant chez eux pour le compte de plusieurs fabricants. La somme totale du salaire annuel s'élevait à 6,646,225 fr. Cette somme représente une rétribution journalière moyenne de 1 fr. 62 c. pour les hommes, de 81 c. pour les femmes, de 58 c. pour les garçons de 16 ans et au-dessous.

Digitized by Google

Industrie sétifère.—Les soies grèges produites par le seul établissement pour l'éducation des vers à soie qui existe dans le pays (celui fondé à Uccle par M. de Mévius) sont en grande partie exportées. Cette production est annuellement de 2,000 à 2,500 kilog. de cocons, ou 165 à 208 kilog. de soie grège, dont le prix varie de 60 à 70 fr.

Mouvement du commerce spécial des soies en 1850.

	Importations.		Exportations.	
	Quantités, kil.	Valeur, fr.	Quantités, kil.	Valeur, fr.
Soies brutes.	22,723	1,205,000	759	40,000
Soies à coudre, à broder.	7,505	702,000	5,665	518,000
Tissus de soie.	81,854	9,446,000	2,419	279,000
Total.		11,353,000		637,000
				11,790,000

Nombre des ouvriers en 1846 : 655, dont 380 hommes, 38 femmes, 208 garçons et 29 filles, touchant un salaire annuel collectif de 188,550 fr., réparti journalièrement de la manière suivante : hommes 1 fr. 25 c., femmes 94 c., garçons 38 c., filles 99 c.

Bonneterie. Rubanerie. Passementerie. — La bonneterie exporte, en moyenne, 46,019 kilog. de bonneterie de toute espèce, d'une valeur de 420,800 fr. La Belgique importe 14,418 kilog., valeur 234,400 fr.

La rubanerie exporte, année moyenne, 4,166 kil. de rubans en fil de lin, de coton ou de laine, pur ou mélangé, d'une valeur de 47,600 fr.; les importations des rubaneries, autres que de soie, s'élèvent à 23,792 kilog., valeur 425,600 fr.

La passementerie, qui a réalisé beaucoup de progrès depuis 1841, et prend d'année en année une part plus considérable, dans l'approvisionnement du marché intérieur, exporte, année moyenne, pour une valeur de 36,800 fr.; les pays étrangers en fournissent pour une valeur de 667,400 fr.

La bonneterie, la rubanerie et la passementerie occupaient, en 1846, un nombre de 3,010 ouvriers, dont 1,497 hommes, 675 femmes, 501 garçons et 337 filles; ils recevaient ensemble

Digitized by Google

un salaire de 803,525 fr., qui se répartit comme il suit : les hommes, 1 fr. 30 cent. par jour ; les femmes, 61 centimes ; les garçons, 38, et les filles, 36 centimes.

Confection en tissus. — Les industries les plus intéressantes comprises sous cette dénomination sont celles qui ont pour but la confection des modes, des habillements, des chapeaux de feutre et de soie pour hommes. La moyenne des exportations pour les modes et habillements est de 694,400 francs, et pour les chapeaux, de 438,400 francs ; les importations des premiers s'élèvent à 983,200 francs et celles des seconds à 215,800 fr.

Nombre des ouvriers en 1846 : 11,057 (5,817 hommes, 2,641 femmes, 1,352 garçons et 1,247 filles).

Salaire annuel collectif : 2,748,825 fr. Salaire journalier : hommes, 1 fr. 14 c.; femmes, 64 c.; garçons, 34 ; filles, 33 c.

4. — Industries soumises au régime des accises.

Brasseries. — Le nombre des brasseries était en 1843 de 3,158, en 1846 de 3,020, et en 1850 de 2,899. Ce dernier chiffre se répartit par province comme il suit : Anvers, 286; Brabant, 485; Flandre occidentale, 513; Flandre orientale, 462; Hainaut, 498; Liége, 145; Limbourg, 226; Luxembourg, 62; Namur, 222. Le produit des accises sur la bière était en 1850 de 6,433,280 fr. 36 c. L'exportation de bière s'élevait en 1841 à 12,899 fr., en 1850 à 56,192 fr.; pour l'importation les chiffres sont respectivement 8,878 et 6,908 fr. En 1846, les brasseries occupaient 6,766 ouvriers, dont 6,425 hommes, 205 femmes, 121 garçons et 15 filles.

Vinaigreries. — En 1842, il y avait 136 vinaigreries en activité ; ce nombre n'a cessé de décroître d'année en année, et en 1850 on en comptait encore 84, ainsi réparties par province : Anvers, 15; Brabant, 22; Flandre occidentale, 5; Flandre orientale, 13; Hainaut, 9; Liége, 11; Limbourg, 7, et Luxembourg, 2; il n'y en avait plus dans la province de Namur. Le produit de l'accise sur le vinaigre était en 1850 de 3,651 fr. L'exportation était, en valeur, en 1841 de 471, en 1850 de 596 fr.; l'importation, en 1841, de 26,594, en 1850 de 31,809 fr. En 1846, les vinaigreries employaient 105 ouvriers, dont 98 hommes.

Digitized by Google

Distilleries. — Le nombre des distilleries en activité, en 1843, a été de 665; en 1850, il y en avait 587 en activité, ainsi réparties par provinces : Anvers, 24 ; Brabant, 136 ; Flandre occidentale, 57; Flandre orientale, 178; Hainaut, 54; Liége, 52; Limbourg, 50; Luxembourg, 25; Namur 13.

Le montant du droit d'accise payé en 1843, a été de 3,782,534 fr., et en 1850, ce droit s'était élevé à 3,839,742 fr.

Avant la loi du 20 décembre 1851, qui a porté de 1 à 1 fr. 50 c. la quotité de l'accise par hectolitre de la capacité des vaisseaux, chaque franc équivaut à un hectolitre de matière première mise en macération ; 5,800,000 hectolitres auraient donc été soumis à la distillation pendant l'année 1850. La consommation intérieure est évaluée pour 1850 à 226,000 hectolitres de genièvre.

Importations et exportations de boissons distillées.

Imp.	1841	hect.	4,752,	valeur fr.	282,000
	1850	»	6,123	»	364,000
Exp.	1841	»	1,295	»	54,000
	1850	»	9,279	»	308,000

En 1846, les distilleries occupaient 1,647 ouvriers, dont 1,484 hommes, 130 femmes, 27 garçons et 6 filles. Les brasseries et les distilleries avaient, en 1850, 115 appareils à vapeur (dont 34 générateurs), d'une force de 570 chevaux.

Sauneries. — Le nombre des raffineries de sel n'a guère varié depuis 1841 ; il était alors de 312 et, en 1850, on comptait 318 raffineries de sel en activité, savoir : dans la province d'Anvers, 20; Brabant, 27; Flandre occidentale, 32; Flandre orientale, 88; Hainaut, 107; Liége, 16; Limbourg, 7; Namur, 21. La quantité de sel brut importé, a été, année moyenne, de 32,838,943 kilog., valeur 1,313,560 fr.; l'exportation du sel raffiné a été de 1,234,604 kilog., valeur 86,422 fr.

Le droit d'accise est de 18 francs par 100 kilog. de sel brut importé ; il est accordé aux raffineurs, pour les quantités de sel exportées, une restitution qui s'élevait à 18 fr. 75 cent. par 100 kilog., laquelle est réduite à 18 francs depuis que la Hollande a supprimé la déduction qu'elle accordait pour perte au raffinage.

Digitized by Google

Les quantités d'eau de mer soumises aux droits d'accise ont été, en moyenne, de 1841 à 1850, savoir : de 1 à 2 degrés, 194,714 hectolitres ; de 2 à 3 degrés, 96,396 hectolitres ; l'eau de mer d'une densité plus forte n'a été que de 87 hectolitres, année moyenne.

En 1846, les sauneries employaient 495 ouvriers, dont 475 hommes, 8 femmes, 11 garçons et 1 fille.

Raffineries de sucre exotique. — Le nombre des raffineries de sucre a été, en 1841, de 71 ; en 1850, il y en avait encore 50, savoir : 26 dans la province d'Anvers, 7 dans le Brabant, 1 dans la Flandre occidentale ; 11 dans la Flandre orientale et 5 dans le Hainaut ; le nombre de ces usines a donc diminué d'une manière assez notable ; mais il est à remarquer qu'en général les établissements maintenus ont reçu un développement considérables. Le droit d'accise sur le sucre de canne est de 45 fr. par 100 kilog. de sucre brut.

De 1846 à 1850, il a été importé, année moyenne, 18,758,464 kilog. de sucre brut, valeur 12,852,464 francs. En évaluant le rendement à raison de 73 p. c., taux moyen pris pour base de la restitution du droit d'accise à la sortie, pendant l'exercice 1850, ces 18,758,464 kilog. de sucre brut mis en raffinage auraient produit environ 13,683,000 kilog. de pains et lumps ; mais le rendement réel est plus élevé : en l'estimant à 80 p. c., taux indiqué comme se rapprochant de la réalité, la production des sucres en pains et lumps aurait été de 15,006,771 kilog. Il a été exporté, année moyenne, 10,779,949 kilog. de sucre raffiné, valeur 8,068,361 fr.

Fabriques de sucre de betterave. — En 1850, il y avait 28 fabriques de sucre de betterave en activité : 6 dans le Brabant, 1 dans la Flandre occidentale, 16 dans le Hainaut, 2 dans la province de Liége et 3 dans le Limbourg. Le droit d'accise sur le sucre de betterave est de 37 fr. par 100 kilog.

En 1846, la culture de la betterave occupait 2,125 ¼ hectares de terres labourables ; le produit moyen est évalué à 35,518 kilogrammes de racines par hectare, ce qui donne une quantité de 75,485,550 kilog. de racines pour la récolte d'une année ordinaire. D'après des renseignements dignes de foi, les fabricants retireraient, en moyenne, 6 kilog. de sucre de 100 kilog. de betteraves ; mais les perfectionnements introduits dans cette

Digitized by Google

fabrication depuis quelques années ont augmenté ce rendement, surtout dans les usines bien dirigées ; on l'évalue aujourd'hui à 7 1/2 et à 8 kilog. par 100 kilog. de racines. En admettant le taux de 6 kilog., la quantité de sucre fabriquée dans notre pays, avec une culture de 2,125 hectares, serait de 4,529,000 kilog. non compris ce qui aurait été extrait de la mélasse; à raison de 7 p. c., le produit serait de 5,283,900 kilog., et 7 1/2 p. c., de 5,661,500 kilog.

D'après les données qui précèdent, la consommation du sucre atteindrait, année moyenne, 9,511,000 kilog., déduction faite du sucre raffiné exporté, soit environ 2.20 kilog. par habitant (1).

Le nombre des ouvriers occupés, tant dans les raffineries de sucre exotique que dans les fabriques de sucre indigène, a été, en 1846, de 4,190, dont 2,448 hommes, 660 femmes, 716 garçons et 366 filles.

En 1850, les raffineries et fabriques de sucre employaient 67 appareils à vapeur (dont 46 générateurs), d'une force de 641 chevaux.

5. — Industries diverses.

Armurerie. — Le nombre de canons, de fusils ou pistolets soumis au banc d'épreuves a été de 586,414 en 1848, de 405,030 en 1849 et de 432,247 en 1850.

L'exportation des armes de toutes espèces a été, année moyenne, de 5,616,000 francs ; l'importation, de 86,000 francs.

Clouterie. — La moyenne annuelle des exportations a été de

(1) D'après le *Moniteur* du 27 juillet 1853, les quantités soumises au raffinage pendant la campagne 1852-1853, sont : en sucre de canne 26,480,552 kilogrammes (moyenne des dix campagnes, du 1er juillet 1843 au 30 juin 1853 : 18,548,785 kilogr.) ; en sucre de betterave, 9,455,739 kilogr. (moyenne des dix campagnes : 5,080,795 kil).—Exportations pendant la dernière campagne, en produits des deux espèces de sucre : 17,085,744 kilogr. (moyenne décennale : 14,162,730 kilogr.). Le rendement général en sucre fin, cassonade et sirop étant évalué pour les deux espèces de sucre à 34,091,796 kilogr., il faut admettre, comme ayant servi à alimenter la consommation, une quantité de 17,006,092 kilogr. (moyenne, pour les dix dernières campagnes : 11,285,569 kil.). La consommation du sucre a donc considérablement augmenté, et les chiffres basés sur la période décennale de 1841 à 1850 ne peuvent plus servir de norme pour l'évaluation des produits de cette branche de l'industrie indigène. De 2.20 kilogr., chiffre renseigné plus haut, la consommation moyenne de l'habitant est montée en 1853 à 3.76 kilogr.

Digitized by Google

6,924,499 kilog., valeur 3,116,025 fr. Le recensement de la population de 1846 a constaté un nombre de 6,786 cloutiers, patrons et ouvriers.

Machines et mécaniques. — Peu d'industries du pays ont réalisé autant de progrès, car elle tend à se rendre maîtresse du marché intérieur à l'exclusion de l'industrie similaire étrangère. C'est ce que constate le relevé du commerce extérieur : pendant les années 1846-1850, la moyenne des importations a été de 250,252 kilog., valeur 403 357 francs. En 1841, le chiffre des quantités importées était de 153,728 kilogr., celui des quantités exportées de 1,818,934 kil. Cette industrie occupait 4,761 ouvriers en 1846, dont 4,406 hommes, 21 femmes, 335 garçons et 1 fille. La moyenne journalière des salaires payés aux 4,427 ouvriers adultes était, à la même époque : pour 13, de moins de 50 centimes ; pour 156, de 50 centimes à 1 franc ; pour 533, de 1 franc à 1 franc 50 cent. ; pour 1,486, de 1 franc 50 cent. à 2 francs ; pour 1,259, de 2 francs à 2 francs 50 c. ; pour 437, de 2 francs 50 cent. à 3 francs ; pour 359, de 3 à 4 francs ; pour 104, de 4 à 5 francs ; pour 100, de plus de 5 fr. Le salaire des enfants était réparti de la manière suivante : 120 touchaient moins de 50 centimes par jour ; 210 recevaient de 50 cent. à 1 franc, et 4 gagnaient plus de 1 franc par jour. En 1850, les fabricants-constructeurs employaient 118 machines à vapeur de la force de 1,170 chevaux.

Marbrières, carrières, ardoisières. — Le nombre des ouvriers en activité permanente dans les différentes marbrières, carrières et ardoisières du pays, s'élevait, au 15 octobre 1846, au chiffre de 7,892; il comprenait 6,699 hommes, 286 femmes, 870 garçons et 37 filles.

Le salaire payé aux adultes des deux sexes employés dans cette branche de travail s'élevait, en moyenne, par jour, savoir : pour 31 ouvriers, à moins de 50 centimes; pour 194, de 50 centimes à 1 franc; pour 2,463, de 1 franc à 1 franc 50 centimes ; pour 2,113, de 1 franc 50 centimes à 2 francs ; pour 1,117, de 2 francs à 2 francs 50 centimes ; pour 382, de 2 francs 50 c. à 3 francs ; pour 79, de 3 à 4 francs ; pour 2, de 4 à 5 francs ; pour 4, à plus de 5 francs.

En 1850, les carrières employaient 70 machines à vapeur de la force de 1,044 chevaux.

Digitized by Google

Briqueteries. — Le nombre des ouvriers briquetiers qui étaient employés d'une manière permanente au 15 octobre 1846, tant pour la confection des briques et tuiles ordinaires que pour la fabrication des briques réfractaires, s'élevait à 8,203, divisés de la manière suivante : 5,494 hommes, 619 femmes, 1,578 garçons et 512 filles.

Le salaire des adultes des deux sexes par journée de travail était, à la même époque : pour 113, de moins de 50 centimes ; pour 760, de 50 centimes à 1 franc ; pour 2,977, de 1 franc à 1 franc 50 centimes ; pour 1,401, de 1 franc 50 centimes à 2 francs ; pour 454, de 2 francs à 2 francs 50 centimes ; pour 296, de 2 francs 50 centimes à 3 francs ; pour 64, de 3 à 4 fr. ; pour 41, de 4 à 5 francs ; pour 7, de plus de 5 francs.

Les enfants ont reçu à titre de salaire journalier, savoir : 622, moins de 50 centimes ; 1,067, de 50 centimes à 1 franc ; 71, plus de 1 franc.

Porcelaines, faïences, poteries. — La Belgique exporte des porcelaines, des faïences et de la poterie commune pour une valeur de 296,200 francs ; les importations des mêmes articles s'élèvent à 721,000 francs.

Le nombre des ouvriers employés d'une manière permanente à la fabrication des trois articles indiqués s'élevait, au 15 octobre 1846, à 1,573 ; ce chiffre comprend 1,189 hommes, 63 femmes, 284 garçons et 37 filles.

Le salaire payé aux adultes occupés dans cette branche de fabrication s'élève, par jour, savoir : pour 42 ouvriers, à moins de 50 centimes ; pour 280, de 50 centimes à 1 franc ; pour 503, de 1 franc à 1 franc 50 cent. ; pour 182, de 1 fr. 50 cent. à 2 fr. ; pour 53, de 2 fr. à 2 fr. 50 c. ; pour 82, de 2 fr. 50 c. à 3 fr. ; pour 96, de 3 à 4 fr. ; pour 11, de 4 à 5 fr., et pour 11, à plus de 5 francs.

Le salaire des enfants s'élevait, par jour, aux taux suivants : pour 247 ouvriers, à moins de 50 cent. ; pour 70, de 50 cent. à 1 fr. ; pour 6, à plus de 1 fr.

Verreries, glaces, cristaux. — En 1850, il y avait 35 verreries en activité : 1 dans le Brabant, 30 dans le Hainaut, 2 dans la province de Liége et 2 dans la province de Namur ; elles employaient 16 machines à vapeur de la force de 287 chevaux ; la valeur des produits fabriqués était portée à 8,278,000 fr. La

Digitized by Google

fabrication du verre est une des industries les plus avancées de la Belgique : elle travaille dans des conditions qui lui permettent de soutenir la lutte avec les produits similaires de tous les autres peuples.

En 1841, les verreries produisaient 20 millions de pieds carrés de verre à vitres; en 1846, elles en produisaient 52 millions.

L'établissement de Sainte-Marie-d'Oignies (commune d'Aiseau, province de Hainaut) a commencé la fabrication des glaces coulées au mois de mai 1840; de 1844 à 1847, sa production annuelle s'est élevée de 10,000 à 30,000 mètres carrés et la perfection de ses produits lui permet de lutter avantageusement avec les glaces de France. La valeur des glaces exportées est, année moyenne, de 755,951 fr., et les importations ne s'élèvent qu'à 170,382 fr.

Les exportations des cristalleries présentent une valeur annuelle moyenne de 827,954 francs; les importations s'élèvent à 62,500 francs. En résumé, l'importance du commerce d'exportation est, pour les verreries, année moyenne, de 4,990,840 fr.

Le nombre total des ouvriers occupés, en 1846, dans les manufactures de verreries, de glaces et de cristaux, s'élevait à 5,685, dont 2,707 hommes, 318 femmes, 539 garçons et 119 filles.

Le salaire journalier payé aux adultes, à la même époque, s'est réparti comme il suit : à 14 ouvriers, moins de 50 cent.; à 273, de 50 c. à 1 fr.; à 538, de 1 fr. à 1 fr. 50 c.; à 582, de 1 fr. 50 c. à 2 fr.; à 560, de 2 fr. à 2 fr. 50 c.; à 321, de 2 fr. 50 c. à 3 fr.; à 250, de 3 à 4 fr.; à 153, de 4 à 5 fr.; à 334, plus de 5 fr. Le salaire payé aux enfants s'élevait, par jour, aux taux suivants : pour 61, à moins de 50 c.; pour 522, de 50 c. à 1 fr.; pour 75, à plus de 1 fr.

De toutes les industries exercées dans le pays, ce sont les branches de travail dont nous venons de nous occuper qui procurent à la classe ouvrière le salaire en général le plus élevé. Pris sur l'ensemble des travailleurs adultes, il est de 2 fr. 58 c. par jour.

Papeterie. — L'exportation du papier présente, année moyenne, une valeur de 726,833 fr.; et l'importation seulement 259,252

Digitized by Google

fr. Les papeteries occupaient, en 1846, 2,169 ouvriers, savoir : 867 hommes, 883 femmes, 243 garçons et 176 filles.

Le salaire journalier payé aux ouvriers adultes se répartit comme il suit : à 30 ouvriers, moins de 50 c. par jour ; à 942, de 50 c. à 1 fr. ; à 536, de 1 fr. à 1 fr. 50 c. ; à 199, de 1 fr. 50 c. à 2 fr. ; à 27, de 2 fr. à 2 fr. 50 c. ; à 11, de 2 fr. 50 c. à 3 fr. ; à 1, de 3 à 4 fr. ; à 2, de 4 à 5 fr. ; à 2, plus de 5 fr.

Le salaire moyen des enfants s'élevait, par jour, aux taux suivants : pour 285 ouvriers, à moins de 50 c. ; pour 130, de 50 c. à 1 fr. ; pour 4, de 1 fr. à 1 fr. 50 c.

En 1850, les papeteries avaient pour force motrice, outre 75 roues hydrauliques, 37 appareils à vapeur (dont 7 générateurs), d'une force de 541 chevaux.

Typographie. — L'exportation des livres imprimés a été en moyenne de 192,978 kilogr. ; valeur, 1,189,649 fr.

En 1846, le nombres d'ouvriers typographes employés dans les ateliers, a été de 2,026, dont 1,649 hommes, 9 femmes et 368 garçons.

Voici l'indication des salaires moyens d'une journée de travail payés aux ouvriers adultes : 59 ouvriers recevaient moins de 50 c. ; 120, de 50 c. à 1 fr. ; 278, de 1 fr. à 1 fr. 50 c. ; 398, de 1 fr. 50 c. à 2 fr. ; 356, de 2 fr. à 2 fr. 50 c. ; 233, de 2 fr. 50 c. à 3 fr. ; 173, de 3 à 4 fr. ; 31, de 4 à 5 fr., et 10 recevaient plus de 5 francs.

Le salaire des garçons était, par jour, pour 259, de moins de 50 c. ; pour 83, de 50 c. à 1 fr. ; pour 26, de plus de 1 fr.

Produits chimiques. — Malgré le développement de cette industrie, la fabrication étrangère continue à fournir à la Belgique tous les ans des produits chimiques pour une somme qui devient chaque année plus importante : les importations ont été, année moyenne, de 746,004 fr., et les exportations, de 249,707 fr.

Cette branche de travail occupait, le 15 octobre 1846, 679 ouvriers.

Le salaire moyen journalier payé aux adultes s'élevait, pour 15 ouvriers, à moins de 50 c. ; pour 93, de 50 c. à 1 fr. ; pour 198, de 1 fr. à 1 fr. 50 c. ; pour 223, de 1 fr. 50 c. à 2 fr. ; pour 81, de 2 fr. à 2 fr. 50 c. ; pour 1, de 2 fr. 50 c. à 3 fr. ; pour 3, de 3 à 4 fr. ; pour 1, de 4 à 5 fr.

Outre les industries qui viennent d'être citées, il y a encore

Digitized by Google

diverses autres branches de travail qui ont une importance relativement considérable; ce sont les suivantes : 753 fabriques de tabac, qui occupaient 2,509 ouvriers en 1846; 877 tanneries avec 2,144 ouvriers; 906 fabriques d'huile, 1,956 ouvriers; 443 fabriques de chicorée, 1,319 ouvriers; 15 fabriques de tapis, 763 ouvriers; 179 savonneries, 410 ouvriers; 12 fabriques d'épingles, 263 ouvriers; 97 amidonneries, 109 ouvriers; 12 féculeries, 103 ouvriers; 6 fonderies en caractères, 78 ouvriers.

Digitized by Google

XXII. — Commerce.

1. — Mouvement commercial pendant la période décennale 1841-1850.

Commerce général.—Le mouvement général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers a représenté, pour les années 1841 à 1850, une valeur de 6 milliards 570 millions 303 mille fr., soit en moyenne, 657 millions 28 mille fr. par année. Le tableau suivant fera ressortir cette marche ascendante de nos transactions commerciales.

IMPORTATIONS et EXPORTATIONS.		PÉRIODES. 1841 à 1845.	PÉRIODES. 1846 à 1850.	ANNÉES. 1841.	ANNÉES. 1850.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Importations et exportations réunies.	Val. perman.	2,742,956	3,827,327	488,023	912,546
	Val. variabl.	»	3,434,520	»	834,409
Importations.	Val. perman.	1,514,186	1,958,431	276,445	442,431
	Val. variabl.	»	1,825,482	»	423,117
Exportations.	Val. perman.	1,228,770	1,825,482	211,580	470,115
	Val. variabl.	»	1,609,038	»	411,292

(Valeurs exprimées en milliers de francs).

Il résulte de la comparaison de ces chiffres : que, pour les importations et les exportations réunies, il y a eu augmentation dans la dernière période, comparée à la première, de 1 milliard 84 millions 371 mille francs, soit environ 40 p. c.; que l'année 1850 est supérieure à celle de 1841 de 424 millions 521 mille

Digitized by Google

francs, ou 87 p. c.; que l'importation de la deuxième période quinquennale dépasse de 29 p. c. celle de la première, l'exportation, de 52 p. c.; enfin que, pour l'année 1850 comparée à 1841, l'importation a augmenté de 60, et l'exportation de 122 p. c.

Sur la masse totale des valeurs, le commerce général d'importation présentait 55 p. c. dans la première période quinquennale, et 51 p. c. dans la seconde; le commerce général d'exportation entrait pour 45 p. c. dans la première et pour 49 p. c. dans la seconde période.

Commerce spécial. — Les opérations générales des échanges propres à la Belgique sont comprises dans la masse des échanges pour une valeur de 4 milliards 95 millions 387 mille fr. Les augmentations progressives ressortent des données consignées dans le tableau suivant :

(Les valeurs exprimées se rattachent aux valeurs permanentes.)

	PÉRIODES.		ANNÉES.	
	1841 à 1845.	1846 à 1850.	1841.	1850.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Importat. et exportat.	1,890,636,000	2,204,751,000	383,346,000	500,172,000
Importat.	1,078,666,000	1,146,387,000	209,354,000	236,325,000
Exportat.	811,960,000	1,058,784,000	154,094,000	263,647,000

	Importat. et exportat.	Importat.	Exportat.
Augmentation,	17 p. o/o.	Augmentation,	38 p. o/o.
Importations,	6 »	»	13 »
Exportations,	30 »	»	70 »

Un fait est digne de remarque; c'est que le chiffre des affaires, tant en ce qui concerne l'importation que l'exportation, a été plus considérable en 1850 que pendant aucune des autres années comprises dans la période décennale. Voici les proportions que suivait la mise en consommation des marchandises étrangères comparée à l'exportation des produits belges :

Période de 1841 à 1845, mise en consommation, 57.05 p. c.; exportation des produits belges, 43.95 p. c.

Période de 1846 à 1850, mise en consommation, 51.93 p. c.; exportation des produits belges, 48.07 p. c.

L'équilibre entre les importations et les exportations n'a donc point encore été atteint pour aucune de ces deux époques; il est

Digitized by Google

à remarquer néanmoins qu'en 1850, pour la première fois depuis notre émancipation politique, le chiffre des exportations a été supérieur à celui des importations ; la différence est de 27 millions 122 mille francs.

Commerce spécial, au point de vue de la nature des produits. — De la somme totale des échanges propres à la Belgique, (importations et exportations réunies) 41.07 p. c. sont relatifs aux matières premières, 30,25, aux denrées, 28.68 aux objets fabriqués. A l'importation seule, ces rapports s'établissent ainsi : matières premières, 39.40 p. c.; denrées, 43,90 ; objets fabriqués, 16.70. A l'exportation, ces chiffres sont respectivement 43, 14 et 43 p. c.

Modes de transport. —

		ANNÉES. 1841 à 1845. fr.	p. %.	1846 à 1850. fr.	p. %.
Importations et exportations réunies.	Par mer.	1,231,189,000	44.89	1,613,516,000	42.16
	Par terre.	1,511,767,000	55.11	2,213,811,000	57.84
	TOTAL.	2,742,956,000	100.00	3,827,327,000	100.00
Importations.	Par mer.	975,827,000	64.45	1,106,018,000	20,78
	Par terre.	538,359,000	35.55	852,433,000	79,22
	TOTAL.	1,514,186,000	100.00	1,958,451,000	100,00
Exportations.	Par mer.	255,362,000	56.49	507,498,000	27,15
	Par terre.	973,408,000	43.51	1,361,378,000	72,85
	TOTAL.	1,228,770,000	100,00	1,868,876,000	100,00

La proportion entre les deux modes est de 43,30 p. c. contre 56.70 p. c. pour la période de dix années ; mais le commerce par mer, qui représentait environ 45 p. c. dans la première période quinquennale, n'était plus que de 42 p. c. pendant les années 1846 à 1850.

Il y a donc eu successivement diminution dans la valeur des transports maritimes, tandis que la valeur des transports par terre a notablement augmenté. Dans la somme des transports par mer, la part du pavillon national a été comme il suit :

Digitized by Google

De 1841 à 1845, importations 304,656,000 fr., ou 29.84 p. c. exportations 62,575,000 fr., ou 24.50 p. c.

De 1846 à 1850, importations 299,717,000 fr., ou 25.75 p. c.; exportations 115,801,000 fr., ou 22.80 p. c.

Mouvement du commerce par pays. — Les échanges avec les pays d'Europe représentent une valeur de 5 milliards 475 millions 440 mille francs, ou 85 p. c. du mouvement des importations et des exportations réunies; le reste, 619 millions 926 mille francs, ou 15 p. c., concerne les relations avec l'Amérique, l'Asie et l'Afrique.

Les relevés officiels du mouvement du commerce par pays pendant la période décennale de 1841 à 1850 constatent des faits très-intéressants relativement à la comparaison de la 1re moitié de cette période à la seconde. Ainsi, *à l'importation*, sur 18 pays d'Europe qui sont en relations d'affaires avec notre pays, il en est 8 dont les envois en Belgique ont pris, depuis 1846, une extension qui, pour quelques-uns, est très-considérable. Ces 8 pays, toute proportion gardée concernant l'importance relative des affaires, se rangent dans l'ordre suivant : Sardaigne et Piémont, accroissement 167 p. c.; Turquie et son Archipel, 92 p. c.; Mecklembourg-Schwerin, 59 p. c.; Portugal, 48 p. c.; France, 14 p. c.; Deux-Siciles, 10 p. c.; Pays-Bas, 8 p. c.; Association commerciale allemande, 2 p. c. Les dix autres pays d'Europe ont diminué leurs envois en Belgique ; ils se rangent dans l'ordre suivant: Hanovre et Oldenbourg, avec une réduction de 64 p. c.; Autriche, 43 p. c.; Parme et autres États italiens, 32 p. c.; Danemark, 27 p. c.; Villes hanséatiques, 18 p. c.; Espagne, 8 p. c.; Suisse, 7 p. c.; Russie et Angleterre, 6 p. c.; Suède et Norwége, 4 p. c.

En ce qui concerne les pays hors d'Europe, les résultats sont plus favorables au mouvement commercial à l'entrée; sur 10 de ces pays, il y a eu accroissement à l'importation pour 7, et diminution pour 5 pays seulement. Ceux qui ont donné de l'extension à leur commerce avec la Belgique se classent dans l'ordre suivant : les Indes anglaises, Singapore et Chine, 238 p. c.; le Chili et le Pérou, 139 p. c.; Cuba et Porto-Rico, 68 p. c.; Mexique et Guatemala, 38 p. c.; États-Unis, 14 p. c.; Rio de la Plata, 9 p. c.; Brésil et Colombie, 8 p. c. Les 3 pays dont les relations à l'importation ont diminué, se rangent de la manière suivante : Haïti et Vénezuela, avec 4 p. c. de réduction; Java et Sumatra

Digitized by Google

et des Philippines, avec une diminution pour chacun de 42 p. c.

Sur 18 pays d'Europe, le commerce d'*exportation* a augmenté pendant la deuxième période quinquennale comparativement à la première, vers 14 d'entre eux; les augmentations sont en général très-importantes; les pays qu'elles concernent se rangent de la manière suivante : Espagne, 176 p. c.; Russie, 169 p. c.; Parme et autres États d'Italie, 145 p. c.; Angleterre, 138 p. c.; Autriche, 118 p. c.; Danemark, 60 p. c.; Sardaigne et Piémont, 53 p. c.; Mecklembourg-Schwerin, 51 p. c.; Association commerciale allemande, 39 p. c.; Turquie et son Archipel, 38 p. c.; Hanovre et Oldenbourg, 27 p. c.; Pays-Bas, 22 p. c.; Suède et Norwége, 10 p. c.; France, 2 p. c. La diminution qui se remarque sur 4 autres des pays d'Europe s'est produite dans les proportions et dans l'ordre suivant : Deux-Siciles, 16 p. c.; Villes hanséatiques, 41 p. c.; Portugal et Suisse, 8 p. c.

Sur les 19 pays hors d'Europe il y a eu augmentation dans les pays de la Belgique pour 9 pays, diminution pour 1 seul. L'accroissement s'est produit de la manière suivante : vers le Chili et le Pérou, 480 p. c.; Haïti et Venezuela, 377 p. c.; États-Unis, 259 p. c.; Java et Sumatra, 170 p. c.; Mexique et Guatemala, 14 p. c.; Cuba et Porto-Rico, de même que le Brésil et Colombie, chacun 103 p. c.; Rio de la Plata, 42 p. c.; Indes anglaises et Chine, 31 p. c. Les Philippines ont donné lieu à une réduction de 89 p. c.

Compte rendu des échanges de la Belgique avec la France, les Pays-Bas, l'Angleterre et le Zollverein de 1841 à 1850. — Ces pays représentent près des trois quarts du commerce spécial, c'est-à-dire 71.72 p. c.

France. (27.60 p. c. du commerce spécial.)

	Matières premières.	Denrées.	Objets fabriqués.
Reçu de la France : fr.	116,740,000	126,322,000	175,880,000
Pour cent.	27.90	29.85	42.16
Exporté en France :	462,870,000	64,800,000	185,460,000
Pour cent.	64.91	9.09	26.00

Reçu en totalité. 417,145,000

Exporté 713,130,000

Chiffre des échanges : 1,130,275,000

Année moyenne : 113,027,500

Pays-Bas. (16.62 p. c. du commerce spécial.)

Importations . . .	363,814,000	Matières prem. .	32.54 p.c.
		Denrées	63.77 —
		Objets fabriqués .	3.69 —
Exportations . .	316,820,000	Matières prem. .	27.63 —
		Denrées	4.84 —
		Objets fabriqués .	67.53 —

Chiffre des affaires. 680,634,000 francs.
Année moyenne. . 68,063,400 —

Angleterre. (15 1/2 p. c. du commerce spécial.)

Importations . .	431,690,000	Matières prem. .	43.85 p.c.
		Denrées	32.95 —
		Objets fabriqués .	23.20 —
Exportations . .	201,180,000	Matières prem. .	47.67 —
		Denrées	28.97 —
		Objets fabriqués .	23.36 —

Chiffre des affaires. 632,870,000 francs.
Année moyenne. . 63,287,000 —

Zollverein. (12 p. c. du commerce spécial.)

Importations . .	215,720,000	Matières prem. .	50.03 p.c.
		Denrées	20.96 —
		Objets fabriqués .	29.01 —
Exportations . .	274,620,000	Matières prem. .	46.38 —
		Denrées	7.35 —
		Objets fabriqués .	46.27 —

Chiffre des affaires. 490,340,000 francs.
Année moyenne. . 49,034,000 —

Commerce de transit *aux deux limites de la période décennale* **1841 à 1850.**

		1841.	1850.		
Transit	direct . .	23,507,000	176,000,000	augm.	648.74 p.c.
	par entrepôt ordin.	31,414,000	22.574,000	dim.	28.14 —
	par entrepôt libre.	2,567,000	7,895,000	augm.	207.55 —
	Total.	57,488,000	206,469,000	augm.	289.13 —

Sous le rapport du mode de transport à la sortie, ces totaux se répartissent comme il suit :

		1841.	1850.		
Par mer.	nav. belges.	1,805,000	5,890.000;	augm.	226.60 p.c.
	nav. étrang.	6,732,000	23,438,000	»	233.30 —
	Total.	8,535,000	29,328,000	»	243.62 —
Par terre. . . .		48,955,000	177,141,000;	augm.	261.89 —

2. — Résumé général du commerce pendant l'année 1852.

(Moniteur du 8 novembre 1853.)

Commerce général. — Le commerce de la Belgique avec les pays étrangers, pour les années 1850 et 1851, a été un peu inférieur au mouvement commercial de 1849, année qui avait été la plus prospère depuis 1830. Les résultats du commerce de 1852 dépassent de 14 p. c. ceux de 1849 et de 16 p. c. le mouvement de 1851.

Les importations et les exportations générales réunies ont été d'un milliard 45 millions 600 mille francs en valeurs permanentes : elles offrent une augmentation de 141m8 sur celles de l'année 1851, et de 226m3 sur la moyenne quinquennale de 1847 à 1851.

D'après les valeurs nouvelles, le mouvement commercial de 1852 s'élève à 985m3. Il présente donc une différence en moins de 60m3, ou 6 p. c. sur les anciennes évaluations.

Les marchandises arrivées en Belgique, c'est-à-dire les *importations* pour la consommation, pour le transit direct et pour l'entrepôt, sont comprises dans le chiffre d'un milliard 45m6 pour une valeur permanente de 524m0. C'est une augmentation de 78m9 ou 18 p. c. sur les résultats de l'année 1851, et de 110m3 ou 27 p. c. sur la moyenne des années 1847 à 1851.

Les valeurs variables ne donnent que le chiffre de 512m6, et sont par conséquent de 11m4 ou 2 p. c. inférieures aux valeurs permanentes.

La valeur permanente du commerce général à l'*exportation* (marchandises belges et étrangères réunies) a été de 521m6. Il

Digitized by Google

y a augmentation de 62m9 ou 14 p. c. sur 1851, et de 116m0 ou 29 p. c. sur la moyenne quinquennale.

Les valeurs variables, 172m7, présentent, sur les valeurs déterminées en 1833, une différence en moins de 48m9 ou 9 p. c.

Commerce spécial. — Les produits étrangers que la Belgique a reçus pour sa propre consommation, et les produits provenant de son sol et de son industrie qu'elle a envoyés à l'étranger, sont représentés en valeurs permanentes par 573m9. Il en résulte une augmentation de 79m0 ou 16 p. c. sur l'année 1851, et de 114m3 ou 25 p. c. par rapport à la moyenne des années 1847 à 1851.

Les valeurs variables s'expriment par 496m8, chiffre inférieur de 13 p. c. aux valeurs déterminées en 1833.

La valeur permanente des marchandises étrangères mises en consommation a été de 286m6. C'est une augmentation de 45m5 ou 19 p. c. sur 1851, et de 52m9 ou 23 p. c. comparativement à la moyenne quinquennale.

La valeur actuelle de ces produits, 266m9, est inférieure de 7 p. c. aux estimations anciennes.

Le chiffre de 287m3, représentant la valeur permanente des produits belges exportés, est supérieur de 13 p. c. aux résultats de 1851, et de 27 p. c. à la moyenne des années 1847 à 1851.

La valeur variable, 229m9, est de 57m4 ou 20 p. c. moins élevée que la valeur permanente.

Mode de transport. — Pour les importations et les exportations réunies, la valeur des transports maritimes de 1852 a augmenté de 22 p. c. relativement à 1851. En distinguant par pavillon belge et par pavillons étrangers, on trouve qu'il y a 4 p. c. de moins pour le premier, tandis qu'il y a 31 p. c. de plus pour la navigation étrangère.

Par terre, les importations et les exportations réunies ont progressé de 12 p. c. A l'entrée, on a constaté un accroissement de 9 p. c.; à la sortie, il y a une différence en plus de 14 p. c.

La part proportionnelle du pavillon belge dans la valeur des transports maritimes, entrées et sorties réunies, a été de 21.1 p. c.; cette part était, en 1851, de 26.6 p. c., et elle est de 26 p. c. pour la période quinquennale.

Digitized by Google

Échanges avec les quatre pays principaux de l'Europe, et avec les pays d'Amérique.

France. — La valeur permanente de l'exportation pour la France a été de 38m9, et celle de l'importation en Belgique de 51m3. D'après les évaluations rectifiées, nos exportations se réduisent à 30m3, et nos importations s'élèvent à 35m3. Nos exportations excèdent donc les importations de 37m6 en valeurs anciennes et de 25m0 en valeurs actuelles.

Sous le rapport des valeurs permanentes, la mise en consommation des produits importés a diminué de 9 p. c. par comparaison avec l'année 1851; mais il y a accroissement de 8 p. c. sur la moyenne quinquennale. Les 51m3, valeurs permanentes, se répartissent en 13m0 de matières premières, 18m3 de denrées et 20m0 d'objets fabriqués. En 1851, ces nombres étaient 15m3, 20m4 et 20m8.

L'exportation a augmenté de 21 p. c. comparativement à l'année 1851, et de 26 p. c. par rapport à la moyenne quinquennale.

Les tissus de lin et le fin entrent dans l'accroissement respectivement pour 3m7 et 3m6; puis viennent les fontes, les tissus de laine, les dentelles et tulles, la houille, les laines, les cuivres bruts et battus, les tissus de coton, les fils de lin, les cuirs non apprêtés, etc. Il y a diminution sur le zinc et sur les sucres raffinés.

Les produits exportés se divisent en 6m1 de matières premières, 5m1 de denrées et 19m7 d'objets fabriqués. En 1851, ces nombres étaient 5m2, 4m7 et 12m1.

Angleterre. — Selon les taux permanents, la valeur des importations a été de 56m9 et celle des exportations de 41m8. D'après les nouvelles valeurs, ces résultats sont respectivement de 48m9 et de 36m5. Les importations excèdent donc les exportations de 12m1 d'après les valeurs déterminées en 1853, et de 12m6 selon les valeurs variables.

Les importations se sont accrues de 15 p. c. sur le mouvement commercial de 1851 et de 27 p. c. par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Les matières premières figurent dans la mise en consomma-

Digitized by Google

tion pour 35m6, les denrées pour 12m3 et les objets fabriqués pour 9m1. En 1851, les chiffres étaient 30m8, 9m7 et 8m9.

Le mouvement ascendant constaté depuis quelques années dans nos exportations en Angleterre s'était arrêté en 1851; il a repris en 1852. L'augmentation est de 17 p. c. par rapport à l'année 1851 et de 37 p. c. relativement à la moyenne.

Les matières premières sont comprises dans les exportations pour 23m3, les denrées pour 1m8 et les objets fabriqués pour 8m7. En 1851, c'était 15m7, 15m5 et 7m2.

Les huiles de graines seules ont donné lieu à une augmentation de près de 3 millions; viennent ensuite le lin, pour une différence en plus de 2 1/4 millions; les laines, les tissus de coton, les fils de laine et les viandes.

L'exportation a diminué pour les fruits, les graines, les sucres raffinés, les légumes, les chevaux et les verreries.

Pays-Bas. — Les importations des Pays-Bas sont de 43m5 et nos exportations de 44m4, d'après les valeurs de 1853. Les valeurs nouvelles donnent 41m5 et 35m5. Ainsi, d'après les valeurs permanentes, les exportations dépassent les importations de 0m9, tandis qu'elles sont de 40m0 inférieures à celles-ci, d'après les valeurs nouvelles.

Pour les importations, il y a une augmentation de 12 p. c. sur l'année 1851 et de 14 p. c. sur la période quinquennale.

Les marchandises consistent en 15m6 de matières premières, 26m6 de denrées et 1m3 d'objets fabriqués. En 1851, c'était 13m9, 23m9 et 1m2.

Les marchandises exportées se divisent en 13m2 de matières premières, 1m7 de denrées et 29m5 d'objets fabriqués. En 1851, elles se répartissaient comme il suit : 11m0, 1m3 et 27m6.

Association allemande. — Selon les anciennes évaluations, les exportations s'élèvent à 43m2 et les importations à 25m5. Elles sont, d'après les valeurs rectifiées, de 36m6 et de 26m9. L'excédant des exportations sur les importations, qui est de 16m7, d'après les valeurs arrêtées en 1853, se trouve donc réduit à 9m7, d'après les valeurs rectifiées.

La comparaison avec les importations de l'année 1851 fait ressortir une augmentation de 2 p. c. par rapport à la moyenne quinquennale, il y a un accroissement de 8 p. c.

L'exportation des produits belges dans le territoire de l'Ass-

Digitized by Google

sociation allemande a augmenté. La différence est de 11 p. c. sur l'année 1851 ; elle s'élève à 27 p. c. comparativement à la moyenne quinquennale.

Les marchandises se divisent en 22m7 d'objets fabriqués. Elles se répartissaient, en 1851, comme il suit : 21m2, 2m5 et 15m4.

Amérique. — Les importations des États-Unis ont presque doublé : de 18 millions, chiffre de 1851, elles se sont élevées, en 1852, à 34 1/2 millions. La valeur des marchandises que nous avons reçues du Rio de la Plata a également doublé : l'augmentation, 3 millions, porte sur les laines. Il y a aussi une différence en plus (375 p. c.) sur les importations du Chili et du Pérou ; elle est due à une plus forte importation d'engrais, atténuée par une diminution sur le cuivre. Les importations d'Haïti ont augmenté de 40 p. c. ; la différence porte sur le café. Une diminution de 6 p. c. se remarque sur les importations de Cuba et de Porto-Rico.

Les pays de l'Amérique qui ont reçu moins de marchandises belges sont : les États-Unis (diminution 2 1/2 millions de francs ou 14 p. c.), le Mexique, le Chili et Guatemala. Les exportations pour Cuba, Porto-Rico, le Rio de la Plata, le Brésil, les possessions anglaises et Haïti se sont accrues.

Autres pays. — Le mouvement décroissant des importations de la Russie s'est arrêté. Il y a, comparativement à l'année 1851, une augmentation de 76 p. c. Viennent ensuite, dans l'ordre des accroissements, l'Inde anglaise, Singapore et la Chine, l'Espagne, la Turquie, le Danemark, Parme, Modène Lucques, la Toscane et les États-Romains, le Mecklembourg-Schwérin, etc.

Des diminutions se remarquent pour la Suisse, les Deux-Siciles et les Philippines.

L'exportation de nos produits en Russie s'est élevée de 2 millions, chiffre de 1851, à 4 1/4 millions. Des accroissements se constatent aussi dans nos expéditions pour les villes hanséatiques, l'Autriche, la Sardaigne, la Turquie, l'Inde anglaise, Singapore et la Chine, le Danemark, etc.

Nos envois ont diminué pour les Deux-Siciles, l'Australie, la Suède et la Norwége, Parme, Modène, Lucques, la Toscane et les États-Romains, l'Espagne, etc.

Digitized by Google

Mouvement du commerce de la Belgique avec les pays étrangers pendant les années 1852, 1851 et 1850, en ce qui concerne les principales marchandises.

IMPORTATIONS. — MISES EN CONSOMMATION.

		1852.	1851.	1850.
Bestiaux. —	Bœufs, etc. (têtes).	18,093	18,405	16,942
»	Moutons et agneaux.	39,744	32,795	29,792
Bois de construction. —	(ton.)	26,762	52,752	18,861
»	» scié. »	32,004	24,353	24,624
Café.	(kil.)	20,735,765	17,484,128	16,385,706
Coton en laine (1).	»	12,114,513	7,988,443	7,222,242
Cuirs verts et secs.	»	2,242,643	2,174,545	2,823,609
Fils de laine.	»	167,769	327,061	287,886
Graines. — Colza, lin, etc.	(hect.)	492,508	465,035	606,552
Grains. — Froment.	(kil.)	91,540,932	45,104,822	51,590,960
» Seigle.	»	21,422,876	20,289,535	17,307,926
» Avoine.	»	6,797,755	7,969,467	6,935,787
» Blé noir ou sarrasin.	»	883,485	1,316,774	79,544
» Fèves et vesces.	»	5,096,244	3,755,408	2,599,953
» Orge et escourg.	»	24,005,122	21,587,674	24,215,104
» Farines et son.	»	1,642,680	1,922,075	1,905,287
Habillements neufs et modes	(fr.)	1,009,937	1,047,771	1,025,745
Lin brut.	»	5,251,866	5,716,277	5,757,091
Lin peigné.	(kil.)	497	334	773
Mercerie.	(fr.)	1,859,267	1,854,774	1,883,850
Poissons. — Harengs saurs.	(ton.)	3,351	6,380	3,884
» Id. frais, etc.	(pièces.)	15,328,560	12,607,833	10,795,209
» Morue en saum.	(ton.)	1,147	1,095	596
» Stockfisch.	(kil.)	940,235	1,416,736	893,254
» De mer frais.	»	684,186	753,594	630,050
Poteries de terre.	(hect.)	222,538	255,773	155,698
Riz en paille.	(kil.)	1,415,429	1,382,445	3,133,749
» pelé.	»	7,363,185	5,334,852	3,017,888

(1) A cause de l'exiguïté du droit d'entrée (1 centime les 100 kil.) sur les cotons en laine importés directement des pays de production, soit par navire belge, soit sous pavillon étranger, assimilé par des traités au pavillon belge, le commerce déclare en consommation des quantités considérables qu'il destine à l'exportation. Afin de faire connaître la mise en consommation réelle, on a déduit des importations (comm. spéc.) les quantités déclarées à l'exportation comme marchandise belge.

Digitized by Google

		1852.	1851.	1850.
Riz pelé et en paille.		8,778,614	4,747,277	6,151,637
Sel brut.	»	42,685,625	37,336,371	32,142,945
Sucres bruts	»	23,138,930	19,245,306	25,072,239
Tabacs non fabriqués.	»	5,749,773	4,616,184	4,062,911
» Cigares.	»	32,767	41,710	37,911
Tissus de coton		231,836	259,996	236,569
» de draps et casimirs.	»	24,368	26,552	31,371
» de laine (cottings, etc.)	»	45,156	38,445	35,492
» » (mousseline, etc.)	»	380,150	354,009	312,090
Tissus de soie.	»	79,796	76,405	81,854
» tulles et dentelles de coton (fr.)		599,186	636,258	620,840
» tulles et dentelles de soie et lin.		246,343	243,524	205,270
Verreries (glaces et miroirs).	»	217,238	212,749	188,769
Vins.	(hect.)	86,632	91,385	105,155

EXPORTATIONS. — MARCHANDISES BELGES.

Armes portatives.	(fr.)	5,396,429	5,989,037	4,949,873
Bestiaux. — Bœufs, etc.	(têtes.)	8,339	8,217	8,928
» Cochons.	»	81,270	77,630	81,900
Charbons de terre.	(ton.)	2,100,734	2,057,050	1,987,184
Chevaux et poulains.	(têtes.)	16,870	16,549	15,752
Cuirs verts et secs.	(kil.)	499,078	384,837	304,011
Écorces à tan non moulues.	»	12,211,452	13,765,615	11,713,926
Épingles.	»	78,725	96,064	2,336
Fer. — Fontes en gueuses.	(ton.)	65,475	62,795	94,584
» Fonte ouvrée.	(kil.)	667,744	766,965.	542,633
» Fer battu	»	1,348,306	1,243,937.	1,472,184
» Clous.	»	8,899,914	9,295,164	9,336,567
Fils de lin	»	1,410,766	1,196,289	1,449,614
Graines de colza, etc.	(hect.)	20,414	15,341	19,010
Grains. — Froment.	»	405,324	6,226,762	28,430,702
» Seigle.	»	11,337,408	2,679,038	186,938
» Avoine.	»	1,024,474	19,766	34,492
» Blé noir ou sarrasin.	»	2,195,544	1,749,382	3,701,907
» Fèves et vesces	»	685,211	20,817	809,131
» Orge et escourg.	»	403,613	21,179	59,095
» Farines et son.	»	425,739	339,825	320,608
Lin brut.	(kil.)	12,713,725	9,165,847	11,014,809
Lin peigné	»	76,687	46,774	42,274
Livres	»	358,551	566,302	224,055
Machines et mécaniques.	»	5,153,510	4,628,067	4,008,257
Pommes de terre.	(hect.)	65,038	60,046	245,855

Digitized by Google

		1852.	1851.	1850.
Sel raffiné	(kil.)	2,622,807	3,227,241	2,502,708
Sucres raffinés	»	13,998,936	14,769,398	16,511,039
Tabacs fab. (cigares).	»	172,164	287,195	211,588
Tissus de coton	»	1,675,795	1,268,095	1,261,790
» de laine, draps.	»	774,671	870,956	835,955
» » autres.	»	66,527	59,347	83,275
Toiles (nappes et serviettes)	»	1,790,990	1,510,903	1,981,387
Tissus (tulles et lent. de c.)	(fr.)	2,203,186	1,651,035	1,417,007
» de soie et de lin.	»	1,621,387	1,258,881	959,884
Verreries (glaces et miroirs)	»	1,257,255	960,625	890,826
» (cristallerie)	(kil.)	549,396	708,009	453,845
» (cristallerie taillée, etc.)	»	821,644	706,305	795,696
» (verre à vitres).	»	16,316,065	14,681,002	14,672,380
Zinc brut.	»	6,712,823	7,047,975	7,017,115
» laminé.	»	5,966,942	5,036,797	4,929,288

3. — Navigation.

Pendant les dix années de 1841-1850, les transports maritimes ont eu lieu par 23,872 navires à l'entrée et 23,844 à la sortie, ensemble 47,716 arrivages et départs. Les navires entrés et sortis avaient une capacité de 6,606,648 tonneaux et un chargement effectif de 3,918,405 tonneaux, équivalant à 13/22 de la capacité totale des navires.

Les navires belges comptent dans ce mouvement pour 9,161 navires, dont 4,579 à l'entrée et 4,582 à la sortie. — Les 47,716 arrivages et départs se répartissent entre les quatre ports de la Belgique comme il suit : Anvers, 31,227, ou 66 p. c.; Ostende, 10,570 navires, ou 22 p. c.; Gand (Zelzaete), 3,695 navires, ou 8 p. c., et Nieuport, 2,375 navires, ou 5 p. c.

La moyenne annuelle des navires entrés, dans la première moitié de la période décennale, est de 2,322 (avec un tonnage de 307,519 et un chargement effectif de 280,128 tonneaux); dans la seconde moitié, de 2,453 navires (avec un tonnage de 352,605 et un chargement de 295,073 tonn.). Quant aux sorties, les chiffres sont respectivement 2,284 (tonnage 303,084, chargement 75,907), et 2,484 navires (tonnage 358,122, chargement 132,573).

Digitized by Google

Relevé des entrées et sorties annuelles moyennes des différents ports dans les deux moitiés de la période décennale.

		Entrées.		Sorties.		Total.	
		Navires.	Chargement.	Navires.	Charg.	Navires.	Charg.
Anvers .	{	1,472	212,037	1,425	52,556	2,897	264,593
	{	1,665	238,698	1,693	104,509	3,358	343,207
Ostende.	{	507	40,481	519	16,914	1,026	57,395
	{	527	55,809	521	18,615	1,048	54,424
Gand (Selzaete).	{	190	23,414	188	5,555	378	28,969
	{	177	19,488	184	6,940	361	26,428
Nieuport.	{	153	4,196	152	882	305	5,078
	{	84	3,514	86	5,417	170	6,731

Mouvement des ports en 1851 et 1852.

	Années.	Navires.	Tonnage.	Tonnage moyen.
Anvers . .	1851	1,378	237,781	173
	1852	1,645	328,038	199
Gand. . .	1851	261	28,433	109
	1852	227	26,271	115
Ostende. .	1851	463	—	—
	1852	433	—	—

Marine marchande de 1841 à 1850. — Le nombre de navires construits en Belgique, pendant les dix années, a été de 47, jaugeant ensemble 12,289 tonneaux, pour lesquels le Gouvernement a accordé des primes qui s'élèvent à 473,000 fr. Le nombre des navires nationalisés, pendant la même période, a été de 41, jaugeant ensemble 10,855 tonneaux. La situation de la marine marchande a été comme il suit pour chacune des douze années 1841 à 1852 :

Digitized by Google

Années.	Nombre.	Tonnage. Effectif.	Moyenne par navire.
1841	155	21,562	139
1842	139	21,956	158
1843	145	22,957	158
1844	134	21,971	165
1845	134	22.511	168
1846	136	23,817	175
1847	137	24,796	181
1848	140	25,458	182
1849	151	28,589	189
1850	149	30,577	205
1851	158	34,635	219
1852	159 (1)	33,990	213

De 1841 à 1845, la capacité moyenne de chaque bâtiment a été de 157 tonneaux; de 1846 à 1850, le tonnage moyen était de 187.

Pêche maritime. — Le nombre des chaloupes de pêche a été, à la fin de 1850, de 207, jaugeant ensemble 5,800 tonneaux, avec 1,244 hommes d'équipages. Il y a eu, année moyenne sur dix, 112 armements pour la pêche d'été de la morue, dont le produit annuel a été 2,592,302 kilog. Le nombre moyen des armements pour la pêche d'hiver de la morue a été de 13; ils ont produit, année moyenne, 78,023 kilog. de morue. Il y a eu, en 1850, 5 armements pour la grande pêche du hareng, dont le produit net a été de 298,392 kilog.; la petite pêche du hareng s'est faite, dans la même année, par 13 armements, qui ont produit 88,358 kilog., poids net; la pêche de la marée s'est faite, en 1849, par 196 armements, qui ont produit une valeur de 793,201 fr. 33 c. En 1852 le nombre des chaloupes de pêche était de 213, dont 122 à Ostende, 53 à Blankenbergh, 20 à Heyst et 4 à Nieuport.

(1) Ce chiffre se décompose ainsi : 36 trois-mâts-barques, 12 trois-mâts, 50 goëlettes, 35 bricks, 14 koffs-goëlettes, 12 brick-goëlettes, 8 pleits, 3 sloops, 1 koff-galiote, 1 galiasse, 5 galiotes, 4 bateaux à vapeur. Le plus grand tonnage est celui du trois-mâts *Atalante* (cap. Vont), jaugeant 745 tonneaux, construit à Saint-Martin en 1850. — Navires lancés en 1852 : 6 (2 bricks, 2 goëlettes et 2 trois-mâts-barques); nationalisés 44; perdus, 8.

Digitized by Google

4. — BANQUES, SOCIÉTÉS, MONNAIES, FONDS PUBLICS.

La Société générale pour favoriser l'industrie nationale a été autorisée par arrêté royal du 28 août 1822; sa durée, fixée d'abord jusqu'au 31 décembre 1849, a été prorogée, par arrêté royal du 27 octobre 1850, jusqu'au 31 décembre 1875. La société a son siége à Bruxelles; son capital nominal est de 50 millions de florins des Pays-Bas, dont 20 millions en propriétés; elle a émis 60 mille actions de 500 florins chacune, portant 5 p. c. payables tous les six mois.

Le bilan de la Société générale pour l'exercice finissant au 31 déc. 1852 s'élève à la somme de 144,213,111 fr. 87 c. — Depuis le 12 janvier 1851 la Société générale n'admet plus de billets au porteur, à cette date il y avait en circulation 32 millions 575 mille francs; le 1er janvier 1853 ce chiffre s'est réduit à 6,861,000 fr. Mouvement général des affaires :

en 1851 : 988,079,000 fr.
en 1852 : 1,159,528,000 fr.

La *Banque de Belgique* a été autorisée par arrêté royal du 12 février 1835; la durée de la société, fixée d'abord jusqu'au 31 décembre 1850, a été prorogée, par arrêté du 27 octobre 1850, jusqu'au 31 décembre 1875. Elle a son siége à Bruxelles; le capital nominal, primitivement fixé à 20 millions de francs, représentés par 20,000 actions de 1,000 francs, a été élevé à 30 millions; les 20,000 actions de la première émission reçoivent un dividende annuel; les 10,000 actions de la seconde émission portent intérêt à 5 p. c.

La *Banque de Flandre* a son siége à Gand; elle a été autorisée par arrêté royal du 21 août 1841; la durée de la société est fixée jusqu'au 21 août 1866. Le capital social est de 10 millions de francs, représentés par 20,000 actions de 500 francs, portant intérêt à 5 p. c. — Bénéfice de 1851 fr. 270,191.
» 1852 » 315,911-33.

Le bénéfice de 1852 a permis de donner 35 francs de dividende par action, soit 7 p. c. du capital nominal.

La *Banque Liégeoise* a été autorisée par arrêté royal du 9 mars 1835; sa durée est fixée à 40 ans et son capital à 4 millions.

Digitized by Google

La *Banque nationale*, instituée par la loi du 10 mai 1850, a son siége à Bruxelles, et des comptoirs dans les chefs-lieux de province. La durée de la Banque est fixée à 25 ans. Le capital social est de 25 millions, divisé en 25,000 actions en nom ou au porteur, de 1,000 fr. chacune. La banque est caissière de l'État et touche de ce chef 200,000 fr. par an.

Bilan de la banque arrêté au 31 déc. 1852.

ACTIF.

Actionnaires, pour 2/5 non versés sur les actions	10,000,000 00
Portefeuille	55,264,941 07 ½
Caisse	46,457,775 00
Fonds publics	14,627,306 40
Prêts sur fonds publics	6,293,352 99
Société Générale, Art. 26 de la loi du 5 mai 1850	4,000,000 00
De Rothschild frères à Paris, pour solde	1,534,237 38
Trésor public; indemnité des caissiers de l'État	200,000 00
Intérêts acquis sur fonds publics, etc.	273,455 41
Immeubles, matériel et mobilier	667,200 00
Solde des frais de premier établissement	207,180 00
Effets en souffrance	26,903 33
Total	137,552,551 55 ½

PASSIF.

Capital, 25,000 actions de fr. 1,000	25,000,000 00
Billets de banque, émission à ce jour	76,550,000 00
Comptes courants divers pour solde	34,161,141 86 ½
Mandats à payer en circulation	9,922 06
Dividende à répartir, 52 fr. à 25,000 actions	1,300,000 00
Trésor public. Art. 7 de la loi du 5 mai 1850	158,417 24
Administration; part en vertu de l'art. 54 des statuts	45,284 17
Fonds de réserve. Art. 6 de la loi du 5 mai 1850	316,834 48
Réserve pour prévision de pertes	12,000 00
Profits et pertes à compte nouveau	251 74
Total	137,552,551 55 ½

Digitized by Google

Au 31 décembre 1852, les 25,000 actions émises étaient divisées en 16,552 actions au porteur et 8,448 actions en nom; de ces dernières 4,305 actions appartiennent à la Banque de Belgique; les 4,143 actions restantes sont réparties entre 127 actionnaires sur lesquels il en est 38 qui possèdent moins de 10 actions.

Le solde en bénéfice des opérations de l'année entière est de 2 millions 193 mille 818 francs; en y comprenant 375 mille francs payés aux actionnaires pour le dividende du premier semestre à 2 1/2 p. c. Sur cette somme se prélève d'abord la part attribuée à l'administration et fixée à 3 p. c. de la partie des bénéfices excédant l'intérêt à 5 p. c. du capital versé, soit pour les 15 millions une somme de 750,000 francs; la part de la direction se prélève donc sur 1 million 443 mille 817 francs et s'élève à fr. 43,314-51.

Le bénéfice est ainsi réduit à 2 millions 150 mille 503 francs. Pour établir la réserve et la part de l'État il faut ajouter fictivement à ce bénéfice l'intérêt à 3 p. c. des 10 millions non versés, soit 300 francs, ce qui porte le bénéfice général à 2 millions 450 mille 503 francs, dont le tiers, ou 316 mille 834 francs, constitue la réserve, et un 1/6 ou 158 mille 417 francs sont versés dans la caisse du trésor.

Ces défalcations faites, il reste à répartir entre les 25,000 actions une somme de 1 million 300 mille 251 francs; ce qui donne pour chaque action un dividende de fr. 52; en y ajoutant les intérêts payés pour le premier semestre, chaque action aura reçu fr. 67 ou 11 1/6 p. c. du capital versé; l'addition à cette somme de la part proportionnelle de chaque action dans le fonds de réserve porte le bénéfice par action à fr. 99-67 ou environ 13 1/3 p. c.

Sociétés anonymes. — Le nombre des sociétés anonymes, légalement autorisées, qui fonctionnaient en Belgique, en 1852, a été de 191; le capital nominal de toutes ces sociétés réunies s'élevait à la somme de 880 millions 347 mille 298 francs; elles sont classées en 12 catégories, savoir :

Digitized by Google

Sociétés anonymes.	Nombre.	Capital.
Assurances.	20	30,206,600
Banques et caisses.	13	251,820,000
Sociétés de commerce.	4	40,000,000
Charbonnages, hauts fours, construct. de machines, etc.	55	163,773,840
Mines et carrières.	8	21,100,000
Chemins de fer.	14	286,321,818
Navigation maritime.	2	3,086,000
Communications par terre et par eau, ponts.	25	8,015,500
Industrie linière, lainière, cotonnière et sétifère.	9	20,100,000
Sucreries, raffineries, distilleries, etc.	12	10,450,000
Verreries.	5	10,169,840
Sociétés diverses.	26	55,309,700
Total (francs).	191	880,347,298

Sociétés en nom collectif et en commandite. Depuis le 15 août 1845 jusqu'à pareil jour de l'année 1850, il a été déposé aux greffes des tribunaux de commerce 511 actes de sociétés en commandite.

Monnaies. — Depuis 1832 on a frappé en Belgique trois sortes de monnaies : celle de cuivre, celle d'argent et celle d'or. Ces monnaies ne sont frappées que dans un seul établissement appartenant au Gouvernement, dans l'hôtel des Monnaies à Bruxelles ; l'exploitation fait l'objet d'une entreprise particulière.

La monnaie de cuivre se compose de pièces de 1, de 2, de 5 et de 10 centimes.

La valeur nominale des pièces de cuivre fabriquées et mises en circulation depuis 1832 jusqu'à la fin de 1851, est de 4,676,613 fr. 48 c., ainsi répartie : 410,657 fr. 57 c. en pièces de 1 centime; 2,149,770 fr. 66 c. en pièces de 2 centimes; 1,826,348 fr. 55 c. en pièces de cinq centimes; 289,836 fr. 70 c. en pièces de 10 centimes.

La monnaie d'argent se compose de pièces de 1/4, de 1/2, de 1 franc, de 2 francs, de 2 1/2 francs et de 5 francs. Les pièces d'argent fabriquées et mises en circulation depuis 1832 jusqu'à la fin de l'année 1851, représentent une valeur nominale

Digitized by Google

de 124,655,156 fr. 75 c.; elle se répartit de la manière suivante: 616,760 fr. 75 c. en pièces de 1/4 de franc; 2,749,575 fr. 50 c. en pièces de 1/2 franc; 4,558,566 fr. en pièces de 1 franc; 4,511,114 fr. en pièces de 2 francs; 6,865,532 fr. 50 c. en pièces de 2 1/2 francs; 105,596,810 fr. en pièces de 5 fr.

Par la loi du 1er décembre 1852, les pièces d'argent de vingt-cinq centimes sont abolies, et remplacées, depuis le 1er janvier 1853, par des pièces de 1/5 de franc ou 20 centimes.

La monnaie d'or comprend les pièces de 10 et de 25 francs, lesquelles représentent ensemble une valeur nominale de 14,646,025 fr., ainsi répartie : 1,005,150 francs en pièces de 10 francs frappées en 1849 et 1850, et 13,640,875 francs en pièces de 25 francs frappées en 1848, 1849 et 1850.

Les trois espèces de monnaies frappées et mises en circulation à la fin de l'année 1851 représentaient ensemble une valeur de 145,957,795 fr. 25 c.

Fonds publics. — Le tableau suivant, basé sur une période de treize années, de 1838 à 1850, résume les fluctuations du crédit public, relevées par trimestre.

	Plus haut cours.	Plus bas cours.
Emprunts belges :		
1832, 5 p.c. cote de Bruxelles,	2 janv. 1844, 105 3/8 p.c.	1 avril 1848, 58 p. c.
1836, 4 — —	1 avril 1844, 99 3/8 —	1 avril 1848, 49 —
1838, 5 — —	1 avril 1845, 76 7/8 —	1 juill. 1848, 47 —
1844, 4 1/2 p. c. —	3 oct. 1845, 104 3/8 —	1 avril 1848, 45 —
1844, 2 1/2 — —	2 janv. 1838, 62 3/8 —	1 avril 1850, 23 —
Actions de la Société générale,	1 oct. 1846, 1,815 francs,	1 juill. 1848, 300 fr.
Emprunts étrangers :		
Hollande, 2 1/2 p.c. cote d'Amst.	2 janv. 1845, 65 p. c.	1 juill. 1848, 45 5/8 p.c.
France, 5 p. c., cote de Paris.	2 janv. 1844, 123.60 p.c.	1 avril 1848, 59 1/4 —
Consolid., 5 p.c., cote de Lond.	2 janv. 1845, 100 5/8 —	2 avril 1848, 81 1/4 —

Digitized by Google

XXIII. — Voies de communication.

1. Le *développement des voies de communication* constituant la grande voirie, dont la Belgique disposait au 31 décembre 1850 ressort du tableau suivant :

Routes de l'État, lieues.	816		
» provinciales.	297	1,247	
» concédées.	134		
Chemins de fer de l'État, à double voie.	91		
» » à simple voie.	54	172	
» concédés, à double voie.	19		
» » à simple voie.	28		
Rivières navigables et canaux.		336	
		1,755	

Sommes dépensées.

	fr. c.	fr. c.
Routes de l'État.	27,884,396 61	
» provinciales.	17,794,601 65	58,891,364 17
» concédées.	9,787,342 20	
Dépenses supplémentaires.	3,425,023 71	
Chemins de fer de l'État.		124,308,680 39
~~Chemins vicinaux (de 1841 à 1850)~~		~~25,808,974 07~~
Canaux et canalisation de rivières.	19,510,799 69	
Rétrocession à l'État de la concession de la Sambre canalisée.	6,956,426 60	33,804,936 16
Rachat du canal de Charleroy à Bruxelles.	7,088,109 87	
Reprise par l'État de la Petite-Nèthe canalisée.	250,000 00	
Total.		242,903,954 79

Digitized by Google

Dans ce total ne figurent pas les dépenses faites pour les chemins de fer et les canaux concédés, au sujet desquelles il n'a pas été possible de recueillir des renseignements certains.

	fr. c.	fr. c.
Si de la somme de.		242,903,954 79
on défalque ce qui a été payé par les provinces, les communes et les particuliers, dans la dépense faite pour les routes provinciales, soit.	29,156,888 26	51,587,106 47
et pour les chemins vicinaux .	22,430,218 21	
on trouve que la dépense faite de 1830 à 1850, par l'État, pour l'établissement ou le rachat des voies de communication, est de.		191,316,848 32

Et dans cette somme de 191,316,848 fr. 32 c., n'est pas comprise la dépense faite pour les plantations créées le long des routes, des chemins de fer et des canaux, non plus que la dépense pour traitements et indemnités du personnel du corps des ponts et chaussées.

2. Routes. — *Développement.*

ROUTES.	DÉVELOPPEMENT des routes en lieues métriques			ACCROISSEMENT		
	à la fin de 1830.	au 31 décembre 1840.	1850.	de 1831 à 1840	de 1841 à 1850.	de 1831 à 1850.
Routes de l'État de 1re cl.	238.15	251.34	253.18	13.19	1.84	15.03
— — de 2e cl.	280.54	367.82	362.86	87.28	195.04	282.32
— provinciales. . .	102,86	161.15	297.18	58.29	136.03	194.32
— concédées. . .	26,73	54.94	133.98	28.21	79.04	107.25
Totaux. . .	648.28	835.25	1,247.10	186.97	411.95	598.92

Digitized by Google

L'accroissement proportionnel a été, pour les dix années de 1831 à 1840, de 29 p. c., et pour les années 1841 à 1850, de 63 p. c., soit pour les deux périodes réunies, 92 p. c., c'est-à-dire qu'en vingt ans, de 1831 à 1850, le développement des routes a presque doublé.

Les 1,247 lieues de routes se répartissent entre les neuf provinces de la manière suivante : Anvers, 93 lieues; Brabant, 173; Flandre occidentale, 152; Flandre orientale, 155; Hainaut, 176; Liége, 128; Limbourg, 67; Luxembourg, 162; Namur, 141.

Si l'on considère l'étendue des routes relativement à la superficie des provinces, le Brabant occupe le premier rang et le Limbourg le dernier : sous le rapport de la population, le Luxembourg tient la première place et la Flandre orientale la dernière.

Dépenses de construction. — Les sommes dépensées pour les 187 lieues de routes construites pendant les dix années de 1831 à 1840, s'élèvent à 16,497,017 fr. 91 c., non compris les dépenses supplémentaires faites pour les travaux d'amélioration, de restauration, d'élargissement des routes, pour l'établissement de ponts, ponceaux, etc., évalués à 1,391,396 fr. 13 c., soit, en moyenne, 80,219 fr. par lieue de route de 5,000 mètres. Le capital consacré aux 412 lieues de routes entreprises et achevées, durant les dix années de 1841 à 1850, est de 38,969,322 fr. 55 c., non compris 2,033,627 fr. 58 c. pour dépenses supplémentaires. Ce sont, en moyenne, 93,331 fr. par lieue métrique.

Dépenses d'entretien. — Les dépenses d'entretien des routes de l'État s'élevaient, pour les dix années de 1831 à 1840, à 11,848,557 fr. 20 c., soit, année moyenne, 1,184,856 francs, ou 1,914 francs par lieue. Durant la période décennale de 1841 à 1850, l'entretien des routes de l'État coûtait 14,917,022 fr. 27 centimes, soit, année moyenne, 1,491,702 fr. ou 1,828 fr. par lieue. A partir de l'année 1833, les dépenses d'entretien des routes de l'État ont suivi une progression ascendante jusqu'en 1844, année pendant laquelle la dépense a été la plus forte. A partir de cette époque, la dépense est tombée de 1,705,506 fr. à 1,324,286 fr. Ce fut la conséquence de l'achèvement des grandes lignes du chemin de fer, lesquelles attirèrent à elles la plus grande partie des transports, qui se faisaient précédemment

Digitized by Google

par les routes ordinaires. Toutefois, la dépense d'entretien a recommencé à suivre, à partir de 1845, une marche ascendante, mais sans atteindre, à beaucoup près, le chiffre de 1844. La moyenne annuelle des six dernières années (1845-1850) n'a été que de 1,390,196 fr.

A l'exception de la province de Liége, la dépense d'entretien des routes provinciales a suivi, de 1831 à 1840, une progression non interrompue. Elle s'est élevée, durant la période de 1831 à 1840, à 1,905,040 fr. 73 c., année moyenne 190,504 fr. (1,184 fr. par lieue), et durant la période de 1841 à 1850, à 3,708,339 fr. 38 c., année moyenne, 370,834 francs (1,249 fr. par lieue).

L'administration ne possède aucun renseignement sur les dépenses d'entretien des routes concédées; ces routes se trouvent seulement dans six de nos provinces, savoir : Brabant, 4 lieues métriques; Flandre occidentale, 2 lieues; Flandre orientale, 43; Hainaut, 47; Liége, 26, et Namur, 13 lieues.

Dans les deux Flandres, la moyenne de la dépense de construction d'une lieue métrique de route concédée s'est élevée, de 1841 à 1850, à 46,900 fr.; dans les autres provinces, les dépenses atteignent à peu près les mêmes chiffres que celles des routes de l'État.

Barrières. — Le nombre des barrières sur les routes de l'État a été, à la fin de l'année 1840, de 567; le produit moyen du fermage s'élevait à 4,034 fr. 26 c. par barrière. A la fin de l'année 1850, on en comptait 748, et le produit moyen par barrière était descendu à 2,296 fr.

Sur les routes provinciales, il y avait 170 barrières en 1840; le produit moyen par barrière s'élevait à 1,557 fr. 09 c. en 1850, le nombre des barrières était de 287, et le prix moyen du fermage n'était plus que de 11,73 fr. 78 c. par barrière.

3. Chemins de fer. — Les travaux de construction du chemin de fer commencèrent immédiatement après la promulgation de la loi du 1er mai 1834, qui décréta l'établissement d'un système de chemins de fer, ayant pour point central Malines, et se dirigeant, à l'*est*, vers la frontière de Prusse, par Louvain, Liége et Verviers; au *nord*, sur Anvers; à l'*ouest*, sur Ostende, par Termonde, Gand et Bruges; au *midi*, sur Bruxelles et vers les

Digitized by Google

frontières de France par le Hainaut. Une loi du 26 mai 1837 décréta en outre le chemin de fer de Gand à la frontière de France et à Tournay par Courtrai, et les embranchements de Namur, du Limbourg et du Luxembourg, avec cette réserve que, pour le Luxembourg, le tracé serait fixé par une loi ultérieure. La section de Bruxelles à Malines fut inaugurée et mise en exploitation le 5 mai 1835.

A la fin de l'année 1850, les chemins de fer de l'État avaient une longueur de 624,619 mètres, et les chemins de fer concédés, 236,778 mètres, ensemble 861,397 mètres, soit 172 lieues de 5,000 mètres. Ils se répartissent, par province, de la manière suivante :

Digitized by Google

PROVINCES.	DÉVELOPPEMENT DES CHEMINS DE FER						TOTAL GÉNÉRAL.
	DE L'ÉTAT.		Total.	CONCÉDÉS.		Total.	
	A une voie.	A deux voies.		A une voie.	A deux voies.		
	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	mètres.
Anvers	»	37,369	37,369	»	»	»	37,369
Brabant	6,166	101,360	107,526	»	»	»	107,526
Flandre occidentale	51,351	21,530	72,881	51,868	»	51,868	124,749
Flandre orientale	42,044	54,709	96,753	49,690	»	49,690	146,443
Hainaut	21,907	155,447	175,354	16,697	33,531	50,228	225,582
Liége	4,005	74,980	78,985	»	46,767	46,767	125,752
Limbourg	21,811	9,393	31,204	»	»	»	31,204
Namur	24,547	»	24,547	23,580	14,645	38,225	62,772
	171,831	452,788	624,619	141,835	94,943	236,778	861,397

Digitized by Google

Les dépenses de premier établissement du chemin de fer de l'État, depuis le 1er mai 1834 jusqu'au 31 décembre 1850, s'élèvent à 167,333,412 fr. 69 c.; cette somme se décompose de la manière suivante :

	Fr.	C.
1° Emprises de terrains, indemnités de récoltes, frais d'acquisition.	25,392,601	24
2° Frais de justice.	586,172	64
3° Terrassement, ouvrages d'art et pose du railway, y compris les ouvrages et fournitures effectués en régie.	64,895,227	55
4° Fournitures de billes.	5,717,456	50
5° — de rails et accessoires. . . .	27,516,551	67
6° Plantations	166,882	78
7° Dépenses d'inauguration.	200,690	79
Total pour l'établissement de la voie. .	124,475,583	17
8° Stations, bâtiments, constructions diverses et dépendances des stations et ateliers . .	13,898,688	21
9° Dépenses générales (personnel, frais de bureau, études de projets, etc., etc.). . .	5,158,570	»
10° Matériel des transports, locomotives, voitures et approvisionnements de constructions, main-d'œuvre de construction, etc., etc.	23,800,591	31
Total. . .	167,333,412	69

Depuis le 5 mai 1835 jusqu'au 31 décembre 1850, le chemin de fer a transporté 43,552,917 voyageurs, dont 4,304,857 dans les berlines et diligences, 11,003,491 dans les chars à bancs, 27,591,609 en waggons; plus 452,532 voyageurs militaires et 200,428 transports extraordinaires.

Les recettes brutes se sont élevées à 73,214,409 fr. 45 c.; elles se répartissent entre les trois classes de voitures comme il suit : diligences et berlines, 18,441,305 fr. 13 c.; chars à bancs, 25,091,568 fr. 51 c.; waggons, 28,603,523 fr. 94 c.; voyageurs militaires, 582,530 fr. 62 c.; transports extraordinaires, 471,162 fr. 05 c. Il a été transporté, en outre, 1,041,684 quintaux de bagages, 7,036,098 tonneaux de marchandises, 27,539 équipages, 284,159 chevaux et bestiaux, et 480,562 groups de finances. Le produit de ces divers transports s'est

Digitized by Google

élevé à la somme de 56,679,251 fr. 25 c., ainsi réparti : bagages, 4,484,207 francs 17 centimes; marchandises diverses, 47,554,700 fr. 53 c.; équipages, 1,705,880 fr. 98 c.; chevaux et bestiaux, 958,649 fr. 49 c.; finances et valeurs, 414,797 fr. 40 c.; camionnage, frais de traction en dehors des stations, bulletins et autres produits extraordinaires, 1,561,015 francs 68 centimes.

Les dépenses générales d'exploitation se sont élevées, du 1er mai 1835 au 31 décembre 1850, à 30,497,471 fr. 24 c., et les recettes de toute nature, à 129,917,919 fr. 70 c. L'excédant des recettes sur les dépenses serait ainsi de 49,420,448 francs 46 centimes; mais dans les dépenses ne sont pas compris les intérêts du capital de premier établissement.

Tableau du mouvement et des recettes des diverses branches du service pendant les années 1850, 1851 et 1852.

VOYAGEURS.	1850.	1851.	1852.
En diligences.	400,527	429,462	433,142
En chars à bancs. . . .	928,685	1,090,764	1,160,093
En waggons.	2,774,648	2,725,999	2,752,824
Transports milit. et extraord.	84,754	109,531	105,245
Total. . . .	4,188,614	4,355,756	4,451,304
BAGAGES, MARCHANDISES, etc.			
Bagages . . . . (quint.)	109,182	43,967	107,598
March. à gr. vitesse »	222,694	231,165	246,054
» à pet. vitesse (tonn.)	1,238,886	1,248,287	1,454,919
Finances. . . . (groups)	113,056	139,201	121,997
Voitures. . . . (nombre)	1,360	1,219	884
Chev. et bestiaux (expédit.)	6,607	7,642	7,460

RECETTES.	1850.	1851.	1852.
Voyageurs. . fr.	7,068,209 46	8,044,866 41	8,094,675 02
Bagages. . . .	610,660 07	682,289 51	609,107 62
Marchandises. .	6,469,787 06	6,593,792 67	7,675,440 10
Finances . . .	57,435 97	71,384 89	75,984 49
Équipages. . .	87,974 71	80,961 00	59,846 70
Chev. et bestiaux.	129,778 18	144,784 16	142,386 11
Produits extraord.	368,973 80	268,732 72	257,767 30
Total . .	14,852,729 29	15,885,814 66	16,913,207 54

Digitized by Google

4. Chemins vicinaux. — A la fin de l'année 1830, les chemins vicinaux de grande et de petite vicinalité, pavés, empierrés ou ensablés, avaient une longueur de 1,494,305 mètres courants (299 lieues métriques); de 1831 à 1840, il en a été construit 1,546,607 mètres (309 lieues), et dans les dix années de 1841 à 1850, il en a été construit 6,376,114 mètres courants (1,275 lieues), ensemble 1,883 lieues métriques. Le tableau suivant indique la longueur des chemins vicinaux dans chaque province.

Anvers.	216,275	mètres courants.
Brabant.	950,917	—
Flandre occidentale. . .	851,602	—
Flandre orientale. . . .	638,842	—
Hainaut	1,862,248	—
Liége	1,211,911	—
Limbourg.	337,937	—
Luxembourg.	1,556,291	—
Namur.	1,794,943	—
Le royaume. . . .	9,417,026	—

A la fin de l'année 1850, les chemins vicinaux de grande communication étaient au nombre de 255, d'une longueur de 461 lieues; ces chemins constituent de véritables chaussées et équivalent aux routes provinciales ordinaires.

Les dépenses de construction pour les chemins de grande communication se sont élevées, pendant les dix années de 1841 à 1850, à la somme de 8,708,321 fr. 81 c., au moyen de laquelle il a été construit ou amélioré, soit en pavage, soit en empierrement ou en ensablement, une longueur de 1,525,729 mètres (305 lieues).

Les communes ont contribué dans la dépense pour 52.54 p. c.; les provinces, pour 21.74 p. c.; l'État, pour 20.56 p. c., et les particuliers, pour 5.56 p. c.

Les dépenses de construction pour les chemins de petite vicinalité se sont élevées, pendant la même période, à la somme de 17,190,652 fr. 36 c., au moyen de laquelle il a été construit ou amélioré 4,852,385 mètres courants de chemins, soit 970 lieues métriques. Les communes ont contribué dans la dépense pour 74.94 p. c.; les provinces, pour 7.75 p. c.; l'État, pour 9.75 p. c., et les particuliers, pour 7.56 p. c.

Digitized by Google

En résumé, l'ensemble des travaux de pavage, d'empierrement et d'ensablement, exécutés en dix années, de 1841 à 1850, aux chemins vicinaux en général, a occasionné une dépense totale de 25,828,974 fr. 17 c., à laquelle l'État a contribué pour 13.38 p. c.; les provinces, pour 12.45 p.c.; les communes, pour 67.35 p. c.; les particuliers, pour 6.82 p. c.

5. Canaux et rivières navigables. — Il y a en Belgique vingt-neuf canaux navigables, présentant ensemble un développement de 605,440 mètres (121 lieues métriques), non compris les canaux d'écoulement ou d'évacuation. Onze de ces canaux appartiennent à l'État : ce sont les canaux de Charleroy à Bruxelles, de Pommerœul à Antoing, de Gand à Bruges, de Bruges à Ostende, de Gand à Terneuzen, de Liége à Maestricht, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Mons à Condé, le canal de la Campine avec son embranchement vers Turnhout, le canal de Moerwaert, ensemble d'une longueur de 372,351 mètres ; plus la Sambre et la Petite-Nèthe canalisées. Les fleuves et rivières (en partie canalisés) ont un développement de 215 lieues métriques.

Les dépenses faites pendant les dix années pour l'entretien et l'amélioration des canaux, fleuves et rivières, se sont élevées à 11,556,282 fr., et les produits, à 27,959,303 fr. 50 c.

6. Télégraphe électrique. — Ce télégraphe est en usage en Belgique depuis l'année 1846. Une compagnie anglaise ayant obtenu la concession du télégraphe le 23 décembre 1845, la ligne fut établie et le service put commencer dans le courant de l'année suivante. Une loi du 4 juin 1850 a autorisé le Gouvernement. 1° à racheter la ligne de Bruxelles à Anvers, y compris les appareils, ainsi que les privilèges et les brevets attachés à la concession ; 2° à établir des télégraphes électriques sur toutes les lignes des chemins de fer de l'État. A cet effet, un premier crédit de 250,000 francs a été mis à la disposition du Gouvernement, et un second crédit de 150,000 fr. a été alloué par la loi du 14 avril 1850. Le télégraphe fonctionne aujourd'hui sur toutes les lignes.

Recettes en 1852 : 164,795 fr. 52 c.

Digitized by Google

IIe SECTION.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR TOUS LES ÉTATS CONSTITUÉS DU MONDE.

I. — Europe.

ANHALT-BERNBOURG.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 16 1/2 milles carrés géographiques.
Population. 68,082 hab. protestants.
Finances. Revenus et dépenses, 485,627 écus de Prusse.
Capitaux actifs de l'État, 734,231 écus.
Dette. 1,969,731 écus.
Armée. Contingent avec Cothen, 700 hommes.
Monnaie. Voy. *Prusse.*
Capitale : Dessau, 11,852 hab.
Chef de l'État. Duc *Léopold*, né en 1794, succède à son grand-père Léopold, 9 août 1817; marié en 1818 à Frédérique, princesse de Prusse; veuf, 1850. Prince héréditaire : son fils Frédéric, né 1831.

Digitized by Google

ANHALT-BERNBOURG.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 15 m. c. géogr.
Population. 20,641 hab. prot.
Finances. Revenus, 942,700 thalers. Dépenses, somme égale. Capitaux actifs de l'État, 467,000 th. Liste civile, 65,000 th.
Dette. 1,567,500 th. plus 370,000 th. de papier-monnaie. Rentes annuelles à payer, 16,000 th.
Armée. Contingent fédéral, 300 hommes.
Monnaie. Voy. *Prusse.*
Capitale. Bernbourg, 6,000 hab.
Chef de l'État. Duc *Alexandre*, né en 1805, succ. à son père Alexis, 24 mars 1834; marié en 1834 à Frédérique, duchesse de Holstein-Glücksbourg.
(Pas d'enfants ni de successeurs directs.)

ANHALT-COETHEN.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 14 1/2 m. c. géogr.
Population. 43,677 hab. prot.
Finances. Revenus et dépenses, 445,388 th.
Dette. En 1846, 4,223,551 th., en 1851, 2,575,899 th.
Armée. Voy. *Anhalt-Dessau.*
Monnaie. Voy. *Prusse.*
Capitale. Coethen, 6,100 hab.
Chef de l'État. La maison régnante s'étant éteinte le 23 nov. 1847 par la mort du dernier duc Henri, le gouvernement a passé entre les mains du duc régnant d'Anhalt-Dessau (voy. plus haut).

Digitized by Google

AUTRICHE.

Superficie, 12,120.46 m. c. géogr. ou 670,456 kilom. carrés.
Population (1853). 39,151,400 h. En 1849, sur 36 1/2 millions, 15 appartenaient à la nationalité slave, 10 à la nationalité allemande ; les 11 autres se composaient de Roumains, de Magyares, de Juifs, Arméniens, etc. Les catholiques romains étaient au nombre de 26,337,000.

Division territoriale.

Basse Autriche,	361.30 m. c. géogr.	1,538,047	âmes.
Haute Autriche,	217.77	706,316	
Salzbourg,	130.38	146,007	
Styrie,	408.71	1,006,971	
Carinthie,	187.94	319,224	
Carniole,	181.38	463,956	
Littoral,	144.61	508,016	
Tyrol et Vorarlberg,	522.87	859,706	
Bohême,	945.95	4,409,900	
Moravie,	403.80	1,799,838	
Silésie,	93.57	438,586	
Galicie,	1,420.52	4,555,477	
Bukowine,	189.69	380,826	
Dalmatie,	252.41	393,715	
Lombardie,	392.15	2,725,740	
Venise,	433.87	2,281,732	
Hongrie,	3,265.45	7,864,262	
Woïvodie de Serbie et banat de Temes,	544.81	1,426,221	
Croatie et Esclavonie,	332.74	868,456	
Transylvanie,	1,102.78	2,073,736	
Frontières militaires,	609.56	1,009,109	

Font partie de la confédération germanique : la Haute et la Basse Autriche, Salzbourg, la Carinthie, la Carniole, le Littoral, le Tyrol et le Vorarlberg, la Bohême, la Moravie et la Silésie, une partie de la Galicie, en tout 3,580 m. c., avec environ 12 millions d'habitants.

Digitized by Google

Finances. Recettes en 1851, 223,760,000 fl. Recettes présumables de 1852 : 225,000,000 flor. de convention. Dépenses ordinaires de 1851 : 257,000,000 fl.

Dette. 1,219,769,800 flor. de conv. Papier-monnaie en circulation en 1853, 110,000,000 fl. de conv.

Armée. 738,624 h.

Commerce. En 1850 :

Importations { par terre 61,250,000 / par mer 97,705,400 } 158,955,400 fl.

Exportations 104,847,500 »

Marine militaire. 104 bâtiments avec 742 canons.

Marine marchande. 9,519 navires de haut bord pouvant contenir 280,811 tonneaux avec 34,065 hommes.

Monnaie. Florin de convention de 60 kreuzer = 2 fr. 60 c.

Capitale. Vienne avec 431,000 h.

Villes ayant plus de 30,000 hab. : Milan, Prague, Pesth, Venise, Trieste, Lemberg (Galicie), Vérone (Venise), Debreczyn (Hongrie), Padoue (Venise), Gratz (Styrie), Cracovie (Galicie), Brunn (Moravie), Maria-Theresienstadt (Hongrie), Presbourg (Hongrie), Brescia (Lombardie), Kronstadt (Transylvanie), Vicence (Venise), Szegedin (Hongrie), Bergame (Lombardie), Vasarhely (Hongrie).

Chef de l'État. Empereur *François-Joseph Ier*, né en 1830, succède à son oncle l'empereur Ferdinand Ier, en vertu de l'abdication de celui-ci datée du 2 déc. 1848 et de la renonciation de son père, l'archiduc François-Charles, à la succession au trône ; fiancé, août 1853, à Élisabeth fille du duc Maximilien en Bavière.

BADE.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 278 1/2 m. c. géogr.

Population. 1,356,943 hab. En 1849 on comptait 905,145 cath., 432,184 prot. et 23,347 juifs.

Division territoriale. Cercles du Lac, du Haut-Rhin, du Rhin-moyen et du Bas-Rhin.

Digitized by Google

Finances. Budget de 1852 et 1853 :

Recettes	19,536,497 fl.
Dépenses	19,545,723 »
Dép. extraord.	2,213,267 »

Budgets particuliers de 1852 et 1853 :

Recettes	10,089,738 fl.
Dépenses	7,500,579 »

Dette. Dette publique générale : 12,000,000 fondée sur les domaines.
16,284,316 dus à des particuliers.
Construct. de chemins de fer : 32,609,791
60,894,107

Papier-monnaie. Émission du 3 mars 1849 : 2 millions.

Armée. 15,000 h.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Monnaie. Florin du Rhin de 60 kr. = 2 fr. 12 c.

Villes. Carlsruhe, capitale (23,219 habitants), Mannheim (24,316 h.), Fribourg (université, 15,380 h.), Heidelberg (université, 13,770 h.), Constance (6,870 h.), Baden (6,160 h.).

Chef de l'État. Grand-duc Louis, né en 1824, remplacé pour cause de maladie par son frère *Frédéric*, né en 1826, qui porte le titre de régent, et qui gouverne depuis la mort de son père Léopold, 24 avril 1852.

BAVIÈRE.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 1,394,3 m. c. géogr.

Population. 4,308,851 h. Cath. 3,060,694
Prot. 1,183,933
Juifs 59,288
Cultes divers 4,836

Digitized by Google

Division territoriale. Cercles : Haute-Bavière, Basse-Bavière, Palatinat, Haut-Palatinat, Haute-Franconie, Franconie-Moyenne, Souabe.

Finances. Dépenses : 57,525,516 fl. Recettes : 34,785,685 fl.

Dette. Au 1er oct. 1851 : 136,995,620 fl.

Armée. Sur le pied de paix : 74,540 h. et 6,682 chevaux.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Monnaie. Florin du Rhin à 60 kr. = 2 fr. 12 c.

Villes au delà de 15,000 âmes : Munich, capitale (106,776 h.), Nuremberg (47,000 h.), Augsbourg (37,000 h.), Würzbourg (22,750 h.), Ratisbonne (22,000 h.), Bamberg (21,000 h.), Bayreuth (17,000 h.).

Chef de l'État. Roi *Maximilien II*, né en 1811, succède à son père, Louis, par l'abdication de celui-ci, le 21 mars 1848, marié en 1842 à Marie, princesse de Prusse (cousine germaine du roi de Prusse).

Fils, héritier du trône : Pr. Louis, né en 1845.

BRÊME.

VILLE LIBRE.

(Confédération germanique.)

Superficie. 3 1/2 m. c. géogr.

Population. Ville de Brême. . 53,478 h.
Campagne . . . . 18,413 »
Ville de Vegesack. 3,538 »
Port de Brême. . 3,618 »

Total. . 79,047 h. (2,000 cath.)

Finances. Budget de 1852 : Rec. 989,706 thlrs.
Dép. 978,277 »

Dette. 3 mill. thlrs.

Armée. Contingent à l'armée fédérale : 485 h.

Commerce. Importation : 37 1/2 mill. thlrs.
Exportation : 32 1/2 » »

Marine marchande. 252 bât.; tonnage : 105,026 tonneaux.

Monnaie. Écus d'or à 72 grote = 3 fr. 71 c.

Pouvoir exécutif. Sénat, présidé par 4 bourgmestres.

Digitized by Google

BRUNSWICK.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 72 m. c. géogr.

Population. 270,225 h., pour la plupart luthériens.

Division. Cercles de Brunswick, Wolfenbüttel, Helmstaedt, Holzminden, Gandersheim, Blankenbourg.

Finances. Dépenses et recettes : 4,052,500 écus de Prusse.

Dette. 6,444,349 thalers dont 3,725,000 pour chemins de fer.

Commerce. Voyez *Zollverein.*

Armée. 5,359 hommes, temps de guerre ; 2,720 hommes, temps de paix.

Monnaie. Écu de 24 gros = 3 fr. 71 c.

Capitale. Brunswick.

Chef de l'État. Duc *Guillaume*, né en 1806 ; succède à son frère le duc Charles, encore vivant, 25 avril 1831. Il n'a jamais été marié.

DANEMARK.

ROYAUME.

Division territoriale.

A. En Europe.			
1. Royaume de Danemark.			
a. Les îles Danoises.	255.25	1,020.93 m. c. géog.	
b. La presqu'île de Jutland.	448.50		
2. Duché de Schleswig.	162.08		
3. » Holstein.	156.05		
4. » Lauenbourg.	19.05		
5. Iles de Faroer	23.00	1,428	»
6. Islande	1,405.00		
B. Hors d'Europe.			
7. Groënland.	186.00	206.75	»
8. Indes Occidentales.	8.25		
9. Iles de Nicobar.	12.50		

La *superficie* de tout le royaume s'élève donc à environ 2,656 m. c.

Digitized by Google

Population.

Iles Danoises. . .	803,222
Jutland	604,525
Schleswig. . . .	363,000
Holstein	479,364
Lauenbourg . . .	46,486
Iles Faroer. . . .	8,150
Islande.	60,000
Hors d'Europe, env.	54,014
Total. . .	2,418,761 hab.

Finances. Recettes en 1853 : 17,056,719 rixthalers banco.

Dette. 121,000,000 rixthlrs. banco.

Armée. Env. 60,000 h.

Commerce. En 1851. Import. 28,134,769 rixthlrs. Export. 14,705,224 rixthlrs. bco.

Marine de guerre. 5 vaiss. de ligne, 7 frégates, 3 corvettes, 1 barque, 4 bricks, 3 schooners, 1 cutter. En tout 884 canons, sans compter la flottille à rames, et 5 bateaux à vapeur.

Monnaie. Rixthaler banco à 96 schillings = 2 fr. 85 c.

Villes principales. Copenhague, capitale (129,695 h.), Altona (32,200 h.), Flensbourg (16,000 h.), Kiel (13,400 h.), Schleswig (12,000 h.).

Chef de l'État. Roi *Frédéric VII,* né en 1808, succ. à son père Chrétien VIII, 20 janv. 1848. Des deux mariages légitimes, contractés en 1828 et 1841, il n'a pas eu d'enfants. Depuis 1850, le roi, divorcé en 1846, est morganatiquement marié à la comtesse de Danner.

DEUX-SICILES.

ROYAUME.

Superficie. En deçà du Phare 1,535.175, au delà du Phare 497.938 ; total 2,033.113 m. c. géogr.

Population. En deçà du Phare, 6,684,114 hab. Au delà du Phare, 2,040,610 hab. ; total 8,724,724.

Digitized by Google

Division. 22 provinces et 74 districts. Les provinces sont :

Naples.	1	Naples, ville et campagne.	
	2.	Pays de Lavaro, capit.	Capoue.
	3.	Molise	» Campo Basso.
	4.	Abruzzes ultér. I	» Teramo.
	5.	» » II	» Aquila.
	6.	» citér.	» Chieti.
	7.	Capitanate	» Foggia (25,000 h.).
	8.	Principauté citér.	» Salerno.
	9.	» ultér.	» Avellino.
	10.	Basilicate.	» Potenza.
	11.	Calabre citér.	» Cosenza.
	12.	» ultér. I	» Reggio (20,000 h.)
	13.	» » II	» Catanzaro.
	14.	Pays de Bari	» Bari.
	15.	» d'Otrante	» Otrante.
Sicile.	16.	Palerme	» Palerme (180,000 h.).
	17.	Girgenti	» Girgenti.
	18.	Trapani	» Trapani (25,000 h.).
	19.	Caltanisetta	» Caltanisetta.
	20.	Messine.	» Messine (85,000 h.).
	21.	Noto	» Syracuse (20,000 h.).
	22.	Catane	» Catane (60,000 h.).

Finances. Dépenses, 35 millions d'écus de Prusse (?).

Dette. Environ 100 millions d'écus de Prusse (?).

Armée. En temps de guerre 64,237 hommes. Armée active 45,000 h.

Marine militaire. 15 bâtiments avec 484 canons, plus 14 bateaux à vapeur, ensemble de 3,020 chevaux, avec 12 obusiers et 48 caronades. Personnel : 5,562 h.

Marine marchande. 1,840 bâtiments jaug. 216,000 tonneaux.

Commerce. Importation, 20 millions de thalers; exportation, 18 millions de thalers. Port de Naples, 1850, entré : 517 vaisseaux étrangers ; sorti 603.

Monnaie. Ducat de 100 grani (à 10 cavalli) = 4 fr. 24 c.

Capitale. Naples, avec 416,475 habitants (1850).

Digitized by Google

Chef de l'État. Roi *Ferdinand II*, né en 1810, succède à son père François Ier le 8 nov. 1830; marié 1° en 1832 à Christine, fille du feu roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel; 2° en 1837 à Thérèse, fille de feu Charles, archiduc d'Autriche.

Fils du premier lit et héritier du trône : François, duc de Calabre, né en 1836.

ESPAGNE.

ROYAUME.

Superficie. Europe : 8,598.27 m. c. (48,810,000 hectares).
Colonies : 5,036.00

Total. 13,634.27 m. c.

Population. Europe : 14,216,210 h.
Colonies : 3,815,878 (à l'île de Cuba, en 1851, 898,875 h.)

Total. 18,032,097 h.

Division territoriale. A. En Europe : les pays suivants divisés en 49 provinces :

1. Nouvelle-Castille.
2. Manche.
3. Vieille-Castille.
4. Léon.
5. Asturies.
6. Galice.
7. Estramadure.
8. Andalousie.
9. Murcie.
10. Valence.
11. Aragon.
12. Catalogne.
13. Prov. Basques (Vascongadas).
14. Iles Baléares et Canaries.

B. Colonies.

1. Amérique. Capitainerie générale de la Havane, 2,504 1/2 m. c.
2. Asie et terres australes. Capitainerie générale des Philippines, 2,507 m. c.
3. Afrique. Présides et îles de Guinée, 24 1/2 m. c.

Finances. En 1853. Recettes : 1,233 1/2 mill. de réaux. Dépenses : 1,210 mill. de réaux.

Dette. Au 1er janvier 1851. Capital : 10,979,180,998 réaux.
Intérêts : 2,925,177,566 »

Digitized by Google

Armée. 160,000 hommes, l'état militaire des Indes compris.

Marine militaire. 4 vaisseaux de ligne, 5 frégates, 6 corvettes, 3 bricks, 5 bricks-goélettes, 29 bateaux à vapeur. Personnel : 522 officiers, 15,000 soldats, 9,028 marins. Les bâtiments portent 1,206 canons et 244 pierriers. La force des bateaux à vapeur est évaluée à 6,602 chevaux.

Commerce. Exportation en 1850 : 131,940,000 fr. ; en 1851 : 134,665,000 fr. Importation en 1850 : 181,458,000 fr. ; en 1851 : 185,665,000 fr. Ile de Cuba : Importation et exportation en 1850 : 291,922,000 fr.

Marine marchande. 13,089 batiments. Tonnage : 361,384 tx.

Monnaie. Reale, 20e de piastre (à 34 maravedis) = 27 cent.

Villes principales. Madrid, capitale (260,000 h.); Séville (95,000 h.); Cadix (72,000 h.); Grénade (80,000 h.); Cordoue (60,000 h.); Malaga (60,000 h.); Valence (70,000 h.); Barcelone (120,000 hab.). Dans les colonies : Havane (146,000 h.); Manille (140,000 h.).

Chef de l'État. Reine *Isabelle II*, née en 1830, succéda à son père Ferdinand VII le 29 septembre 1833, majeure en 1843, mariée en 1846 à son cousin germain le roi François d'Assise, né en 1822, fils de François de Paule, infant d'Espagne.

Fille : Marie-Isabelle, princesse des Asturies, née en 1851.

FRANCE.

Superficie. Europe, 9,748,19 m. c. g.
Colonies, 5,691.00 m. c. g.

Population (en 1851). 35,781,628 h. (Europe).
812,568 » (colonies).

Division territoriale. La France, sans les colonies, est divisée en 86 départements, 365 arrondissements et 2,847 cantons. Le nombre des communes est de 36,835. Voici les noms des 86 départements, ainsi que la population respective de leurs capitales.

Nous rappelons également les anciennes divisions provinciales.

Digitized by Google

1. *Orléanais.* Loiret, 34,1029 h. av. Orléans, 47,395.
Loir-et-Cher, 261,892 h. av. Blois, 17,749.
Eure-et-Loir, 415,777 h. av. Chartres, 18,234.
2. *Touraine.* Indre-et-Loire, 315,641 h. av. Tours, 33,530.
3. *Berry.* Cher, 306,261 h. av. Bourges, 25,037.
Indre, 271,938 h. av. Châteauroux, 15,931.
4. *Nivernais.* Nièvre, 327,161 h. av. Nevers, 17,045.
5. *Bourbonnais.* Allier, 336,758 h. av. Moulins, 17,518.
6. *Marche.* Creuse, 287,075 h. av. Guéret.
7. *Limousin.* Haute-Vienne, 319,379 h. av. Limoges, 44,630.
Corrèze, 320,864 h. av. Tulle, 11,892.
8. *Auvergne.* Puy-de-Dôme, 596,897 h. av. Clermont-Ferrand, 33,516.
Cantal, 253,329 h. av. Aurillac, 10,917.
9. *Ile-de-France.* Seine, 1,422,065 h. av. Paris, 1,053,262.
Seine-et-Oise, 471,882 h. av. Versailles, 35,367.
Seine-et-Marne, 345,076 h. av. Melun, 10,395.
Aisne, 558,989 h. av. Laon, 10,098.
Oise, 403,857 h. av. Beauvais, 14,616.
10. *Picardie.* Somme, 570,641 h. av. Amiens, 52,149.
11. *Artois.* Pas-de-Calais, 692,994 h. av. Arras, 25,271.
12. *Flandre.* Nord, 1,158,286 h. av. Lille, 75,795.
13. *Champagne.* Ardennes, 331,296 h. av. Mézières.
Marne, 373,302 h. av. Châlons, 15,854.
Aube, 265,247 h. av. Troyes, 27,376.
Haute-Marne, 268,398 h. av. Chaumont.
14. *Lorraine.* Meuse, 328,657 h. av. Bar-le-Duc, 14,816.
Moselle, 459,684 h. av. Metz, 57,713.
Meurthe, 450,425 h. av. Nancy, 44,420.
Vosges, 427,109 h. av. Épinal, 10,984.
15. *Alsace.* Bas-Rhin, 587,454 h. av. Strasbourg, 76,865.
Haut-Rhin, 494,147 h. av. Colmar, 21,548.
16. *Normandie.* Seine-Inférieure, 762,039 h. av. Rouen, 100,265.
Calvados, 491,210 h. av. Caen, 26,280.
Manche, 600,882 h. av. Saint-Lô.
Orne, 459,884 h. av. Alençon, 14,760.
Eure, 415,777 h. av. Évreux, 12,877.

Digitized by Google

17. *Bretagne.* Ille-et-Vilaine, 474,618 h. av. Rennes, 39,505.
Côt.-du-N., 632,615 h. av. St-Brieuc, 14,053.
Finistère, 617,710 h. av. Quimper, 10,904.
Morbihan, 478,172 h. av. Vannes, 15,585.
Loire-Infér., 535,668 h. av. Nantes, 96,362.

18. *Maine et Perche.* Mayenne, 374,566 h. av. Laval, 19,218.
Sarthe, 473,071 h. av. Le Mans, 27,059.

19. *Anjou.* Maine-et-Loire, 515,452 h. av. Angers, 46,599.

20. *Poitou.* Vendée, 383,334 h. av. Napoléon-Vendée.
Deux-Sèvres, 325,615 h. av. Niort, 18, 727.
Vienne, 317,305 h. av. Poitiers, 29,277.

21. *Saintonge et Angoumois.* Charente, 382,912 h. av. Angoulême, 21,155.

22. *Aunis.* Charente-Inférieure, 469,992 h. av. La Rochelle, 16,507.

23. *Franche-Comté.* Haute-Saône, 347,469 h. av. Vesoul.
Doubs, 293,679 h. av. Besançon, 41,295.
Jura, 313,299 h. av. Lons-le-Saulnier.

24. *Bourgogne.* Yonne, 381,113 h. av. Auxerre, 14,166.
Ain, 372,939 h. av. Bourg, 12,068.
Saône-et-Loire, 574,720 h. av. Mâcon, 14,884.
Côte-d'Or, 400,297 h. av. Dijon, 32,255.

25. *Lyonnais.* Rhône, 574,745 h. av. Lyon, 117,190.
Loire, 472,588 h. av. Montbrison.

26. *Dauphiné.* Hautes-Alpes, 132,038 h. av. Gap.
Drôme, 326,846 h. av. Valence, 16,122.
Isère, 605,497 h. av. Grenoble, 31,340.

27. *Venaissin.* Vaucluse, 264,648 h. av. Avignon, 35,890.

28. *Provence.* Basses-Alpes, 152,070 h. av. Digne.
Bouches-du-Rhône, 428,989 h. av. Marseille, 195,257.
Var, 357,967 h. av. Draguignan.

29. *Languedoc.* Haute-Loire, 304,615 h. av. Le Puy, 15,723.
Lozère, 144,705 h. av. Mende.
Ardèche, 386,505 h. av. Privas.
Gard, 408,165 h. av. Nîmes, 53,619.
Hérault, 388,286 h. av. Montpellier, 45,811.
Aude, 289,747 h. av. Carcassonne, 20,005.
Tarn, 363,075 h. av. Albi, 15,788.

Digitized by Google

Haute-Garonne, 480,794 h. av. Toulouse, 95,370.

30. *Foix.* Ariége, 267,435 h. av. Foix.

31. *Roussillon.* Pyrénées-Orient., 181,955 h. av. Perpignan, 21,783.

32. *Guienne* (*Gascogne*). Gironde, 614,387 h. av. Bordeaux, 130,927.
Dordogne, 505,789 h. av. Périgueux, 15,547.
Lot-et-Garonne, 341,345 h. av. Agen, 16,027.
Lot, 296,224 h. av. Cahors, 13,350.
Aveyron, 394,183 h. av. Rhodez, 10,280.
Tarn-et-Garonne, 257,555 h. av. Montauban, 24,726.
Gers, 307,479 h. av. Auch, 12,141.
Landes, 302,196 h. av. Mont-de-Marsan.
Haut.-Pyrén., 250,934 h. av. Tarbes, 14,004.
Basses-Pyrénées, 446,997 h. av. Pau, 16,196.

33. *Iles de Corse.* Corse, 236,251 h. av. Ajaccio, 11,944.

COLONIES.

Asie, 24 1/2 m. c. et 167,790 hab.

Afrique. 1. Établissement sur le Sénégal, avec les îles de Saint-Louis et de Gorée, avec 10,283 esclaves. — Population : 19,678 hab.
2. Ile de la Réunion, Sainte-Marie et Madagascar, etc., 54 m. c. et 111,682 hab.
3. Algérie, 5,000 m. c. Population : 214,181 h. (Européens, 131,758).

Amérique. 1. Indes occidentales : les petites Antilles (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Marie-Galante, Désirade, les Saintes), 63 1/2 m. c., avec 255,689 hab.
2. Amérique méridionale : une partie de la Guyane avec l'île de Cayenne, 518 m. c. avec 11,010 hab.
3. Amérique du nord : les îles St-Pierre et Miquelon, près de Terre-Neuve, 7 m. c. avec 1,538 hab.

Australie. Les Marquises : 24 m. c. av. 20,200 h.

Digitized by Google

Finances.

Budget 1852. Dép. 1,505,398,846 ; Rec. 1,249,958.573
» 1853 » 1,485,013,325 » 1,244,304,281
» 1854 » 1,516,820,459 » 1,520,288,089

Excédant des recettes en 1854 : 3,467,630 fr.

Budget définitif de 1848 :

Dép. ord.	1,587,053,386 ;	créd. accordés :	1,651,132,148
» extr.	159,607,118	»	166,510,560
	1,746,660,504	»	1,817,642,708
Rec. ord.	1,201,035,509 ;	rec. présum. :	1,383,534,770
» extr.	560,657,200	»	103,790,048
	1,761,692,709	»	1,487,324,818

Budget définitif de 1849 :

Dép. pay. : 1,619,602,274 ; créd. accord. : 1,572,571,569
Rec. effect. : 1,427,251,944 ; rec. présum. : 1,414,732,007

Dette consolidée au 1er janvier 1851 : 5,345,637,360 fr.
» *flottante* au 4 avril 1850 : 515,727,294 fr.

Armée. Effectif en 1851 : 406,969 hom. Réserve, 69,787 h.

Flotte. 226 vaisseaux à voile, 102 bateaux à vapeur, en tout 320 bâtiments. Personnel : 1,372 officiers et 27,000 marins.

Commerce en 1851.

Importation.	Par mer (17,424 navires dont 7,634 français), fr.	733,900,000
	Par terre.	423,600,000
	Total. . .	1,157,500,000
Exportation.	Par mer (17,212 navires dont 7,752 français),	1,264,300,000
	Par terre.	365,100,000
	Total. . .	1,629,400,000

Marine marchande. Bâtiments : 14,353 (dont 10,735 jaugeant moins de 30 tonneaux et 279 bateaux à vapeur). Tonnage : 687,000 tonneaux.

Digitized by Google

Monnaie. Franc à 100 centimes.
Capitale. Paris avec 1,053,262 habitants.
Chef de l'État. Empereur *Napoléon III* (Charles-Louis-Napoléon-Bonaparte), né en 1808; élu président de la République le 20 décembre 1848, élu de nouveau président pour 10 ans en décembre 1851, proclamé empereur le 2 déc. 1852; marié le 29 janv. 1853 à Eugénie, comtesse de Téba.

FRANCFORT

VILLE LIBRE

(Confédération germanique.)

Superficie. 1.8 m. c.
Population. Ville, 62,500 hab.
Villages, 10,650 »
Troupes fédérales, 4,800 »
Total. 77,950 »
Finances. Recettes présumées de 1853 : 1,724,500 florins.
Dépenses » » 1,686,139 »
Dette en 1853 : 6,680,000 flor.
Armée. Contingent fédéral : 1,024 h.
Commerce. Voy. Zollverein.
Monnaie. Florin à 60 kreuzer = 2 fr. 12 c.
Pouvoir exécutif. Sénat, présidé par un bourgmestre.

GERMANIQUE (CONFÉDÉRATION).

Elle se compose des États suivants, sur lesquels nous renvoyons aux articles spéciaux (nous les avons rangés selon leur étendue).

1. Empire d'Autriche.
2. Royaume de Prusse avec les deux Hohenzollern.
3. » » Bavière.
4. » » Hanovre.
5. » » Wurtemberg.
6. Grand-duché de Bade.

Digitized by Google

7. Royaume de Saxe.
8. Grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin.
9. Électorat de Hesse.
10. Grand-duché de Hesse.
11. Holstein et Lauenbourg.
12. Grand-duché d'Oldenbourg et Kniphausen.
13. » de Luxembourg.
14. Duché de Nassau.
15. » » Brunswick.
16. Grand-duché de Saxe-Weimar.
17. Duché de Saxe-Meiningen.
18. » de Saxe-Cobourg-Gotha.
19. Grand-duché de Mecklenbourg-Strélitz.
20. Duché de Saxe-Altenbourg.
21. Principauté de Waldeck.
22. » de Reuss, branche cadette.
23. » de Lippe.
24. Duché d'Anhalt-Dessau.
25. Principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt.
26. » de Schwarzbourg-Sondershausen.
27. Duché d'Anhalt-Coethen.
28. » d'Anhalt-Bernbourg.
29. Ville libre de Hambourg.
30. Principauté de Schaumbourg-Lippe.
31. » de Reuss, branche ainée.
32. Ville libre de Lubeck.
33. » de Brême.
34. Landgraviat de Hesse-Hombourg.
35. Principauté de Lichtenstein.
36. Ville de Francfort.

La *superficie* de ces 36 États s'élève à 11,510. 64 m. c. géogr.; la population, à 41,212,753 h. L'armée *fédérale* compte avec la réserve 303,493 h. Elle sera portée à 456,000 h. non compris la réserve.

Commerce. L'union commerciale dite *Zollverein* comprend les États suivants : Prusse, Luxembourg, Bavière, Saxe (royaume) Wurtemberg, Bade, Hesse (électorat), Hesse (grand-duché), Thuringe (États divers de la), Brunswick, Nassau, Franc-

Digitized by Google

fort; population en 1849 : 29,800,065 h. Le produit douanier a été, en 1852, de 24,469,720 thalers.

L'union douanière du Hanovre, dite *Steuerverein*, qui s'est unie au Zollverein, comprenait un territoire composé du Hanovre, du grand-duché d'Oldenbourg, de Schaumbourg-Lippe, de quelques parties du Brunswick et de la Prusse, et compte 1,997,688 habitants.

L'Assemblée fédérale, ainsi que les autorités militaires fédérales, ont leur siége à Francfort-sur-le-Main.

GRANDE-BRETAGNE.

ROYAUME.

Superficie.	I. Europe.	5,711.87 m. c. géogr.	
	II. Colonies.	67,642,96 »	»
	III. Possessions de la comp. des Indes or.	34,109 »	»
	Total.	107,463.83 »	»

Population.

I. Europe.		27,595,035	136,552,535
II. Colonies.	env.	6,000,000	
III. Compagnie des Indes.		102,957,500	

Décomposition.

I. Europe : 5,711,87 m. c. géogr., avec 27,595,035 hab.

1. Grande-Bretagne (Angleterre, Galles, Écosse, Iles), 20,936,468 hab. (en 1852 : 21,121,967).
2. Irlande, 6,515,974 hab.
3. Gibraltar, Malte, Héligoland, etc., 142,775 hab.

II. Colonies.

1. *Amérique du Nord*, 57,893 m. c., 2,480,000 hab.
   Canada inférieur.
   » supérieur.
   Nouveau-Brunswick.
   Nouvelle-Écosse.
   Cap Breton.
   Ile du Prince-Édouard.

Digitized by Google

Terre-Neuve.
Baie de Hudson et terres arctiques.

2. *Indes occidentales*, 683 m. c., avec 805,107 hab.
3. *Amérique du Sud.*
Guyane, 4,709.9 m. c., avec 126,009 hab.
Honduras, 2,955.4 m. c., avec 11,066 hab.
4. *Afrique*, 5,610.32 m. ., avec 774,465 hab.
Cap de Bonne-Espérance.
Sierra-Leone.
Gambie.
Côte d'Or.
Maurice.
Sainte-Hélène, 3.58 m. c.; avec 7,009 hab.
Ascension.
Séchelles.
5. *Asie*, 1,151 m. c., avec 1,554,523 hab.
Ceylan.
Hong-Kong (Chine).
Ile Labuan.
6. *Terres australes*, env. 14,643 m. c. avec 441,178 h.
New-South-Wales (capitale Sidney).
Terre de Diémen (cap. Hobart-town).
Terres australes, occidentales et méridionales (Adélaïde, Perth).
Nouvelle-Zélande.
Iles Falkland.

III. Possessions de la Compagnie des Indes orientales.

Dans l'Indoustan : Bengale et Agra, Madras, Bombay.
Au delà du Gange :
Provinces conquises sur les Birmans (Assam, Jynteah, Cachar, Aracan (côtés de Téhasserim, etc.).
Colonies : Pennang, Wellesley, Malacca, Singapore.

Finances. Revenu net de 1852 : 53,210,065 liv. st.
Dépenses » 50,792,506 »

Excédant des recettes 2,417,559 liv. st ou 60,439,000 fr.

Digitized by Google

Dette consolidée. Montant (5 janv. 1853) 764,822,704 l. st.
Dépenses en 1852 27,550,851 »
Dette flottante. Dépenses en 1852 403,651 »
Armée. En 1853 : 129,661 h.
Marine. 545 vaisseaux de guerre (dont 180 à vapeur), portant de 2 à 200 canons. Cette flotte est montée en temps de paix par 140,000 marins.
Commerce. Sont entrés en 1851 : navires 32,961 ton. 6,988,233
» sortis » » 30,545 » 6,483,144
Exportation, en 1852, des produits du sol et de l'industrie britannique : 78,049,361 liv.st. (1,951 millions de fr.)
Importation : 109,345,409 » (2,733 millions de fr.)
Marine marchande. 31 décembre 1852 : 34,402 vaisseaux, jaugeant 4,424,392 tonneaux et montés par 245,512 hommes.
Monnaie. Livre sterling à 20 shillings à 12 pence = 25 fr. 21 c.
Capitale. Londres : 2,361,640 hab. Villes principales :
En Angleterre : Manchester, Liverpool, Birmingham, Leeds.
En Écosse : Édimbourg (83,000 hab.), Glasgow.
En Irlande : Dublin (301,000 hab.), Cork (107,000 h.).
Chef de l'État. Reine *Victoria I*, née 1819, succ. à son oncle le roi Guillaume IV, 21 juin 1837, mariée 1840 à son cousin le prince Albert, frère du duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha, né 1819. (Liste civile : 598,388 liv. st.).
Héritier du trône : Pr. Albert, prince de Galles, né 1841.
Détails sur la Compagnie des Indes. Recette en 1849-1850 : 20,275,831 liv. st. Dépenses : 17,406,306. Dette au 30 avril 1851 : 47,999,827 liv. st. Armée : 235,000 h.; flotte : 128 bât. avec 2,068 canons. Marine marchande : 3,300 bât. d'un tonnage de 478,000 tonneaux. Importation : 81 millions de thlrs. de Prusse. Exportation : 121 millions.

Superficie et population.

Grèce du continent	180	m. c. avec	250,627 hab.
Péloponèse	478.5	»	506,383 »
Iles	59.1	»	241,256 »
Total	717.6	»	998,266 hab.

Digitized by Google

Cette population renferme : 6,140 négociants.
29,600 marins, sans compter ceux de la marine royale
22,521 industriels.
10,366 individus livrés à l'exercice de métiers divers.
222,084 propriétaires-cultiv.
260 médecins.
206 avocats.
626 professeurs.
41,211 écoliers des deux sexes

Division territoriale : 10 préfectures (Nomoi), 42 éparchies et 266 communes.

Les Nomoi sont : Attique et Béotie.
Eubée.
Phthiotide et Phocide.
Acarnanie et Étolie.
Argolide et Corinthie.
Achaïe et Élide.
Arcadie.
Messénie.
Laconie.
Cyclades.

Finances. Recettes présumées de 1852 : 19,465,474 drachmes.
Dépenses » » 19,429,249 »

Dette en faveur du roi Louis de Bavière : 1,529,333 florins.
» Rothschild : 66,666,000 drachmes, garantie par la France, la Grande-Bretagne et la Russie.

Armée. En 1853 : 9,848 h., 800 chevaux.

Marine. En 1842, 34 bât. avec 131 canons ; en 1855, 18 bât. Officiers en service actif : 86.

Commerce. En 1849, importations : 20,799,501 dr. Exportations : 13,000,000 dr.

Marine marchande. 4,250 bât., jaugeant 247,661 tonn.

Monnaie. Drachme de 100 lepta = 97 1/2 cent.

Capitale. Athènes, avec env. 28,000 hab.

Chef de l'État. Roi *Othon*, frère du roi de Bavière, né 1815, élu roi de Grèce 1832, majeur 1835, marié 1836 avec Amélie, fille de feu le grand-duc Auguste d'Oldenbourg, née 1818. Il n'existe pas d'enfants de cette union.

Digitized by Google

HAMBOURG.

VILLE LIBRE.

(Confédération germanique.)

Superficie : 6.58 m. c.

Population. Villes . . 115,866
Faubourgs . 32,888 } 188,054 hab.
Campagne . 39,300

Finances. En 1853, budget projeté :
Recettes, 7,989,350 marc courant.
Dépenses, 9,672,075 » »

Dette. 66,940,287 mcs. banco.

Armée. Contingent à l'armée fédérale : 1,298 h.

Commerce. Valeur des importations en 1851 :
373,287,940 mcs. banco.
» exportations 338,163,370 » »

Marine marchande. 369 vaisseaux ; tonnage : 37,628 lasts.

Monnaie. Marc banco à 16 schillings = 1 fr. 85 c.

Pouvoir exécutif. Sénat.

HANOVRE.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 698,65 m. c.

Population. 1,819,253 hab. (dont 217,367 cath.).

Division territoriale. Arrondissements (landdrosteien) :

Hanovre,	Osnabruck.
Hildesheim,	Aurich.
Lunebourg,	Territ. de Clausthal.
Stade.	

Finances. Budget de 1853-54. Dépenses . 8,005,099 thlrs.
» Recettes . 8,332,718 »

Dette publique. Au 1er janvier 1852 : 32,073,596 thlrs.

Armée. 23,687 h., 2,968 chevaux.

Marine marchande. Bât. 794 ; tonnage 72,009 tonneaux.

Commerce. Voy. *Steuerverein*, p. 210.

Monnaie. Thaler à 24 gros = 3 fr. 71 c.

Digitized by Google

Capitale. Hanovre, 40,000 hab.

Chef de l'État. Roi *George V*, né 1819, succ. à son père Ernest-Auguste, 18 novembre 1851, marié 1843 à Marie, née 1818, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg.

HESSE.

ELECTORAL.

(Confédération germanique.)

Superficie et population :

Hesse infér. avec Schaumbourg	80.5 m. c.	366,663 hab.
Hesse supérieure.	36.2 »	122,432 »
Fulde	34.0 »	140,713 »
Hanau.	25.3 »	124,782 »
	176.0 m. c.	754,590 hab.

Finances. Dépenses, env. 4 millions de thlrs.

Dette. En 1840 : 1,642,566 thlrs.

Armée. 8,000 h.

Commerce. Voyez *Zollverein.*

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 71 c.

Capitale. Cassel avec 32,500 hab.

Chef de l'État. Électeur *Frédéric-Guillaume Ier*, né 1802, corégent 1831, succéda à son père, l'électeur Guillaume II, 20 nov. 1847, marié morganatiquement à Gertrude, comtesse de Schaumbourg.

HESSE.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 152.7 m. c.

Population. 854,314 hab. (dont 217,798 catholiques).

Division territoriale. Hesse supérieure.
Starkenbourg.
Hesse rhénane.

Finances. Recettes, 1850, 7,266,759 florins.
Dépenses » 8,266,884 »

Digitized by Google

Dette. 1) Pour chemins de fer, 13,848,607 florins.
2) Proprement dite, 4,346,267
Armée. 10,514 h.
Commerce. Voyez *Zollverein*.
Monnaie. Florin à 60 kreuzer = 2 fr. 12 c.
Villes. Darmstadt, capitale et résidence du grand-duc, avec 30,000 hab.
Mayence, avec 10,000 hab.
Chef de l'État. Grand-duc *Louis III*, né 1806, corégent 5 mars 1848, succéda à son père, Louis II, 16 juin 1848, marié en 1833, avec Mathilde, sœur du roi de Bavière.

HESSE-HOMBOURG.

LANDGRAVIAT.

(Confédération germanique.)

Superficie. 5 m. c.
Population. 24,921 hab.
Finances. 1852. Recettes, 307,556 fl.
Dépenses, 301,358 »
Dette en 1853. 1,245,980 fl.
Armée. 488 h.
Monnaie. Florin de 60 kreuzer = 2 fr. 12 c.
Villes, Hombourg (4,600 hab.).
Chef de l'État, Landgrave *Ferdinand*, né 1783, succéda à son père Gustave, 8 septembre 1848.

HOLLANDE. Voy. PAYS-BAS.

HOLSTEIN ET LAUENBOURG.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Voyez *Danemark*.

Digitized by Google

ILES IONIENNES (ÉTATS-UNIS DES).

RÉPUBLIQUE.

Superficie et *population* :

Iles :	Corfou,	10.69	m. c.	64,676 hab.
	Paxo,	1.22	»	5,017 »
	Ste-Maure,	8.48	»	18,676 »
	Ithaque (Théaki),	2.07	»	10,821 »
	Céphalonie,	16.39	»	69,984 »
	Zante (Zakyntho),	7.35	»	38,929 »
	Cérigo,	5.46	»	11,694 »
		51.66	»	219,797 »

(en 1852, 230,000 hab.)

Revenu annuel. 120,000 à 125,000 livres sterling.

Dette. 154,000 liv. sterl.

État militaire. Environ 3,000 h.

Marine. 1 frégate et 1 paquebot de guerre à vapeur (tous deux anglais et en station à Corfou); de plus : sous pavillon ionien, 2 bateaux à vapeur, qui servent à la communication entre les 7 îles.

Chef de l'État. Lord haut commissaire d'Angleterre, sir Henry-George Ward. (Assemblée législative de 40 membres; sénat de 5 membres.)

Villes. Corfou, 22,000 hab.; Zante, 24,000 hab.

LICHTENSTEIN.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 2 1/2 m. c.

Population. 6,351 hab. cathol.

Chef de l'État. Prince *Aloïs*-Joseph, né 1796, succéda à son père, le prince Jean, en 1836; marié à Françoise, comtesse de Kinsky.

Digitized by Google

LIMBOURG.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 40.1.
Population. 210,275 hab.
(Sauf ses rapports militaires avec la confédération germanique, ce duché fait partie du royaume des Pays-Bas.)

LIPPE-DETMOLD.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 20.96 m. c.
Population. 108,256 hab.
Finances. Revenus : 153,000 thlrs.
Dette. Nulle. Rente de 9,000 thlrs, en faveur de la Prusse, pour une partie de Lippstadt, cédée à la Prusse en 1850.
Armée. Contingent 853 h. ; réserve 243 h.
Commerce. Voyez *Zollverein.*
Monnaie. Voyez *Prusse.*
Capitale. Detmold.
Chef de l'État. Prince *Léopold,* né 1824, succéda à son père Léopold, 1er janvier 1851 ; marié à Élisabeth, fille d'Albert, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt.

LIPPE-SCHAUMBOURG.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 9.75 m. c.
Population. 30,226 hab.
Finances. 130,000 thlrs.
Dette. Nulle.
Armée. Contingent 432 h. ; réserve 144 h.
Commerce. Voyez *Steuerverein.*

Digitized by Google

Monnaie. Voyez *Prusse.*
Capitale. Bückebourg.
Chef de l'État. Prince *George,* né 1784, succéda à son père Philippe-Ernest, le 13 février 1787; marié 1816 à Ida, princesse de Waldeck et Pyrmont.
Héritier : son fils Adolphe, né 1817, marié 1844 à Hermine, princesse de Waldeck et Pyrmont.

LUBECK.

VILLE LIBRE.

(Confédération germanique.)

Superficie. 5.98 m. c.
Population. 54,166 hab.
Finances. Recettes en 1852 : 880,202 marks.
Dépenses » 889,859 »
Dette. 13,456,575 marks.
Armée. 940 h.
Commerce. Importation : 10 millions de thlrs; exportation : 8 millions.
Marine marchande. Bâtiments 78, tonnage 14,600 tonneaux.
Monnaie. Mark à 16 schellings = 1 fr. 53 c.
Chef de l'État. Sénat.

LUXEMBOURG.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 46.5 m. c.
Population. 194,619 hab.
Chef de l'État. Le roi des Pays-Bas. Lieutenant du roi depuis 1850 : le prince Henri des Pays-Bas, frère du roi.
Contingent à l'armée fédérale avec Limbourg : 2,750 h.

Digitized by Google

SAINT-MARIN (SAN).

RÉPUBLIQUE.

Superficie. 1 m. c.
Population. 7,600 hab.
Revenus. 6,000 scudi; dépenses, 4,000 scudi.
Pouvoir exécutif. Au nom du General-Consiglio-Principe, deux capitaines corégents, nommés pour six mois.

MECKLENBOURG-SCHWERIN.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 228 m. c.
Population. 542,763 hab. luthériens.
Finances. Budget 1851-1852. Recettes : 3,153,126 thlrs.
Dépenses : 3,395,476 »
Dette. 11,200,000 thlrs.
Armée. 2,665 h. et 491 chevaux.
Commerce. Importation : 3,000,000 thlrs. Exportation : 3,800,000 thlrs.
Marine marchande. Bât. 297 (plus 6 bateaux à vapeur et 41 bât. côtiers).
Monnaie. Écus à 48 schellings = 4 fr. 32 c.
Capitale. Schwerin (18,000 hab.). Port de mer : Rostock (21,000 hab).
Chef de l'État. Grand-duc *Frédéric-François*, né 1823, succéda à son père Paul-Frédéric le 7 mars 1842, marié 1849 à Augusta, princesse de Reuss-Schleiz-Kœstritz.
Fils aîné, héritier du trône : Frédéric-François, né 1851.

MECKLENBOURG-STRÉLITZ.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie et population.

Duché de Strélitz,	29.6 m. c.	80,374 hab.
Principauté de Ratzebourg.	6.5 »	15,918 »
	36.1 »	96,292

Digitized by Google

Dépenses annuelles. 1,019,000 thlrs.
Dette. 1,200,000 thlrs.
Armée. 800 h.
Commerce. Import. 800,000 thlrs. Export. 900,000 thlrs.
Monnaie. Thaler à 48 schellings = 4 fr. 32 c.
Capitale. Neu-Strelitz avec 8,000 hab.
Chef de l'État. Grand-duc *George*, né 1777, succ. à son père Charles, 6 nov. 1816, marié 1817 à Marie, fille de Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel. Fils aîné, héritier du trône : Frédéric-Guillaume, né 1819, marié 1843 à Augusta, princesse de Cambridge.

MODÈNE.

DUCHÉ.

Superficie. 110 m. c.
Population. 586,458 hab.
Division territoriale. Modène, Reggio, Guastalla, Frignano, Garfagnana, Massa-Carrara et Lunigiana.
Finances. En 1851, revenus 3,418,622 francs; dépenses 8,728,133 fr.
Armée. 3,500 h.; y compris la réserve, 14,356.
Commerce. Imp. 2,600,000 thlrs. Exp. 3,200,000 thlrs.
Monnaie. Lira à 100 centesimi = 1 fr.
Capitale. Modène avec 27,000 h.
Chef de l'État. Duc *François V*, né 1819, succ. à son père François IV, 21 janvier 1846, marié 1842 à Adelgonde, sœur du roi de Bavière.

MONACO.

PRINCIPAUTÉ PLACÉE SOUS LE PROTECTORAT DE LA SARDAIGNE.

Superficie. 2 1/2 m. c. géogr.
Population. 6,800 hab.
Capitale. Monaco (1,200 h.).
Revenu. Environ 100,000 fr.
Souverain. Prince *Florestan Ier*, né 1785, marié 1816, à Caroline née Gibert de Lametz, dont il eut le prince héréditaire Charles, duc de Valentinois, né 1818, marié 1846 à Antoinette, comtesse de Mérode.

Digitized by Google

NASSAU.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 84.5 m. c.
Population. 429,060 hab. (dont 195,998 catholiques).
Division territoriale. 11 cercles et 20 bailliages.
Finances. Revenus de l'État : plus de 4 millions de florins.
Dette. En 1850 : 10,200,000 fl.
Armée. 7,317 h.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Florin à 60 kreuzer = 2 fr. 12 c.
Capitale. Wiesbaden avec 14,000 hab.
Chef de l'État. Duc *Adolphe,* né 1817, succ. à son père Guillaume 20 août 1839, marié 1851 en secondes noces à Adélaïde, princesse d'Anhalt-Dessau, dont il a un fils, Guillaume, né 1852.

OLDENBOURG.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 114.88 m. c.
Population. 281,923 hab.
Division territoriale. Duché d'Oldenbourg. . 225,699 hab.
Seigneurie de Kniphausen. 3,112 »
Principauté de Lubeck. . 22,146 »
» Birkenfeld. 30,966 »

Finances (1854). Recettes : Oldenbourg 891,000 thlrs.
Lubeck. 137,400 »
Birkenfeld. 117,000 »
Dépenses : Oldenbourg. 979,000 »
Lubeck. 143,300 »
Birkenfeld. 127,800 »

Armée. 3,673 h.; en activité, 1,437.

Digitized by Google

Dette. 1,600,000 thlrs.
Commerce. Voy. *Steuenverein.*
Marine marchande. Bât. : 490. Tonnage : 30,774 tonneaux.
Monnaie. Rixdaler à 72 grot = 3 fr. 71 c.
Capitale. Oldenbourg avec 6,500 hab.
Souverain. Grand-duc *Pierre*, né 1827, succ. à son père, le grand-duc Auguste, le 27 février 1853, marié 1852 à Élisabeth, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg. Fils : Auguste, né 1852.

PARME.

DUCHÉ.

Superficie. 113 m. c. géogr.
Population. 502,841 hab.
Provinces. Parme, Borgo San Donnino, Plaisance, Val di Taro, Lunigiana de Parme.
Finances. Recettes : 9,571,685 lire.
Dépenses : 9,836,900 »
Dette. 6,700,000 lire.
Armée. Pied de guerre 8,597, pied de paix 6,113 h.
Monnaie. Lira à 20 soldi (sous) = 1 fr.
Villes principales. Parme (40,938 h.), Plaisance (29,500 h.).
Souverain. Duc *Charles III*, né 1823, succ. à son père le duc Charles II d'après l'acte d'abdication du 14 mars 1849, marié 1845 à Louise de Bourbon, fille du duc de Berry, dont il eut 1848 Robert, prince de Plaisance, prince héréditaire.

PAYS-BAS.

ROYAUME.

Superficie. (Sans le Grand-Duché de Luxembourg. Voy. plus haut) 594 m. c.
Population en 1852. 3,168,006 hab., dont 1,161,148 cath. et 58,518 juifs.

Provinces. Brabant,	93.395 m. c.,	398,433	hab.
Gueldre,	92.720 »	374,734	»
Hollande méridion.	55.275 »	568,872	»
» septentrion.	45.153 »	479,567	»

Digitized by Google

	Zélande,	31.683	m. c.	161,495 hab.
	Utrecht,	25.244	»	150,127 »
	Frise,	58.589	»	249,769 »
	Overyssel,	60.530	»	218,702 »
	Groeningue,	41.607	»	189,180 »
	Drenthe,	48.529	»	85,675 »
	Duché de Limbourg.	40.100	»	206,600 (1)
Colonies.	ASIE.			
	Java et pays adjac.	2444.6	m. c.	9,560,580 hab.
	Sumatra (Est),	2200.6	»	938,585 »
	Benkulen,	455.6	»	95,875 »
	Lampongs,	475.0	»	82,900 »
	Palembang,	2558.4	»	272,000 »
	Indragiri,	676.8	»	50,000 »
	Assahan, Batoe, etc.	352.8	»	100,000 »
	Banca,	356.0	»	43,000 »
	Rhio,	148.6	»	30,000 »
	Sambas (Bornéo),	244.3	»	46,819 »
	Côtes est de Bornéo,	2561.6	»	304,076 »
	» ouest »	6567.8	»	311,100 »
	Macassar,	2149.9	»	1,569,000 »
	Amboine,	478.9	»	277,508 »
	Menado,	1267.2	»	185,000 »
	Ternate,	1129.7	»	97,329 »
	Banda,	411.3	»	155,765 »
	Timor,	1042.6	»	1,057,800 »
	Lombok,	191.5	»	1,105,000 »
	Nouvelle-Guinée,	3210.0	»	200,000 »
		28923.2	»	16,478,137 »
AMÉRIQUE.				
	Guyane,	2812.5	»	64,270 »
	Curaçao et Saint-Eustache,	17.4	»	26,311 »
AFRIQUE.				
	Côtes de Guinée,	500.0	»	100,000 »
	Total des colonies.	32253.1	»	16,668,718 »

1) Ces chiffres se rapportent à l'année 1869.

Digitized by Google

Finances du royaume. Le budget de 1854 s'élève pour les

Dépenses à	fl.	70,216,937 71
Recettes à	»	71,789,752 51
Boni présumé	fl.	1,572,814 80

Finances coloniales pour 1850.

A. Indes orientales.	Recettes,	71,621,744 fl.
	Dépenses,	67,979,016 »
	Excédant présumé,	3,642,728 »
B. Indes occidentales.	Dépenses,	1,585,186 »
	Recettes,	1,181,143 »
	Déficit,	404,043 »

Dette. 1er janvier 1853, 1,206,493,330 florins. Intérêts : 35,693,773 fl.

Armée. 43,000 h. en temps de paix; 76,000 en temps de guerre.

Marine militaire. 101 bâtiments armés avec 2,350 canons, plus 43 chaloupes canonnières armées de 152 pièces. Le corps de la marine comprend 1 amiral, 3 vice-amiraux, 4 contre-amiraux, 20 capitaines de vaisseau, 30 capitaines de frégate, 281 lieutenants de 1re et 2e classe, etc. Force de la marine en service actif : 4,770 h. sans les officiers. Soldats marins, 2 divisions d'infanterie (1,524 h.)

Commerce.

En 1850.	Import.	284,404,338 fl.	Export.	250,602,066 fl.
» 1851	»	303,993,224 »	»	242,744,806 »

Marine marchande. Bâtiments 2,395, tonnage 224,666 tonn.

Monnaie. Florins à 100 cents = 2 fr. 11 c.

Villes principales. Amsterdam (242,060 h.), Rotterdam (85,000 h.), La Haye (66,000 h.), Utrecht (45,000 h.), Leyde (38,500 h.), Maestricht (31,000 h.).

Souverain. Roi *Guillaume III*, né 1817, succède à son père Guillaume II le 17 mars 1849, marié 1839 à Sophie, fille du roi de Wurtemberg. Prince héréditaire : Guillaume, prince d'Orange, né 1840.

Digitized by Google

POLOGNE.

ROYAUME.

(Incorporé à l'empire russe.

Superficie et population en 1849.

Gouvernement de Varsovie,	672 m. c.,	1,527,642	hab.
» Radom,	439 »	926,574	»
» Lublin,	564 »	1,003,758	»
» Plock,	503 »	542,135	»
» Augustowo,	542 »	617,942	»
Ville de Varsovie,	—	163,304	»
	2,320 »	4,781,355	»

Revenu public en 1844. 14,773,736 roubles.
Commerce en 1849. Importations, 8,303,562 roubles.
Exportations, 7,684,217 »
Monnaie. Voy. *Russie.*
Souverain. L'Empereur de Russie.

PONTIFICAT SOUVERAIN DE ROME.

Superficie. 727.40 m. c.
Population. 2,898,115 hab. sans compter 10,000 israélites.
Division du pays. Rome et Comarca, 6 légations (Bologne, Ferrare, Forli, Ravenne, Urbino e Pesaro, Velletri) et 13 délégations.
Finances. Budget pour 1852. Recettes, 61,108,126 fr.
Dépenses, 70,985,304 »
Dette en 1851. Intérêts, 4,300,000 scudi romains.
Force armée. Effectif réel en 1853 : 12,828 h.
Commerce (1850). Importations, 9,908,908 scudi.
Exportations, 9,289,841 »
Marine marchande. 863 grands bâtiments portant 28,204 tonnes, 567 plus petits, et 9,110 marins.
Monnaie. Scudo romano (à 10 paoli de 10 bajocchi) = 5 francs 45 4/10 centimes.
Capitale. Rome avec 175,838 hab. Villes principales : Bo-

Digitized by Google

logne avec 71,000 hab., Ancône (port de mer) avec 35,000 hab., Pérouse, Ferrare, Ravenne, Macerata.

Chef de l'État. Pape *Pie IX* (Jean-Marie), comte de Mastaï-Ferretti, né 1792, évêque d'Imola 1832, cardinal réservé in petto 1839, préconisé 1840, élu pape comme successeur de Grégoire XVI, 16 juin 1846, quitte Rome 24 nov. 1848, revient 12 août 1850.

PORTUGAL.

ROYAUME.

Division du royaume.

	Superficie.	Population. (1841)
Continent. (Provinces de Minho, Douro, Tras-os-Montes, Beira-Alta, Beira-Baixa, Estremadura, Alemtejo, Algarve)	1,659 m. c.	3,412,500 hab.
Iles Açores et Madeira.	70 »	330,500 »
Possessions d'outre-mer :		
Afrique. Cap Vert, côte de Guinée, Angola, etc., Mozambique, île de St-Thomé, etc.	24,838 »	786,610 »
Asie. Ile de Goa, Salcete, Bardez, nouv. conquêtes, ville de Goa, Damao, Diu, etc.	73 »	381,720 »
Océanie et Chine (Macao).	1,633 »	223,310 »
	28,273 »	5,134,640 (1).

Finances. Budget 1852-53. Recettes, 2,400,000 liv. sterl.
Dépenses, 3,015,000 »

Dette en 1845. a.) consolidée 113,780,880 th. de Prusse.
b.) non consolidée 15,654,114 »
Total. 129,434,994 »

Armée. 28,814 h. (pied de paix). Dans les colonies, 9,000 h. de ligne (4,600 en Afrique, 4,400 en Asie).

(1) Le chiffre de 1850 porte 6,163,288.

Digitized by Google

Flotte. 59 bâtiments, portant 717 canons.

Commerce. Importation, environ 8 millions de thalers prussiens.
Exportation, » 7 » »

Marine marchande. Bâtiments, 386 (plus 2,500 côtiers); tonnage, 3,700 tonn.

Monnaie. 1 milréis à mille réis = 7 fr. 07 c.; un conto = 1,000 milréis.

Villes. Lisbonne, capitale (241,500 hab.), Porto (62,000 hab.).

Souverain. Reine *Dona Maria II* da Gloria, née 1819, reine de Portugal par l'abdication de son père dom Pedro IV, 2 mai 1826, sous tutelle, mariée 1.) 1834, à Auguste, duc de Leuchtenberg, mort 1835; 2.) 1836, à Ferdinand, fils du duc Ferdinand de Saxe-Cobourg et neveu du roi des Belges, né 1816. Héritier : le prince royal, Pedro de Alcantara, duc de Bragance-Bourbon, né 1837 (1).

PRUSSE.

ROYAUME.

Superficie et population. Provinces :

1. Prusse orientale,	706.34 m. c.	1,461,580	hab.
2. » occidentale,	471.69 »	1,025,713	»
3. Posnanie,	536.51 »	1,352,014	»
4. Poméranie,	574.33 »	1,197,701	»
5. Silésie,	741.74 »	3,061,593	»
6. Brandebourg,	734.14 »	2,129,022	»
7. Saxe,	460.63 »	1,781,297	»
8. Westphalie,	367.96 »	1,464,921	»
9. Province rhénane,	487.14 »	2,811,172	»
10. Hohenzollern-Hechingen,	5.50 »	20,471	»
11. » Sigmaringen,	15.80 »	41,141	»
Total.	5,104.78 »	16,346,625 (2)	

(Les cinq huitièmes de la population appartiennent au culte évangélique).

(1) Au moment de mettre sous presse nous recevons la nouvelle de la mort de la reine de Portugal (15 novembre 1853).

(2) Le chiffre de la population s'est élevé en 1852 à 16,935,420 hab. La superficie du territoire qui fait partie de la confédération germanique s'élève à 338.7 m. c. géogr.

Digitized by Google

Finances. Budget pour 1852.

Recettes avec excédant des années précédentes,	97,001,021 th.
Dépenses ordinaires et extraordinaires,	99,434,734 »
Déficit,	2,433,713 »

Dette en 1853. 220,276,491 thalers.

Armée. Force totale de l'armée active y compris la réserve, 225,550 hommes.
Id. de la landwehr du 1er ban, 174,616 »
Id. » 2e » 175,196 »
Flotte. Bât. 51, avec 188 canons. 575,362 »
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Marine marchande. Bât. 998, d'un tonnage de 266,496 tonn., plus 546 côtiers et 30 bateaux à vapeur.
Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 frs 71 c.
Villes principales. Berlin avec 442,487 h., Breslau (112,194), Cologne avec Deutz (100,000), Königsberg (75,234), Danzig (66,827), Magdebourg (55,816), Aix-la-Chapelle (48,688), Stettin (41,573), Posen (40,209).
Chef de l'État. Roi *Frédéric-Guillaume IV*, né 1795, succède à son père Frédéric-Guillaume III, 7 juin 1840, marié 1823 à Élisabeth, fille du feu roi Maximilien de Bavière. Héritier du trône : son frère Guillaume, prince de Prusse, né 1797, marié 1829 à Auguste, fille du grand-duc Charles-Frédéric de Saxe-Weimar.

REUSS (*branche aînée*) ou REUSS-GREIZ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 6,8 m. c.
Population. 35,159 hab.
Revenus des caisses des tailles, 58,000 thlrs.
Contingent à l'armée fédérale. 223 h.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Capitale. Greiz (6,500 h.).
Souverain. Prince *Henri XX*, né 1794, successeur de son frère Henri XIX, 31 oct. 1836, marié en secondes noces 1839 à

Digitized by Google

Caroline, fille de feu Gustave, landgrave de Hesse-Hombourg, dont il a une fille et deux fils.

REUSS (*branche cadette*) ou REUSS-SCHLEIZ-LOBENSTEIN ET EBERSDORF.

(Confédération germanique.)

Superficie et population. Schleiz, Lobenstein et Ebersdorf, Gera, 21.1 m. c.; 77,016 hab.
Revenus des caisses des villes. 115,000 thalers.
Contingent à l'armée fédérale. 522 h.
Commerce. Voy. *Zollverein*.
Villes. Gera (11,300 h.), Schleiz (5,000).
Souverain. Prince *Henri LXII*, né 1785 (n'est point marié).

RUSSIE.

(empire.)

Superficie et population.

1. Russie européenne, la Pologne et le grand-duché de Finlande compris,	98,837 m. c.		69,285,970 hab.	
2. Russie asiatique (Sibérie orientale et occidentale. Pays Transcaucasiens).	226,903	»	5,585,000	»
3. Russie américaine.	17,500	»	61,000	»
	345,240	»	65,931,970	»

La Russie d'Europe se compose de 49 provinces; sans compter le royaume de Pologne (voy. plus haut) et le grand-duché de Finlande (6,400 m. c. et 1,412,315 hab.).

Finances. Hübner fixe les dépenses annuelles à 110 millions de thalers prussiens.
Dette publique. 401,552,111 roubles d'argent.
Armée. 700,000 hommes. Ne sont pas comprises les troupes régulières servant à des besoins locaux, évaluées à 193,000 h., ni les troupes irrégulières (Cosaques), au nombre d'environ 126,200 h.

Digitized by Google

Flotte. 60 vaisseaux de ligne, 37 frégates, 70 corvettes, etc.; et 40 bateaux à vapeur.

Commerce. En 1850 : exportations 98,448,172 roub. d'arg.
importations 93,948,024 »

Marine marchande. 800 bâtiments d'un tonnage de 280,000.

Monnaie. Rouble d'argent à 100 kopecks = 4 fr.

Villes principales (au delà de 50,000 âmes) : St.-Pétersbourg, capitale (473,437 h.), Moscou (350,000), Varsovie (163,304), Odessa (80,000), Riga (70,000), Wilna (60,000), Kasan (50,000), Astrakhan (50,000).

Souverain. Empereur *Nicolas I*, né 1796, succéda à son frère Alexandre, 1 décembre 1825, marié 1817 à Alexandra, sœur du roi de Prusse.

Fils, héritier du trône : césarowitch Alexandre, né 1818, marié 1841 à Marie, sœur du grand-duc de Hesse-Darmstadt, dont il a quatre fils.

SARDAIGNE.

ROYAUME.

Superficie. 1,373 m. c.

Population. En 1848 : 4,916,084 hab. (dont 547,948 dans les îles de Sardaigne et de Capraia).

Divisions administratives. I. Terre ferme : Turin, Gênes, Chambéry, Alexandrie, Coni, Novare, Nice, Annecy, Ivrée, Savone, Verceil. — II. Iles : Cagliari, Nuoro, Sassari.

Finances. Budget de 1853. Recettes 109,223,934 fr.
Dépenses 150,927,376 » .

Dette au 1er janvier 1853 : 527,852,826 fr.

Armée. Officiers : 4,102 ; soldats : 47,639; total 51,741 h.

Marine. Matériel : 8 frégates, 4 corvettes, 3 brigantins, 1 brick, 6 bateaux à vapeur, etc.; en tout 40 bâtiments et 900 canons. Personnel : 2,860 h.

Commerce. Importations, 50 millions d'écus de Prusse.
Exportations, 42 » »

Marine marchande. Bât. : 3,305 ; tonnage : 167,201 tonn.

Monnaie. Lira nuova à 100 centesimi = 1 fr.

Villes. Turin, capitale (136,849 h.), Gênes (100,382), Alessandria (46,000).

Digitized by Google

Chef de l'État. Roi *Victor-Emmanuel II,* né 1820, succ. à son père le roi Charles-Albert (+ 1849), marié 1842 à Adélaïde, fille de Renier, archiduc d'Autriche.

Fils héritier : Humbert, prince de Piémont, né 1844.

SAXE.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 271.83 m. c.
Population. 1,894,431 hab. (dont 33,725 catholiques).
Division. Quatre cercles : Dresde, Leipzig, Zwickau, Budissin (Bautzen).
Finances. Recette et dépense : 8,281,728 thlrs.
Dette. 43,132,148 thlrs.
Armée. 25,400 h.
Commerce. Voy. *Zollverein,*
Monnaie. Écu de 3 fr. 70 c.
Capitale. Dresde : 90,169 hab. Ville de Leipzig : 64,000 h.
Chef de l'État. Roi *Frédéric-Auguste,* né 1797, succ. par la renonciation de son père 1830, à son oncle le roi Antoine, 6 juin 1836; marié en secondes noces à Marie, fille du feu roi Maximilien de Bavière.

Héritier du trône : son frère Jean, né en 1801, marié 1822 à Amélie, sœur de la reine, dont il a 8 enfants, 6 filles et 2 fils, dont l'aîné est Albert, né 1828, époux, depuis le 18 juin 1853, de la princesse Caroline de Wasa.

SAXE-ALTENBOURG.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 24 m. c.
Population. 132,849 hab. protestants.
Finances. Dépenses : 669,666 thlrs.
Dette. 1,842,629 thlrs (papier-monnaie compris).
Contingent militaire. 1,474 h.
Commerce. Voy. *Zollverein.*

Digitized by Google

Monnaie. Comme en Prusse.
Capitale. Altenbourg (15,000 hab.).
Chef de l'État. Duc ***Ernest***, né 1826, succ. à son père George, 3 août 1853, marié 1853 à la princesse Agnès d'Anhalt-Dessau.

SAXE-COBOURG-GOTHA.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie et population.

Cobourg (duché) . .	10.5 m. c.	44,456	hab.
Gotha (duché) . . .	25.8 »	105,956	»
Total. . .	36.3 m. c.	150,412	hab.

Finances. Dépenses et recettes : Cobourg 369,000 florins.
» » Gotha . 971,750 thlrs.
Dette effective. 1,931,052 thlrs.
Armée. 1,860 h. de ligne et un bataillon de réserve.
Commerce. Voy. ***Zollverein.***
Monnaie. A Cobourg, florin de 60 kreuzer = 2 fr. 12 c.
A Gotha, thaler de 30 gros = 3 fr. 71c.
Capitale. Cobourg (11,000 h.), Gotha (15,000).
Chef de l'État. Duc ***Ernest II***, né 1818, succ. à son père Ernest I, 29 janvier 1844, marié 1842 à Alexandrine, sœur du grand-duc de Bade.

SAXE-MEININGEN.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 45.75 m. c.
Population. 166,364 hab.
Finances. Revenus : 1,441,433 florins du Rhin.
Dette. En 1853, 4,307,132 florins.
Armée. Contingent fédéral : 1,150 hommes.
Commerce. Voy. ***Zollverein.***
Monnaie. Florin de 60 kreuzer = 2 fr. 12 c.

Digitized by Google

Capitale. Meiningen (6,500 hab.).

Chef de l'État. Duc *Bernard*, né 1800, succ. à son père le duc George, 24 décembre 1803, sous tutelle jusqu'en 1821, marié 1825 à Marie, fille de feu Guillaume II, électeur de Hesse.

Prince héréditaire : George, né 1826, marié 1851 à Charlotte, fille d'Albert, prince de Prusse.

SAXE-WEIMAR-EISENACH.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 66 m. c.

Population. 262,524 hab. (dont 10,600 catholiques).

Finances. Dépenses, période 1854-1856 : 1,539,148 thlrs.

Dette, 3,795,906 thlrs.

Armée. Contingent fédéral : 2,010 h.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Monnaie. Comme en Prusse.

Capitale. Weimar : 13,000 hab.

Chef de l'État. Grand-duc *Charles,* né 1818, succ. à son père Charles-Frédéric, juillet 1853, marié 1842 à Sophie, sœur du roi des Pays-Bas.

Prince héréditaire : Charles-Auguste, né 1844.

SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 15.57 m. c.

Population. 69,038 hab.

Finances (1853). Dépenses et recettes : 720,698 florins.

Dette. 200,540 florins.

Armée. Contingent : 809 h. (la réserve comprise).

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Monnaie. Comme en Prusse ; et flor. de 60 kreuzer = 2 fr. 12 c.

Capitale. Rudolstadt : 5,400 hab.

Digitized by Google

Souverain. Prince *Gunther*, né 1793, succ. à son père Louis-Frédéric, 28 avril 1807, marié 1816 à Auguste, princesse d'Anhalt-Dessau.

SCHWARZBOURG-SONDERSHAUSEN.

PRINCIPAUTÉ.

Confédération germanique.

Superficie. 15.44 m. c.
Population. 60,840 hab.
Finances. Dépenses : 495,756 thlrs.
Dette. 12,700,000 thlrs.
Armée. Contingent : 451 h.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Comme en Prusse.
Capitale. Sondershausen, 4,300 hab.
Souverain. Prince *Gunther*, né 1801, succ. à son père, par suite d'abdication en 1835, marié : 1.) 1827 à Marie, princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt ; 2.) 1835 à Mathilde, princesse de Hohenlohe-Oehringen.

Prince héréditaire : Gunther, né 1830.

SUÈDE ET NORWEGE.

ROYAUME.

I. Suède.

Superficie. 8004.75. (L'île de Saint-Barthélemy, dans les Indes occidentales : 3 m. c.)
Population. 3,433,803 hab. luthériens.
Division territoriale. 24 provinces.
Finances. En 1851. Recettes, 10,974,580 écus banco.
Dépenses, 12,229,460 »
Dette. Nulle.
Armée. 34,363 h., sans les troupes de réserve. Dépenses en 1850 : 6,449,421 écus banco.
Flotte. 330 bât. (10 vaisseaux, 8 frégates, 8 bricks et corvettes, etc.).

Digitized by Google

Commerce. En 1851. Exportations, 26,958,000 écus banco.
Importations, 28,048,000 »
Marine marchande. 1,407 bâtiments, avec 212,367 tonneaux, plus 61 bât. à vapeur.
Monnaie. 1 écu banco à 48 schillings = 2 fr. 10 c.
1 speciesthaler à 120 schillings = 5 fr. 63 c.
Capitale. Stockholm : 93,070 hab.

II. Norwége.

Superficie. 5799.21 m. c.
Population. 1,328,471 hab. luthériens.
Division administrative. 17 bailliages.
Finances. Dépenses : 3,200,000 écus en esp. = 16,000,000 fr.
Armée. 23,484 h.
Elotte. 2 frégates, 4 corvettes, 1 brick, 5 schooners, 5 vapeurs, 136 chaloupes canonnières.
Marine marchande. 2,476 bât. de 275,220 tonneaux.
Monnaie. Comme en Suède.
Capitale. Christiania : 25,000 hab.
Souverain des deux pays. Roi *Oscar I*, né 1799, succ. à son père Charles XIV (Bernadotte), 8 mars 1844, marié 1823, à Joséphine, fille d'Eugène (Beauharnais), duc de Leuchtenberg. Prince royal : Charles, duc de Scanie, né 1826, marié 1850 à Louise, fille du prince Frédéric des Pays-Bas.

Digitized by Google

SUISSE.

CONFÉDÉRATION DE VINGT-DEUX CANTONS OU RÉPUBLIQUES.

Cantons.	*Superficie.* m. c.	*Population.* hab.	*Chefs-lieux.*	hab.
Berne . . .	120.83	457,921	Berne	25,000
Zurich . . .	32.25	250,134	Zurich	13,500
Argovie . .	23.7	199,720	Aarau	4,500
Vaud . . .	55.75	199,453	Lausanne	16,200
Saint-Gall. .	35.57	169,508	Saint-Gall	11,500
Lucerne . .	27.71	132,789	Lucerne	8,500
Tessin . . .	48.81	117,397	Lugano	4,700
Fribourg . .	26.6	99,805	Fribourg	9,200
Grisons . .	140.00	89,840	Coire	3,350
Thurgovie. .	12.66	88,819	Frauenfeld	2,200
Valais . . .	78.38	81,527	Sion	3,300
Neuchâtel . .	13.22	70,679	Neuchâtel	6,500
Soleure . .	12.01	69,613	Soleure	4,600
Genève . .	4.31	63,932	Genève	29,000
Appenzell . .	7,21	54,896	Appenzell	3,200
Bâle-Campag.	8.0	47,830	Liestall	2,300
Schwytz . .	15.96	44,159	Schwytz	5,000
Schaffhouse .	5.46	35,278	Schaffhouse	7,500
Glaris . . .	13.2	30,197	Glaris	4,700
Bâle-Ville .	0.71	29,355	Bâle	21,500
Zug . . .	4.03	17,456	Zug	3,550
Uri	19.85	14,500	Altdorf	1,800
Unterwalden (le haut).	12.04	13,798	Sarnen	4,000
(le bas).		11,337	Stanz	3,500
	718.70	2,390,116	dont 971,840 cathol.	

En tout 22 cantons, dont 3 (Appenzell, Unterwalden et Bâle) sont divisés en deux demi-cantons.

Finances. Budget pour 1852. Recettes, 12,565,000 francs.
Dépenses, 12,025,000 »

Digitized by Google

Armée fédérale. Armée régulière 72,000 h. } 108,000 h.
réserve 36,000 h. }
Commerce. (Selon Hübner). Importations, 138,750,008 fr.
Exportations, 91,875,000 »
Monnaie fédérale. 1 franc à 100 centimes.
Pouvoir exécutif fédéral. Ministère fédéral. Président de la confédération, chef du cabinet pour 1853 : docteur Guill. Naeff.
Pouvoir législatif. a) Conseil national. b) Conseil des États.
Ville fédérale. Berne.

TOSCANE.

GRAND-DUCHÉ

Superficie. 402.5 m. c.
Population (1853). 1,796,078 hab.
Division administrative. 6 départements, plus le gouvernement de Livourne et celui de l'île d'Elbe.
Finances. Dépenses ordinaires de 1852, 55,818,193 lire.
Recettes » 36,438,967 »
L'excédant des recettes sur les dépenses ordinaires est absorbé par des dépenses extraordinaires qu'occasionne l'occupation étrangère qui, en 1852, a coûté à la Toscane 2,770,441 livres, sans compter 4,798,653 livres payées à l'Autriche pour les années 1849 et 1850.
Armée de terre et de mer : 14,759 h.
Commerce. Importations, 105,000,000 francs.
Exportations, 82,800,000 »
Marine marchande. Bât. 911 ; tonnage : 57,507 tonneaux.
Monnaie. 1 lire = 84 centimes.
Villes. Florence : 111,886 hab.; Livourne : 76,772 hab.
Chef de l'État. Grand-duc *Léopold II,* archiduc d'Autriche, né 1797, succ. à son père le grand-duc Ferdinand III, 18 juin 1824, marié : 1.) 1827, à Marie, sœur du roi de Saxe, † 1832 ; 2.) à Antoinette, sœur du roi des Deux-Siciles.
Héritier né du deuxième lit : archiduc Ferdinand, né 1835.

Digitized by Google

DE TURQUIE.

EMPIRE.

Superficie. 121,000 lieues carrées.

Population.

I. Europe.	Thrace, Bulgarie, Moldavie, Valachie, Bosnie et Herzegovine, Roumélie et Thessalie, Albanie, Serbie, Iles,	15,500,000 hab.
II. Asie.	Asie Mineure, Syrie, Mésopotamie et Kourdistan, Arabie,	16,050,000 hab.
III. Afrique.	Égypte, Tripoli, Fez, Tunis,	3,800,000 hab.
	Total. . .	35,350,000 hab.

Division administrative.

I. Europe : 15 eyalets ou gouvernements généraux.
II. Asie : 18 » »
III. Afrique : 3 » »

Finances. Dépenses et recettes : 173,000,000 francs (selon M. Ubicini).

Armée active. 178,680 h. Réserve : 148,680 h. Troupes irrégulières : 61,500 h. Contingents auxiliaires : 110,000 h. Total : 498,860 h.

Flotte. 70 bâtiments, montés par 34,000 matelots et 4000 soldats d'infanterie de marine.

Commerce. Valeur des échanges entre la Turquie et les pays étrangers : Importations, 257,000,000 fr.
Exportations, 193,000,000 »

Monnaie. Piastre à 40 paras = 2 fr. 62 c.

Villes. Constantinople : 750,000 h.; Andrinople : 100,000 h. En Asie, Smyrne : 130,000 h.; Damas : 120,000 hab.

Digitized by Google

Souverain de la Turquie. Sultan *Abdul-Medjid-Khan*, né 1823, succ. à son père le sultan Mahmud-Khan II, 2 juillet 1839, père de 12 enfants, dont l'aîné Mourad est né le 22 septembre 1840.

La MOLDAVIE et la VALACHIE (principautés danubiennes) forment des États particuliers de la Turquie, tributaires de celle-ci, mais jouissant d'institutions propres et de la protection de la Russie. Elles sont gouvernées par des hospodars, nommés à vie.

Population de la Moldavie : 1,254,447 hab. (cap. Jassy).
» Valachie : 2,324,484 » (cap. Bukarest).
Hospodar de la Moldavie : Grégoire Ghika.
» Valachie : Barbo Dimitri Sürbey.

Le MONTÉNÉGRO, situé entre l'Albanie, la Bosnie et la Dalmatie, forme depuis 157 ans un État particulier, sous l'administration des chefs de la famille Petrovich-Njegosch. — *Superficie :* 70 m. c. — *Population :* Environ 120,000 h. dont 20,000 en état de porter les armes. — *Prince :* Daniel I Petrovich-Njegosch (né le 25 mai 1826). — Le sénat est composé de 12 membres).

WALDECK.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 21.67 m. c.
Population. 58,219 hab.
Armée. Contingent fédéral : 519 h.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Comme en Prusse.
Chef-lieu. Arolsen.
Souverain. Prince *George-Victor*, né 1831, succ. à son père en 1845, majeur en 1852.

WURTEMBERG.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 354 m. c.
Population. 1,809,404 hab.

Digitized by Google

Division administrative. 4 cercles : Neckar, Forêt-Noire, Danube, Jaxt.

Finances. 1852-53. Dépenses : 12,446,214 florins.

Dette. 48,423,178 flor.

Armée. Temps de guerre : 19,107 h.; temps de paix : 8,275 h.

Commerce. Voy. ***Zollverein.***

Monnaie. Florin à 60 kreuzer = 2 fr. 12 c.

Capitale. Stuttgart, avec 42,000 h.

Souverain. Roi ***Guillaume I***, né 1781, succ. à son père le roi Frédéric, le 30 octobre 1816, marié : 1.) 1816 à Catherine de Russie; 2.) 1820 à sa cousine Pauline, princesse de Wurtemberg.

Prince royal du deuxième lit : Charles, né 1823, marié 1846 à Olga, fille de Nicolas, empereur de Russie.

ZOLLVEREIN. Voy. **CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.**

Digitized by Google

II. — Amérique.

AMERIQUE DU NORD.

(Confédération de Républiques.)

Nom, superficie et *population* des États et territoires composant l'Union :

1.	Alabama,	2,389	m. c. géogr.	779,001 hab.
2.	Arkansas,	2,458	»	198,796 »
3.	Californie,	8,905	»	214,000 »
4.	Caroline du Nord,	2,063	»	868,870 »
5.	Caroline du Sud,	1,328	»	668,247 »
6.	Connecticut,	224	»	371,947 »
7.	Delaware,	100	»	90,407 »
8.	Floride,	2,533	»	89,459 »
9.	Georgie,	2,920	»	888,726 »
10.	Illinois,	2,656	»	855,384 »
11.	Indiana,	1,592	»	990,258 »
12.	Iowa,	2,398	»	192,247 »
13.	Kentucky,	1,907	»	993,344 »
14.	Louisiane,	2,187	»	523,094 »
15.	Maine,	1,537	»	583,018 »
16.	Maryland,	658	»	575,170 »
	A reporter. . .	35,855	»	8,879,968 »

Digitized by Google

Report. . .	35,855 m.c.	géogr.	8,878,908 hab.
17. Massachusets,	383	»	994,665 »
18. Mexique (Nouveau-),	9,926	»	61,574 »
19. Michigan,	2,649	»	402,041 »
20. Minesota,	3,909	»	6,077 »
21. Mississipi,	2,220	»	605,488 »
22. Missouri,	3,175	»	682,907 »
23. New-Hampshire,	445	»	317,999 »
24. New-Jersey,	392	»	489,381 »
25. New-York,	2,171	»	3,008,818 »
26. Ohio,	1,882	»	1,981,940 »
27. Orégon,	16,082	»	13,323 »
28. Pensylvanie,	2,072	»	2,314,897 »
29. Rhode-Island,	65	»	147,545 »
30. Tennessee,	2,134	»	1,006,213 »
31. Texas,	10,502	»	230,000 »
32. Utah,	8,850	»	200,000 »
33. Vermont,	481	»	314,322 »
34. Virginie,	3,014	»	1,424,863 »
35. Wisconsin,	2,539	»	305,538 »
36. District de Colombie,	5	»	51,670 »
Total.	108,713	»	23,551,207 »

(Plus 3,178,055 d'esclaves.)

Finances de l'Union. 1851-1852 :

Dépenses. . . 46,007,896 dollars.
Recettes . . . 60,616,052 »

La dépense collective des 36 États de l'Union est annuellement :

1. Intérêts de la dette fondée. 7,555,351 doll.
2. Dépense ordinaire . . . 5,812,000 »
3. Fonds des écoles. . . . 20,456,505 »

Dettes de l'Union en 1852 : 64,453,000 doll. La dette des États se monte en 1852 à 214 1/2 millions de dollars.

Armée au 1er janvier 1852 : 11,025 h. La milice se compose pour 1852 de 2,105,524 h., dont 74,952 officiers.

Dépense militaire en 1851 : 9,060,268 doll.

Digitized by Google

Flotte en sept. 1852.

12 vaisseaux de ligne.
12 frégates de 1re classe,
2 » 2e »
21 corvettes.
4 bricks.
3 schooners.
5 frégates à vapeur.
10 vapeurs de guerre.
5 bâtiments de munitions et bricks.
5 vaisseaux à bombes.

Total, 79 bâtiments portant ensemble 2,039 canons.

La force maritime est en temps de paix de 7,500 h. Le corps de la marine compte 1,220 h.

Commerce pendant l'année finissant le 30 juin 1850 :

Importations, 178,138,318 dollars.
Exportations, 151,898,720 »

En 1851 :

Importations, 216,224,932 dollars.
Exportations, 218,388,011 »

En 1852 :

Importations, 212,503,044 dollars.
Exportations, 209,573,222 »

Marine marchande. 26,049 bât. jaugeant 3,555,000 tonneaux, plus 1,390 vapeurs jaugeant 418,000 t.

Monnaie. Dollar à 100 cents = 5 fr. 42 c.

Villes principales : New-York, 515,394 hab.; Philadelphie (Pensylvanie), 409,353 hab.; Baltimore (Maryland), 169,012 hab.; Boston (Massachusets), 138,788 hab.; la Nouvelle-Orléans (Louisiane), 119,285 hab.; Cincinnati (Ohio), 116,108 hab., et Washington, capitale de l'Union, 40,000 hab.

Président de l'Union : le général *Pierce*, élu le 2 nov. 1852. Traitement 25,000 doll.

Digitized by Google

Amérique centrale.

I. Guatemala. République indépendante depuis le 21 mars 1847

Superficie. 3,900 m. c. géogr.

Population. 502,000 hab.

Finances. Dépenses en 1851-1852 : 446,276 dollars.

Dette. Intérieure, 800,000 doll. / Extérieure, 400,000 } 1,200,000.

Armée. 1,000 h., plus un corps patriotique et une milice nationale de 5,000 h.

Commerce en 1851 : Importations, 1,354,430 doll. / Exportations, 994,488 »

Capitale. Guatemala.

Chef de l'État. Président, capitaine général *Raphaël Carrera* (19 oct. 1851).

II. San Salvador. République.

Superficie. 577 m. c.

Population. 288,000 hab.

Chef de l'État. Président Dr. *François Dueñas* (1er mars 1852).

III. Honduras.

Superficie. 3,680 m. c.

Population. Environ 200,000 hab.

Chef de l'État. Président, général *Trinidad Cabañas* (1852).

IV. Nicaragua. République.

Superficie. 3,000 m. c.

Population. 235,000 hab.

Chef de l'État. Président, le général *Chamorro*, élu en 1852.

V. Costa Rica. République.

Superficie. 1,775 m. c.

Population. 100,174 hab.

Armée. 5,000 h. de milice, dont 200 font périodiquement le service actif.

Capitale. San José.

Chef de l'État. Président, don *Juan Raphaël Mora*, réélu en 1853.

Digitized by Google

CONFÉDÉRATION ARGENTINE.

(États-Unis de la République de la Plata.)

Provinces.	*Superficie*	*Population.*
Buénos-Ayrès,	1,940 m. c.	Environ 2 millions, dont 1,200,000 créoles, Espagnols ou métis, 200,000 Indiens soumis et 25,000 nègres.
Entre-Rios, Corrientes,	6,000 »	
Santa-Fé,	1,930 »	
San Luis della Ponta,	1,690 »	
Cordova,	2,160 »	
Santiago del Estero,	3,285 »	
Mendoza,	2,220 »	
S. Juan della Frontera,	1,845 »	
Rioja,	2,760 »	
Catamarca,	1,800 »	
Tucuman,	1,980 »	
Salta et Jujuy,	2,600 »	
	30,210 »	

Finances. Budget de 1850 :

Recettes, 71,683,611 piast. (dont 30,427,867 assignations sur la monnaie et sur le trésor.)

Dépenses, 71,337,004 piast.

Dette. Papier-monnaie en circulation, 105,000,000 piastres.

Dette intérieure, 18,553,915 »

Dette extérieure de 1844, 100,000,000 liv. sterling.

Monnaie. La piastre en papier = 0,33 cent. ; la piastre d'argent = 5 fr. 20 c.

Chef de l'État. Gouverneur provisoire de Buénos-Ayrès, Dr. don *Vincent Lopez.*

BOLIVIA.

RÉPUBLIQUE.

Superficie. 15,000 m. c.

Population. 1,330,000 hab.

Finances. En 1850, dépenses 1,738,744 piastres, recettes 1,976,247.

Armée. 1,500 h. environ.

Digitized by Google

Villes principales. Chuquisakka, capitale, 25,000 hab.; La Paz, 20,000 bab.; Potosi, 30,000 hab. Port de mer : Cobija.
Chef du pouvoir exécutif. Président général *Manuel Isidore Belzu.*

BRÉSIL.

(Monarchie constitutionnelle.)

La *superficie* est évaluée à 130,000 m. c. géogr. (7 millions de kilom. carrés).
Population. 4 1/2, tout au plus 6 millions.
Division. 18 provinces, représentées par 52 sénateurs et 107 représentants.
Finances. En 1852, recettes générales ; près de 150 millions de francs.
Dette. La dette extérieure s'élève à peu près à 155 millions de francs, la dette intérieure à 140 et la somme de papier-monnaie en circulation pour tout l'empire à 38 millions.
Armée. Vers la fin de 1850, environ 24,000 h.
Force maritime. A la même époque, 120 bâtiments à vapeur et à voile de toutes dimensions, avec 418 bouches à feu et un personnel de 4,000 h. En 1852, 2 frégates (76 canons), 4 bricks (35 can.), 9 bricks-schooners (60 c.), 3 palaches (13 c.), 5 schooners (13 c.), 8 chaloupes canonnières, 9 bateaux à vapeur (21 c.) Vaisseaux de transport : 7.
Commerce. L'importation et l'exportation réunies se sont élevées en 1850 pour la seule ville de Rio de Janeiro au chiffre de 142 millions de piastres. Exportation du café en 1850 : 1,450,000 sacs, du sucre : 16,200 ballots.
Monnaie. 1 milréis = 2 fr. 85 c.; 1 conto = 1000 milréis.
Villes principales. Rio de Janeiro, capitale, 260,000 hab.; Bahia, Pernambuco.
Chef de l'État. Empereur *Dom Pedro II*, né 1825, succède à son père par suite de l'abdication de celui-ci le 7 avril 1831, prend les rênes du gouvernement 23 juillet 1840, marié 1843 à Thérèse, fille de feu François I, roi des deux-Siciles, dont il a deux filles.

Digitized by Google

Superficie. 3,348 m. c. (selon d'autres 21,000 lieues carrées.)
Population. 1,333,000 hab., y compris 14,000 indigènes (?).
Division. 11 provinces, savoir : Atacama, Coquimbo, Aconcagua, Santiago, Valparaiso, Colchagua, Talca, Maule, Conception, Valdivia, Chiloë.
Finances. En 1851. Recettes 4,427,908 dollars.
Dépenses 4,712,147 »
Intérêts. 30,458 doll.
Dette étrangère (1853) 1,493,000 liv. sterl.
» intérieure » 1,558,955 doll.
» non consolidée (1852) 579,699 »
Armée régulière. 2,661 h.
Flotte. Sept bâtiments, portant 88 canons.
Commerce. En 1852. Importations : 15,347,332 piastres. Exportations : 14,087,556 piastres.
Marine marchande. En 1848, 105 navires; en 1851, 182 nav. jaugeant 34,518 tonneaux.
Monnaie. 1 peso fuerte à 8 réales à 4 quartillos = 5 fr.; 1 dollar = 5 fr. 42 c.
Villes principales. Santiago, capitale, 80,000 hab.; Valparaiso, 40,000 hab.; Copiapo.
Chef du pouvoir exécutif. Président don *Manuel Montt* (18 sept. 1851.)

ÉQUATEUR.

(Une des trois républiques issues de l'ancienne Colombie.)

Superficie. Environ 10,000 m. c.
Population. 665,000 hab., Espagnols, Indiens, nègres, mulâtres (2,000 esclaves)
Division. 7 provinces : Pichincha, Chimborazo, Imbabura, Guayaquil, Manabi, Cuenca et Loja, on peut y ajouter l'archipel de Galapagos
Finances. Dépenses, environ 900,000 piastres.

Digitized by Google

Dette. Environ 30 millions de francs.

Force publique. Armée active, 1,000 à 1,200 h., plus la garde nationale.

Villes principales. Quito, capitale; Riobamba; ports de mer : Esmeraldas et Guayaquil.

Chef du pouvoir exécutif. Président : le général *José Maria Urbina.*

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD. Voy. AMÉRIQUE DU NORD.

GUATEMALA. Voy. AMÉRIQUE CENTRALE.

HAITI.

EMPIRE.

(Partie ouest de l'île Saint-Domingue.)

Superficie. 503 m. c. (?)

Population. 939,000. hab. (?)

Armée. 20 à 30,000 soldats.

Marine. Une dizaine de voiles, surchargées de canons.

Capitale. Port-au-Prince.

Chef de l'État. Empereur *Faustin I* (Soulouque) couronné le 18 avril 1852.

HAITI.

RÉPUBLIQUE.

(Partie est de l'île Saint-Domingue.)

Superficie. 882 m. c.

Population. 135,000 âmes. (?)

Armée. Le pays peut mettre sur pied de 6 à 7,000 h. parfaitement aguerris.

Marine. 7 ou 8 petits bâtiments.

Capitale. St-Domingue.

Chef de l'État. Président don *Buenaventura Baez.*

HONDURAS. Voy. AMÉRIQUE CENTRALE.

Digitized by Google

MEXIQUE.

(États-Unis de la république mexicaine.)

Les *États* sont : à la côte de l'Est : Yucatan, Tabasco, Vera-Cruz et Tamaulipas;

A l'Ouest : Oaxaca, Puebla, Mexico, Guerrero, Mechoacan, Xalisco, Cinaloa et Sonora;

A l'intérieur : Chiapa, Queretaro, Guanaxuato, Racatecas, San Luis de Potosi, Nouveau Léon, Cohahuila, Durango et Chihuahua; plus

Le district fédéral, résidence des pouvoirs suprêmes de la confédération (capitale Mexico), et les trois territoires : Vieille-Californie, Colima et Tlascala.

Superficie totale. Environ 40,000 m. c. géogr.

Population. Environ 7 millions d'habitants.

Finances. Budget de 1849. Dépenses, 16,500,000 écus de Prusse.
Recettes, 9,833,000 » »

Dette (1850). Intérieure, 151,370,000 francs.
Extérieure, 256,031,230 »

Armée. Sur le pied de guerre 16,417 h. fournis par le contingent de tous les États.

Marine. A peu près nulle.

Commerce en 1851. Importations : 15,331,000 piastres. Exportations : 19,990,358 piastres.

Monnaie. Piastre à 8 réales = 5 fr. 43 c.

Villes principales. Mexico, capitale, 220,000 hab.; Guadalaxara, Puebla de los Angeles, Aguas Calientes, Queretaro, Guanaxuato, San Luis de Potosi, Vera-Cruz, Tampico.

Chef du pouvoir exécutif. Président général *Santa Anna* (17 mars 1853).

NOUVELLE-GRENADE.

RÉPUBLIQUE.

(Faisait partie de l'ancienne Colombie.)

Superficie. 17,955 m. c. géogr.

Population. 2,138,000 hab.

Finances. Budget pour 1852. Dépenses, 2,145,737 dollars.

Digitized by Google

Armée. 1,800 h. outre une milice nationale de 6,000 h.

Commerce général. Importations et exportations réunies : environ 25 millions de francs. Le mouvement effectué par les ports de Carthagène, Santa-Marta, Rio-Hacha et Savanille, a occupé 358 navires, entrée et sortie. Sur une exportation de 11 millions, l'or seul absorbe 8 millions.

Monnaie. 1 peso à 8 réales = 4 fr. 25 c.

Capitale. Santa Fé de Bogota.

Chef du pouvoir exécutif. Président, le général don *José Maria y Obado* (avril 1853).

PARAGUAY.

RÉPUBLIQUE.

Superficie. 3,600 m. c.

Population. Les évaluations flottent entre 200,000 et 800,000 âmes.

Finances. Inconnues.

Armée. 8,000 h.

Monnaie. Piastre à 8 réales = 5 fr. 35 c.

Villes. Assomption, 10,000 hab., capitale; Villa Real, Santiago.

Chef de l'État. Président *Carlos Antonio Lopez* (élu 1844).

PÉROU.

RÉPUBLIQUE.

Onze *départements* (avec 65 provinces), savoir : Amazonas, Libertad, Anchas, Junin, Lima, Huancavelica, Ayacucho, Cuzco, Puno, Arequipa, Moquegua.

Superficie. 27,320 m. c. géogr.

Population. 1,373,736 hab.

Finances. Budget pour 1850. Recettes, 54,725,000 francs.
Dépenses, 45,425,000 »

Dette extérieure (*a*) active, 1,816,000 liv. sterl.
(*b*) différée, 1,900,000 »

Armée active. Commandée par 4 grands maréchaux, 4 généraux de division, et 21 généraux de brigade, elle compte 6 bataillons d'infanterie, 8 régiments de cavalerie et une brigade d'artillerie. Elle se recrute ordinairement par la *presse.*

Digitized by Google

Commerce. Exportations, 46 1/2 millions de francs.
Importations, 38 1/2

Villes. Lima, Arequipa, Cuzco. Port de mer : Callao

Chef du pouvoir exécutif. Président, général *José Rufino Echénique* (1851).

URUGUAY OU LA BANDE ORIENTALE.

RÉPUBLIQUE.

Superficie. 4,900 m. c. géogr.

Population. 250,000 h.

Division. Neuf départements : Montevidéo, Maldonado, Canelones, San José, Calonia, Soriano, Paisandu, Duragno, Cerro Largo.

Dette publique. 10 millions de piastres.

Capitale. Montévidéo.

Chef du pouvoir exécutif. Président, don *Juan Francisco Giro* (1er mars 1852).

VENEZUELA.

RÉPUBLIQUE.

(Faisait partie de l'ancienne Colombie.)

Superficie. 19,652 m. c. géogr.

Population en 1851, 1,356,000 h. (parmi lesquels 298,000 blancs, 480,000 de race mixte, 48,000 nègres.)

Division administrative : 15 provinces.

Finances. Dans une des dernières ann. Rec. 11,132,644 fr.
Dép. 11,528,568

Dette intérieure, 2,047,769 piastres ; dette extér. 20,962,212 piastres.

Armée. En 1850 : 2,849 hommes de troupes et 143 officiers ; plus la milice nationale dans chaque province.

Commerce. Import. en 1848-1849 : 2,731,975 piastres.
Export. 5,535,003 »

Capitale. Caracas, 50,000 hab.

Chef du pouvoir exécutif. Président : général *José-Grégorio Monagas* (20 janvier 1851).

Digitized by Google

III. — Afrique.

ABYSSINIE (ÉTATS DE L').

Superficie. Environ 17,000 m. c. géogr.
Population. Environ 4 1/2 millions d'habitants.
I. Royaume de Gondar.
II. » de Tigré.
III. » de Choa (1 million de chrétiens et 1/2 million de mahométans). Roi : *Sahlé-Salassi.* Capitale : Ankobar.

ÉGYPTE. Voy. TURQUIE.

Superficie. 26,000 m. c. géogr.
Population. 2 millions d'habitants.
Division. 1° La basse Égypte ou Bahari. Villes : le Caire et Alexandrie.
2° La moyenne Égypte ou Wastani.
3° La haute Égypte ou Saïd.
4° La Nubie.
5° Beled-es-Sudan (Sennaar, Take, Kordofan, Fazokl).
Pacha ou Vice-roi : *Abbas Pascha,* fils de Jussuf-Bey, et petit-fils de Méhémed-Ali, né en 1813.

MALAGASCH ou MADAGASCAR.

Cette île, d'une *superficie* de 11 à 12,000 m. c., est principalement habitée par 4 tribus : les Huwas, les Sakalawas, les Betsileos et les Betammenas. Le pouvoir est depuis 1828 entre les mains de la reine *Ranawalo-Manjoka.*
Capitale. Tananariva ou Emirne.

Digitized by Google

MAROC (MOGHREB-UL-AKSA).

EMPIRE.

(Assemblage de tribus arabes et berbères.)

Superficie. 10,800 m. c. géogr. (dont 5,200 en terrain labourable).

Population. Environ 8 millions d'habitants.

Division. Cinq provinces : Marocco, Fez, Sus, Draha et Tafilet.

Chef suprême de l'État, Sultan *Muley-Abd-er-Rahman,* succ. à son oncle Muley Soliman le 28 novembre 1822. Il porte le titre d'*émir al moslemim* (émir des musulmans) et de *calife el Haligai* (vicaire de Dieu).

Armée. Troupes régulières (caste militaire), autrefois de 52,000 hommes, aujourd'hui réduites de près de deux tiers. Garde du corps du sultan : 2,000 nègres.

Commerce. Le mouvement général des importations et des exportations a été évalué en 1848 à 15,046,976 fr.

Monnaie. Mitzkal de 10 onces à 4 musunes = 4 fr.

Capitales. Fez et Maroc.

TRIPOLI. Voy. TURQUIE.

Superficie. 5,000 m. c.

Population. Environ 1 million d'hab.

Capitale. Tripoli (Tarabulus), 25,000 h.

Armée. 3,000 h.

Pacha. Moustafa-Nouri, vézir.

TUNIS. Voy. TURQUIE.

Superficie. 1,900 m. c.

Capitale. Tunis, plus de 120,000 h.

Revenus publics. Environ 7 1/2 millions de francs.

Armée. Troupes régulières, environ 12,000 h.

Flotte. 20 navires avec 150 bouches à feu.

Chef de l'État, vassal de la Turquie : Bey *Achmed Pacha.*

Digitized by Google

IV. — Australie.

ILES SANDWICH,

savoir :

Hawaii, Woahu, Maui, Atuai, Molokai, Lanai et Kahulawa.
Superficie. 312 m. c.
Population. 118,000 h. professant pour la moitié la religion chrétienne.
Finances. Revenus des îles : 60 à 70,000 dollars.
Dette. 30,000 dollars.
Commerce. Importations en 1845 : 471,000 dollars.
Exportations » 240,000 »
Force militaire. Excepté une garde de 80 h. il n'y a pas d'armée permanente.
Flotte. 200 bâtiments, dont 1 frégate et 1 brick.
Résidence du roi : Honolulu sur Woahu, 6,000 hab.
Chef de l'État. Kaméhaméha I.

ILES DE LA SOCIÉTÉ.

La plus considérable, O Taheiti, renferme, sur une étendue de 20 1/2 m. c. géogr., environ 10,000 hab. professant la religion chrétienne.
Chef du gouvernement. Reine *Pomaré I.*

Digitized by Google

V. — Asie.

ÉTATS INDÉPENDANTS.

PERSE OU IRAN.

ÉTAT DESPOTIQUE.

Superficie. 22,700 m. c.

Population. Environ 8 millions d'habitants (Arméniens, Juifs, Perses, Mahométans).

Division. Dix provinces, savoir : Aderbidjan, Irak-Adjemi, Farsistan, Louristan, Irak-Arab, Kerman, Vezd, Khoraçan, Mazenderan et Guilan.

Finances. Revenus : 40 à 45 millions de fr., sur lesquels 30 millions à peine rentrent au trésor.

Armée. 70 bataillons de 1,000 h., plus 2,000 h. d'artillerie. La cavalerie, entièrement irrégulière, se compose de levées en masse des hommes valides des tribus nomades en possession d'un cheval.

Commerce. On exporte : céréales, tabacs, soies, châles, étoffes de laine de coton, de soie.

Monnaie. 1 toman à 10 sachibkiran = 11 fr. 50 c.

Villes principales. Teheran, capitale et résidence du schah, 100,000 h.; Ispahan, Tébris, Asterabad, Meschhed, Schiras, Kermanschah-Kaschan.

Souverain. Schah *Nasser-ed-Din*, âgé de 23 ans, succéda à son père Méhémed-Schah, en 1848.

Digitized by Google

IMANAT DE MASCATE.

ÉTAT FÉODAL EN ARABIE.

Superficie. 2,400 m. c.
Population. Environ 850,000 âmes.
Revenus. Environ 21 millions de fr
Armée. Garde de l'Iman : 2,500 balutches.
Flotte. 75 navires de 4 à 70 canons.
Capitale. Mascate. Résidence de l'Iman : île de Zanzibar.
Souverain. Iman *Said,* depuis 1804.

BIRMAN OU MIRANMA.

EMPIRE.

Superficie. 13,000 m. c.
Population. Environ 4 millions d'habitants.
Villes. Ava ou Aingwa, capitale; Amarapura, Rangoun, port de mer.
Souverain. Boa (empereur) *Kom Klaw.*

SIAM (THAI OU SCHAN).

ROYAUME.

Ce royaume se compose : 1° de Siam proprement dit; 2° de grandes parties de Laua; 3° de la partie la plus occidentale de Kambodscha; 4° des États tributaires malais d'une partie de la presqu'île de Malacca.
Superficie selon Crawfurd : 11,875 m. c.
Population. » » 2,805,500 hab.
Revenus annuels, selon le même : 3,144,000 liv. sterl.
Armée. 30,000 h.
Capitale. Bangkok, 400,000 hab. (!), la plus grande cité de l'Indo-Chine.
Souverain. Depuis le 16 avril 1851 : *Chao-Fa-Mongkut.*

COCHINCHINE (ANNAM OU KIAO-TSCHIN).

ROYAUME.

Ce pays se compose de l'Annam du Nord ou Tongking, de l'Annam du Midi ou Kiaotschin (Cochinchine), et du pays de Kambodja.

Digitized by Google

Superficie. D'après Crawfurd : 9,800 m. c.
Population. Selon de Chaigneau : 15 à 20 millions d'hab.
» l'amiral Vannier : 10 millions.
» Crawfurd : 5,194,000 h.
Villes. Kê-Schô, Hué.
Souverain. Roi (Dschalong) *Tu-Duc.*

CHINE ou TSCHUNG-KUO.

EMPIRE.

Superficie de l'empire (la Chine proprement dite, les pays des Mandchoux ou Sching-King, les pays de Sefan, la Mongolie, le Tibet, la Corée, les îles de Hainan, Thaiwan, etc.), 237,000 m. c.
Population. 369 millions (?).
Finances. Les revenus publics ont été évalués par Rienzi à 217 millions d'écus de Prusse.
Commerce. Exportations en 1845 par les 5 ports ouverts au commerce européen : 4,698,775 livr. sterl.; importations : 3,196,634 livr. sterl.
Armée, formant la caste des soldats : 115,800 h.; en outre une milice nationale de 500,000 h.
Flotte. Le nombre des jonques militaires est évalué à 1,954.
Villes principales. Peking, Nanking, Hang-tjeu-fu, Canton. Ports ouverts à l'Angleterre : Schang-hai, Ning-po, Fu-tjeu-fu, Hiamen (Among) et Canton. Colonie portugaise : Macao.
Souverain. Empereur *I-Tsching* (d'autres disent *Hien-Foung*), né en 1831, fils de Taou-Kouang.

JAPON ou NIPHON.

EMPIRE.

Superficie. 10,325 m. c.
Population. Inconnue; les évaluations balancent entre 15 et 40 millions.
Castes. 1° Les princes; 2° les propriétaires du territoire; 3° les prêtres; 4° les militaires; 5° la bourgeoisie, les fonctionnaires, médecins, etc.; 6° les négociants et marchands en gros; 7° les petits commerçants, artisans, artistes; 8° les paysans et journaliers. Parias : les artisans ou marchands pelletiers.

Digitized by Google

Souverains. 1° Chef religieux ou mikado : *Kou-syô*, résidant à Miako ; 2° chef civil et militaire ou dsiogon : *Sa-fu*, résidant à Yeddo.

Port de mer, ouvert au commerce hollandais : Nangasaki.

TURKESTAN OU TURAN.

A. Chanat de Chiwa : 21,000 m. c., 2,500,000 habitants. Chan (souverain) : *Babad Chan*, depuis 1846. Capitale : Chiwa.

B. Chanat de Buchara : 5,600 m.c., 2 1/2 millions d'habitants. Chan : *Nasr Ulla Bahadur Chan*, depuis 1826. Capitale : Buchara.

C. Autres petits États Usbèques : environ 1,600 m. c. avec 1 million d'habitants. Le principal État est Kundus, dont le chef s'appelle *Murada Bey*.

AFGHANISTAN ET BÉLOUTCHISTAN.

Superficie. Environ 20,000 m. c.
Population. Environ 10 millions d'habitants.
Villes principales. Kobul, Kandahar, Herat, Khelat.
Chef principal. Dost Muhammed Chan.

Digitized by Google

Digitized by Google

IIIe SECTION.

PARTIE HISTORIQUE.

I. — Aperçu historique des faits relatifs à la Belgique pendant l'année 1852 et les dix premiers mois de 1853.

L'événement qui en France, sous la date du 2 décembre 1851, fit passer entre les mains du prince Louis-Napoléon Bonaparte un pouvoir presque absolu, dut nécessairement causer un vif émoi dans la libre Belgique, et susciter chez ses habitants de légitimes appréhensions sur le maintien de cette paix si chèrement acquise en 1839, et dont le pays avait su tirer de si éclatants résultats. En voyant les hommes les plus estimés de la France accourir sur notre sol pour y expier par les privations de l'exil leur attachement au gouvernement parlementaire; en méditant le mot du Président qu'il voulait conduire son armée à la gloire; en réfléchissant sur cette attitude de cauteleuse prudence qu'observa le gouvernement belge, en s'imposant certaines rigueurs envers les proscrits qui venaient réclamer l'hospitalité du pays; en sondant enfin la situation générale des

Digitized by Google

esprits après le coup d'État du 2 décembre, on était naturellement amené à douter du maintien de rapports amicaux avec un État pour lequel la Belgique avait, à tant de titres, toujours sympathisé jusqu'alors. La base principale de cette sympathie, de cette attraction vers la France, n'était-elle pas l'homogénéité des mœurs politiques, et cette homogénéité ne venait-elle pas d'être anéantie d'un seul trait de plume? N'était-on pas fondé à craindre que la nation qui a pu applaudir à l'abolition des institutions libérales, pour lesquelles elle avait jadis remué le monde, pour retourner sous l'égide de la monarchie pure, ne pût également un jour se montrer disposée à légitimer de son suffrage la proclamation de quelque nouveau ou ancien principe de droit public, entraînant la guerre avec les paisibles voisins? Justifiables ou non, les craintes éveillées par le rétablissement de l'aigle impériale entretinrent chez nous durant l'année 1852 une sourde agitation que fomentait une multitude de libelles publiés de part et d'autre, tant par des bonapartistes plus impérialistes que le Président lui-même, que par des hommes qui avaient un intérêt pressant à exciter la haine contre l'héritier universel des conquêtes de 1848. Tous les jours, de nouveaux sujets furent évoqués par une certaine partie de la presse pour raviver la défiance envers les intentions du gouvernement voisin, en suspectant soit les assurances formelles et solennelles données par le Président lui-même en faveur du maintien de la paix, soit les arguments des publicistes qui cherchaient à dissiper les fantômes de la crainte et à féliciter l'Europe du pouvoir fort d'un nouveau Bonaparte. Cette agitation, dont l'intensité variait suivant les oscillations du nouvel ordre de choses en France, cette agitation, disons-nous, est le fait essentiel, le fait caractéristique à relater, dans ce court aperçu historique sur l'année 1852. Nous serions heureux si nous pouvions dire qu'elle ne se manifestait partout que par des élans généreux pour la préservation de notre nationalité, de notre indépendance, de notre dynastie; non, elle eut la déplorable influence de diviser encore plus la société à l'intérieur, et d'aigrir les rapports mutuels entre les deux partis politiques qui existent chez nous. Qui, en effet, ne se rappelle les défis que se lançaient alors les journaux en parlant de dévouement à la cause nationale, le soupçon de trahison que les uns se plaignaient

Digitized by Google

à inspirer contre le clergé et contre le parti dit catholique, et l'injure de socialiste que d'autres jetaient à la face des hommes qui, sous le nom de chefs du libéralisme, tenaient depuis 1847 les rênes du pouvoir? Il faut se l'avouer, il y eut une époque, dans les annales de la Belgique indépendante, où le trouble dans lequel un coup d'État dirigé contre les libertés constitutionnelles dans un pays voisin avait jeté les esprits, permit à la presse d'imaginer la transformation complète de ces mêmes deux partis politiques, qui en 1829 s'étaient unis pour créer l'indépendance du pays, et qui s'étaient alliés de nouveau en 1848 pour conjurer des périls d'une nature non moins grave; la transformation, disons-nous, de l'un en parti national, et de l'autre en parti étranger. Ce n'est pas ici le lieu de tracer l'histoire de la réaction du 2 décembre sur la vie publique et sociale de ce pays, de nous prononcer, soit en faveur de la sécurité des uns, soit en faveur des angoisses des autres; d'approuver ou de blâmer soit le ton agressif et virulent de certains organes de la presse, soit la bienveillante approbation des faits accomplis de la part de certains autres. Nous ne voulons qu'esquisser les faits réels, les rappeler au souvenir national, et ne point juger nous-même.

Ce qui, dans cette revue sommaire des choses qui se sont passées en Belgique dans les derniers vingt-deux mois, se présente en premier lieu comme digne de notre mention, ce sont les patriotiques paroles prononcées par le chef de l'État lors de la réception du premier jour de l'an 1852. « La Belgique, » dit le roi, « possède des institutions empreintes d'un grand « esprit de liberté; elle en a toujours usé avec sagesse et jamais « elle n'en a exagéré l'application. Nous entrons dans une ère « nouvelle. Je ne doute pas que la même prudence et le même « bon esprit ne guident la Belgique, et ne lui fassent surmonter « les difficultés qui pourraient survenir. Elle maintiendra la « position distinguée qu'elle occupe parmi les nations euro- « péennes. » Le roi n'a pas espéré en vain dans le bon sens, la prudence et la loyauté de ses administrés. Ces éléments se sont plus d'une fois joints à sa propre pénétration et à sa bienfaisante initiative pour triompher des entraves qui semblaient surgir de la complication des affaires générales et qui pouvaient mettre obstacle au développement national.

Les paroles royales que nous venons de citer avaient à peine

Digitized by Google

fait le tour du royaume que la nouvelle se répandit dans le public que la famille royale venait d'être frappée par deux décrets français du 22 janvier, portant que les membres de la famille d'Orléans seraient tenus de vendre tous les biens qui leur appartenaient en France et restituant au domaine de l'État les biens meubles et immeubles qui constituent la donation faite le 7 août 1830 par le roi Louis-Philippe. Un journal étranger estime à 14 millions la somme dont cette mesure est venue dépouiller les enfants du roi des Belges. Nous ne sommes pas assez informé pour savoir si, selon les dires de quelques-uns, une protestation officielle du gouvernement belge, en sa qualité de signataire du contrat de mariage entre le roi Léopold et la princesse Louise d'Orléans, a réellement été adressée le 29 janvier au Président de France, ou non. Toujours est-il que le pays protesta hautement, non pas au nom des intérêts privés de son roi, mais au nom de certains intérêts supérieurs qui lui semblaient violés, contre la sévérité de Louis-Napoléon. Cette protestation ne resta pas toujours calme, et le langage immodéré d'une partie de la presse nationale ainsi que des écrivains français réfugiés, qui tiraient amplement profit de l'exaspération produite par les décrets en question, suscitèrent des dangers réels pour le maintien de bons termes entre les deux gouvernements, que l'hétérogénéité des tendances politiques éloignait de plus en plus. Toutefois le gouvernement belge évita toute occasion de conflit et continua à se montrer sévère dans la surveillance du nombre immense d'exilés français des couleurs politiques les plus opposées qui se trouvaient en Belgique. Ces intentions conciliantes se manifestèrent surtout, lorsque le gouvernement français, par l'organe de son représentant à Bruxelles, eut fait la demande formelle de poursuites judiciaires contre l'imprimeur d'une revue mensuelle intitulée *Bulletin français*. Cette revue, qui jouissait d'un succès mercantile extraordinaire, faisait une polémique ardente aux hommes qui, en France, avaient été substitués à l'ancienne majorité parlementaire, dont les auteurs de la revue prétendaient être les organes. Ces auteurs étaient MM. Alexandre Thomas, anciennement collaborateur de la Revue des Deux-Mondes et professeur à Versailles, et le comte d'Haussonville, ancien ministre de France à Madrid. S'étant présentés comme tels à la justice, ils furent traduits devant le jury du Brabant. Les débats furent

Digitized by Google

ouverts le 20 mars devant une foule immense d'auditeurs des plus distingués, et se terminèrent le second jour par un verdict d'acquittement que tous les efforts oratoires du ministère public avaient été incapables de prévenir. Les accusés s'étaient défendus eux-mêmes avec une verve d'éloquence qui, devant entraîner les consciences, et leur avocat proprement dit, M. Jules Bartels, ne leur avait point été inférieur quant à la solidité du raisonnement et à la chaleur du discours. Les procès de presse, qui ont été excessivement rares sous tous les ministères belges, excitent toujours et partout l'intérêt du public; mais ce qui rehaussait celui qu'avaient provoqué MM. Thomas et d'Haussonville était la circonstance que le ministère public procédait en vertu d'une loi que l'on supposait abrogée par les dispositions de la Constitution et à laquelle pourtant un grand nombre de jurisconsultes attribuaient encore une pleine vigueur. Cette loi, nouvellement exhumée, émanait du régime hollandais, portait la date de 1816, et fixait des pénalités assez sévères contre ceux qui se rendraient coupables d'injures envers des souverains étrangers. Elle devait nécessairement donner prétexte à de violentes attaques contre le gouvernement de la part de la presse radicale, qui voyait dans cette réhabilitation de la loi de 1816 une atteinte à la liberté de la presse, une violation flagrante du pacte fondamental. L'indécision qui régnait dans le public relativement à cette question de constitutionnalité et le besoin de mettre les dispositions de la loi en harmonie avec la législation modifiée par les événements de 1830, engagèrent le gouvernement quelques mois plus tard à présenter sur cette matière une nouvelle loi, sur laquelle nous aurons à revenir dans la suite.

Pendant l'instruction du procès du *Bulletin français*, les bruits sur des projets d'invasion française allaient toujours leur train et les mesures de précaution, prises tranquillement par le gouvernement belge (la fortification de la Tête de Flandre, la construction d'un camp retranché près d'Anvers et autres travaux extraordinaires, pour lesquels les chambres avaient voté un crédit spécial de 4,700,000 fr.), ne laissèrent pas que de les accréditer davantage. Même le *communiqué* du Moniteur français du 18 février, qui qualifia d'absurdes toutes les alarmes au sujet de projets d'envahissement ou de demandes faites aux États voisins sur un ton menaçant, n'eut point l'effet d'affaiblir

Digitized by Google

l'inquiétude qui régnait dans le public. N'oublions pas, toutefois, d'ajouter que cette inquiétude s'emparait des esprits plutôt en lisant les journaux qu'en consultant la marche du commerce et le mouvement des affaires industrielles. Sans précisément se bercer dans une complète sécurité sur la gravité de la situation, une grande partie du peuple avait confiance dans les engagements solennels des puissances, dans la sincérité des déclarations du gouvernement français, et aussi un peu dans la force morale, la vitalité inextinguible des institutions nationales. Nulle part, en effet, on ne découvre une trace certaine d'un parti annexioniste organisé. Quelles que fussent les tendances et les efforts de tel individu qui désespérait de l'avenir d'une Belgique indépendante, quelque habiles que fussent les menées de ceux qui rêvaient sinon l'annexion, du moins un rayonnement de la puissance française sur la faible Belgique; enfin, malgré les présomptueux raisonnements de certains journalistes qui se plaisaient à intimider le pays par la perspective d'une guerre de tarifs, nous n'avons vu nulle part, chez nous, une pensée se produire au grand jour, qui tendît à l'abandon de la conquête de 1830. Catholiques et libéraux, libéraux de la jeune et libéraux de l'ancienne école, tous se rallièrent autour du même drapeau qui les avait réunis un jour pour fonder une nationalité belge. Les articles comminatoires, signés Granier de Cassagnac, dont la propagation en Belgique a fait supposer une certaine connivence entre un parti belge et les champions du nouvel ordre de choses en France, n'étaient point précisément conçus dans un esprit hostile à l'existence même d'une Belgique forte et prospère, mais hostile au parti politique qui tenait le pouvoir, et qui ne jouissait pas d'une sympathie fort marquée dans les régions gouvernementales de Paris. Les articles du *Constitutionnel* français, du reste, qui avaient eu tant de retentissement, furent désavoués par l'autorité supérieure.

Dans ces conjonctures, au milieu de ces craintes, de ces froissements et de ces défiances, l'opinion publique apprit avec satisfaction qu'une grande puissance, qui s'était toujours tenue dans une attitude de réserve vis-à-vis de la Belgique nouvelle de 1830, venait de se montrer disposée à nouer des rapports plus intimes, et de se faire enfin représenter diplomatiquement auprès du cabinet de Bruxelles. Dès le 7 mars, le vicomte L. de Jonghe d'Ardoye,

Digitized by Google

ancien chargé d'affaires *ad interim* à Lisbonne, fut nommé consul général à Saint-Pétersbourg, en attendant que les Chambres eussent autorisé la création d'une légation dans cette ville. En effet, le 4 février 1853, M. le ministre des affaires étrangères saisit la chambre d'un projet de loi de crédit destiné à couvrir les frais d'établissement de cette légation : ce projet fut discuté et adopté le 25 du même mois par 75 voix contre 2. Au début de cette discussion, le ministre disait : « L'établissement de ces relations diplomatiques est un nouveau, un irrécusable témoignage de l'estime de l'Europe pour la Belgique et son roi. Notre pays est aujourd'hui, quant aux rapports extérieurs, dans la même position que les plus vieilles monarchies. » Le premier titulaire du poste nouvellement créé fut M. le comte de Briey ci-devant ministre plénipotentiaire à Francfort ; le premier ministre reçu à Bruxelles, M. le comte de Chreptowich. Ce rapprochement entre les deux États coûta, il est vrai, un sacrifice pénible, en nécessitant la mise à la retraite d'un certain nombre d'officiers belges, d'origine polonaise, dont la pension a été fixée par une loi exceptionnelle, portant la date du 12 mars 1855 (*Moniteur* du 15 mars 1855) (1).

Au milieu des tiraillements que la situation générale de l'Europe et les rapports spéciaux avec la France faisaient subir aux populations industrielles, se préparaient les élections pour le renouvellement de la moitié de la Chambre des Représentants et se poursuivaient les négociations pour la conclusion d'un traité de commerce avec la France en remplacement de celui du 13 décembre 1845 qui devait expirer le 10 août. Les difficultés de la situation politique avaient rendu la guerre contre le cabinet de 1847 beaucoup plus aisée qu'elle ne l'eût été dans d'autres circonstances, et l'opposition pouvait à juste titre se donner l'espoir de récupérer bientôt la domination parlementaire qu'elle avait perdue en 1847. Nous n'avons pas, dans ce simple résumé des faits, à examiner où fut le côté fort ou faible du ministère Rogier-Frère ; pourquoi ces hommes d'État, à qui l'on attribuait tant de mérites dans la bourrasque de 1848 et sous l'administration desquels le pays avait atteint le plus haut point de

(1) Discussion à la Chambre des Représentants, le 18 janvier, adoption le 20, par 79 voix contre 3 et 1 abstention. — Discussion au Sénat le 10 février, adoption le 11, par 36 voix contre 8.

Digitized by Google

prospérité matérielle à l'intérieur que de considération à l'étranger, pourquoi ces hommes, disons-nous, virent peu à peu décliner leur popularité et la confiance qu'ils avaient su inspirer pendant cinq ans à la grande majorité des électeurs. Néanmoins il serait injuste de rappeler la chute du cabinet libéral de 1847, sans signaler les ennemis déclarés aux attaques desquels, jointes à des difficultés d'une autre nature, ils ont fini par succomber dans la mêlée électorale. Nous aurons à citer ici, en premier lieu, un pamphlet intitulé : *Essai sur le mouvement des partis en Belgique*, dû à la plume de l'ancien président du Congrès national, M. De Gerlache, actuellement président de la cour de cassation. Son travail qui, pendant plusieurs mois, défraya les articles de fond des principaux organes de la presse, cherchait à prouver que le gouvernement issu du congrès libéral de 1846 sapait les fondements du catholicisme en Belgique, et par conséquent compromettait l'œuvre glorieuse du Congrès belge de 1831. Le même ministère que de grands et de petits journaux, indigènes et étrangers, présentaient tous les jours comme hostile à une organisation forte de l'armée, comme livrant l'enseignement à l'athéisme ou à l'hérésie, comme exclusif et partial dans ses mesures administratives, comme gênant à plaisir nos relations commerciales et politiques avec la France, comme écrasant les campagnes sous la domination des villes, comme créant des impôts monstrueux, tels que celui sur les successions en ligne directe, ce ministère, disons-nous, se vit subitement aux prises non plus seulement avec les absurdes invectives de quelques hommes jaloux de son succès, mais avec les efforts d'un parti nouveau et puissant, à qui M. De Gerlache avait servi d'organe, et qui ne voit d'autre issue aux agitations de la société européenne depuis 1848 que dans un retour franc et sérieux aux idées du catholicisme, à un gouvernement fortement assis sur le dogme, sur l'autorité spirituelle. Ce fut le prestige que, grâce à la plume brillante de quelques écrivains, et surtout à celle de M. de Montalembert, ce parti sut exercer sur un grand nombre d'esprits flottants ou désespérant de l'issue de la lutte des systèmes; ce fut, en d'autres termes, le courant de l'esprit général qui souffait sur l'Europe fatiguée, et non pas, nous le pensons du moins, les méchantes accusations que nous venons de résumer, qui fit abandonner le pouvoir aux hommes distingués qui l'occupaient

Digitized by Google

depuis cinq ans. La brochure de M. de Gerlache, ainsi que celle, plus patriotique et plus conciliante de M. De Decker (1), devait, dans ces dispositions de l'esprit public, l'emporter sur celles que leur avaient opposées M. Lebeau (2) et le ministre des finances lui-même sous le pseudonyme Jacques Vandamme (3).

Pour mieux caractériser la disposition respective des partis avant les élections de 1852, nous croyons utile d'accorder ici une place à la fois au manifeste de l'Association libérale de Bruxelles, présidée par M. Verhaegen, président de la Chambre des Représentants, et à la protestation de 27 députés de la droite qui en fut la conséquence.

I

L'Association libérale et Union constitutionnelle de Bruxelles aux électeurs de l'arrondissement.

Messieurs,

Dans quelques semaines, vous serez appelés à l'exercice de vos droits constitutionnels. Dans le Brabant, il y aura des élections provinciales, et, bientôt après, la moitié du pays devra renouveler le mandat de ses Représentants. Le moment est venu pour les libéraux de serrer leurs rangs, de défendre le terrain que leur union a conquis et les institutions que leur patriotisme a préservées. Pas d'incertitude, pas de défaillance, pas de division : à ce prix seul nous continuerons de faire triompher l'ordre et la liberté.

Notre cause est noble ; la défense en est facile : elle se résume dans un seul mot, qui doit être sacré pour tout cœur belge : la *Constitution*.

Avec la même énergie qui a résisté à la tempête révolutionnaire, le libéralisme saura tenir tête aux entraînements d'une aveugle réaction. Il combattra, il déjouera le projet de ces hommes qui, infidèles à leur passé, reniant l'œuvre à laquelle ils ont mis la main, insultant à la gloire du Congrès national, osent prétendre que les *assemblées parlementaires sont incapables de faire une constitution durable ; que les préjugés sont les racines des institutions ; que la liberté des croyances, l'indépendance mutuelle des religions et des États, la*

(1) *L'esprit de parti et l'esprit national.*
(2) *La Belgique depuis 1847.*
(3) *Lettre à M. De Decker.*

Digitized by Google

liberté politique, l'égalité des droits contre les citoyens, la fraternité sociale entre les classes, ne sont que des rêves.

Telle est aujourd'hui la thèse soutenue et développée par le parti qui va jusqu'à usurper le titre de *conservateur*, alors que ses doctrines et ses actes ne tendent qu'à un but : le renversement de nos institutions. Fils ingrats qui frappent leur mère, imprudents qui n'aperçoivent pas que toute atteinte portée à notre Constitution, blessera au cœur notre nationalité même, qui n'a de force et de vie que par elle.

Puisque les principes sur lesquels repose notre charte sont mis chaque jour en controverse, puisque chaque jour une polémique impie les voue à la déconsidération et à la désaffection du peuple, proclamons-les avec une nouvelle force, inscrivons-les avec un nouvel éclat sur notre bannière, et *malheur à qui la touche !*

Nous voulons la Monarchie constitutionnelle appuyée sur la Souveraineté nationale ; nous voulons maintenir intact et respecté le pouvoir civil, qui se résume en elle.

Nous voulons la liberté de la presse, la liberté religieuse, la liberté d'enseignement, la liberté d'association.

Et ces libertés nous les voulons, non pas comme nos adversaires, à l'usage exclusif d'une opinion, mais au profit de toutes, sans exclusion ni réserve.

Nous repoussons le rétablissement des castes, la résurrection des priviléges. Nous voulons pour tous la même loi, le même droit.

Pas plus la République que la réaction ! telle fut notre devise en 1848, *Pas plus la réaction que la République !* telle est notre devise en 1852.

En 1848, la Constitution fut notre cri de ralliement ; qu'elle le soit encore aujourd'hui, qu'elle le soit partout et toujours.

Aussi longtemps que le parlement restera composé des mêmes éléments, aussi longtemps que le Gouvernement se montrera animé du même esprit, aussi longtemps que la grande majorité du Corps électoral se maintiendra dans cette ligne de patriotisme et de sagesse, qui est à la fois l'honneur et le salut du pays, nos institutions n'auront rien à redouter ; les tentatives d'une minorité réactionnaire ne parviendront ni à les flétrir ni à les ébranler.

Toutefois, soyons attentifs, vigilants et fermes. A aucune époque, le parti réactionnaire n'a déployé plus d'ardeur, n'a fait jouer plus de ressorts. Tandis qu'il signale comme clubs démagogiques les associations libérales formées des citoyens les plus honorables et les plus dévoués, il étend ses forces dans l'ombre, il prépare ses armes dans des clubs ténébreux, et le mot d'ordre est donné pour poursuivre à outrance tous les représentants du libéralisme, partout où la lutte offrira la moindre chance de succès.

Que le parti libéral, ou plutôt, pour le nommer par son véritable

Digitized by Google

nom, que le parti *constitutionnel* se prépare à une énergique résistance.

L'Association libérale et Union constitutionnelle de Bruxelles n'oubliera pas que tous les libéraux du pays sont solidaires et se doivent un mutuel appui ; elle offre son concours actif et sympathique à toutes les associations, à tous les électeurs qui veulent maintenir le libéralisme au pouvoir et la majorité libérale dans le Parlement, dans les conseils de la province et de la commune.

Pas de révolution, donc pas de réaction ;

La Constitution, toute la Constitution, rien que la Constitution,

Tel est notre but.

Unité de vues, communauté d'efforts, solidarité, publicité, association ;

Tels sont nos moyens.

Indépendance nationale, repos du pays, impuissance des factions, ordre et progrès ;

Tel est le grand résultat que nous avons obtenus et que nous saurons maintenir.

Le Comité de l'Association libérale et Union constitutionnelle ;

VERHAEGEN aîné, représentant, président. — FONTAINAS, échevin de Bruxelles, vice-président. — RANWET, conseiller à la Cour d'appel, id. — ASSELBERGHS-LEQUIME, négociant, juge au tribunal de commerce. — AUBERT, avocat. — BOUVIER, avoué à la Cour d'appel. — DANDOY, boulanger. — DE VILLERS, professeur à l'Université. — GILLON, bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode. — GORRISSEN, docteur en médecine. — HARNIGNIES, avocat. — HENRY, bourgmestre de Laeken. — LEMAYEUR-DETIGE, négociant. — LOSÉ, propriétaire. — MOREL, négociant. — RAUCQ-CONSTANT, négociant. — SPAAK, architecte. — STEVENS-DEBISSCHOP, propriétaire. — THIÉFRY, représentant. — VAN HOETER, docteur en médecine. — VAN HOETER, négociant. — VAN SCHOOR, sénateur. — WEYERMANS, avoué près la Cour d'appel. — AUG. ORTS, représentant, secrétaire.

II

Un manifeste du comité de l'Association électorale de Bruxelles, signé par le président de la Chambre des Représentants et deux de nos collègues, dénonce au pays *une minorité réactionnaire dont les doctrines et les actes ne tendent qu'à un but : le renversement de nos institutions*, une minorité qui veut *le rétablissement des castes, la résurrection des priviléges.*

Si la session législative n'avait pas été close prématurément, nous

Digitized by Google

aurions tous protesté à la tribune nationale, avec l'énergie d'une conscience indignée, contre ces odieuses accusations.

L'opinion à laquelle nous appartenons formait la majorité du Congrès, qui consacra les formules les plus larges de toutes les libertés, malgré l'opposition de plusieurs de nos adversaires d'aujourd'hui.

Cette opinion a presque constamment dirigé les affaires pendant dix-sept années; les adversaires parvenus au pouvoir ont trouvé toutes les libertés debout, la Constitution respectée, le sentiment national assez affermi pour que la Belgique pût résister, en 1848, aux entraînements du dehors.

Nous avons juré d'observer la Constitution. De quel droit vient-on nous accuser de parjure? Tout notre passé, tous nos actes, nos devoirs les plus sacrés, nos intérêts les plus chers donnent à ces imputations un éclatant démenti.

Nous voulons la Constitution appliquée selon l'esprit du Congrès national, qui a fondé l'indépendance de la Belgique, et non d'après les maximes du congrès de 1846, qui n'a fondé que la domination d'un parti exclusif.

Nous défendrons au besoin la Constitution contre ceux qui menaceraient encore de la bouleverser, d'abolir le Sénat, ou d'appliquer le principe révolutionnaire de l'impôt progressif.

La Constitution, les droits qu'elle consacre, sont notre principale sauvegarde contre nos adversaires.

Les manifestations légales de l'opinion publique en 1850 et en 1851 nous donnent l'assurance que le corps électoral ne se laissera pas égarer par des accusations dont sa loyauté et son bon sens feront justice.

Au moment où d'autres, en présence du sentiment public qui s'éloigne d'eux, ne se préoccupent que de l'homogénéité d'un parti, nous invoquons, nous, la devise nationale, nous faisons appel à l'union de tous les hommes modérés et franchement constitutionnels.

Le 10 mai 1852.

BOULEZ. — CLEP. — COOMANS. — A. DECHAMPS. — Prince de CHIMAY. — P. DE DECKER. — P. DE DENTERGHEM. — DE HAERNE, ancien membre du Congrès national. — DELACOSTE. — Comte DE LIEDEKERKE. — Baron DEMAN D'ATTENRODE. — DE MEESTER. — Comte FÉLIX DE MÉRODE, ancien membre du Congrès national. — Comte CHARLES DE MÉRODE-WESTERLOO. — Comte DE MUELENAERE, ancien membre du Congrès national. — Comte DE THEUX, ancien membre du Congrès national. — Baron E. DE T'SERCLAES. — L. DE WOUTERS. — LANDELOOS. — J. MALOU. — MERCIER. — NONCHEUR. — ORBAN. — Baron OSY, ancien membre du Congrès national. — A. RODENBACH, ancien membre du Congrès national. — THIBAUT. — Vicomte Ch. VILAIN XIV, ancien membre du Congrès national.

Digitized by Google

Quant au fait matériel des élections législatives de 1852, voici en quoi elles consistaient. Il y avait, pour le renouvellement de la moitié de la Chambre, 54 représentants à élire, savoir : ceux des provinces de la Flandre orientale, de Hainaut, de Liége et de Limbourg. Des 54 représentants sortants, 8 renonçaient au renouvellement de leur mandat (on remarquait surtout dans le nombre MM. D'Elhougne et Rolin, de Gand, et M. Dolez, de Mons) ; 31 n'avaient aucune concurrence à redouter; il n'y avait donc lutte véritable que pour la réélection de 15 et l'élection nouvelle de 8 députés.

Voici maintenant le résultat de cette lutte qui se passa, du reste, au jour indiqué, sans le moindre désordre. Le parti libéral perdit 11 des siens, et des 54 députés élus, 33 se rangèrent sous la bannière du gouvernement ; 21, sous celle de l'opposition. Le nouvel accroissement de forces que l'opposition retirait des élections, fut tel qu'il ne lui manquait plus que quelques voix pour se voir relevée au rang de majorité.

Nous avons dit plus haut sous quelle influence un résultat si défavorable pour le ministère a pu se produire. Nous ne devons pas oublier non plus d'attribuer un certain effet aux articles d'intimidation, déjà mentionnés, insérés par M. Granier de Cassagnac dans le *Constitutionnel* français du 27 mai. Cet écrivain faisait tout simplement dépendre le salut de la Belgique et la réussite des négociations belges, de l'éloignement des hommes de 1847 dont l'administration précipitait, selon lui, la Belgique dans la ruine politique et matérielle. L'empressement qu'on mit dans quelques régions à propager ces factums étrangers parmi les populations agricoles, ne manqua certainement pas de gagner un grand nombre de voix aux adversaires du cabinet ; mais l'opinion générale ne se laissa pas intimider par les fantômes évoqués par M. Granier, et la protestation patriotique de notre excellent chansonnier, Antoine Clesse, eut un succès trop éclatant pour ne pas la rappeler à nos lecteurs.

Digitized by Google

Votre journal, au pays de Belgique,
Selon qu'il va voter ou blanc ou noir,
Montre la France hostile ou sympathique.
Et vous daignez pour nous vous émouvoir.
En politique ici le goût varie,
L'un veut du froc et l'autre veut du frac :
Mais avant tout nous aimons la patrie !
Calmez-vous donc, Monsieur de Cassagnac.

Vous l'avouez, pour nous faire la guerre,
Vous nous ferez la guerre des tarifs :
A bas nos fils et nos charbons de terre,
Vos sentiments me semblent un peu vifs !
Car vos tissus pèsent dans la balance ;
Sans dédaigner sa bière et son tabac,
Le Belge boit tant de bons vins de France :
Calmez-vous donc, Monsieur de Cassagnac.

Chez nous, Monsieur, pourquoi brouiller les cartes ?
De vos partis le nombre est scandaleux :
Bourbons ainés, Orléans, Bonaparte,
Les blancs, les verts, les rouges et les bleus.
Sur mon pays n'appelez pas l'orage :
Le Nord pourrait profiter du micmac.....
N'avez-vous pas chez vous assez d'ouvrage ?
Calmez-vous donc, Monsieur de Cassagnac.

Oui, la Belgique, ainsi qu'Angleterre,
Veut accueillir nos exilés nombreux ;
Comme jadis sa porte hospitalière
Est de nos temps ouverte aux malheureux.
Si quelque jour un vent contraire emporte
Ceux dont les mains comblent votre bissac,
Même pour vous elle ouvrira sa porte !
Calmez-vous donc, Monsieur de Cassagnac.

Comme écrivain votre place est immense.
Car votre plume, émerveillant Paris,
A renversé, pour l'honneur de la France,
Tous les hauts faits des généraux proscrits.
Lorsque pour eux vous déchirez l'histoire,
De mon pays ne faites pas le sac :
N'avez-vous pas encore assez de gloire ?
Calmez-vous donc, Monsieur de Cassagnac.

Digitized by Google

Bien que la majorité de la Chambre fût encore attachée à la politique inaugurée en 1847, le ministère ne se dissimula pas l'importance des échecs qu'il venait de subir, et la démission qu'il crut devoir offrir au roi en date du 9 juillet eût été sans doute présentée plus tôt sans l'absence du monarque qui, depuis le 10 juin, se trouvait aux eaux de Wiesbaden, et n'eût été la maladie d'un de ses membres. Les hommes qui ont été si odieusement traités par une partie de la presse indigène, et dont les services pourraient sembler exagérés dans les appréciations de leur parti, ont le droit d'en appeler au jugement impartial de l'étranger, et nous renvoyons les lecteurs à un article du *Journal des Débats* du 19 juillet, dans lequel les actes principaux du cabinet démissionnaire sont tracés avec calme et avec vérité.

La démission du cabinet, offerte le 9, ne fut pas aussitôt acceptée par le roi, qui ne le 16 se retrouvait à son château de Laeken. Les entrevues de S. M. avec M. Leclercq, procureur général de la cour de cassation, et avec MM. Lebeau et Verhaegen étant restées sans résultat pour la formation d'une administration nouvelle, la crise ministérielle se prolongea jusqu'à ce que, une convention littéraire avec la France ayant été conclue le 22 avril, le ministre des finances, M. Frère, en désaccord sur cette mesure avec ses collègues et persistant dans son offre de démission, fut déchargé de son portefeuille par arrêté du 17 septembre. A cette occasion le roi déclara la démission des autres ministres comme non avenue, remplaça *ad interim* M. Frère par le principal négociateur de ladite convention, M. Liedts, gouverneur du Brabant, et convoqua les Chambres pour le 27 du même mois. Au jour fixé, les ministres, à qui, dans l'intervalle, un décret du Président de France, relatif aux droits sur les houilles et les fontes (1), était venu susciter de nouvelles complications diplomatiques, se présentèrent devant les Chambres avec la déclaration que la non-réélection à la présidence de la Chambre de M. Verhaegen, ancien ministre, contre qui la presse oppositionnelle avait de longtemps ouvert une croisade comme le principal signataire du manifeste électoral de l'association libérale de Bruxelles, leur manifesterait un changement dans l'esprit de la Chambre et les déterminerait à se retirer. En effet, M. Verhaegen

(1) Ce décret daté du 4 septembre n'a été inséré au *Moniteur* français que le 21 de ce mois.

Digitized by Google

n'ayant obtenu que 46 voix contre 54 accordées à M. Delcheye, l'un des vice-présidents de la dernière session, le Cabinet déposa de nouveau sa démission, après avoir, au préalable, transmis aux Chambres un rapport détaillé sur la marche des négociations commerciales avec la France. Les Chambres furent aussitôt prorogées au 26 octobre, et le pays se vit de nouveau livré à une crise ministérielle aggravée encore par le refroidissement de nos rapports avec nos voisins du Midi; refroidissement que l'acquittement des rédacteurs de la *Nation*, poursuivis du même chef que précédemment ceux du *Bulletin français* (7 juin, veille des élections) et l'interprétation donnée au séjour de la reine d'Angleterre à Anvers et à Bruxelles du 11 au 14 août, et d'autres faits encore, n'avaient dû qu'augmenter dans le cours des négociations.

Pour en venir enfin à celles-ci même, nous ne pensons pas pouvoir mieux en donner un exposé succinct, qu'en reproduisant l'article de fonds de l'*Indépendance belge* du 25 septembre, que nous avons trouvé conforme en tout point au rapport officiel du gouvernement. Toutefois nous empruntons d'abord à ce dernier quelques passages pour établir le point de vue auquel le gouvernement belge s'était placé dès le début des négociations.

« Le cours des faits commerciaux avait considérablement réduit l'intérêt pour lequel nous avions stipulé en 1845. Lorsque fut conclue la convention du 13 décembre, nos exportations vers la France de fils et tissus de lin réunis atteignaient la quantité de 4,753,000 kil.

« En 1851, elles étaient, malgré une reprise légère, tombées à 1,599,000 kil.

« C'est-à-dire que l'intérêt pour lequel nous avions traité en 1845 s'était amoindri de 66 p. c., il n'offrait plus qu'un tiers de son importance primitive.

« En vain nous répondrait-on qu'un autre intérêt s'est développé à côté de celui-là. Pour que l'on pût argumenter de l'accroissement de nos exportations charbonnières, il faudrait admettre que la convention de 1845 obligeait le gouvernement français au maintien des zones, et c'est ce que le cabinet de Paris a toujours nié formellement. Il est d'ailleurs un fait important à signaler à côté du développement isolé de l'exportation

Digitized by Google

de nos houilles vers la France ; ce fait, c'est le mouvement total du commerce entre les deux pays.

« Sous l'empire de la convention de 1845, la masse des marchandises *d'origine belge* consommées en France a fléchi de 3 p. c., tandis que la masse des marchandises *d'origine française* consommées en Belgique s'est accrue de 16 p. c.

« Les marchandises françaises favorisées par la convention de 1845 avaient pris une part marquée dans ce progrès, qui contrastait d'une manière si frappante avec la décadence de nos expéditions linières vers la France.

« Nous ne pouvions donc, en toute équité, offrir le maintien de nos concessions de 1845 que conditionnellement, c'est-à-dire à charge pour la France de nous accorder quelque compensation propre à balancer la moins-value de l'acte international qu'il s'agissait de remplacer.

« Enfin, et cette considération n'est pas moins fondée que la précédente, si aux sacrifices que lui imposait déjà l'ancienne convention, la Belgique devait en ajouter encore de nouveaux, la suppression du commerce des réimpressions, par exemple, il était juste qu'il lui en fût tenu compte par des concessions additionnelles au contrat de 1845. »

Voici l'article de l'*Indépendance* :

« La convention du 13 décembre 1845 avait, comme on sait, son terme fixé au 10 août 1852. Dès le commencement de l'année 1851 (12 mars), le gouvernement belge ouvrit des pourparlers avec le gouvernement français pour la conclusion d'un nouvel arrangement commercial ; il posait comme point de départ que, si les bases de la convention de 1845 devaient être reprises, une compensation était due à la Belgique, à raison de la diminution notable survenue dans les importations de fils et tissus de lin belges en France, diminution qui contrastait avec l'accroissement considérable que présentait l'importation en Belgique des produits français auxquels la convention assurait des droits de faveur ; le gouvernement demandait que cette compensation fût accordée de préférence à l'industrie linière même, au moyen, entre autres, d'une nouvelle réduction de droits ; il exprimait le désir formel que la convention à intervenir garantît d'une manière expresse le maintien du tarif français pour les houilles et les fontes belges ; enfin, et sans parler

Digitized by Google

d'autres points moins importants, le gouvernement se déclarait prêt à accéder au vœu, souvent manifesté, du cabinet de Paris, quant à la reconnaissance internationale de la propriété littéraire et artistisque, si, d'ailleurs, l'arrangement projeté devait offrir à la Belgique un ensemble de conditions acceptables.

« Les pourparlers commencés en 1851 avaient d'abord été engagés par écrit; ils furent continués, à partir du mois de février 1852, dans des conférences verbales. La négociation se poursuivait au mois de juillet, lorsque, le 9 du même mois, les membres du cabinet jugèrent devoir offrir leur démission au roi. Cette démarche fut immédiatement portée à la connaissance du gouvernement français, auquel on proposa, en même temps, la prorogation de la convention de 1845 jusqu'à la fin de l'année, afin que la situation passât intacte aux mains d'un nouveau cabinet, et que celui-ci pût se déterminer en toute liberté.

« Le cabinet de Paris rejeta cette proposition, qui résultait, en quelque sorte, de la nature des faits et ne semblait pouvoir rencontrer d'objection; il déclara ne vouloir admettre la prorogation, fût-elle d'un jour, que si le gouvernement belge consentait à la signature immédiate de la convention littéraire et d'une convention de douane. Il est à peine besoin de dire que cette combinaison fut absolument repoussée.

« Plus tard le gouvernement français se désista de l'une des deux conditions; la signature immédiate de la convention littéraire fut seule demandée. Tout le monde comprendra que, pour obtenir la simple prorogation de la convention de 1845 pendant quelques mois, le gouvernement belge ne pouvait accorder une concession de cette importance, et cela sans compensation spéciale, et surtout sans garantie quant à l'issue définitive des négociations.

« Les pourparlers se prolongèrent encore pendant quelque temps sur le terrain de la prorogation, lorsque le cabinet démissionnaire se trouva autorisé à traiter même d'un arrangement définitif. Quatre combinaisons différentes furent alors présentées au gouvernement français : deux de ces combinaisons avaient pour base la remise en vigueur de la convention du 13 décembre 1845 jusqu'au 1er janvier 1853; les deux autres constituaient des solutions définitives. L'une reproduisait les éléments de la convention de 1845, sauf que la Belgique, pour

Digitized by Google

compenser la réduction considérable de ses exportations de produits liniers, reprenait la concession relative aux lainages ; elle offrait, d'un autre côté, l'abandon de l'industrie de la réimpression, en même temps qu'elle demandait une garantie pour les houilles. L'autre combinaison se bornait à des stipulations concernant la question littéraire, avec quelques dédommagements pour la Belgique, et devait former expressément le gage de la continuation des bonnes relations des deux pays entre eux. Le gouvernement français fut appelé à choisir librement entre ces quatre combinaisons dont chacune excluait l'autre. Il se prononça pour la quatrième, dont le caractère est suffisamment précisé par ce préambule, que l'arrangement a pour objet « *d'assurer le maintien des bons rapports existant entre les « deux pays*. »

« D'après la manière même dont cet accord avait été amené, la Belgique restait complétement libre de reprendre ou de ne pas reprendre la négociation d'un arrangement ultérieur ; dans tous les cas, après la signature de la convention du 22 août, la pensée de rendre la vie à la convention du 13 décembre 1845, telle qu'elle avait été conclue, ne pouvait plus même entrer dans les prévisions du gouvernement belge.

« Cependant, malgré tous les motifs que devait avoir ce dernier d'être entièrement rassuré sur l'avenir des relations commerciales entre les deux pays, quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis la conclusion de l'arrangement du 22 août qu'une invitation presque comminatoire lui était adressée de faire revivre sur-le-champ, et sans modification aucune, la convention de 1845, sauf, disait-on, à ouvrir ultérieurement une négociation nouvelle. Le gouvernement belge était prévenu en temps que, faute d'adhérer à cette sorte d'injonction, le tarif français sur les fontes et les houilles serait relevé.

« Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier si cette démarche pouvait se concilier avec le caractère de la convention du 22 août. Elle tendait à dépouiller la Belgique du bénéfice moral de cet arrangement, tandis que la France conservait sa conquête, et nous replaçait devant l'inconnu d'une négociation nouvelle. La proposition du gouvernement français, abstraction faite de ces vices intrinsèques, portait, d'ailleurs, atteinte à notre pacte fondamental qui n'attribue pas au gouvernement le

Digitized by Google

pouvoir de mettre ou de remettre en vigueur les traités de commerce sans le secours de la législature. Le cabinet rejeta, en conséquence, pour tous ces motifs, la proposition qui lui était faite.

« Voulant, néanmoins, persévérer dans la voie de conciliation qu'il avait toujours suivie, et quoique dégagé de toute obligation, il offrit de signer, dans les vingt-quatre heures, une convention sur les bases de la troisième combinaison, dont nous avons parlé plus haut. Mais le gouvernement français, maintenant sa proposition, refusa même de discuter tout ce qui s'en écartait ; seulement il ne demanda plus que le gouvernement belge se passât du concours des Chambres, mais il exigea que celles-ci fussent convoquées à bref délai et qu'elles prissent sans retard un parti. En présence de semblables exigences, le gouvernement belge ne put, de son côté, que se référer à ses résolutions antérieures. C'est dans ces circonstances qu'est intervenu le décret publié par le *Moniteur universel* du 21 septembre. »

La pénible situation faite à nos houilles et à nos fontes par le décret du 14 septembre, causa de vives inquiétudes dans la province du Hainaut; mais on y sentit aussi la nécessité d'approuver la conduite digne et prudente du gouvernement, et les récriminations de quelques journaux sur ce fâcheux résultat des négociations n'entraînèrent pas les esprits dans la voie d'une opposition formelle contre les actes du cabinet. On envisagea le fait comme une nécessité passagère à subir. D'un autre côté, le pétitionnement que divers comités typographiques du pays avaient organisé contre les dispositions de la convention littéraire du 22 août, perdait de sa gravité après la mesure que la France venait de prendre, et qui faisait présager un refus ou du moins un ajournement de sanction pour ladite convention de la part de la législature. C'est dans cet état brouillé des affaires publiques que le cabinet Rogier parut devant les chambres le 27 septembre, pour se retirer le lendemain par les motifs exposés plus haut.

La reconstitution d'un cabinet fut confiée à M. Henri de Brouckere. Le 8 octobre déjà circulait la liste des ministres que M. de Brouckere avait proposés à Sa Majesté. Mais certaines difficultés s'étant opposées à l'acceptation de cette liste, M. de Brouckere se vit dans la nécessité de renoncer à son mandat

Digitized by Google

le 19 du même mois. L'ancien cabinet fut ainsi obligé de se représenter de nouveau devant les chambres le 26. A la reprise des travaux législatifs, M. Delfosse, vice-président pendant la dernière session, qui, sur la renonciation de M. Verhaegen, avait accepté cette candidature, fut nommé président par 52 voix contre 49 données à M. Delehaye. Les détails du scrutin accusèrent l'existence dans la chambre de 58 membres qu'on était fondé à ranger sous la bannière libérale, mais ils firent sentir d'un autre côté que, parmi ces 58, il s'en trouvait plusieurs qui dans certains cas pouvaient facilement venir déplacer la majorité. En présence de cette situation parlementaire, rassuré sur le caractère libéral de la majorité, M. de Brouckere, qui tendait à une politique de conciliation et de transition et qui proposait à cet effet un cabinet extraparlementaire, crut pouvoir reprendre son mandat de former un nouveau ministère, et le 31 octobre, celui-ci se trouva constitué comme il suit :

Affaires étrangères, M. Henri de Brouckere, ministre plénipotentiaire aux cours d'Italie.
Intérieur, M. Piercot, bourgmestre de Liége.
Justice, M. Charles Faider, avocat général à la cour de cassation.
Finances, M. Liedts (à titre temporaire).
Travaux publics, M. Van Hoorebeke, ancien titulaire.
Guerre, Le lieutenant général Anoul, ancien titulaire (1).

(1) Voici quelques détails biographiques sur les nouveaux ministres :

M. H. de Brouckere, après avoir fait à l'Université de Liége des études brillantes, fut nommé substitut du procureur du roi à Ruremonde, puis procureur du roi dans la même ville. Élu en 1830 membre du Congrès national et nommé par cette assemblée un de ses secrétaires, il prit à ses glorieux travaux une part active et remarquée. Le 29 août 1831, l'arrondissement de Ruremonde l'envoya à la Chambre des Représentants; le 30 mai 1833, après la dissolution des chambres qui eut lieu sous le ministère Lebeau, il fut élu à Bruxelles; il représenta la capitale jusqu'en 1848. Après avoir été conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, il fut nommé en 1841 gouverneur de la province d'Anvers sous le ministère de M. Lebeau; il passa plus tard au gouvernement de la province de Liége. En 1850 M. Henri de Brouckere fut nommé ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges en Italie; ce fut lui qui conclut le traité avec le Piémont. M. H. de Brouckere est ministre d'État.

M. Liedts, également ministre d'État, qui faisait partie comme ministre provisoire du cabinet démissionnaire et qui est entré au même titre dans le cabinet actuel, est, comme M. H. de Brouckere, un des hommes dont le libéralisme loyal,

Digitized by Google

Voici le discours par lequel le chef du cabinet, à la séance du 3 novembre, donna connaissance à la Chambre des principes qui dirigeraient la conduite de la nouvelle administration :

« J'expliquerai en peu de mots les motifs qui nous ont déterminés à accepter le pouvoir et la manière dont nous entendons le pratiquer.

« Le cabinet précédent remit sa démission entre les mains du Roi, le 28 septembre dernier; le 4 octobre, je fus mandé par S. M. Vous connaissez les circonstances qui avaient amené la retraite de nos prédécesseurs; je ne les rappellerai pas, je me bornerai à indiquer seulement les conséquences qui me semblaient en résulter, au point de vue des nécessités gouvernementales et surtout au point de vue de la recomposition du ministère. Les élections du 8 juin avaient modifié les forces respectives des deux grandes opinions qui partagent le pays et siégent dans cette enceinte; mais bien qu'un fractionnement se fût révélé par un scrutin dans le sein de la majorité, elle n'était pas détruite; cette opinion, on peut la contester sans doute; mais, selon moi, la majorité était seulement amoindrie, elle n'était pas détruite.

« A mon avis, un ministère pris dans les rangs de la majorité des dernières années ou un ministère mixte (combinaison repoussée par tous) étaient également impossibles. L'opinion libérale devait donc former les éléments de l'administration future.

« Toutefois, les résultats électoraux de 1852 et le vote du

sage et ferme, l'intelligence et l'expérience des affaires sont le plus généralement reconnus. Il rallie autour de lui des sympathies nombreuses qu'il saura conserver. M. Liedts a été tour à tour substitut du procureur du roi, président de tribunal, et fut comme M. H. de Brouckere l'un des secrétaires du Congrès national, membre et président de la Chambre des Représentants, où il a siégé jusqu'à la loi des incompatibilités. Membre du ministère libéral de 1840-1841, il fut nommé en 1841 gouverneur du Hainaut; il passa ensuite de Mons au gouvernement du Brabant.

M. Ch. Faider a fait ses études à l'Université de Liége comme M. de Brouckere. Nommé substitut du procureur du roi à Louvain, puis au même poste à Anvers, il devint ensuite procureur du roi à Anvers, avocat général à la cour d'appel de Bruxelles, et enfin avocat général à la cour de cassation. M. Ch. Faider est un habile jurisconsulte, un esprit distingué et très-lucide.

M. Pierdot qui, avant d'accepter le portefeuille de l'intérieur, était bourgmestre de Liége, est né à Bruxelles; il a fait, comme ses deux collègues dont nous venons de parler, ses études à l'Université de Liége; entré comme stagiaire chez l'avocat Teste, qui plaidait alors à Liége, il devint son ami. Il fut nommé avoué près la cour d'appel de Liége, et il n'avait point abandonné son cabinet quand il fut appelé à la direction des affaires de la commune.

Digitized by Google

28 septembre, sur la présidence de la chambre, devaient être pris en sérieuse considération ; autant il était nécessaire que le ministère appartînt à l'opinion libérale et fût reconnu comme tel, autant il importait que l'on ne pût contester ses vues modérées et son esprit de conciliation.

« Le ministère issu de cette situation nouvelle, et en présence d'une majorité quelque peu indécise et troublée, pouvait-il se livrer aux mêmes espérances, avoir les mêmes vues, se promettre le même avenir, la même durée, que ces ministères qui trouvent un point d'appui permanent et assuré dans une majorité forte par le nombre et par l'énergie ? Non ! son rôle devait être plus modeste sans être moins digne. Que devait-il faire ? se tracer une ligne de conduite sage et modérée, s'appliquer à gérer les affaires avec impartialité et dévouement, avec la volonté ferme de bien faire et de faire le bien. Loyal en toute chose et aussi peu disposé à déguiser son sentiment qu'à renier son drapeau, il devait se considérer comme une transition, prêt à céder la place à d'autres, le jour où une majorité compacte et décidée se serait produite soit sur les bancs de la gauche, soit sur les bancs de la droite.

« Ce ministère, en un mot, devait être libéral par essence, invariable dans ses principes, mais disposé à toute conciliation raisonnable et résolu à éviter tout ce qui pourrait faire naître des luttes vives entre les partis ; il devait avoir surtout pour mission et pour but une trêve honorable pour tout le monde et heureuse pour le pays qui la désire.

« C'est animé de ces convictions et partant de ces idées, que je me suis rendu à l'appel du Roi. S. M. m'a fait connaître le désir qu'elle avait que je composasse un cabinet, et après m'avoir fait part du résultat des événements qui venaient de s'accomplir, elle daigna ajouter dans des termes dont je garderai le plus reconnaissant souvenir, que si j'acceptais la mission qui m'était offerte, on ne pouvait en attendre que de bons résultats pour les intérêts nationaux. J'exprimai mes craintes très-bien fondées, mes forces n'étant pas en rapport avec un tel fardeau.

« S. M. ayant daigné insister, je lui exposai les considérations que je viens d'indiquer, je me permis de lui faire observer que le cabinet, se proclamant libéral, devait s'appuyer sur cette

Digitized by Google

opinion, et à mes yeux il était indispensable, pour que le cabinet pût rester aux affaires, que la nouvelle épreuve de l'élection du président eût constaté que la majorité n'a pas cessé d'être libérale. Je n'hésitai pas à exprimer l'opinion qu'un cabinet libéral modéré aurait la majorité dans le Sénat.

« Le Roi se déclara satisfait de cette explication et me donna plein pouvoir pour présenter une combinaison ministérielle. Je m'adressai à des hommes que leurs antécédents, leurs principes recommandaient à la confiance générale. Ils examinèrent avec moi, dans tous ses détails, la position en face de laquelle nous étions placés. Tous les points étant discutés, nous arrêtâmes les bases de notre conduite future ; il fut convenu que le ministère s'abstiendrait de toucher aux lois votées dans les derniers temps, sans s'interdire de chercher à en adoucir ou tempérer l'application. Tombés d'accord sur les questions que nous avions à débattre, le Roi nous fit savoir qu'il partageait nos vues et approuva le personnel de l'administration projetée.

« Vous vous rappelez qu'en tête de notre programme, nous voulions, comme preuve que la majorité n'avait pas cessé d'être libérale, l'élection du candidat qui serait présenté par la gauche. On put, à un instant donné, se demander si cette condition serait remplie, et de là toutes les hésitations, tous les délais dans la formation définitive du ministère. Le vote du 26 octobre, qui dévolut la présidence à un des hommes les plus considérables et le plus respectés de cette Chambre, mit fin aux incertitudes, et c'est ainsi que nous pouvons nous asseoir avec confiance sur les bancs où nous sommes. J'y viens avec le juste sentiment de ma faiblesse, mais je me rassure en voyant assis à côté de moi des hommes qui ont bien voulu me prêter leur concours et dans lesquels j'ai rencontré une entière communauté d'idées et de sentiments, et nous osons compter sur votre bienveillance. Nous occupons des fonctions que nous n'avons ni recherchées ni désirées ; nous croyons, dans les circonstances délicates où le pays se trouve, remplir le devoir de bons citoyens ; nous avons l'espoir de trouver dans le parlement une majorité disposée à nous tenir compte de nos efforts.

« Messieurs, notre drapeau nous l'avons toujours porté ostensiblement, nous y sommes restés fidèles et nous n'avons donné à personne le droit de penser que nous soyons disposés à le ca-

Digitized by Google

cher. Mais j'ai voulu le dire sans retard comme sans détours et je veux le répéter, les circonstances actuelles nous commandent, commandent à tout le monde la plus grande réserve, la prudence, la modération en toute chose; cette réserve, cette prudence, cette modération, seraient aujourd'hui la règle de conduite de tous les ministères doués de quelque tact ou de quelque prudence, ne fussent-ils pas dans leurs caractères et dans leurs sentiments comme ils sont dans les nôtres.

« Nous pensons avoir des droits aux sympathies de la gauche et nous ne désespérons pas d'obtenir par notre franchise et notre justice l'impartialité bienveillante de la droite.

« On n'a pas manqué de nous représenter comme des hommes experts dans un genre d'habileté que nous répudions hautement et qui ne sera jamais le nôtre, acceptant les lois d'un parti, négociant avec un autre. Voici la vérité : nous n'avons rien demandé, rien promis à personne; nous sommes libres de tout engagement vis-à-vis de la majorité, libres vis-à-vis de la minorité. Nous tenons notre drapeau déployé et chacun peut y lire ces mots inscrits en grands caractères : modération, prudence, conciliation. Sans méconnaître l'existence des partis, sans avoir la prétention puérile de les dissoudre ou de les transformer, nous tâcherons de pacifier les esprits et de les diriger dans la voie de la modération, dans la voie du progrès sage et mesuré.

« La Belgique est admirable d'honnêteté et de bon sens. Ce qui serait pour d'autres pays une crise plus ou moins redoutable, n'est pour elle qu'une occasion de faire éclater son discernement et sa sagesse. Unissons-nous pour maintenir cette Belgique si chère à tous, pour la maintenir au rang élevé qu'elle occupe parmi les nations de l'Europe. Tâchons qu'elle continue à jouir de ses belles libertés, qu'elle offre aux peuples étrangers de bons exemples et à leurs gouvernements des gages de sécurité et de nouveaux motifs de confiance et d'estime.

« Pour l'aider, pour la diriger dans cette voie, inspirons-nous à notre tour des nobles et généreuses traditions qui ont été léguées par le Congrès national, et permettez à un homme, qui a eu l'honneur d'être pendant vingt ans votre collègue, de terminer par cet appel, fait au nom du gouvernement, aux grands souvenirs de cette mémorable assemblée. »

Digitized by Google

Ce programme pacifique fut favorablement accueilli sur tous les bancs ; tout le monde sentait qu'il était commandé par la situation. Dans la même séance, le ministre des affaires étrangères, répondant à M. de Muelenaere, s'exprima de la manière suivante sur le renouement des négociations avec la France :

« La chambre comprendra que je ne puis entrer dans aucun détail, que je ne puis prendre aucun engagement. Le cabinet doit conserver une entière liberté d'action dans l'intérêt même du pays. Mais elle peut être assurée que je ne négligerai rien pour conserver les meilleures relations avec nos voisins du Midi ; ces relations sont utiles aux deux pays, et j'ajouterai même qu'un gouvernement qui, de gaieté de cœur, s'exposerait à les troubler, ne serait pas un gouvernement raisonnable ; ce serait un gouvernement insensé. »

Le premier acte important du nouveau ministère fut la présentation du projet de loi relatif à la répression du délit d'offenses envers les souverains, dont nous avons fait mention plus haut. On envisagea généralement cette loi comme un préliminaire heureusement combiné pour le renouement des relations avec la France et comme un remède légitime aux exagérations ou à la licence des journaux. Elle avait pour principal objet de mettre en rapport avec la législation actuelle les principes contenus dans la loi analogue de 1816, qu'elle abroge virtuellement. Le projet en était ainsi conçu : « Quiconque par discours, cris, menaces, écrits, emblèmes, etc., se sera rendu coupable d'offense envers les souverains étrangers ou aura attaqué méchamment leur autorité sera puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans, d'une amende de 100 à 2,000 fr., et pourra, en outre, être privé, pendant 2 ans au moins et 5 ans au plus, de tout ou partie des droits civils, civiques et de famille, mentionnés dans l'article 42 du Code pénal. » Une assez vive opposition s'étant prononcée dans le public et dans les sections contre les mots *discours, cris* et *menaces*, le gouvernement jugea prudent de les retirer. La discussion sur le projet ainsi modifié s'ouvrit le 2 décembre. Le ministère s'attacha, dès l'abord, à détruire les préventions dont le projet avait été l'objet, tant au point de vue de la dignité nationale qu'à celui des libertés constitutionnelles ; aussi son projet fut-il adopté le 6 décembre à une majorité de 69 voix contre 21, et ce qui doit être remarqué, aucun des

Digitized by Google

opposants ne s'était inscrit contre le principe même de la loi (1). L'amendement de M. Orts tendant à faire retrancher les mots *ou aura méchamment attaqué leur autorité* ne réunit que 31 voix, mais parmi elles celles de MM. Rogier, Verhaegen et Delfosse. A l'occasion de cette discussion, M. Devaux fit entendre les patriotiques paroles que voici; elles résument trop bien l'esprit dans lequel la loi fut votée, pour ne pas leur accorder une place en cet endroit :

« Le gouvernement parlementaire est à mes yeux non pas le plus parfait, il n'y a rien de parfait, mais le moins imparfait des gouvernements; il n'y a ni grandeur solide, ni progrès constant en dehors de ce régime; ce que je dis du gouvernement parlementaire, je le dis de la liberté de la presse. Sans liberté de la presse, pas de liberté complétement garantie. La presse a des inconvénients, mais ils ne sont que secondaires, tandis que sa liberté a doté le pays d'immenses bienfaits. (Très-bien! très-bien!) Cependant, si nous n'avons pas à nous inquiéter chez nous des abus de la presse, disons aussi que nous devons réprimer ces abus quand ils s'attaquent à d'autres pays, nous devons rendre justice à ceux qui la demandent. Toute la question est là. Si réellement il y a abus envers les gouvernements étrangers, il faut les réprimer, non pas par égard pour une seule puissance plus ou moins susceptible, mais pour toutes les nations.

« Notre situation sur le Continent est toute spéciale. Seuls, nous jouissons d'un régime entièrement libre; ce régime nous devons le maintenir avec force, mais nous ne devons pas faire des institutions qui nuisent à nos relations, nous ne devons pas en faire une source de difficulté entre nous et nos voisins. Les autres États se sont conduits envers nous avec beaucoup d'égards; nous sommes restés dans la plus complète indépendance, voyons donc si ce que l'on nous demande est juste et ne faisons pas autre chose... Je voterai la loi, non pas par peur d'aucune puissance, parce que, comme je le disais tout à l'heure, je suis convaincu que la Belgique, pourvu qu'elle sache remplir ses devoirs, est fermement assise et défendue contre toutes les attaques. Je

(1) Au Sénat la discussion s'ouvrit le 15 et l'adoption eut lieu le lendemain par 30 voix contre 9 et 1 abstention. Le rapporteur à la chambre avait été M. Lelièvre; au sénat, M. le baron d'Anethan. La loi se trouve au *Moniteur* du 21 décembre.

Digitized by Google

voterai la loi, non pas au point de vue de l'intérêt de ses négociations, mais parce qu'elle me semble juste.»

La présentation et l'adoption de la loi dont il vient d'être question réagit favorablement sur l'issue des nouvelles négociations avec la France entamées par le ministère. Trois jours après le vote de la Chambre des Représentants, le 9 décembre, le ministre des affaires étrangères et le ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles, M. le duc de Bassano, signèrent une convention provisoire, aux termes de laquelle le traité du 13 décembre 1845 (expiré depuis le 10 août 1852) était remis en vigueur à partir du 15 janvier 1853 jusqu'à la conclusion d'un traité définitif et avec cette seule modification que le déchet alloué en Belgique aux sels français était ramené de 12 à 7 p. c. La convention littéraire du 22 août était indéfiniment ajournée. Après avoir communiqué cet arrangement à la Chambre, M. de Brouckere informa celle-ci d'une lettre de M. le duc de Bassano, qui annonçait que S. M. l'Empereur des Français, pour donner un nouveau témoignage de son désir d'entretenir avec le gouvernement du Roi des Belges les plus amicales relations, avait résolu qu'à dater du 15 janvier suivant la surtaxe, dont le décret du 14 septembre avait frappé les houilles et les fontes belges, serait supprimée. Cette convention fut approuvée par les deux Chambres (1) et l'échange des ratifications eut lieu à Bruxelles le 31 décembre 1852.

Le 16 décembre, il fut signé entre M. Nothomb, ministre plénipotentiaire belge à Berlin, et M. le baron de Manteuffel, ministre des affaires étrangères de Prusse, un acte portant que jusqu'au 20 décembre 1853 chacune des parties contractantes aurait le droit de dénoncer la convention commerciale additionnelle au traité du 1er septembre 1844 et conclue le 20 février 1852 entre la Belgique et le Zollverein, et que les effets de cette convention cesseraient quatre semaines après la dénonciation. L'acte laisse du reste facultatif à chacun des pays de rapprocher ce terme.

Une rude épreuve attendait le ministère à l'occasion de la discussion du budget de l'intérieur pour 1853 ; il en sortit sain

(1) La limitation de la convention au 1er juillet 1853, proposée par quatorze représentants, fut vivement combattue par le gouvernement et rejetée.

Digitized by Google

et sauf, aucune voix n'ayant repoussé le budget. Il est vrai que la lutte, qui se prolongea du 25 novembre au 20 décembre, fut plutôt dirigée contre le chef de l'ancien cabinet, d'une part pour une prétendue prodigalité des deniers publics en matière de beaux-arts, d'autre part pour l'exécution de la loi organique sur l'enseignement moyen, mais, dans la question de l'enseignement, le nouveau ministre de l'intérieur défendit noblement son prédécesseur contre les attaques acharnées dont la loi de 1850 ne cessait d'être l'objet. Tout en portant haut le drapeau du libéralisme en matière d'instruction publique, il témoigna de son vif désir d'arriver à des mesures de conciliation qui pussent enfin déterminer le clergé à accepter sa part dans l'enseignement moyen. L'attitude que le gouvernement se proposait de maintenir dans ce déplorable litige est parfaitement indiquée dans les déclarations suivantes, faites par M. Piercot à la section centrale occupée de son budget :

« La loi du 1er juin 1850 est la règle à laquelle le gouvernement entend invariablement conformer tous ses actes, en matière d'enseignement moyen.

« Il estime que cette loi a consacré les vrais *principes* sur les droits et les devoirs de l'État, dans les questions relatives à l'instruction publique.

« Elle fait la part du gouvernement, en dégageant la liberté de son action sur l'enseignement civil.

« Elle fait aussi la part du clergé, en appelant son concours à l'enseignement religieux, avec une liberté complète de position et une entière indépendance dans la direction qu'il croit devoir donner à cet enseignement.

« Le gouvernement regrette sincèrement que cette dernière partie de la loi soit demeurée jusqu'à présent sans exécution.

« Il déplore que les efforts précédemment tentés et poursuivis avec persévérance de la part du dernier ministère, n'aient pas amené des résultats plus satisfaisants. Le gouvernement est convaincu que l'insuccès de ses efforts ne doit être attribué qu'à des causes indépendantes de la volonté du ministère. »

Répondant à la partie de l'interpellation d'un honorable membre qui se rapporte à la conduite future du gouvernement dans cette question, le ministre a déclaré « qu'il ne dépendra pas de lui que la lacune regrettable, dont il s'agit, ne soit comblée.

Digitized by Google

L'exécution de la loi, dit-il, est bien plutôt une question de fait et de confiance, qu'une question de principes. »

Il ajoute « qu'il ne considère pas les difficultés comme insurmontables, si le clergé se montre, comme le gouvernement, animé d'un esprit de sincère conciliation; si la confiance est réciproque.

« Si des négociations nouvelles doivent se rouvrir, dit le ministre, si on veut adopter pour règle de conduite le principe *que chacun restera maître chez soi*, sans que le gouvernement intervienne dans l'enseignement civil, en ce cas, les difficultés seront bientôt aplanies.

« Ce que je puis affirmer, dit en terminant le ministre, c'est que le clergé trouvera auprès des organes du gouvernement tous les égards auxquels il peut justement prétendre, ainsi que le sincère désir d'arriver à une solution satisfaisante, et de faciliter aux ministres de la religion le libre et plein accomplissement de leur mission. »

Les occasions de conflit entre les deux partis parlementaires ne manquèrent pas pendant la session 1852-1853, mais le gouvernement sut rester fidèle à ses principes de modération et de conciliation. Les procédés, les tendances de ce que les ennemis du ministère de 1847 nomment par raillerie la *politique nouvelle*, furent fréquemment l'objet des attaques les plus envenimées de la part de la droite et ne rendaient pas toujours très-facile aux ministres la tâche d'être calmes. Nous n'avons pas à recueillir dans un aperçu aussi sommaire que celui-ci, toutes ces petites escarmouches de parti, qui n'aboutissent à aucun autre résultat qu'à raviver les rancunes et à précipiter le moment de la grande bataille décisive. Cette bataille, tout l'indique, se livrera prochainement; la question qui en donnera le signal, n'est pas encore déterminée, mais on pressent généralement que, si le ministère n'éprouve pas une défaite dans les débats que provoquera dans la session prochaine le projet arrêté de la droite de réformer la loi électorale en faveur des campagnes, et si quelque autre incident politique ne vient pas précipiter sa chute, les élections de 1854 seront décisives à son égard.

Si nous nous abstenons de nous arrêter sur les conflits de parti qui ont pu signaler les débats de la Chambre des Repré-

Digitized by Google

sentants dans la dernière session, nous ne comptons pas passer sous silence les incidents dont le public s'est particulièrement préoccupé. Comme tel nous rappelons d'abord l'*affaire Mainfroid*. Un instituteur de ce nom à Gosselies s'était plaint auprès de la Chambre de ce que le curé de sa paroisse refusait d'admettre à la première communion les filles qui fréquentent son école. La lecture de cette pétition donna lieu à une discussion des plus vives; les différents renvois proposés par quelques membres de la gauche ne furent pas adoptés, et l'ordre du jour fut prononcé par 37 voix contre 35. Après ce vote, on débattit la question de l'insertion de la pétition dans les Annales parlementaires. La non-insertion, proposée par M. Dumortier, fut prononcée par 38 contre 34 voix. La majorité était, comme on voit, dans cette irritante question, qui coûta presque deux séances à la Chambre, du côté de la droite, grâce à l'absence d'un grand nombre de membres de la gauche.

La discussion générale sur le *budget des travaux publics*, commencée le 2 février, ne fut terminée que le 15 de ce mois. La cause de cette lenteur était dans les attaques de diverse nature adressées, sans esprit de parti, il faut le dire, contre l'administration du chemin de fer national. Une séance presque entière fut même consacrée à la discussion d'une proposition faite par M. Deman d'Attenrode, et tendante à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée de recueillir les renseignements nécessaires pour éclairer la législature sur la question de savoir si l'exploitation des chemins de fer par l'industrie privée ne serait pas plus profitable au trésor que l'exploitation par l'État. Les développements donnés à la proposition par MM. Deman et Dumortier attachaient à celle-ci le caractère d'une déclaration formelle de défiance contre le cabinet. Aussi ce dernier la repoussa-t-il vivement, et M. Deman crut prudent de la retirer après l'engagement pris par le Ministre des Travaux publics d'instituer une commission consultative des chemins de fer, composée d'hommes indépendants et capables. Cette promesse fut remplie le 29 mars suivant par la création d'un *conseil permanent des chemins de fer, postes et télégraphes au département des travaux publics*, à consulter par le ministre sur les questions qui « concernent les perfectionnements et les économies à introduire dans l'exploitation, les tarifs et l'organi-

Digitized by Google

sation utile des transports, les relations avec les compagnies de chemins de fer et les autres services ou entreprises de transports, enfin sur toutes les mesures qui peuvent se lier à la prospérité de l'exploitation des chemins de fer. »

En dernier lieu nous avons à enregistrer le rejet de la motion d'ordre faite le 31 mai par M. Pierre, et tendante à mettre à l'ordre du jour la discussion du rapport de M. Jacques sur les nombreuses pétitions relatives à la *réforme électorale*. Le rejet de cette motion, impliquant l'ajournement à la prochaine session, fut prononcé par 44 voix contre 25. Les chefs de la gauche se trouvaient dans la minorité, avec MM. de Haerne, Coomans et Rodenbach, de la droite.

Plus loin, nous donnerons le relevé chronologique des principaux actes législatifs posés dans la session de 1852-1853; nous ne relèverons plus ici que la discussion relative au projet de révision de la loi du 19 mai 1845 relative à l'organisation de l'armée. Vu la controverse à laquelle annuellement le budget de la guerre avait donné lieu depuis un grand nombre d'années, tant sur l'organisation que sur le chiffre du budget, tout le monde s'était mis tacitement d'accord dans la dernière session, de vouloir supprimer cette controverse dès que la grande commission militaire instituée par l'ancien ministère aurait dit son dernier mot. La commission, composée partie de généraux et d'officiers d'état-major, partie de représentants, se prononça dans le sens d'une armée de 100,000 hommes (y compris la réserve) et d'un budget annuel de 32 millions. Le ministère avait formulé son projet d'après les vœux de la commission; néanmoins il rencontra dans les sections, et parmi des membres de toute nuance, une opposition très-décidée contre les nouvelles dispositions. Le rapport de M. Manilius proposait nettement le rejet du projet et le retour à la loi de 1845, et ce ne fut qu'à l'attitude résolue du gouvernement qu'il faut attribuer le revirement d'opinion qui se fit lors de la discussion de la loi, et le vote inattendu qui en fut le résultat. La loi fut adoptée le 11 mai, par 72 voix contre 21 et 2 abstentions. Quelques jours après, le budget de la guerre, fixé à la somme de 32,190,000 fr., fut également approuvé par 59 voix contre 6 et 11 abstentions.

Ce qui nous reste à renseigner relativement aux événements de la dernière année se rattache à la majorité politique et au

Digitized by Google

mariage de notre Prince royal. Presque toute l'histoire de 1853 se résume dans ces deux faits, dont la haute portée politique n'a échappé ni aux classes élevées de la société, qui savent en raisonner les conséquences, ni aux masses populaires qui n'en déduisent autre chose que l'affermissement d'un trône qu'elles entourent de respect et d'affection. Voici comment l'*Annuaire des Deux Mondes* de 1852-1853 s'exprime au sujet des deux faits en question ; ce passage nous dispense de tout autre détail et prouve en même temps que la presse française a parfaitement su comprendre la joyeuse surexcitation des esprits en Belgique dans le cours de l'année 1853, malgré la hausse du prix du pain (1) et malgré les rapports brouillés entre Saint-Pétersbourg et Constantinople :

« La monarchie de 1831 a reçu en 1853 une consécration non moins importante par la majorité du duc de Brabant et par son mariage avec une archiduchesse d'Autriche. Le 9 avril, le prince héréditaire Léopold, duc de Brabant, avait atteint sa dix-huitième année, âge fixé par l'art. 80 de la constitution pour la majorité du roi, et par l'art. 58 pour l'admission au Sénat de l'héritier présomptif du trône. Comme on peut en juger par le portrait du prince (2), il a une taille élevée, des dehors aimables ; sa physionomie, où l'on devine autant de finesse que de bonté, rappelle celle du roi ; ses traits sont ceux de sa mère, la reine Louise-Marie, dont la mort a été un deuil public, et dont la mémoire vénérée est restée pour tous les Belges l'objet d'un véritable culte. Dans les rares solennités où le prince héréditaire avait eu l'occasion de se produire, il s'était fait remarquer par quelques mots heureux, une certaine facilité d'élocution, un organe séduisant. On était donc généralement prévenu en sa faveur, et M. Delfosse, président de la Chambre des Représentants, dont le caractère exclut toute idée de flatterie, exprimait la pensée de tous, lorsque, félicitant le prince à l'occasion de son mariage, il lui disait : « Vous n'avez eu qu'à vous mon-« trer pour réussir. »

« La majorité politique du prince héréditaire, qui mettait le

(1) Cette hausse fit décréter le 18 août la libre entrée des grains et des farines (voir le *Moniteur* du 19 de ce mois).

Ce portrait, dessiné d'après Tuerlincx, est joint à l'*Annuaire des Deux Mondes*.

Digitized by Google

pays à l'abri des embarras d'une régence, fut acclamée comme un événement de la plus haute importance. Le duc de Brabant fut solennellement installé en qualité de membre du Sénat, et jura entre les mains de M. le prince de Ligne, président de cette assemblée, d'observer la constitution. Une médaille de grand module, due au burin d'un artiste de talent, M. L. Wiener, fut frappée à l'effigie du prince pour perpétuer le souvenir de ce premier acte de sa vie politique. Les deux chambres furent admises à féliciter le roi. « Jamais jour plus solennel, jamais fête « plus nationale, dit avec vérité le président du Sénat, ne « furent célébrés avec un sentiment aussi unanime. Il n'est point « de ville, il n'est point de hameau qui ne veuille y prendre « sa part. De l'église, de la maison du riche comme de la chau- « mière du pauvre partent les mêmes hommages pour Votre « Majesté. » — « Cet événement, disait au roi le président de « la Chambre des Représentants, fait naître dans tout le pays « une joie qui prouve jusqu'où va l'affection du peuple belge « pour la famille royale. Il faut que cette affection soit bien « profonde pour qu'un peuple, naturellement calme et peu porté « par caractère aux démonstrations bruyantes, manifeste un « enthousiasme qui dépasse en vivacité et surtout en sponta- « néité ce qui se voit ailleurs dans des circonstances analogues. « Si la famille royale est si populaire, c'est surtout à vous, sire, « qu'elle le doit, à vous qui avez rendu au pays tant de services « signalés, à vous qui avez consolidé notre indépendance et « notre nationalité, à vous qui avez respecté et fait respecter nos « libertés, à vous dont la bonté et l'affabilité ont gagné tous « les cœurs. »

« Dans toutes les églises du pays furent chantés des *Te Deum*, prescrits spontanément par le cardinal-archevêque de Malines et par les évêques dans des mandements pleins d'expressions de dévouement au roi, à la Belgique et à ses institutions libérales. La capitale du royaume, ville natale du jeune prince, eut naturellement le premier rang dans ces fêtes nationales ; l'administration communale, à laquelle préside avec autant d'intelligence que d'activité l'un des hommes les plus éminents du pays, M. Charles de Brouckere, eut l'heureuse idée de rattacher à la date du 9 avril le souvenir de deux de ses actes les plus importans, l'agrandissement de la ville de Bruxelles et le système de

Digitized by Google

distribution des eaux, par la pose de la première pierre tant du viaduc de la rue de la Loi prolongée sur la vallée d'Etterbeek que du grand aqueduc d'Ixelles, d'où l'eau se répandra dans tous les quartiers de la cité. Le roi voulut présider à cette double inauguration ; il remercia les mandataires de la commune d'avoir choisi un jour à tant de titres cher à son cœur pour poser la première pierre de ces travaux d'utilité publique. Dans la cour de l'hôtel de ville, à la hauteur du premier étage, fut improvisée une salle d'un aspect féerique, où un bal offert par la ville au roi réunit cinq mille invités appartenant à l'élite de la bourgeoisie. Ainsi se termina la journée du 9 avril, qui, dans toutes ses phases, échappa à la banalité ordinaire des fêtes de ce genre.

« C'était là le prélude d'un événement plus important encore pour la Belgique et sa dynastie. Le 2 mai, le roi et le duc de Brabant partaient pour l'Allemagne, où les attendaient les hommages des populations et les témoignages de sympathie des souverains. Le but principal de ce voyage était de réaliser le projet que le roi avait sagement conçu et habilement préparé d'unir son fils aîné à la jeune archiduchesse Marie-Henriette-Anne d'Autriche, arrière-petite-fille de l'impératrice Marie-Thérèse, dont la mémoire est restée chère aux habitants des anciens Pays-Bas autrichiens. Le 17 mai, la demande de la main de l'archiduchesse était formellement faite par le roi à l'empereur d'Autriche, et elle était gracieusement et favorablement accueillie. Le 28, le roi et son fils faisaient en Belgique une véritable entrée triomphale. La Belgique, s'identifiant avec ses princes, se rendait solidaire de l'accueil qu'ils avaient reçu dans l'Allemagne entière et particulièrement à Vienne. « C'est, disait « le bourgmestre de Bruxelles dans sa harangue au roi, une « consécration publique de l'estime que la Belgique indépendante a su conquérir. Nous ne nous dissimulons pas l'influence « du caractère élevé et de la haute sagesse de Sa Majesté : nous « en ressentons les effets depuis vingt-deux ans ; mais le roi « s'est trop identifié avec le peuple belge pour ne pas permettre « que nous revendiquions une part du succès et que nous en « soyons fiers. Ce succès d'ailleurs reliera le passé à l'avenir ; « il contribuera, nous en avons la persuasion, au bonheur de « la famille royale, ainsi qu'à la stabilité de nos institutions, « de notre nationalité. »

Digitized by Google

« Le 30 mai, M. Henri de Brouckere, ministre des affaires étrangères, annonçait officiellement aux chambres, au nom du gouvernement, le mariage du duc de Brabant. « Cette union, « dit-il, comble les vœux et assure le bonheur d'un prince dont « la Belgique est fière à juste titre ; elle satisfait en même temps « aux plus hautes convenances politiques... Elle sera un gage « de perpétuité et de félicité pour la dynastie, comme elle est « déjà un gage de sécurité pour notre pays Celui-ci, en effet, « se voit rattaché ainsi par un nouveau lien à une antique mo- « narchie essentiellement intéressée à consolider la paix du « monde et à sauvegarder, de concert avec les autres puis- « sances, les traités qui ont consacré la nationalité belge. »

« Les chambres accueillirent cette communication par des applaudissements, et décidèrent qu'elles se rendraient en corps auprès du roi pour lui adresser leurs félicitations. « La Belgique « et sa dynastie, dit le prince de Ligne, président du Sénat, « sont tellement liées l'une à l'autre, qu'un événement aussi « important, aussi heureux pour la maison royale, rejaillit sur « le pays tout entier. Il en revendique sa part de gloire et de « félicité. » M. Delfosse, président de la Chambre des Repré- sentants, exprima la même pensée en d'autres termes. « Le pays, « dit-il, ne peut que se réjouir d'un choix qui consolide nos « institutions et notre nationalité. Affermie par plus de vingt « années de durée, affermie surtout par l'union touchante qui « n'a cessé d'exister entre le peuple belge et Votre Majesté, « notre nationalité puisera naturellement une force, une consé- « cration nouvelle dans l'alliance de l'héritier présomptif du « trône avec la puissante maison d'Autriche. »

« Au nombre des manifestations de la sympathie que ren- contre le duc de Brabant au sein des chambres belges, il faut compter les lois du 22 mars et du 14 juin, votées sans discus- sion et à l'unanimité. Ces lois ont accordé au duc de Brabant une dotation annuelle de 500,000 francs, et lui ont constitué un domaine privé composé du palais ducal à Bruxelles et du châ- teau et du parc de Tervueren, dans une situation charmante aux portes de la capitale. »

Nous terminons notre résumé par l'indication des dates qui se rattachent à ce mariage ainsi qu'aux fêtes qui se sont données à son occasion dans diverses localités du pays.

Digitized by Google

Août 10. Cérémonie du mariage par procuration à Vienne.
» 16. Départ de Vienne de la duchesse.
» 20. Cérémonie de la remise diplomatique et de la réception de S. A. I. à Verviers, et entrée solennelle à Bruxelles.
» 22. Mariage civil par le bourgmestre de Bruxelles et mariage religieux à Sainte-Gudule par l'archevêque de Malines.— Le soir, illumination générale à Bruxelles.
» 23. Grande calvacade historique.
» 24. Réception des corps constitués au palais de Bruxelles à l'occasion du mariage.
» 29. Fêtes et séjour de la famille royale à Bruges.
» 30. » » à Ostende.
» 31. » » à Gand.
Sept. 4-7. » » à Anvers.
» 7-9. » » à Liége.
» 12-13. » » à Namur.

Digitized by Google

II. — Votes importants émis par la Chambre des Représentants pendant la session 1852 à 1853.

Cette session a été ouverte le 27 septembre, ajournée le 29 jusqu'au 26 octobre par suite de la démission du cabinet, et close le 15 juin. Nombre des séances : 146 ; nombre des projets adoptés : 92, non compris les projets de naturalisation.

1852.

Nov. 5. Substitution de la pièce de 20 centimes à celle d'un quart de franc. (*Monit.* du 3 déc. 1852.)

» 10. Réduction du droit de transit sur les marchandises tarifées au poids, et pour lesquelles l'unité servant de base au droit d'entrée est inférieure à 100 kilog. (*Monit.* du 15 déc.)

» » Concession d'un chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas. (*Monit.* du 14 déc. 1852.)

» 23. Ratification de l'acquisition de l'hôtel d'Assche, à Bruxelles, faite au nom de l'État pour 215,000 fr. (*Monit.* du 15 déc.)

» 29. Conversion en un fonds à 4 1/2 p. c. des emprunts 5 p. c., contractés en 1840, 1842 et 1848. (*Monit.* du 2 déc.)

Déc. 6. Adoption de la loi relative à la répression du délit d'offenses envers les chefs des gouvernements étrangers. (*Monit.* du 21 déc.)

» 23. Approbation de la convention conclue le 9 décembre entre la Belgique et la France. Soixante membres

Digitized by Google

adoptent, huit rejettent et seize s'abstiennent. (*Monit.* du 1er janvier 1853.)

1853.

Janv. 20. Admission à la pension de retraite des officiers polonais mis en position de non-activité par arrêté royal du 4 avril 1852. Cette pension est exceptionnellement fixée pour les officiers supérieurs et subalternes de cavalerie aux trois quarts du traitement d'activité, pour les capitaines et lieutenants d'infanterie aux trois quarts du traitement d'activité plus 100 fr. (*Monit.* du 13 mars.)

» 21. Loi relative à l'interprétation de l'art. 18 de la loi du 12 mars 1818 sur l'art de guérir. « Il y a exercice illégal d'une branche de l'art de guérir, lorsque, habituellement, une personne non qualifiée, en examinant ou visitant des malades, remet ou prescrit un remède pour guérir certaines maladies, indique la manière de l'employer, soit qu'elle agisse dans un but de spéculation ou de charité, soit qu'elle prenne ou non le titre de docteur. » (*Monit.* du 31 mars.)

» 24. Concession d'un chemin de fer de Pepinster à Spa. (*Monit.* du 27 mars.)

» 27. Réunion du quartier Léopold à la ville de Bruxelles. (*Monit.* du 8 avril.)

Février, 1. Interprétation de l'art. 14 de la loi du 25 mars 1841 sur la compétence civile. (*Monit.* du 31 mars.)

» 23. Crédit au département des affaires étrangères pour l'établissement d'une légation belge à Saint-Pétersbourg. (*Monit.* du 12 mars.)

» » Crédit au même département pour la mise en activité du brick *le Duc de Brabant*.

» 25. Amendements du Sénat au projet de loi de révision des deux premiers livres du Code pénal.

» 28. Rejet de la prise en considération d'une proposition faite par M. de Perceval et relative à la mise à la retraite des officiers d'origine étrangère, par 69 voix contre 8.

Digitized by Google

Mars, 15. Dotation du prince royal, se montant à 200,000 fr., plus 50,000 fr. pour l'entretien du palais de la rue Ducale, à Bruxelles, et du palais de Tervueren mis à la disposition de S. A. R. En outre il est ouvert au département des travaux publics un crédit de 100,000 fr. pour les frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais précités. (*Monit.* du 25 mars.)

» » Suppression des droits et des prohibitions de sortie sur certaines marchandises. (*Monit.* du 21 mars.)

» 18. Concession d'un chemin de fer de Lierre à Turnhout. (*Monit.* du 1er mai.)

» 26. Loi sur les distilleries. (*Monit.* du 21 juin.)

» 30. Chemin de fer du bassin du Centre à la Sambre vers Erquelinnes.

Mai, 3. Loi modificative de celle de 1848 sur la garde civique, adoptée par 59 voix contre 34, remise de nouveau en discussion par suite des amendements du Sénat. (Voy. plus bas.)

» 11. Organisation de l'armée; 71 voix contre 21 et 2 abstentions. (*Monit.* du 10 juin.)

» 17. Arrangement de navigation avec le Saint-Siége. (*Monit.* du 21 juillet.)

» 21. Budget de la guerre pour l'exercice 1853, fixé à la somme de 32,190,000 fr. Adopté par 59 voix contre 6 et 11 abstentions. (*Monit.* du 12 juin 1853.)

» 27. Le personnel de la Cour d'appel porté à 28 membres, et celui du Tribunal de première instance augmenté de 2 juges, d'un substitut du procureur du roi et d'un juge suppléant. (*Monit.* du 16 juin.)

» 31. Interprétation de l'art. 112 de la loi du 8 janvier 1817 sur l'organisation de la milice nationale. (*Monit.* du 17 juin.)

» » Conditions d'admission et d'avancement dans les armes spéciales. (*Monit.* du 10 juin.)

» » Autorisation donnée au gouvernement de négocier, au fur et à mesure des besoins du trésor, le capital de 11,964,600 fr. remboursé par la conver-

Digitized by Google

sion des emprunts de 1840, 1842 et 1848, et réduction de la dette flottante au moyen de la réserve des emprunts de 1840 et 1842. (*Monit.* du 15 juin.)

Juin, 6. Augmentation de la dotation de l'héritier présomptif du trône, à l'occasion de son mariage. Elle est portée de 200,000 fr. à 500,000 fr., y compris les frais d'entretien des palais mis à la disposition par la première loi de dotation. Par contre, un crédit de 250,000 fr. est ouvert au budget des dotations de l'exercice 1853 pour couvrir les frais de premier ameublement. (*Monit.* du 15 juin.)

» » Concession du chemin de fer de Tubize aux Acren par Enghien. (*Monit.* du 23 juin.)

» 8. Vote des amendements apportés par le Sénat au projet de loi relatif à des modifications à la loi sur la garde civique.

» 9. Admission dans le service de santé de l'armée. (*Monit.* du 14 juin.)

» » Concession des chemins de fer de Tamines à Landen et de Groenendael à Nivelles, et autres petites sections. (*Monit.* du 1er juillet.)

» 10. Vote définitif sur la loi nouvelle sur la garde civique; adoption par 51 voix contre 30. (*Monit.* du 15 juillet.)

» » Concession d'un chemin de fer de Hasselt à la frontière du duché de Limbourg vers Maestricht. (*Monit.* du 1er juillet.)

» » Service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York.

» » Crédit de 518,000 fr. pour l'érection de la colonne du Congrès, à Bruxelles, et de 450,000 fr. pour la construction de l'église de Laeken, en commémoration de la Reine Louise. (*Monit.* du 22 juin.)

Digitized by Google

III. — Distinctions nationales (année 1853, dix premiers mois).

A. Ordre de Léopold (1).

1. Le *Prince royal*, duc de Brabant, grand cordon, 9 avril, jour de sa majorité politique.

2. *Membres des Chambres législatives (actuels ou anciens).*

Chevalier : Piéton (G. J.), ancien sénateur et maître de poste à Namur, 28 août.

3. *Conseillers provinciaux.*

Officier : Groverman (J. B.), conseiller provincial de la Flandre orientale, 28 août.

4. *Fonctionnaires civils.*

Chevaliers : Wynants (François-Emmanuel), commissaire de police à Bruxelles, 4 février.

» Diert (baron J.), membre de la députation permanente de la province d'Anvers, 28 août.

» De Vinck (B. J.), échevin de la ville d'Anvers, 28 août.

» Geerts (Claude), bourgmestre de Minderhout, 28 août.

(1) Nous nous sommes borné à indiquer les Belges décorés de l'ordre.

Digitized by Google

Chevaliers : Van Pelt (F.), membre de la commission administrative de la maison de correction de Saint-Bernard, 28 août.

» Prey (René de), commissaire de l'arrondissement de Furnes-Dixmude, 28 août.

» Roels (Ch.), membre de la députation permanente de la Flandre orientale, ancien bourgmestre de Lokeren, 28 août.

» Vanderbruggen (Louis), bourgmestre de Roosebeke, 28 août.

» Lhonneux (F.), membre de la députation permanente de la province de Liége, 28 août.

» Flechat (Th.), commissaire de l'arrondissement de Liége, 28 août.

» Herla (Éd.), bourgmestre de Verviers, 28 août.

» Polain (M. L.), conservateur des archives de l'État à Liége, 28 août.

» Bornay (Jean-Joseph), directeur de l'enregistrement et des domaines à Liége, 28 août.

» Stuckens (Ch. J.), directeur des contributions directes, douanes et accises à Hasselt, 28 août.

» Langhans (Aug.), directeur de l'enregistrement et des domaines à Hasselt, 28 août.

» Poncelet (Hipp.), membre de la députation permanente de la province de Namur, 28 août.

» Anciaux de Faveaux (J.), échevin de la ville de Namur, 28 août.

» Polet (Ch.), ancien chef de division au gouvernement provincial à Namur, 28 août.

» Crousse (N. J.), directeur des contributions directes, douanes et accises à Namur, 28 août.

» Hochsteyn (Ad.), directeur-percepteur des postes à Bruxelles, 5 octobre.

» Hechtermans (Hubert-Pascal), directeur à l'administration centrale de l'enregistrement et des domaines, 14 octobre.

Digitized by Google

CHEVALIERS : Fisco (E. L. J.), directeur à l'administration centrale des contributions directes, douanes et accises, 14 octobre.

» Vander Ghem (Ad. Jos.), directeur à l'administration centrale des contributions directes, douanes et accises, 14 octobre.

» Le Roy (Éd. Jean), directeur à l'administration du trésor public, 14 octobre.

» Van Roost (Pierre-Gustave), inspecteur en chef des douanes sur les chemins de fer de l'État, 14 octobre.

5. *Militaires.*

COMMANDEUR ; Brialmont (M. L. J.), lieutenant général, 13 septembre.

OFFICIERS : De Rennette (E. A. R. S. G.), colonel-commandant de place de 1re classe, 13 septembre.

» De Saint-Charles (P. Ph. A. G.), colonel de l'état-major de l'artillerie, 13 septembre.

» Lecocq (Ch. A. J.), colonel d'artillerie, 13 septembre.

» Heylighen (P.H.), intendant militaire de 1re cl., 13 septembre.

» Vandenbroeck (J. B.), médecin principal, 13 septembre.

» Buys (P. L.), médecin de garnison, 13 septembre.

CHEVALIERS : Prisse (Louis), capitaine d'artillerie, 12 janvier.

Par arrêté du 13 septembre :

» Vanderheyde (Charles-Louis), major d'état-major.

» Fourcault (Jean-Charles), sous-intendant militaire de 1re classe.

» Defuisseaux (Maximilien-Hyacinthe), médecin de régiment.

» De Bachy (Aimable-François), médecin de bataillon de 1re classe.

» Hairion (Frédéric-Joseph), médecin de bataillon de 1re classe.

Digitized by Google

CHEVALIERS : Dresse (Guillaume-Albert-Érasme), major commandant de place de 3e classe.
» Barthels (Charles-Joseph), major.
» Willame (Paul-Étienne), major.
» Jonarte (Auguste-Joseph), capitaine.
» Poppé (Adolphe-François-Emmanuel), capitaine.
» Maréchal (François-Joseph), capitaine.
» Damman (Jean-Florentin), capitaine.
» Defrancquen (Joseph-Marie-Charles), major du régiment des guides.
» De Leeuw (Paul-Jean), capitaine commandant de cavalerie.
» Duquesne (Valery-Henri-Joseph), capitaine commandant de cavalerie.
» Van de Voorde (Théodore-Amand), capitaine commandant de cavalerie.
» Colignon (Achille-Hippolyte), capitaine commandant d'artillerie.
» Huysmans (Pierre-Joseph), capitaine commandant d'artillerie.
» Becquaert (Joseph-Albert), capitaine en premier de l'état-major du génie.
» Liagre (Jean-Baptiste-Joseph), capitaine en premier de l'état-major du génie, professeur à l'école militaire.
» Cambier (Louis-Joseph), capitaine en premier de l'état-major du génie.
» Ebinger (Ulrich), sergent.
» Leclercq (Antoine-Joseph), sergent.
» Dossche (Antoine-Jean-François), sergent.
» Vandenbogaerd (Michel), sergent.
» Leroy (Simon-André-Joseph), sergent.
» Daigneux (Isidore), sergent.
» Ernould (Aimable-Jean-Baptiste-Joseph), maréchal des logis.
» Janssen (Wery), maréchal des logis.
» Herpoele (Philippe), maréchal des logis.
» Le Piemme (Jean-Louis), maréchal des logis.

Digitized by Google

Chevaliers : Piton (Romain-Martial-Joseph), maréchal des logis.

» Vandeper (Joseph-Déodat), adjudant de batterie.

» Ryncnbroeck (Jacques), garde du génie de 1re classe.

» Vansull (Jean-Pierre), père, sergent.

» Latour (Pierre-Nicolas), adjudant sous-officier.

» Lambert (Richard), maréchal des logis de gendarmerie à cheval.

Officier de marine.

Chevalier : Roose (Édouard-George-Marie), lieutenant de vaisseau de 1re classe, 30 septembre.

6. *Hommes de loi.*

Commandeurs : Sauvage (Étienne-Noël-Joseph, chevalier de), président de chambre à la cour de cassation, 17 octobre.

Officiers : Delhoungne (F. J.), ancien membre de la Chambre des Représentants, avocat à Gand, 28 août.

» Lefebvre (A. M. G.), conseiller à la cour de cassation, 17 octobre.

» Defacqz (Eugène), conseiller à la cour de cassation, 17 octobre.

» Van Hoegaerden (P. J.), conseiller à la cour de cassation, 17 octobre.

» Delebecque (Alph.), avocat général à la cour de cassation, 17 octobre.

Chevaliers : Neveu (F. I. Ch.), juge de paix du canton d'Ostende, 28 août.

» Morel (Alphonse-Antoine), vice-président du tribunal de 1re instance de Gand, 28 août.

» Ernst (Jean-Wihand), conseiller à la cour d'appel de Liége, 28 août.

» Zoude (Désiré), avocat à Liége, 28 août.

» Coustorier (Joseph-Lambert), vice-président au tribunal de 1re instance à Tongres, 28 août.

Digitized by Google

CHEVALIERS : Marsigny (Henri), procureur du roi à Dinant, 28 août.

» Leroux (J. B.), juge au tribunal de 1re instance à Bruxelles, 17 octobre.

7. *Professeurs.*

CHEVALIERS : Chandelon (Joseph-Théodore-Pierre), professeur de chimie à l'université de Liége, 30 avril.

» Lefebvre (H. A.), professeur ordinaire à l'université de Gand, 28 août.

» Lesoinne (A.), professeur ordinaire à l'université de Liége, 28 août.

8. *Médecins.*

CHEVALIERS : Bielen (A.), bourgmestre et médecin à Zonhoven, 30 juillet.

» Brixhe (Olivier), médecin et conseiller communal à Liége.

9. *Artistes.*

CHEVALIER : Wiener (Léopold), graveur à Bruxelles, 22 août.

10. *Industriels ou commerçants.*

CHEVALIERS : Mathieu (Jean-Pierre), directeur-trésorier de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, 10 février.

» Elsen (J.), raffineur, négociant, armateur et conseiller communal à Anvers, 28 août.

» Van Kerckhove (Ch. C.), ancien président du tribunal de commerce d'Anvers, 28 août.

» Jorris (B.), membre du conseil communal à Bruges, 28 août.

» Dujardin (Jules), fabricant et banquier à Bruges, 28 août.

» Vanden Peereboom (J. B.), président de la chambre de commerce d'Ypres, 28 août.

» Rossel (Pierre), administrateur de la Société linière *la Lys* à Gand, 28 août.

Digitized by Google

CHEVALIERS : Onghena (E.), président de la Banque de Flandre, 28 août.

» De Hasse de Grand'Ry, conseiller communal à Liége, 28 août.

» Biolley (vicomte Ivan de), à Verviers, 28 août.

» Zoude (André), fabricant de verre à Namur, 28 août.

B. CONCOURS LITTÉRAIRES OU SCIENTIFIQUES.

I. Le prix quinquennal de 5,000 fr. pour les *sciences naturelles*, institué par arrêté du 6 juillet 1851, a été partagé *ex æquo* entre :

MM. de Koninck, professeur à l'université de Liége, pour son ouvrage intitulé : *Description des animaux fossiles* qui se trouvent dans le terrain carbonifère de Belgique.

Dumont, professeur à la même université, pour son travail *sur les terrains ardennais et rhénan.* (Recueil des mémoires de l'Académie de Belgique, 1848.)

Van Beneden, professeur à l'université de Louvain, auteur d'un mémoire académique publié en 1850 et intitulé : *Sur les vers cestoïdes.* (Arrêté royal du 31 déc. 1852, *Moniteur* du 11 février 1853.)

II. Le prix quinquennal de 5,000 fr. pour la *littérature française* (période de 1846-1852) a été partagé *ex æquo* entre :

MM. Baron, professeur à l'université de Liége, auteur de l'ouvrage intitulé : *De la Rhétorique* ou *de la Composition oratoire et littéraire.*

Moke, professeur à l'université de Gand, auteur de l'ouvrage ayant pour titre : *Histoire de la littérature française.*

Et la veuve de feu Théod. Weustenraad, pour le *Recueil de poésies* publié par ce dernier.

III. Concours, institué par arrêté royal du 22 mars 1851, pour la composition d'un livre de *Lectures historiques belges.* Le prix principal de 4,000 fr. n'a pas été décerné. Un second prix a été décerné aux auteurs d'un

Digitized by Google

mémoire portant pour épigraphe : *Wetenschap en Waerheid.* Ces auteurs sont : MM. Van Duyse, archiviste à Gand, et Dautzenberg, à Bruxelles.

IV. Premiers prix dans le *concours général entre les établissements d'instruction moyenne du premier degré.*

a. Classe de troisième latine (178 concurrents).

Ad. Van Engelen, de Gand, élève de l'athénée royal de cette ville.

Concours spécial et facultatif de langue flamande.

Idem.

b. Seconde latine; mathématiques (157 concurrents).

Charles Pittoors, d'Anvers, élève de l'athénée royal de la même ville.

c. Troisième professionnelle (131 concurrents).

Émile Bogaerts, d'Anvers, élève de l'athénée royal de la même ville.

d. Première professionnelle; sections réunies (31 concurrents).

Néant.

e. Première professionnelle; section commerciale (33 concurrents).

Néant.

f. Première professionnelle; section industrielle (6 concurrents).

Néant.

g. Première scientifique; cours supérieur de mathématiques (28 concurrents).

Prix d'honneur : Émile Daloze, de Buzet, élève du collége de Nivelles.

h. Rhétorique latine; discours français (133 concurrents).

Prix d'honneur : Ernest Houdet, de Gand, élève de l'athénée de la même ville.

i. Rhétorique latine; version latine (133 concurrents).

Néant.

V. Lauréats du *concours universitaire* de 1852-1853.

a. Faculté des sciences; question de sciences physiques et mathématiques :

Dauge (Félix), de Bruxelles, élève-ingénieur de l'école spéciale du génie civil à Gand, et Rous-

Digitized by Google

seau (Ernest-Joseph), de Marche, docteur en sciences physiques et mathématiques, élève de l'université de Bruxelles.

b. Même faculté ; question de sciences naturelles.

Mazeman (Antoine-Jean-François), de Bruges, élève ingénieur de l'école spéciale du génie civil à Gand.

c. Faculté de médecine, question de médecine (matières générales).

Poirier (Étienne-Philippe), de Gand, candidat en médecine, élève de l'université de la même ville.

Digitized by Google

IV. — Détails généalogiques sur la duchesse de Brabant.

L'archiduchesse *Marie*-Henriette-Anne, depuis le 10 août 1853 duchesse de Brabant, est née le 23 août 1836. Elle est la

FILLE de feu l'archiduc *Joseph* d'Autriche, palatin de Hongrie (frère de l'Empereur François Ier, et grand-oncle de l'Empereur François-Joseph, actuellement régnant), né le 9 mars 1776 et mort le 13 janvier 1847, et de *Marie-Dorothée*, fille de Louis, duc de Wurtemberg, et cousine-germaine de Guillaume, roi de Wurtemberg, actuellement régnant, née le 1er novembre 1797.

SŒUR de 1.) *Élisabeth*, née en 1831, et veuve depuis 1849 de l'archiduc Victor d'Este, frère du duc de Modène, actuellement régnant.

2.) *Joseph*, archiduc d'Autriche, né en 1833, lieutenant-colonel au service d'Autriche.

SŒUR CONSANGUINE d'*Étienne*, archiduc d'Autriche, né le 14 septembre 1817, feld-maréchal d'Autriche, ancien palatin de la Hongrie, fils de la seconde femme de l'archiduc Joseph, Herminie, princesse d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg.

Digitized by Google

NIÈCE, *A.* par sa mère :

1.) de *Pauline,* reine de Wurtemberg ;
2.) d'*Élisabeth,* femme de Guillaume, margrave de Bade ;
3.) d'*Alexandre,* duc de Wurtemberg, feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche ;
4.) d'*Amélie,* femme de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg ;

B. par son père :

1.) de l'archiduc *Jean,* né en 1782, ancien vicaire de l'empire d'Allemagne ;
2.) de l'archiduc *Louis,* né en 1784, feldzeugmeister au service d'Autriche.

COUSINE GERMAINE, *A.* par ses tantes maternelles :

1.) du prince royal de Wurtemberg ;
2.) de la reine de Hanovre, fille de la duchesse Amélie de Saxe-Altenbourg ;
3.) de la grande-duchesse d'Oldenbourg, sœur de la précédente ;
4.) d'Alexandrine (sœur de la précédente), femme de Constantin, grand-duc de Russie, deuxième fils de l'Empereur Nicolas.

B. par les frères décédés ou vivants de son père :

1.) de l'archiduc *François-Charles,* fils de feu l'empereur François Ier, — frère de Ferdinand Ier, empereur d'Autriche de 1835 à 1848, — et père de l'empereur François-Joseph, actuellement régnant ;
2.) d'*Albert,* archiduc d'Autriche, gouverneur civil et militaire de la Hongrie ;
3.) de la reine régnante de Sardaigne.
4.) de la reine régnante des Deux-Siciles.

Digitized by Google

V. — Nécrologie belge de 1852 et des dix premiers mois de 1853.

1852.

Janvier, 7. *Würth* (L. D.), conseiller à la cour de cassation, chevalier de l'ordre de Léopold. Né 1778, docteur en droit 1803, juge suppléant au tribunal de 1re instance de Luxembourg de 1805 à 1811, juge suppléant de la justice de paix du canton du Luxembourg du 15 décembre 1815 au 16 octobre 1830; président du tribunal de 1re instance à Arlon, 21 novembre 1830; conseiller à la cour de cassation, 4 octobre 1832.

» 14. *Buschmann* (Gustave), peintre et professeur à l'Académie d'Anvers.

» 17. *Smits* (Édouard), né 1789, ancien chef de division au ministère de l'intérieur, membre de la commission centrale de statistique, auteur de diverses pièces de théâtre remarquables et de poésies.

» 28. *Dumon-Dumortier* (Augustin), chevalier de l'ordre de Léopold, grand-croix de l'ordre de la Couronne de Chêne, président du sénat, bourgmestre de Tournay. Né à Lille, le 4 décembre 1791, il est venu s'établir à Tournai, par suite de son mariage avec la fille unique de M. Dumortier, l'un de nos plus riches chaufourniers. Homme d'ordre, il sut faire prospérer entre ses mains la fortune que bientôt sa femme recueillit par le décès de son

Digitized by Google

père. M. Dumon-Dumortier avait compris que la concurrence que se faisaient, à cette époque, les maîtres de carrières, amènerait leur ruine, et, avec la coopération d'un autre homme d'intelligence, M. le comte Albéric du Chastel, il avait fondé une société pour la vente de la chaux, qui prospéra sous leur direction.

Après 1830, M. Dumon-Dumortier demanda et obtint la grande naturalisation. Il fut bientôt choisi par ses concitoyens pour faire partie du conseil communal. Sénateur en 1835; gouverneur du Hainaut en 1847; président du Sénat en 1848; bourgmestre de Tournai dans la même année; il avait également été envoyé extraordinaire en Hollande en 1849, pour féliciter le roi Guillaume III sur son avénement au trône.

Voici comment, lors des obsèques, M. le comte de Renesse, vice-président du Sénat, s'est exprimé sur la carrière parlementaire de M. Dumon-Dumortier :

« M. Dumon-Dumortier fut appelé à siéger au Sénat le 9 juin 1835. Né le 4 décembre 1791, il avait alors un peu plus de 44 ans, et depuis cette époque il ne cessa plus de faire partie de cette assemblée, aux travaux de laquelle il prit constamment la part la plus active.

« Il n'est pas besoin de vous rappeler ses triomphes de tribune. Vous savez quelle magique influence exerçait sur nous cette voix éloquente, sympathique et conciliante.

« Dès la session suivante, il fut nommé secrétaire du Sénat et ces fonctions lui furent renouvelées pendant douze années consécutives.

« En 1843 le roi lui conféra la croix de chevalier de son ordre en récompense des nombreux services qu'il rendait à la chose publique.

« Le 12 août 1847, il fut nommé gouverneur de la province du Hainaut. Ses commettants,

Digitized by Google

connaissant tous l'intégrité de son austère indépendance, s'empressèrent de donner une nouvelle sanction à son mandat de sénateur. Le Sénat, de son côté, ayant foi dans cette impartialité de caractère dont rien ne le fit jamais dévier, lui confia quelques jours après les fonctions de vice-président de cette assemblée.

« La loi de 1848 ayant établi une incompatibilité entre le mandat de législateur et les fonctions administratives, M. Dumon-Dumortier se hâta de donner sa démission de la place de gouverneur, au grand regret de ses administrés.

« Le Sénat lui sut gré de cette option et s'empressa de l'appeler au fauteuil de la présidence, le 27 janvier de la même année.

« Plus tard, S. M. lui confia une mission d'honneur près du roi des Pays-Bas. Il reçut à cette occasion le grand-cordon de la Couronne de Chêne.

« Ce fut cinq fois de suite, et souvent à la presque unanimité des suffrages, qu'il fut proclamé président de cette assemblée, qui rendait ainsi un juste hommage à la noblesse de son caractère, et à l'aménité non moins qu'à la fermeté avec laquelle il dirigeait les débats, et savait faire respecter en toutes circonstances les prérogatives et la dignité de la puissance parlementaire. »

Janv., 29. *Van der Elst* (Pierre-Joseph), président de la chambre de commerce et membre du conseil général des hospices de la ville de Bruxelles, né 1762. Pendant plus de 60 ans, M. Vander Elst n'a cessé de rendre gratuitement de nombreux et utiles services à ses compatriotes; successivement il a fait partie de l'administration communale de la capitale, des États provinciaux du Brabant, du tribunal de commerce en qualité de président, de la direction des expositions nationales de l'industrie, etc. A l'âge de 18 ans, M. Vander Elst dut prendre la gestion des fabriques de produits chimiques qui, les premières en Belgique, avaient été

Digitized by Google

fondées en 1784 par son père, mort en 1783; jusqu'à son décès, il s'est constamment occupé de ces importants établissements.

Février, 2. *Mévius* (baron Charles de), chevalier de l'ordre Léopold, président du conseil supérieur d'agriculture, de la commission provinciale d'agriculture du Brabant et du comice du 4e district agricole de cette province, et directeur de l'établissement sériciole d'Uccle, près Bruxelles.

» 7. *Kenens*, colonel de la gendarmerie, âgé de 68 ans.

» 11. *Cogels* (Albert-Ferdinand), ancien membre des États-Généraux et du Congrès national, né à Anvers, 30 janvier 1776.

Mars, 11. *Baud* (Jean-Marie), né à Rumilly, en Savoie, le 16 juillet 1776. Docteur et professeur en médecine à l'Université de Louvain, chevalier de l'ordre de Léopold, de l'ordre du Lion Néerlandais et de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare de Sardaigne, membre de l'Académie royale de médecine de Belgique et de plusieurs sociétés savantes de Belgique, de France, d'Italie, de Prusse, de Hollande et d'Amérique, président de la commission médicale de Louvain, etc.

M. Baud avait servi dans les armées françaises en qualité d'officier de santé, depuis le 15 fructidor an II (1er septembre 1794) jusqu'au 5 août 1814. Vers cette époque, son pays natal ayant été distrait du territoire de la France, il entra au service des Pays-Bas. En 1817, il fut nommé professeur à l'Université de Louvain et demeura attaché à cet établissement jusqu'à sa suppression. Nommé de nouveau professeur à l'Université catholique, en 1836, il y fut chargé jusqu'à sa mort du cours de pathologie chirurgicale.

Ami particulier des Quetelet, des Récamier, des Broussais, M. Baud correspondait avec les savants les plus distingués de l'époque et marquait lui-même, depuis un quart de siècle, au premier rang de la science. Son cœur avait toute l'élévation de

Digitized by Google

son esprit, et la modeste fortune qu'il laisse à ses enfants prouve avec quelle noble abnégation il savait répandre autour de lui les secours de son art et les conseils de son expérience.

Les pauvres surtout étaient l'objet de sa prédilection. Il croyait que son superflu était leur patrimoine, et ce sentiment lui avait fait abandonner, depuis 1836, aux hospices de la ville de Louvain, une pension annuelle de 3,000 fr., dont il jouissait en qualité de professeur émérite de l'État.

Mars, 11. (A Paris.) *D'Oultremont de Duras* (Ch. Ferd. Jos.), commandeur de l'ordre du Lion Néerlandais, âgé de 61 ans. Il était époux de Louise *Vander Noot de Duras*, veuve du prince Louis-Lamoral de Ligne, et ancien chambellan et maître des cérémonies du roi Guillaume Ier.

» 23. *Demeurs* (Charles-Joseph-François), major au régiment de chasseurs à cheval, officier d'ordonnance du roi, né à Rhode-Saint-Genèse, le 28 août 1799. Il était major de cavalerie depuis 1844, officier d'ordonnance du roi depuis 1836 et écuyer commandant les écuries du roi depuis 1850.

» 26. *Schuermans*, avocat, ancien procureur du roi à Bruxelles, président de la Société royale de philanthropie à Bruxelles.

» 31. *De Busscher* (Guillaume), imprimeur à Gand, âgé de 77 ans, doyen des imprimeurs de la Flandre. Le père du défunt, M. Joseph de Busscher, bibliophile renommé, fut admis dans la corporation des libraires et imprimeurs libres de la ville de Bruges le 14 août 1770. M. Guillaume de Busscher lui succéda en l'année 1798. Seize ans plus tard, en 1814, il établit le siége de son établissement à Gand et le dirigea jusqu'en 1837, époque à laquelle il fut remplacé à son tour par ses fils, MM. de Busscher frères, qui continuent à maintenir leur imprimerie à un rang honorable.

M. Guillaume de Busscher, dont les produc-

Digitized by Google

tions typographiques furent couronnées aux expositions de Gand, en 1820, et de Haarlem, en 1823, publia successivement cinq journaux, savoir :

1° Le *Journal de la Lys*, qui parut à Bruges en 1809-1810 ;

2° Le *Journal de la Flandre orientale et occidentale*, qui parut à Gand en 1816-1818 : cette feuille, appartenant à l'opposition de l'époque, comptait parmi ses rédacteurs MM. Lallemand, Bory de Saint-Vincent et Rioust, et parmi ses collaborateurs MM. Azaïs, Cauchois-Lemaire, Wallez, Norbert Cornelissen, etc. ;

3° Les *Petites Affiches en Advertentie blad* (Gand, 1818);

4° Le *Letter- en Staatkundig Dagblad* (Gand, 1820), publication dirigée par M. J.-H. Lebrocquy, avec la collaboration de MM. Dhulster, de Potter, Schrant, Kesteloot, Vervier, P. Lebrocquy, etc. ;

5° Le *Gentschen Mercurius*, feuille flamande, parue en 1826, et dont la publication se poursuit encore par MM. de Busscher frères.

Sous l'empire, M. Guillaume de Busscher cumula avec sa profession d'imprimeur les fonctions de receveur des contributions directes à Bruges.

Avril, 7. *Bommel* (Corneille-Richard-Antoine van), évêque de Liége, prélat domestique du Pape, évêque assistant au trône pontifical, né à Leyde le 5 avril 1790, sacré à Liége le 15 novembre 1829. L'inhumation a eu lieu le 14.

» 22. *Royer de Weldre* (Alexandre-Jean-Joseph, baron de), sénateur. Né à Mons, le 14 mars 1795, il fut successivement garde d'honneur sous Napoléon, membre de l'ordre équestre et des États provinciaux du Hainaut, commandant des gardes communales sous le gouvernement des Pays-Bas et colonel-commandant des gardes civiques du canton de Lens depuis 1830. En 1845 il fut élu sénateur par l'arrondissement de Mons.

Digitized by Google

Avril, 27. *Cuyper* (J. B. de), statuaire, et conseiller de l'Académie d'archéologie à Anvers.

Mai, 1. *Michelot* (A.), professeur de piano au conservatoire royal de Bruxelles.

» 2. *Gérardot de Sermoise*, ancien ingénieur de première classe du corps des ponts et chaussées, âgé de 83 ans, né d'une famille noble de France; il vint, après les événements du 14 juillet 1789, habiter la Belgique, assista en qualité d'officier d'état-major à la bataille de Neerwinden et aux deux siéges de Maestricht. Il entra au corps des ponts et chaussées en 1803 et fut pensionné en 1838.

» 6. *Hanssens* (Charles), musicien, né à Gand le 17 mai 1781. Poussé par un irrésistible penchant vers l'étude de la musique, il comprit bien vite sa véritable vocation. Waulthier, ex-premier violon de l'Opéra, lui donna les premières leçons; il fit, sous ce maître habile, de rapides et brillants progrès.

Le jeune Hanssens se livra avec un zèle impatient à l'étude de la composition, dont Verheyen, compositeur du prince-évêque Lobkowitz et auteur d'un grand nombre de morceaux de musique sacrée qui s'exécutent encore aujourd'hui, lui enseigna les principes.

Paris devint le but de tous les vœux du jeune Hanssens. Guidé par Henri Berton, il s'y livra à une étude assidue, à une sérieuse méditation des œuvres des grands maîtres. C'est à Paris qu'il fit exécuter sa première messe, et sa première œuvre fut son premier succès.

Revenu à Gand, sa ville natale, en 1802, il y devint directeur de l'orchestre du théâtre de la Rhétorique de Gand, et, l'année d'après, il suivit en la même qualité madame Fleury, qui donna, avec une troupe française, des représentations à Amsterdam, Utrecht et Rotterdam.

En 1804, il est nommé maître de musique à

Digitized by Google

Anvers, puis chef d'orchestre à Lille, puis en la même qualité au Grand-Théâtre de Gand.

C'est dans cette dernière ville qu'il fit représenter, le 2 décembre 1804, à l'occasion du couronnement de l'empereur Napoléon, son premier opéra, intitulé : *les Dots*, paroles de M. Preveladts, secrétaire-inspecteur de l'ancienne université de Louvain. Huit ans plus tard, en 1812, il y donna également *la Partie de trictrac ou la Belle-Mère*, opéra en 2 actes, paroles de M. Ferrari.

Hanssens ne quitta le théâtre de Gand qu'en 1825, époque à laquelle il fut appelé à conduire l'orchestre du Théâtre-Royal de Bruxelles. Le premier opéra que Hanssens eut à diriger fut *Robin des Bois*, cette belle et difficile production de l'école allemande. Hanssens sortit victorieux de cette épreuve.

Tous les grands opéras du répertoire moderne furent montés à Bruxelles à mesure qu'ils paraissaient à Paris, et leur bonne exécution attira constamment une foule d'étrangers au Théâtre de la Monnaie. C'est ainsi que, de l'avis général de tous ceux qui sont juges compétents en cette matière, le théâtre de Bruxelles s'est placé, pour l'opéra français, au premier rang après l'Académie royale de Musique.

Hanssens fonda avec MM. Meeus-Wauters, Robyns et Blaes, la Société d'Apollon pour le soulagement des artistes musiciens malheureux, généreuse association qui a déjà sauvé et qui sauve encore tant de musiciens pauvres d'une complète et déplorable misère. Plus tard, il donna, à Gand et à Lille, *le Solitaire de Formentera*, opéra en 2 actes, traduit de l'allemand par Ph. Lesbroussart. En 1828, il fut nommé inspecteur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.

En 1829, toujours fécond compositeur, malgré les continuelles occupations que lui donnent les

Digitized by Google

places qu'il remplit, il fait paraître une œuvre nouvelle. Le poëme de M. Scribe. *Alcibiade,* grand opéra en 2 actes, obtint au théâtre de Bruxelles une réussite complète.

Le roi des Pays-Bas, qui avait accepté la dédicace de la partition d'*Alcibiade,* fit remettre au compositeur une bague en diamants et le nomma directeur de sa chapelle. Peu de temps après, Hanssens fut également nommé directeur de la musique particulière de S. A. R. le prince d'Orange.

A la révolution de 1830, le théâtre fut fermé pendant cinq mois.

Hanssens ne rentra à l'orchestre, qu'il n'eût jamais dû quitter, qu'en 1834; son apparition fut saluée par d'universels bravos.

Dans l'énumération des œuvres de Ch. Hanssens, nous avons encore à citer six messes solennelles : un *Beatus Vir,* deux *Dixi Domine,* trois *Te Deum,* un *Pie Jesu* pour le service funèbre du célèbre peintre David, un Album dédié à la reine des Pays-Bas, et une Cantate à l'occasion du mariage du prince Frédéric.

Hanssens a été pendant plusieurs années, en même temps que chef d'orchestre, l'un des administrateurs des théâtres royaux. Il fut décoré de l'ordre de Léopold. Sous sa direction, le théâtre de Bruxelles a été considéré comme le premier théâtre français, après l'Opéra et les Français de Paris. Il a beaucoup contribué à lui donner cette réputation brillante de laquelle notre scène n'a pas tardé à déchoir après la retraite de cet artiste si distingué.

Mai, 14. *Legrelle d'Hanis* (L.), horticulteur distingué, à Berchem, âgé de 35 ans.

» 17. *Bousman* (Aug.), lieutenant-colonel, commandant le 1er régiment de cuirassiers, décoré de la croix de fer et chevalier de l'ordre de Léopold.

» 19. *Van Saceghem* (T. J. A. H.), ancien sénateur

Digitized by Google

pour Gand et seigneur de Maerke, né à Gand, le 21 octobre 1767.

Mai, 24. *Evain* (Louis-Auguste-Frédéric, baron), lieutenant général pensionné et ministre d'État, né en 1775 à Douai; il était venu en 1832 en Belgique après avoir occupé sous l'Empire de hautes fonctions dans l'arme de l'artillerie. Sa nomination au grade de lieutenant général remonte à 1822. Il fut ministre de la guerre, après avoir obtenu la grande naturalisation, du 20 mai 1832 au 3 avril 1836, puis du 24 avril 1836 au 19 août de la même année. Il avait été membre et président d'un grand nombre de commissions, commissaire de la Banque de Belgique, commandeur de l'ordre de Léopold et grand officier de la Légion d'honneur.

» » *Vermeersch* (Ivo), peintre belge, à Munich.

Juin, 12. *Looz-Corswarem* (A. F. C., prince de), ancien page du roi Guillaume Ier et ex-capitaine au régiment des guides, né en 1806.

Juillet, 9. *Kesteloot* (J.), professeur émérite de la faculté de médecine de l'université de Gand, distingué à la fois comme médecin et comme littérateur. En 1850, il avait célébré son jubilé de 50 ans de doctorat. Il était né à Nieuport en 1779.

» 10. *Greindl* (Ch. Fr.), ancien secrétaire général du ministère des finances.

» 14. *Cartier d'Yve* (baron de), sénateur.

» 18. *Mago* (B. J.), lieutenant-colonel pensionné, né à Ruremonde en 1789, entré au service militaire en 1808, comme soldat, au 10e régiment de dragons. Il était chevalier de l'ordre de Guillaume pour s'être distingué aux Indes, décoré de l'ordre de Léopold en 1833, et de la médaille instituée par le roi des Pays-Bas pour les campagnes de Java de 1825 à 1830.

» 20. *Mellinet* (François), né vers 1767 à Corbeil (France) d'une famille noble de Bretagne, fit les premières campagnes de la révolution, quitta le

Digitized by Google

service en 1799, le reprit en 1815, et se distingua à la journée de Waterloo. En 1830 il organisa les volontaires belges et prit le commandement d'une division belge qu'il dirigea sur Maestricht, dont on fit le blocus. Une collision d'une extrême gravité ayant éclaté à Namur entre les volontaires et les troupes de ligne, les jours du général furent un moment en péril. Desservi à cette occasion auprès du régent, il fut envoyé en disponibilité à Tournai. Impliqué dans un procès d'État en 1848, il encourut une condamnation qui entraîna sa reclusion dans le fort d'Huy, dont il fut relâché, par la grâce du Roi, peu de temps avant sa mort.

Août, 6. *Bétlune* (Eugène-Adolphe, comte de), mort à Verviers par suite d'une chute de cheval.

» 9. *Engels* (Jean-Jos.), ancien directeur général de l'administration des contributions directes et indirectes, cadastre, douanes et accises, âgé de 68 ans.

» 26. *Beaufort* (la duchesse de), née comtesse de Starhemberg, veuve de Frédéric-Auguste-Alexandre, duc de Beaufort-Spontin, âgée de 71 ans.

Sept., 27. *Libeton*, général pensionné, entré au service de France en 1813, pensionné en 1846 avec le grade de général-major.

Huysman d'Honssem (François-Jean), ancien directeur du trésor à Bruxelles, âgé de 77 ans. Il avait été antérieurement intendant du département de la Dyle et receveur général.

Oct., 2. *Quarré* (Florimont, comte de), propriétaire, ancien sénateur pour Namur, âgé de 86 ans. Après avoir fait ses études à Louvain, il entra dans l'armée brabançonne en 1789 et devint aide de camp du général Scheenfeld. Sous l'empire, il fut membre du Conseil communal et administrateur des hospices de Bruxelles. En 1830, il fut membre du Congrès national et devint ensuite sénateur, fonction qu'il remplit depuis l'institution du sénat jusqu'en 1848. Son humanité et ses charités

Digitized by Google

envers les blessés de Waterloo transportés à Namur lui valurent de la part du roi de Prusse l'envoi de la croix de l'Aigle rouge.

Octob., 18. *Quinet* (Jean-Pierre), fondateur de l'industrie charbonnière dans le *Centre*, où il a dirigé la belle houillère de Bascoup pendant plus de 60 ans, âgé de 93 ans.

» 24. *Lemaire* (Jean-François), professeur émérite de l'université de Liége, âgé de 55 ans.

Nov., 13. *Brugman*, banquier à Bruxelles, âgé de 73 ans.

» » *Decaisne* (Paul), peintre célèbre à Paris, né à Bruxelles en 1799, auteur du tableau *la Belgique couronnant ses enfants illustres* au temple des Augustins, à Bruxelles.

» 16. *Gaucet* (Joseph), littérateur et poëte à Liége, né en 1811.

» » *Tombay* (Mathieu de), sculpteur à Liége, né à Grivegnée le 31 janvier 1768.

» 28. *De Rasse* (Alb.), directeur de l'enregistrement et des domaines dans la province de Hainaut, âgé de 64 ans.

» 30. *Plaisant*, inspecteur en chef de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.

Déc. 2. *Janssens* (F.), médecin à Ostende, membre de l'Académie de médecine.

» 15. *Loix*, général-major pensionné, ancien commandant de place à Mons.

1853.

Janvier, 4. *Detournay* (Constant), membre de la Cour des comptes depuis 1849, et de la Commission centrale de statistique depuis l'institution de cette Commission en 1841.

» 9. *De Clerck* (A.), dit *Driesken Nypers*, devenu célèbre depuis un an par les cures merveilleuses qu'il opérait, dit-on, par la vertu du fluide magnétique, dont il prétendait être particulièrement pourvu. Il est mort à Saint-Gilles (pays de Waes), où il avait exercé le métier de

Digitized by Google

cultivateur avant de se livrer à celui d'empirique.

Janv., 11. *Nollet* (Floris), professeur de chimie à l'École militaire et commissaire du gouvernement pour les affaires d'industrie.

Février, 2. *Destriveaux* (Pierre-Joseph), membre de la Chambre des Représentants et professeur de droit émérite de l'université de Liége, né à Liége, le 23 mai 1780. Voici en quels termes M. Delfosse, président de la Chambre des Représentants, et M. Nypels, recteur de l'université de Liége, ont retracé les principales phases de la vie publique de M. Destriveaux, lors des obsèques qui eurent lieu à Bruxelles, le 5 février :

« Il fut recueilli par un oncle qui, après lui avoir fait donner une instruction solide, le plaça dans une maison de banque.

« Les questions de chiffres et d'argent n'allaient guère à l'imagination vive et brillante de Destriveaux ; il y renonça bientôt pour se vouer à l'étude du droit.

« Entré au barreau, il ne tarda pas à y conquérir une des premières places.

« Chaque fois qu'il plaidait, le charme de sa parole attirait la foule.

« Il avait l'art d'émouvoir et d'entraîner ceux qu'il ne parvenait pas à convaincre.

« C'était surtout à la cour d'assises qu'il déployait un talent hors ligne ; aussi presque toutes les affaires criminelles de quelque importance lui étaient-elles confiées.

« J'étais bien jeune alors, et cependant ses plaidoiries, que j'allais entendre avec bonheur, produisaient sur moi une impression qui ne s'est jamais effacée.

« Sa voix avait de ces accents qui vont droit au cœur.

« Lors de la création de l'université de Liége, Destriveaux, désigné par l'opinion publique au choix du gouvernement, fut nommé professeur

Digitized by Google

ordinaire et chargé de l'enseignement du droit criminel et du droit public.

« Dans cette nouvelle carrière, il eut non moins de succès qu'au barreau.

« La plupart des principes qui sont inscrits aujourd'hui dans notre Constitution, mais qui alors étaient fort contestés, trouvèrent en lui un éloquent et courageux défenseur.

« Ses nombreux élèves répandus dans toutes les parties du royaume contribuèrent puissamment à les propager et à les populariser.

« Il rendit par là un immense service à son pays.

« En 1830, le suffrage de ses concitoyens l'appela au Congrès national; il fit ensuite partie du conseil provincial de Liége, dont il a été pendant plusieurs années vice président; en dernier lieu, devenu professeur émérite, il fut nommé, à une grande majorité, membre de la Chambre des Représentants.

« Il était décoré de la Croix de fer et de l'ordre de Léopold.

« Dans les diverses assemblées où il a siégé, il sut se concilier l'estime et l'affection de ses collègues par la sincérité de ses convictions, par la loyauté et la bonté de son caractère.

« Sa parole, toujours écoutée, souvent admise, y exerçait une heureuse influence.

« Il y retrouva un grand nombre de ses anciens élèves, qui, tous, avaient conservé pour lui un respectueux attachement. De son côté, il les aimait presque à l'égal d'un père; il était aussi heureux, aussi fier de leurs succès que des siens.

« Son désir d'être utile lui fit entreprendre à la fin de sa longue et honorable carrière un important travail.

« Je veux parler de son ouvrage sur le droit public. Les deux volumes qui ont paru ont reçu l'accueil le plus favorable; ils assurent à l'auteur un rang distingué parmi les publicistes.

Digitized by Google

« Espérons que les matériaux qu'il aura laissés permettront d'achever la publication de cet ouvrage. » (*Paroles de M. Delfosse.*)

« Destriveaux a été attaché comme professeur à la faculté de droit de l'université de Liége, dès la création de cet établissement en 1817.

« C'est comme professeur surtout qu'il a rendu des services qui ne peuvent être oubliés. Mais pour bien apprécier ces services, il faut se reporter au temps où il a commencé son enseignement.

« Rappelons-nous ce que nous étions en 1817. La science était morte; à l'exception des sciences exactes dont la guerre avait utilisé les progrès, toutes les autres branches des connaissances étaient réduites à une pratique sèche et aride. Quant aux sciences morales et politiques, leur nom même était en quelque sorte oublié!

« C'est en présence d'un pareil état de choses que furent ouvertes les universités belges. L'enseignement du droit public échut à Destriveaux. Ce cours attira immédiatement un grand nombre d'auditeurs. C'était pour ainsi dire un monde nouveau que le professeur ouvrait à ses élèves étonnés. Qui donc, à cette époque, s'était occupé de droit public? A peine quelques-uns avaient-ils gardé le souvenir des travaux de l'Assemblée constituante. Mais les institutions, les idées de cette célèbre assemblée étaient oubliées.

« A Destriveaux revient l'honneur d'avoir, le premier, appelé l'attention sur les institutions de 1791; c'est son enseignement qui a popularisé en Belgique les principes, les formes du gouvernement représentatif. En 1830, nous avons conquis notre indépendance, et déjà alors notre éducation politique était assez avancée pour que la Belgique pût comprendre et pratiquer les institutions les plus libérales du continent. Je n'ai pas besoin de dire quelle large part prirent à la

Digitized by Google

fondation de ces institutions Destriveaux et ses anciens élèves. » (*Paroles de M. Nypels.*)

Févr., 20. *Buschmann* (Ernest), ex-professeur de littérature à l'Académie de peinture d'Anvers et imprimeur distingué.

Mars, 4. *Duvivier* (Louis, baron), lieutenant général. Né à Mons, le 16 mars 1777, il quitta le collége de Thuin à l'âge de 16 ans, et s'engagea dans l'armée française en qualité de simple hussard le 15 juillet 1793. Il passa successivement par les différents grades de l'armée et fut nommé colonel en 1814. En 1816, il obtint le grade de général-major au service des Pays-Bas, et en 1830 il fut élevé au grade de général de division (lieutenant général) au service de la Belgique.

M. le baron Duvivier était grand officier de l'ordre de Léopold, membre de la Légion d'honneur (de la création), commandeur de la Légion d'honneur, etc. L'état de ses campagnes peut se résumer en quelques mots : il a toujours fait partie de l'armée active, depuis 1793 jusqu'après la bataille de Waterloo, et a pris part à toutes les grandes batailles de l'empire.

» 5. *Somerhausen* (H.), traducteur juré près la Cour et les tribunaux et un des orientalistes les plus distingués de notre pays. Il était né en Bavière en 1781, mais il fut naturalisé Belge dès 1817.

» 5. *Verhulst* (Martin), industriel distingué et directeur de la Société d'assurance d'agriculture belge, à Bruxelles, chevalier de l'ordre de Léopold, et décoré de la Croix de fer.

» 9. *Bisserot* (François), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur au ministère des travaux publics, chevalier de l'ordre de Léopold.

» 14. *Gravez* (Philippe), ancien inspecteur principal du cadastre, connu par diverses publications de littérature, entre autres par un recueil de fables. Il est mort à son château de Bomal, âgé de 68 ans.

» 19. *Faider* (Edmond), vérificateur de l'enregistrement

Digitized by Google

et des domaines à Bruxelles, frère du ministre de la justice.

Mars, 19. *Van Remoortere*, général, né à Saint-Nicolas, le 20 mai 1785. Il était parti simple volontaire en 1806 et avait conquis à la pointe de l'épée tous les grades jusqu'au plus élevé.

» 28. *Udekem* (Ferdinand d'), sénateur et ancien bourgmestre de Louvain.

« Ferdinand d'Udekem naquit à Louvain, le 25 septembre 1798, d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de cette cité.

« D'Udekem n'occupa jamais que des fonctions électives, ou prenant leur source dans les suffrages publics. Dès l'année 1828, il fut appelé à siéger aux états provinciaux du Brabant, où il fournit une longue et honorable carrière, soit comme conseiller provincial, soit comme membre de la députation permanente.

« Lorsque la commune fut reconstituée sur ses bases naturelles, il fut élu par ses concitoyens membre du conseil communal de Louvain ; il ne l'a plus quitté depuis. Sa première nomination date du 21 mars 1837.

« A peine avait-il reçu cette marque de confiance des électeurs, que le Roi la confirma en le nommant, le 8 mai suivant, membre du collége des bourgmestre et échevins.

« Le 28 décembre 1842, S. M. le Roi lui conféra les fonctions de bourgmestre, qu'il occupa pendant dix années avec une distinction, un esprit de conciliation et de convenance que l'on peut proposer comme exemple à ceux qui le suivront dans cette carrière si difficile et souvent si ingrate.

« Ces éminentes qualités ne purent rester longtemps oubliées ; le 30 décembre 1846, S. M. le Roi daigna lui conférer la croix de chevalier de son ordre.

« Nous nous rappelons avec bonheur l'effet que

Digitized by Google

cet heureux événement produisit dans la ville de Louvain, et la brillante solennité à laquelle il donna lieu... » (*Paroles prononcées sur la tombe*, par M. Lutremans, bourgmestre de Louvain.)

« Lorsqu'en 1848, l'orage grondait avec fracas autour de nous, l'arrondissement de Louvain, reconnaissant la nécessité de renforcer la phalange de ces hommes qui, imbus des principes d'un libéralisme sage et progressif, avaient préservé la Belgique de la tourmente révolutionnaire, envoya d'Udekem au Sénat.

« Répondant à ce que l'on était en droit d'attendre de lui, il donna un appui franc et sincère aux hommes qui dirigeaient alors, avec autant de bonheur que de sagesse, les affaires du pays.

« Il s'associa aux mesures sages et intelligentes qui permirent à la Belgique de rester calme et debout, la main appuyée sur sa belle et libre Constitution, alors que tout croulait autour d'elle.

« Si, en septembre 1851, d'Udekem ne fut pas réélu, les portes du Sénat ne tardèrent pas néanmoins à s'ouvrir de nouveau pour lui. En effet, les électeurs de Bruxelles, heureux de saisir l'occasion de donner un témoignage de sympathie à la ville de Louvain en la personne de son premier magistrat, et de s'assurer en même temps le concours d'un homme de mérite, confièrent à Ferdinand d'Udekem la mission de les représenter au Sénat. » (*Paroles de M. le Sénateur Van Schoor.*)

Avril, 1. *Adan*, greffier en chef à la Cour de cassation.

La carrière du défunt dans la magistrature date de 1812; M. Adan est entré comme commis-greffier et a été nommé ensuite greffier à la Cour d'appel de Bruxelles. Il a rempli par intérim les fonctions de greffier en chef. Il est entré ensuite à la Cour de cassation en qualité de greffier; nommé

Digitized by Google

greffier en chef depuis plusieurs années, M. Adan a été décoré de l'ordre de Léopold. Il est décédé dans l'exercice de ses fonctions.

Avril, 3. (A Paris.) *Hompesch* (comte de). Neveu du dernier grand maître de l'ordre de Malte, le comte de Hompesch avait fait de fortes études et servi quelque temps dans l'armée prussienne. Marié à la comtesse d'Overschies, possesseur d'une grande fortune, il avait songé à l'employer dans l'intérêt de sa nouvelle patrie. Par un fatal concours de circonstances, la création de la Société belge de colonisation (Guatemala) a amené sa ruine, et l'a conduit à la prison de Clichy, où il est décédé.

» 18. *De Reume* (P. J.), ancien chef d'escadron, chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, né à Mons (Hainaut), le 16 décembre 1768. Ce vieux soldat entra au service sous Joseph II et servit successivement comme maréchal des logis dans les dragons de La Tour, d'où il sortit pour rentrer au service de France.

» » *Cunier* (F.), docteur en médecine. Il avait acquis une réputation méritée dans le traitement de la maladie des yeux, était médecin-oculiste des princes et chirurgien en chef de l'institut ophthalmique de la province de Brabant.

» 24. *Failly* (le baron de), général en retraite et ministre de la guerre en 1831. Il était né à Bruxelles le 17 avril 1789. Il fit ses études au lycée de la même ville, et entra à l'école spéciale impériale militaire de Fontainebleau le 5 brumaire an XIV (27 octobre 1805). Il fut nommé successivement sous-lieutenant le 11 novembre 1806, lieutenant le 8 novembre 1809, capitaine le 7 février 1813. Il fut créé chevalier de l'Empire et membre de la Légion d'honneur, le 7 février 1811.

Il a fait un grand nombre des campagnes de 1806 à 1814, et fut blessé au siége de Dantzick, à la prise de Lombier et au combat de Lerma.

Digitized by Google

En 1814, il passa dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de lieutenant-colonel ; plus tard, il fut nommé colonel commandant le 5e régiment d'infanterie.

Il fut fait chevalier de l'ordre royal du Lion Belgique le 11 juin 1829.

Lors de la révolution de 1830, le gouvernement provisoire l'appela au grade de général de brigade. Le 11 mai de la même année, il fut nommé ministre de la guerre, et le 3 août 1831 il fut élevé au grade de major général de l'armée.

Avril, 29. *Mary* (Édouard), membre de la commission de statistique du Brabant et ancien membre de la Chambre des Représentants, âgé de 57 ans.

Mai, 11. *Aremberg* (Louise, princesse d'), née le 15 décembre 1820, fille aînée de Prosper, duc d'Aremberg.

» 29. *Hane de Steenhuyse* (Eugène-Emmanuel d'), chevalier de l'ordre de Léopold, à Gand, âgé de 58 ans.

Juin, 2. *Vilain XIIII* (la comtesse), dame d'honneur de S. A. R. Madame la princesse Charlotte. Elle était la fille du baron de Feltz, autrefois ministre d'Autriche en Hollande, épouse de M. le comte Vilain XIIII, ancien vice-président du Sénat, et mère du vicomte Vilain XIIII, vice-président de la Chambre des Représentants, ancienne dame du palais de l'impératrice Marie-Louise, et de Louise, reine des Belges.

» 7. *Aerts* (docteur), à Anvers, connu par divers opuscules sur la chirurgie.

» 9. *Aerts* (Égide), flûtiste de talent, professeur au Conservatoire de Bruxelles.

» 11. *Vent*, chapelain du Roi, et ancien pasteur de l'église protestante du Musée, à Bruxelles, âgé de 63 ans.

» 12. *Van Gaver*, conseiller communal, ancien président du tribunal de commerce, et ancien échevin de Bruxelles.

Digitized by Google

Juin, 16. *Thirion* (Eugène), médecin à Namur, membre de l'Académie royale de médecine.

» 24. *De Pitteurs*, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Liége.

Juillet, 14. *De Denterghem* (P.), membre de la Chambre des Représentants pour l'arrondissement de Termonde, depuis le 8 juin 1847.

» 21. *De Coninck* (Pierre), curé-doyen de l'église collégiale des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles, professeur de LL. AA. RR. les princes et la princesse.

» 24. *Lengrand*, ancien médecin du régiment des guides, âgé de 55 ans. Il avait servi aux Indes, sous le gouvernement hollandais.

» » *Ullens* (François), ancien membre de la Chambre des Représentants, et maître des pauvres à Anvers, âgé de 65 ans.

» 25. *Morel* (Aug.), commandeur de l'ordre du Lion des Pays-Bas, à Solayn. M. Morel avait été administrateur de la Société générale. Il fut un de ceux qui conçurent le plan de la canalisation de l'Ourthe et obtinrent la concession de ce vaste travail qui devait changer la situation du Luxembourg. En même temps, à l'époque des partis, il fut l'une des plumes militantes qui avaient le plus de force, de verve et de sanglante causticité. M. Morel était né à Tournay, en 1788.

Août, 2. *Thiery*, général en retraite, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'Honneur, directeur de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.

» 15. *Mahieu de Diestvelt* (Florent Joseph), général-major pensionné, à Ixelles, né à Ath en 1777. Il était entré au service comme cadet, à 15 ans, et fut élevé au grade de général-major et nommé gouverneur militaire de la Flandre occidentale le 10 octobre 1830.

» 17. *Bosch* (Adolphe), récemment nommé greffier en chef de la Cour de cassation.

Digitized by Google

Septemb., 3. *Demunck* (François-Jacques), ancien fabricant, membre de la chambre et du tribunal de commerce, et, pendant un grand nombre d'années, directeur de la Société générale.

Octobre, 1. *Zoude* (L.), doyen d'âge du Sénat. Avant d'être élu sénateur, le 13 juin 1848, il avait été sans interruption membre de la Chambre des Représentants pour l'arrondissement de Neufchâteau, depuis le 14 octobre 1831.

» 2. *Massart* (Louis-Joseph), chef de division au ministère des finances, chevalier de l'ordre de Léopold, âgé de 71 ans.

» 4. *Boisacq-Spreux* (Ph. M.), ancien président du tribunal de commerce de Tournay, âgé de 76 ans.

» 8. *Langhe* (F. de), âgé de 80 ans, licencié en droit en 1810, successivement auditeur au conseil d'État, sous-préfet à Bruges (jusqu'en 1814), membre des états provinciaux de la Flandre-Occidentale de 1817 à 1819, membre de la seconde chambre des États-Généraux jusqu'en septembre 1830; ancien membre du Congrès national, membre de la Chambre des Représentants de 1837 à 1841, où il renonça volontairement à son mandat.

Digitized by Google

APPENDICE.

La crise alimentaire que l'insuffisance des récoltes de 1853 a produite dans beaucoup de contrées de l'Europe constituant une des questions les plus graves du moment, nous avons cru devoir ajouter à l'Annuaire de cette année les relevés suivants, que nous avons extraits des annexes qui accompagnent l'exposé des motifs présenté par le gouvernement dans la séance du 11 novembre 1853, à l'appui du projet de loi tendant à faire ratifier par la législature les mesures que le gouvernement a prises relativement à l'entrée et à la sortie des denrées alimentaires par les arrêtés royaux des 20 août et 15 octobre derniers.

Digitized by Google

I. *Tableau comparatif du produit total de la récolte de* 1853, *avec le produit moyen des années* 1850, 1851 *et* 1852 *et celui d'une année ordinaire.*

NATURE DES PRODUITS.	ÉTENDUE CULTIVÉE.	PRODUIT MOYEN D'UNE ANNÉE ORDINAIRE, D'APRÈS LA STATISTIQUE,		PRODUIT MOYEN DES ANNÉES 1850, 1851 ET 1852,		PRODUIT MOYEN DE 1853	
		par hectare.	en totalité.	par hectare.	en totalité.	par hectare.	en totalité.
	Hectares.	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.
Froment.	305,158.32	18.41	5,520,791	18.38	5,964,548	15.22	4,839,894
Seigle.	303,227.60	18.68	5,668,041	18.70	5,773,054	18.24	5,510,979
Sarrasin.	27,380.12	20.72	571,567	21.29	605,051	24.34	704,856
Orge	39,703.94	32.27	1,281,220	27.33	1,193,010	27.99	1,195,630
Avoine.	202,430.78	31.19	6,312,847	31.88	6,673,029	37.93	1,660,362
Pois et vesces . . .	14,807.78	16.01	237,083	16.46	230,260	20.88	295,867
Fèves et féveroles. .	39,387.19	19.92	784,422	18.88	742,275	24.93	1,019,690
Pommes de terre . .	115,062.14	199.89	23,000,039(1)	118.42	13,554,953	150.89	17,647,165
TOTAUX . . .	1,047,557.87	»	43,376,030	»	34,736,180	»	32,874,443

(1) Ce chiffre représente la valeur d'une récolte de pommes de terre, avant l'invasion de la maladie qui a paru pour la première fois en 1845.

Digitized by Google

L'on voit par le tableau ci-dessus que la perte éprouvée sur le froment, en 1853, est :

1° Relativement à la moyenne des années 1850 à 1852, de 1,124,634 hectolitres ;

2° Relativement à la moyenne d'une année ordinaire, d'après la statistique de 1846, de 680,897 hectolitres.

Il résulte, en outre, de la réduction des quatre principales denrées alimentaires (froment, seigle, sarrasin et pommes de terre) à l'unité du froment, que la récolte totale de ces quatre denrées peut être évaluée, pour l'année 1853, à 985,753,638 kilogrammes.

La production moyenne de ces mêmes denrées, pour les années 1850 à 1852, a été de 1,048,578,480 kilogrammes.

Celle d'une année ordinaire, d'après la statistique agricole, est évaluée à 1,121,167,006 kilogrammes.

La perte que présente la récolte de 1853, peut donc être fixée comme il suit :

A. Comparativement à une année ordinaire, à 135,413,368 kilogrammes ou, en hectolitres, à 1,758,615.

B. Comparativement à la moyenne des années 1850 à 1852, à 102,824,842 kilogrammes ou, en hectolitres, à 1,318,267.

Ce dernier chiffre semble pouvoir être considéré comme l'expression assez exacte du déficit que présente notre récolte.

La moyenne des importations faites pendant les années 1850 à 1852, après déduction des exportations, a été pour le froment, le seigle, le sarrasin avec leurs farines et les pommes de terre, en valeur réduite à l'unité du froment, de 60,709,940 kilogrammes.

Si à ce chiffre, que l'on peut admettre comme représentant le déficit de la production normale intérieure, l'on ajoute la perte que donne la récolte de l'année 1853, on obtient une somme de 163,534,782 kilogrammes que la Belgique devra recevoir de l'étranger pour pourvoir à l'alimentation de la population.

En consultant les relevés du mouvement du commerce pendant les dix premiers mois de l'année courante, l'on voit que, déduction faite des exportations, il a été importé desdites denrées une quantité de 103,494,979 kilogrammes, réduits à l'unité du froment.

Quoique l'on ne puisse affirmer que ces calculs soient rigou-

Digitized by Google

reusement exacts, l'on ne peut nier que, basés sur des chiffres officiels et sur des données recueillies par la science, ils ont assez de valeur pour démontrer qu'en supposant même que le commerce n'augmentât pas les quantités de denrées alimentaires introduites dans le pays, l'on peut, dès maintenant, être rassuré sur l'approvisionnement jusqu'à l'époque de la récolte de 1854.

II. *Prix moyen des grains en Belgique de 1815 à 1853.*

ANNÉES.	FROMENT. fr.	c.	SEIGLE. fr.	c.	ANNÉES.	FROMENT. fr.	c.	SEIGLE. fr.	c.
1815.	21	85	14	70	1830.	20	27	12	42
1816.	31	22	21	58	1831.	22	71	15	06
1817.	35	45	24	70	1832.	20	97	14	57
1818.	26	08	17	62	1833.	14	73	9	85
1819.	18	67	12	76	1834.	13	86	8	41
1820.	16	40	9	99	1835.	14	67	8	91
1821.	15	62	8	30	1836.	15	58	10	05
1822.	14	45	8	65	1837.	16	62	11	01
1823.	13	76	9	29	1838.	21	17	12	58
1824.	10	88	6	37	1839.	25	86	13	54
1825.	11	87	7	88	1840.	22	21	13	61
1826.	14	10	10	17	1841.	19	68	11	51
1827.	17	13	11	04	1842.	22	46	15	11
1828.	19	69	11	52	1843.	19	41	15	80
1829.	25	21	12	89	1844.	17	75	10	55

		FROMENT. fr.	c.	SEIGLE. fr.	c.
1845	Moyenne,	20	22	13	79
	Minimum,	16	48	10	27 (janvier.)
	Maximum,	24	61	18	46 (novemb.)
1846	Moyenne,	24	27	18	71
	Minimum,	22	84 (août.)	17	08 (juillet.)
	Maximum,	26	96	21	58 (décemb.)
1847	Moyenne,	31	14	21	62
	Minimum,	22	30 (novemb.)	14	19 (décemb.)
	Maximum,	41	64	34	53 (mai.)

Digitized by Google

		FROMENT. fr.	c.	SEIGLE. fr.	c.
1848	Moyenne,	17	94	10	74
	Minimum,	16	45 (juin.)	9	73 (juillet.)
	Maximum,	21	26	13	62 (janvier.)
1849	Moyenne,	17	40	9	59
	Minimum,	17	24 (sept.)	9	44 (juin.)
	Maximum,	19	18 (juillet.)	10	08 (août.)
1850	Moyenne,	16	34	10	29
	Minimum,	15	00	9	16 (avril.)
	Maximum,	18	38	11	73 (sept.)
1851	Moyenne,	16	89	11	57
	Minimum,	15	56	10	46 (février.)
	Maximum,	19	36	13	64 (décemb.)
1852	Moyenne,	20	36	14	06
	Minimum,	19	08 (juillet.)	12	62 (août.)
	Maximum,	21	87	15	96 (avril.)

1853.

	FROMENT. fr.	c.	SEIGLE. fr.	c.
Janvier.	20	52	13	38
Février.	20	34	13	84
Mars	20	26	13	52
Avril	20	38	13	69
Mai.	20	98	14	44
Juin.	21	32	14	25
Juillet.	24	33	15	00
Août.	26	38	15	79
Septembre.	29	62	18	43
Octobre.	31	63	21	07
Novembre, 1re semaine.	32	58	22	39
» 2e »	33	88	23	10
» 3e »	33	64	24	33
» 4e »	33	11	23	94
Décembre, 1re semaine.	31	55	23	10

La dernière mercuriale de *Bruxelles*, celle du 2 décembre, porte pour le froment 31 06, pour le seigle 23 32.

Digitized by Google

Les chiffres de la 3e semaine de novembre, qui constituent le maximum de la crise actuelle, ont été dépassés depuis 1815 : pour le froment, en 1817 (35 45) et en juin 1847 (41 64); pour le seigle, en 1817 (24.70) et de mars à juin 1847 (26 72 à 28 64).

III. *Relevé comparatif du prix moyen des grains en Belgique et à l'étranger pendant les dix premiers mois de 1853.*

	FROMENT.		SEIGLE.	
	fr.	c.	fr.	c.
Moyenne pour toute la Belgique.	23	57	15	34
Bruxelles.	24	54	15	74
Anvers.	23	52	15	07
Lille.	24	05	15	77
Paris.	22	77	14	66
Londres.	23	19	—	
Odessa.	11	73	5	89
Trieste.	19	14	11	42
Hambourg.	20	91	12	79
Stettin.	20	06	14	51

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Préface. 1

SECTION Ire.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LA BELGIQUE.

I. Territoire. — Position géographique. — Étendue. — Superficie selon les provinces et selon la nature des terrains. 1

II. Division administrative et judiciaire du royaume. 4

III. Population.

A. *Période* 1832-1851. 1.) État de la population. . . . 7

2.) Mouvement de la population. (Naissances, décès, excédant des naissances sur les décès.). . . . 9

B. *Mouvement de la population en* 1852.

1.) *Naissances.* — Nombre des naissances, décomposition de ce nombre par lieu de séjour (ville ou campagne), par provinces, par sexes, et par état civil (enfants légitimes et illégitimes). 13

Mort-nés 17

2.) *Décès.* — Décomposition du nombre des décès par provinces, par lieu de séjour, par sexes et par état civil: — Comparaison de l'excédant des naissances sur les décès en 1852 avec celui de la période bi-décennale 1832-1851. 18

3.) *Mariages.* — Nombre des mariages; décomposition de ce nombre par lieu de séjour, par provinces et par état civil. — Divorces. 21

C. *État de la population au* 31 *décembre* 1852. 22

Progression respective de l'accroissement dans les villes et dans les communes rurales, ainsi que dans les différentes provinces. 23

D. *Résumé des éléments du mouvement de la population en* 1852. 24

E. *Densité de la population en* 1852. 25

Digitized by Google

Pages.

IV. Composition des assemblées représentatives.
Pouvoir législatif. 27
Conseils provinciaux. 30
Conseils communaux. 31
V. Enseignement public.
Enseignement primaire. 32
Enseignement moyen. 34
Enseignement supérieur. 37
Enseignement dans l'armée. 40
Écoles de navigation. 41
Enseignement commercial. . . . . *ib.*
Enseignement vétérinaire. . . . . *ib.*
Enseignement agricole. 42
VI. Établissements scientifiques ou littéraires. . . . 43
VII. Établissements relatifs aux beaux-arts. — Enseignement, Musées, Concours, Expositions, Commission des monuments 46
VIII. Journaux et écrits périodiques. 51
IX. Cultes. — Population selon les cultes. — Culte catholique. (Division diocésaine et paroissiale. — Dépenses annuelles à charge de l'État. — Congrégations religieuses.) — Culte protestant. — Culte israélite. 52
X. Bienfaisance publique. — Bureaux de bienfaisance. — Monts-de-piété. — Hospices et hôpitaux. — Dépôts de mendicité. — Écoles de réforme. — Ateliers de charité. — Écoles-manufactures. — Ateliers d'apprentissage. — Caisses d'épargne. — Sociétés de secours mutuels. — Caisses de prévoyance. — Caisse générale de retraite. — Libéralités au profit des établissements charitables. . 57
XI. Justice. — Cours d'assises. 66
Tribunaux correctionnels. 68
Tribunaux de simple police. 69
Justice civile. 70
Notaires. 71
Conseils de prud'hommes. . . . . *ib.*
XII. Prisons. — Classement et population. — Personnel. — Coût d'entretien des détenus. — Dépenses. 72
XIII. Régime sanitaire. — Nombre du personnel médical. . . 76
XIV. Armée. — Composition de l'armée sur le pied de paix. . 77
Divisions territoriales. 85
Composition des divisions et brigades. 86
Traitements des officiers. 87
Solde des sous-officiers et soldats. 89
Militaires décorés de l'ordre de Léopold et de la Croix de fer. 91
XV. Marine de l'État. — Personnel. — Matériel. — Dépenses. 95

Digitized by Google

Pages.

XVI. Garde civique 96

XVII. Finances de l'État. — Dépenses. — Recettes. — Dette nationale 98

XVIII. Finances provinciales 114

XIX. Finances communales 115

XX. Agriculture. — Population agricole. — Salaires. — Exploitations rurales. — Répartition des cultures . . . 117

Détails sur les diverses cultures. — 1. Céréales. — 2. Plantes industrielles. — 3. Légumineuses. — 4. Racines et plantes sarclées. — 5. Fourrages et prairies temporaires. — 6. Prairies permanentes. — 7. Cultures diverses. — 8. Vignes. — 9. Jardins potagers. — 10. Pépinières. — 11. Jardins d'agrément. — 12. Bois et forêts. — 13. Terrains essartés. — 14. Bruyères et terrains vagues 121

Recensement des animaux domestiques. 133

Autres détails. — Production annuelle. — Valeur vénale des terres. — Prix des baux. — Défrichements. — Irrigations. — Foires et marchés. — Mercuriales. . 136

XXI. Industrie. — Population industrielle et salaires. . . 141

Industrie minérale 144

Industrie manufacturière. 149

Industries soumises au régime des accises. . . . 153

Industries diverses. 156

XXII. Commerce.

1. Mouvement commercial pendant la période décennale 1841 à 1850. — Commerce général. 162

Commerce spécial. — Chiffre général des échanges propres à la Belgique. — Décomposition de ce chiffre au point de vue de la nature des produits, du mode de transport. — Mouvement du commerce par pays. 163

Échanges de la Belgique avec la France, les Pays-Bas, l'Angleterre, le Zollverein. — Commerce de transit. 166

2. Mouvement commercial de 1852.

1° Commerce général. 168

2° Commerce spécial. 169

Mouvement du commerce de la Belgique avec les pays étrangers pendant les années 1852, 1851 et 1850, en ce qui concerne les principales marchandises. . . 173

3. Navigation. — Mouvement des ports. — Marine marchande de 1841 à 1852. — Pêche maritime. . . 175

4. Banques. — Sociétés commerciales. — Monnaies. — Fonds publics. 178

XXIII. Voies de communication. — Développement et sommes dépensées à l'égard des voies de communication en général. 183

Digitized by Google

Pages.

Routes (développement, dépenses de construction et d'entretien). 134
Chemins de fer. (Développement et dépenses de premier établissement. — Mouvement et recettes depuis le 5 mai 1835 jusqu'au 31 décembre 1850. — Mouvement et recettes de 1850, 1851 et 1852.). 186
Chemins vicinaux 191
Canaux et rivières navigables. 192
Télégraphe électrique. . . . . id.

SECTION II.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR TOUS LES ÉTATS CONSTITUÉS DU MONDE.

I. Europe 193
II. Amérique. 242
III. Afrique. 253
IV. Australie. 255
V. Asie 256

SECTION III.

PARTIE HISTORIQUE.

I. Aperçu historique de l'année 1852 et des dix premiers mois de 1853 261
II. Votes importants émis par la Chambre des Représentants pendant la session 1852 à 1853. 298
III. Distinctions nationales accordées en 1853. — Ordre de Léopold. — Concours scolaires, scientifiques et littéraires. 302
IV. Détails généalogiques sur la duchesse de Brabant. . . 311
V. Nécrologie de 1852 et 1853 (janvier à octobre) 313

APPENDICE.

I. Tableau comparatif du produit total de la récolte de 1853, avec le produit moyen des années 1850, 1851 et 1852, et celui d'une année ordinaire. 336
II. Prix moyen des grains en Belgique, de 1841 à 1853. . . . 338
III. Relevé comparatif du prix moyen des grains en Belgique et à l'étranger pendant les dix premiers mois de 1853 . . . 340

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

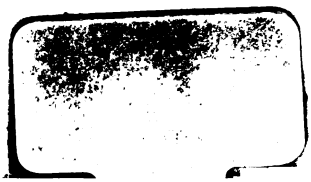

Digitized by Google

Digitized by Google

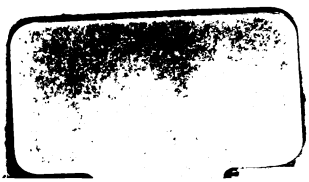

Digitized by Google

Digitized by Google

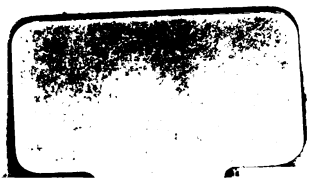
Digitized by Google

Digitized by Google

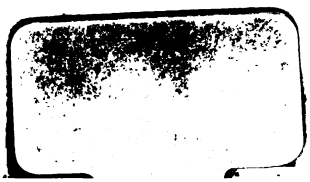

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google